



de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente asbl

rue de la Fontaine 2
1000 Bruxelles
Tél 02 / 511 25 87
www.ligue-enseignement.be

Étude réalisée par
Guérand Gautier

Décembre
2016

Éditeur responsable
Roland Perceval
rue de la Fontaine 2
1000 Bruxelles
Tél 02 / 511 25 87

La Ligue de l'Enseignement (1958-1976): de la désillusion du Pacte scolaire à l'affirmation comme mouvement d'éducation permanente



SALEMi

étude

N

os remerciements et notre gratitude vont à nos professeurs qui nous ont permis, au fil de nos années de formation, d'entreprendre cette recherche avec confiance. Ils vont aussi aux bénévoles et permanents de la Ligue de l'Enseignement qui nous ont facilité l'accès aux archives de l'association. Nous remercions également Madame Laureys et Jean-Pierre Nossent pour leurs précieux conseils. Nos pensées vont enfin à nos parents et à notre famille pour leur soutien et leurs relectures avisées.

Cette étude est tirée du mémoire de Gautier Guérand, présenté à la Faculté de Philosophie et Lettres, département des Sciences historiques de l'Université de Liège, en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire à finalité approfondie dont la promotrice était Catherine Lanneau et les lecteurs, Christophe Béchet et Jean-Louis Jadoulle.



Avec...

le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	P. 11
CHAPITRE I: L'éducation permanente, définition et enjeux	P. 17
A. Éducation permanente et laïcité	p. 18
B. Origines idéologiques d'un concept en devenir	p. 21
C. Grands axes de développement en Belgique	p. 24
1. Évolution	P. 24
2. Les politiques culturelles des pouvoirs publics	p. 29
a. Les années 1960	p. 29
1) L'État	P. 29
2) Le Service provincial de la jeunesse du Brabant	P. 30
b. Les années 1970	p. 31
3) L'État	p. 31
4) Les Provinces	p. 33
CHAPITRE II: La Ligue de l'Enseignement	p. 35
A. Effectif	P. 36
B. Finances	p. 38
1. Évolution générale	P. 38
2. Recettes	P. 40
3. Dépenses	P. 41
C. Le Conseil général	P. 41
D. Le Bureau	P. 45

E. L'Assemblée générale	P. 49
F. Sections régionales, sections locales et associations affiliées	P. 50
1. Sections régionales et sections locales	P. 50
2. Associations affiliées	P. 52
G. Les associations amies au niveau international	P. 53
1. La Ligue française de l'Enseignement	P. 53
2. La Ligue internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture populaire	P. 54
H. Les relations entre la Ligue de l'Enseignement et l'Algemeen Verbond ter Bevordering van het Officieel Neutraal Onderwijs (A.V.B.O.)	P. 59
I. La Ligue de l'Enseignement et la question de la jeunesse militante	P. 61
CHAPITRE III: De l'éducation populaire à l'éducation permanente (1864-1962)	p. 69
A. Origine idéologique de son intérêt pour l'éducation populaire	P. 70
B. Les initiatives en matière d'éducation populaire avant 1958	P. 71
C. La situation en 1958	P. 79
D. Premières réflexions et expérimentations en matière d'éducation permanente (1959-1962)	P. 84
CHAPITRE IV: Les services culturels de la Ligue de l'Enseignement (1962-1976)	p. 91
A. Les débuts	P. 92
B. Le centenaire de la Ligue de l'Enseignement	P. 99
C. Stabilisation de l'activité des services culturels (1964-1971)	P. 101

1. Un intérêt croissant pour l'éducation permanente	P. 101
2. Les centres récréatifs	p. 102
3. Le service de valises-documents	p. 104
4. Le service de tourisme culturel et les échanges franco-belges	p. 105
5. Le service de formation des cadres	p. 107
6. Une politique de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation permanente	p. 110
7. Bilan	p. 112
D. La reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 (1971-1972)	P. 113
E. Professionnalisation des services culturels (1972-1976)	p. 116
1. La réorganisation des services culturels	p. 116
2. Diversification et régionalisation des activités dites d'animation culturelle	p. 121
3. Le service de valises-documents	p. 123
4. Le service de formation des cadres	p. 124
5. Le service de tourisme culturel	p. 125
6. Vers une disparition du service de bibliothèques circulantes	p. 126
7. Bilan	P. 127
CHAPITRE V: Une politique de l'éducation permanente décloisonnée	p. 131
A. La création de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel (F.A.P.E.O.)	P. 132
B. Le Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse	P. 140

C. La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel (C.N.G.P.E.O.)	P. 143
D. Le Centre d'Information et de Documentation pour la Télévision (I.D.T.V.)	P. 154
CONCLUSION	P. 159
BIBLIOGRAPHIE	P. 163

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A.L.E.: *Archives de la Ligue de l'Enseignement.*

A.V.B.O.: *Algemeen Verbond ter Bevordering van het Officieel Neutraal Onderwijs.*

B.L.E.: *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement.*

B.L.I.: *Bulletin de la Ligue internationale de l'Enseignement.*

C.N.G.P.E.O.: *Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel.*

F.A.M.L.: *Fédération des Amis de la Morale Laïque.*

F.A.P.E.O.: *Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel.*

L.E.: *Ligue de l'Enseignement.*

L.I.E.: *Ligue internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture populaire.*

INTRODUCTION

En entamant notre réflexion de mémorant, nous n'avions qu'une vague idée du concept d'éducation permanente et nous ne mesurons pas l'étendue du bouleversement culturel que celui-ci entraîna au cours des années 1960. Nous souhaitons par contre étudier le mouvement laïque en Belgique et contribuer à poursuivre son histoire. Cet intérêt repose sur le constat du manque persistant de travaux historiques sur le sujet en Belgique, alors que les grands courants de pensée - chrétien, socialiste - sont toujours très analysés à l'heure actuelle.

Par son hétérogénéité et sa richesse associative, nous devons toutefois délimiter un aspect particulier du mouvement laïque et une période de prédilection. La Ligue de l'Enseignement est une association séculaire qui, par bien des égards, joua un rôle important au XIX^e et au début du XX^e siècle dans le développement d'un enseignement démocratique, mais également - et on a tendance à l'oublier ou à le minimiser - dans la promotion de l'éducation du peuple. Or il est un fait que les rares ouvrages consacrés à son histoire après la Seconde Guerre mondiale éludent en grande partie - mais sans la nier - son activité en la matière. Leurs auteurs lui reconnaissent un «intérêt progressif pour l'éducation permanente», mais ils n'expliquent jamais son origine, son développement au sein de l'association ni son orientation générale. La filiation entre son combat à la fin du XIX^e siècle et sa politique culturelle après 1945 semble, pour ces derniers, logique et incontestable.

Pourtant, si l'on observe les dates généralement reprises pour marquer cet intérêt, l'année 1972 revient constamment. C'est effectivement cette année-là que l'association est reconnue par les pouvoirs publics comme mouvement national d'éducation permanente, dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971¹. Or, une reconnaissance légale est toujours synonyme de conditions. Celles-ci sont clairement délimitées; un mouvement national - polyvalent - d'éducation permanente doit:

- a) poursuivre un but non lucratif;
- b) développer sur le plan exclusivement extrascolaire une activité d'animation, de formation, de diffusion culturelle à destination d'un public adulte dans les domaines politique, philosophique, social, moral, civique, artistique et scientifique;
- c) permettre aux adhérents de réaliser leur activité en la matière par une aide matérielle et logistique;
- d) avoir une structure diversifiée au niveau national, régional et local et se doter d'une structure de direction représentative de ces trois niveaux;
- e) prouver l'existence d'un secrétariat permanent et d'au moins un animateur permanent;

¹ Arrêté royal du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.

- f) développer des activités dans au moins trois provinces parmi celles du Brabant, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et de Namur².

Au vu de ces éléments, nous pouvons nous demander comment et pourquoi la Ligue de l'Enseignement est parvenue à être reconnue. En effet, aucun des travaux liés à son histoire ne délimite clairement la situation globale de l'association dans la seconde moitié du XX^e siècle. Tout au plus, nous connaissons sa place dans les événements de la deuxième guerre scolaire au cours des années 1950; son activité culturelle demeure - elle - dans l'ombre³. Ceci explique les avis parfois divergents de certains contributeurs à son histoire récente. Là où Marcel Deprez - dans le chapitre qu'il consacre à la politique culturelle de l'association dans l'ouvrage «Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente⁴» - avance que la Ligue a eu une action limitée et trop localisée en matière d'éducation permanente; René Robbrecht, feu archiviste de l'association, perçoit, quant à lui, une activité d'une importance jusque-là jamais atteinte!

Notre contribution a l'ambition de trancher la question et de resituer l'association et sa politique culturelle au cours des années 1960 et 1970. Comme nous le verrons, sa situation structurelle dans la deuxième moitié du XX^e siècle ne garantit pas d'emblée sa reconnaissance comme mouvement d'éducation permanente, mais n'est pas non plus aussi stérile que le supposait l'historien liégeois, inspecteur général de la Communauté française et membre fondateur de Peuple et Culture de Wallonie⁶.

Ce flou est également entretenu par un traitement souvent incomplet des sources disponibles aux Archives de la Ligue de l'Enseignement. L'histoire de l'association est généralement construite sur base de ses publications: les bulletins de la Ligue de l'enseignement avant 1962 et ensuite Tribune laïque. Or, ces revues ne donnent qu'un certain point de vue de son évolution et masquent trop souvent les dissensions et les difficultés internes. Cette étude a préféré une

2 Article 1^{er}, 2 et 3 de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.

3 Cullus P., «La Ligue de l'Enseignement de 1950 à 1959. De la lutte à l'espoir, et à la déception», in Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact van 1958: ontstaan, grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles, V.U.B.-Press, 1999, pp. 587-623.

4 Deprez M., «De l'éducation populaire à l'éducation permanente», in Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente. 1864-1989*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990, p. 237.

5 Defosse P. (dir.), *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation Rationaliste et Éditions Luc Pire, 2006, p. 196.

6 Laureys D., Lecomte Y., «Les bibliothèques publiques, sources et outils d'éducation permanente: une conviction fondatrice de Marcel Deprez», in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°82, novembre 2011; Delforge P., «Marcel Deprez», in *Notices biographiques de l'Encyclopédie du mouvement Wallon*, [en ligne], www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Deprez_Marcel.htm (Page consultée le 19/06/2014).

approche méthodique de l'ensemble du fonds d'archives concernant la période 1958-1976, tout en se focalisant sur les documents traitant particulièrement de l'éducation permanente et de la structure de l'association. Cela conduit à un résultat très orienté sur la description institutionnelle, sans toutefois délaissier les rapports humains qui - au sein d'une association fondée sur le militantisme et le bénévolat - ont un rôle important à jouer dans son orientation générale. Car l'histoire de la Ligue de l'Enseignement au cours de cette période est avant tout le fait d'hommes et de femmes convaincus - mais à des degrés divers et avec des conceptions parfois divergentes - de la nécessité d'une politique globale en faveur de l'éducation (des hommes) dans une optique laïque.

Notre contribution tente d'expliquer cet intérêt et de le replacer dans le contexte culturel général de la Belgique des années 1960 et 1970. Celui-ci est riche, complexe et nous n'avons pas l'ambition d'épuiser le sujet. Mais il convient de constater qu'on ne peut comprendre le concept d'éducation permanente qu'en le replaçant dans son contexte historique et géographique. C'est pourquoi nous nous attachons, dans un premier temps, à décrire ce qu'est l'éducation permanente, l'origine de l'idée et son adaptation au cadre belge. Cela permet d'appréhender, en partie, pourquoi la Ligue de l'Enseignement, au début des années 1960 s'est soudainement intéressée de près à ce concept naissant. Mais il est également possible que l'explication ne tienne pas exclusivement au contexte culturel. L'année 1958, qui constitue notre point de départ, n'est bien évidemment pas choisie au hasard- elle correspond à la signature du Pacte scolaire⁷ - et nous verrons dans quelle proportion cet échec de la laïcité - car c'est comme cela qu'il est perçu par les cadres dirigeants de l'association - a pu jouer sur les esprits militants et, par là, sur la politique générale de la Ligue.

7 Le Pacte scolaire est conclu en novembre 1958 entre les trois grands partis politiques belges - Parti Social Chrétien, Parti Socialiste Belge et le Parti Libéral - et est coulé dans une loi quelques mois plus tard en mai 1959. C'est un compromis politique de grande envergure portant sur l'ensemble des degrés de l'enseignement, excepté l'enseignement universitaire. Son objectif principal au moment de sa conclusion était de mettre un terme définitif aux tensions et conflits idéologiques que la Belgique connaissait depuis plus de cent ans dans le domaine de l'enseignement. Il avait donc, par extension, la charge d'atténuer le clivage politico-philosophique au sein de la société belge. Les principes du Pacte scolaire reposent sur la reconnaissance légale de l'existence de plusieurs réseaux d'enseignement en Belgique et sur la mise en place d'une série de mesures et de garanties en faveur du respect de l'égalité entre ceux-ci. Ces dispositions prévoyaient notamment le subventionnement par l'État des différents réseaux d'enseignement reconnus, le respect des options philosophiques et du libre choix des parents, la possibilité pour l'État de créer des écoles publiques là où la situation l'exigeait, etc. Si le Pacte a, de fait, entraîné un relatif apaisement des tensions philosophiques, il a également contribué largement à des conséquences insoupçonnées: l'essor du principe du pluralisme au sein des partis et son affirmation en matière de décision politique; ainsi que la réorientation des enjeux politiques sur les questions communautaires et socioéconomiques. Mabile X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, C.R.I.S.P., 2011, pp. 275-277; Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact*, op. cit., 895 pp.

La seconde partie de notre étude s'intéresse plus précisément à l'intégration progressive du concept et à sa mise en application pratique. C'est une période, d'une part, particulièrement féconde sur le plan des idées, mais d'autre part caractérisée par une ouverture paradoxale sur le monde, alors que l'association est dans le domaine de l'enseignement public sur une position défensive et de repli. On y aborde également la question fondamentale de la mobilisation militante: de la réaction des membres et sympathisants à la politique d'éducation permanente menée par l'association, à l'impact de l'évolution institutionnelle belge en la matière sur le regard porté par les cadres dirigeants vis-à-vis de la base militante.

Les années 1960 et 1970 sont effectivement marquées par une tendance générale des militants laïques au désengagement et la Ligue n'y fait pas défaut. Cette situation est intimement liée à l'essor du principe de pluralisme au sein du monde politique belge⁸. Désormais, les partis politiques autrefois partisans d'une école nationale laïque - le P.S.B. et le Parti de la Liberté et du Progrès - intègrent de nouveaux électors peu favorables à une remise en question de la paix scolaire. Les enjeux sociétaux sont désormais autres: communautarisme et problèmes socioéconomiques. Au vu des conditions prescrites par l'arrêté royal de 1971 et de la situation générale des associations laïques après la Seconde Guerre mondiale, la question de l'engagement militant devient fondamentale. Dans quelle proportion la Ligue est-elle capable de mobiliser et de sensibiliser ses troupes en vue de développer une politique culturelle globale et décentralisée? D'ailleurs, qui sont-elles au cours de cette période? Sont-ce les enseignants qui constituent toujours en majorité ses sections locales ou bien les cadres dirigeants cherchent-ils à intégrer d'autres composantes? N'ont-ils pas la volonté de renouveler les effectifs ou d'ouvrir l'association à de nouveaux publics en lien avec leur nouvelle préoccupation dans le domaine culturel? Pour quel résultat? Au fond, l'enjeu est de savoir ce qu'attendent désormais les membres constituant la base de l'association. Cela requiert cependant d'ouvrir un dialogue. Or, l'histoire de la Ligue est marquée par une forte centralisation. Le concept d'éducation permanente amène à lui seul nombre de questionnements au sein de cette dernière. Il interroge ses dirigeants sur l'avenir-même de l'organisation et les conduit à remettre en cause leur vision de ce qu'est et ce que doit être la Ligue de l'Enseignement.

Au travers de notre étude, nous espérons contribuer - modestement - à élargir le champ des futures recherches dans le domaine et à éclairer une histoire relativement délaissée de la recherche historique.

Liège, août 2014.

8 Hasquin H. (dir.), *Histoire de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Espace de libertés, 1994, p. 216; Mabilie X., *Nouvelle Histoire*, op. cit., pp. 300-301.

CHAPITRE I:

L'éducation permanente,
définition et enjeux

A. Éducation permanente et laïcité

Définir l'éducation permanente, c'est définir une idée en constant renouvellement depuis les années 1950, regroupant différentes dimensions catégorielles - souvent liées; parfois aux antipodes l'une de l'autre - et ce, sous le couvert de tendances idéologiques diverses⁹ -. L'éducation permanente recouvre un large champ d'actions sociales et culturelles et rassemble de nombreux acteurs du monde public et privé. Elle connaît, par ailleurs, un encadrement législatif et conceptuel variable d'un pays à l'autre, qui pèse sur son application pratique. En Belgique, celui-ci se marque par une série de caractéristiques particulières intimement liées d'une part, à l'évolution du monde politique et de la société belge au cours des années 1960 et 1970 et, de l'autre, au contexte-même de la rédaction des textes législatifs¹⁰. Il est important de signaler, à cette étape du développement, que la définition posée par les pouvoirs publics belges n'englobe pas toutes les modalités, particularismes et interprétations du concept. Elle est un horizon où les différentes expressions peuvent éventuellement s'exprimer et sont encadrées¹¹.

Ces différents courants se rejoignent cependant sur certains principes-clés, mais dont la dimension interprétative est grande et les possibilités d'application pratique foisonnantes. Le principe moteur qui transparaît dans tous les textes relatifs à l'éducation permanente est que celle-ci doit permettre aux hommes de se développer culturellement, dans une optique d'adaptation aux réalités du temps¹². Elle sous-tend, dans un deuxième temps, que cette adaptation doit passer par une information critique qui - à terme - doit permettre aux individus de participer activement à la société¹³.

L'éducation permanente peut également se définir d'un point de vue général sous une triple perspective: elle est omnitemporelle (dans le sens où elle touche tous les instants de la vie); omnidimensionnelle (elle touche toutes les facettes de la vie) et elle est organisée en système (c'est-à-dire que ses composantes s'interpénètrent)¹⁴. On considère aujourd'hui en Belgique - mais cela n'a pas été toujours aussi clairement démarqué - que l'éducation permanente recouvre plusieurs di-

9 Forquin J.-C., *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente: analyse thématique d'un corpus international* (U.N.E.S.C.O.), Paris, Éditions l'Harmattan, 2002, p. 14.

10 cf. le chapitre «Grands axes de développement en Belgique», p. 12.

11 Lebon F., *Éducation permanente: reconnaissance et octroi de subventions aux organisations. Décret du 8 avril 1976*, Bruxelles, Ministère de la Culture et des Affaires Sociales: Service de l'Éducation permanente, s.d., pp. 18-19.

12 Hockers M. (dir.), *Éducation permanente: politiques de l'État, politiques des associations*, vol. 2, Liège, Fondation André Renard, 1982, p. 28; Forquin J.-C., *Les composantes doctrinale, op. cit.*, pp. 104-114 et 139-143.

13 Hockers M. (dir.), *Éducation permanente*, vol. 2, *op. cit.*, p. 28.

14 Laot F., «Éducation permanente: trois éclairages sur l'histoire d'une idée.», in *Actualité de la formation permanente*, n°180, septembre-octobre 2002, p. 122.

mensions: l'éducation tout au long de la vie (qui participe à l'intégration de l'individu dans la société et qui lui permet de s'adapter aux changements qu'on lui impose); la formation permanente (qui s'attache à adapter le travailleur aux évolutions du marché du travail et des technologies); l'éducation non formelle ou non institutionnalisée (qui, en dehors du cadre scolaire, considère l'individu comme le premier acteur de son émancipation culturelle et de son éducation); la promotion socioculturelle des travailleurs (qui permet à tout travailleur de surmonter, dans une certaine mesure, le cloisonnement social par la formation)¹⁵.

Il est relativement difficile, dans ces conditions, de poser une définition claire et définitive de l'éducation permanente. On peut toutefois s'interroger sur la vision défendue par la «Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente», car elle est située dans le temps, dans l'espace et dans le «milieu». Le concept, tel qu'il est perçu par les cadres dirigeants de l'association entre 1958 et 1976, évolue d'une part, en parallèle à sa définition progressive au sein de la sphère publique belge¹⁶ et, de l'autre, par le biais de l'apport d'une dimension proprement laïque se référant, dans un premier temps, à la vision de la Ligue française de l'Enseignement en la matière¹⁷ et, dans un second temps, à l'héritage de la pensée de Mai 68¹⁸.

Au terme de la période, il est possible d'affirmer qu'elle a pleinement intégré ces différentes visions et qu'elle définit sa politique en matière d'éducation permanente suivant un axe plus légal que militant. L'éducation permanente doit dès lors être comprise comme un mouvement sociétal global dont la volonté est - dans un cadre laïque - d'une part, l'émancipation de l'homme et de la collectivité et, de l'autre, le renforcement de la démocratie grâce à une participation active et critique des individus à l'élaboration de la société¹⁹. Cette définition n'est toutefois pas définitivement figée et est l'enjeu, dans les années 1970, de deux visions opposées au sein même de l'association: celle des cadres dirigeants qui

15 Nossent, J.P., «L'éducation permanente. Une définition qui se cherche?», in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°27, 2007, p. 1; Id., «Formation des cadres culturels dans les années 1970. Genèse d'un modèle de formation à visée émancipatrice dans le champ de la culture et de l'éducation permanente», in *Les Analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°57, 2009, pp.2-4; Conter B., Maroy C., «Le développement de la formation professionnelle en Belgique francophone», in *Les Cahiers de recherche du G.I.R.S.E.F.*, n°2, octobre 1999, p. 24.

16 cf. «Grands axes de développement en Belgique», p. 12.

17 cf. «Premières réflexions et expérimentations en matière d'éducation permanente», p. 68.

18 cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

19 L'article 1^{er} de ses statuts issus de la révision du 8 novembre 1975 dit: «La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a pour objet la défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïque ainsi que le développement des œuvres laïques d'éducation permanente, créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaire à leur participation à l'élaboration de la société contemporaine».

s'adaptent progressivement aux idées de pluralisme idéologique²⁰ et de démocratie culturelle²¹ promues par l'arrêté royal de 1971; et celle de jeunes militants laïques - à l'influence grandissante - qui y ajoutent une mission de transformation de la société et une dimension doctrinale et de propagande laïque²². Il faut enfin ajouter que la vision de la Ligue de l'Enseignement demeure très attachée au monde scolaire. Bon nombre de ses activités sont, en effet, orientées en faveur du cadre scolaire: associations de parents d'élèves²³, C.N.G.P.E.O.²⁴, formation de professeurs de morale aux techniques d'animation, projection de valises-documents au sein des établissements du réseau officiel, etc.²⁵

20 Le principe de pluralisme idéologique est un des grands bouleversements du monde politique et de la société belge au cours des années 1960. Il se diffuse progressivement à l'issue du Pacte scolaire au sein du monde politique belge. Ce principe repose sur l'effacement du clivage philosophico-religieux entre ce qu'on appelait communément la droite (P.S.C.) et la gauche (P.S.B. et P.L.P.) au profit d'une intégration, au sein d'un même parti de plusieurs tendances philosophiques qui se réunissent et collaborent sur les nouveaux enjeux de la société belge - essentiellement les problèmes communautaires et socioéconomiques. Loin d'être réservé au monde politique, le pluralisme s'est répandu à divers niveaux et dans des modalités différentes au sein de la société belge. Le mouvement laïque s'est adapté tardivement à ce nouveau système de pensée. La création du Centre d'Action laïque en 1969 est sans doute sa principale réponse; il fallait en effet que les diverses associations laïques - dont la Ligue de l'Enseignement - se réunissent et collaborent si elles désiraient voir leurs avis pris en compte par des partis désormais rétifs aux questions d'éthique ou susceptibles de raviver les tensions philosophiques. On ne retrouve bien évidemment pas le principe de pluralisme au sein même des associations laïques, car il n'y a toujours pas de réel dialogue entre les communautés philosophiques au cours de cette période. La Ligue de l'Enseignement, aidée par les loges franc-maçonniques, a toutefois tenté d'adapter le principe au monde scolaire au sein d'un projet de création «d'écoles pluralistes» dans les années 1970. Celui-ci prévoyait d'instaurer un réseau unique d'enseignement où la confrontation des diverses opinions philosophiques aurait été encouragée au sein de chaque établissement dans une optique de neutralité active. Si le projet s'est partiellement concrétisé par une loi en juillet 1975, l'idée d'un réseau unique ne fut pas reprise. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., pp. 246-254; Mabillet X., *Nouvelle Histoire*, op. cit., pp. 300-301; Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire*, op. cit., p. 39.

21 Le principe de démocratie culturelle émergeant dans la foulée des événements de Mai 68 se comprend dans son opposition au principe de démocratisation de la culture, qui prévalait depuis le début des années 1960. Ce dernier postule qu'il est du ressort de toute politique culturelle d'amener la «culture consacrée» - généralement reprise sous le nom de Beaux-Arts - à l'ensemble de la population, y compris aux groupes sociologiques ne disposant pas d'une socialisation à l'art. La démocratie culturelle se base sur les travaux et réflexions de sociologues et de penseurs; tels que Pierre Bourdieu et Marcel Hicter, sur l'aliénation du peuple par la culture légitime et sur l'existence, au sein de la société, de multiples cultures valorisables. Elle affirme la nécessité de doter l'ensemble des membres de la société d'une conscience critique vis-à-vis de cette dernière et de la culture légitimée. Elle encourage également les individus à participer activement à la création culturelle et à valoriser leur production. Profondément engagée, cette vision témoigne d'une dimension révolutionnaire; la culture est vue comme un moyen privilégié pour remettre en question la société et la transformer. «Le monde socio-culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles: entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle», in *Analyse de Action et Recherche culturelles*, n° 1, 2012; Hicter M., *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Fondation Marcel Hicter, 1980, 384 pp.; Van Haecht A., *L'enseignement rénové, de l'origine à l'éclipse*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, pp. 324-326.

22 cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

23 cf. «La création de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel», p. 116.

24 cf. «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

25 cf. le chapitre IV «Les services culturels de la Ligue de l'enseignement», pp. 74-113.

B. Origines idéologiques d'un concept en devenir

Le principe d'éducation tout au long de la vie trouve son origine lointaine en avril 1792, lors du discours de Condorcet à la jeune Assemblée nationale française sur l'instruction publique²⁶. S'il n'est ni le créateur du concept ni son unique promoteur à l'époque, il en est très certainement la vision la plus aboutie et celle qui a eu le plus d'impact²⁷. Pour Condorcet, l'Homme ne peut atteindre la liberté qu'une fois l'accès au savoir garanti. Ce dernier doit être constant et permettre à tout un chacun d'améliorer, au fil du temps, ses connaissances dans un souci de perfectionnement de la civilisation. Condorcet opère ici un basculement du concept de savoir. Celui-ci, désormais évolutif et intarissable, pousse l'homme à s'instruire jusqu'à sa mort, pour sa propre émancipation et pour le bien de la collectivité. Condorcet ajoute que l'État joue un rôle capital dans cette mission éducative; il doit en être un acteur et favoriser les initiatives citoyennes²⁸. Cette idée nouvelle et promue à un long avenir marqua de très nombreux aspects et combats en faveur d'une démocratisation de l'enseignement, du XIX^e siècle à nos jours²⁹.

L'éducation permanente telle qu'on la comprend en Belgique francophone - se référant à une dimension citoyenne et culturelle - provient d'un double héritage plus proche: l'éducation populaire et d'un certain nombre de réflexions sociologiques initiées après 1945 sur le temps de loisirs et sur le présupposé d'une adaptation de plus en plus difficile de l'homme à l'évolution de la société.

L'importance de l'éducation populaire est le principal apport dans le sens où l'éducation permanente s'est pensée, dès le départ, comme la suite logique à cette dernière, comme sa continuité légitime³⁰. Née au milieu du XIX^e siècle en parallèle à l'émergence et à la constitution de la classe ouvrière, l'éducation

26 Condorcet, J.-A.-N., *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique: présentés à l'Assemblée nationale, les 20 et 21 avril 1792*, Paris, L'Imprimerie nationale, 1792.

27 Vial J., *Histoire de l'éducation*, Paris, Presse Universitaire de France, 1995, pp. 56-57.

28 Goffin M., «Éducation permanente en Communauté française Wallonie-Bruxelles: l'enjeu de l'association des milieux populaires à la participation sociale et citoyenne», in de Boe F. (dir.), *Pauvreté - dignité - droits de l'homme. Les 10 ans de l'accord de coopération*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2008, pp. 174-175; Ingberg H., «L'Éducation permanente en mouvement», in *Les Cahiers de l'Éducation permanente*, n°12, juillet-septembre 2000, p. 13.

29 On peut citer notamment la mise en place d'une instruction publique, de l'obligation scolaire, la démocratisation des études supérieures, la formation continue, etc.

30 Forquin J.-C., *Les composantes*, op. cit., p. 10; Arcq E., Blaise P., «L'éducation permanente en Communauté française», in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°43, 1996, p. 4; A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés sur l'Éducation Permanente*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1996, pp. 13-15; Kallen D., «Éducation permanente: une rétrospective», in *Revue européenne de formation professionnelle*, n°8/9, mai-décembre 1996.

populaire est un courant de pensée qui se positionne en faveur d'une démocratisation politique, économique et culturelle, par le biais de l'éducation des adultes dans un cadre extrascolaire³¹. Elle vient donc en complément d'un enseignement jugé par les promoteurs du mouvement comme insuffisant.

L'éducation populaire s'adresse donc, au XIX^e et au début du XX^e siècle, tout particulièrement à la classe ouvrière. L'éducation permanente, quant à elle, a la volonté d'englober un public beaucoup plus large, mais se rapproche tout de même de l'idée défendue par l'éducation populaire dans le fait qu'elle émet des préférences dans ses publics et favorise les populations les plus fragiles³². L'éducation populaire se décline également suivant diverses approches idéologiques, dont les principales en Belgique demeurent celles des piliers traditionnels: socialiste, chrétien et libéral³³. Le mouvement d'éducation permanente continue cette logique, mais dans un contexte différent avec l'émergence, au cours des années 1960, au sein du monde politique, du principe de pluralisme idéologique. Une autre particularité du mouvement d'éducation populaire est son appartenance stricte à la sphère privée et non marchande³⁴. L'État, en la matière, se limite à favoriser l'essor du mouvement. Cela se marque dans le cadre belge notamment par l'arrêté royal de septembre 1921 promu par Jules Destrée qui instaure un système de soutien aux «œuvres complémentaires» de l'école, par la loi de juin 1921 limitant les journées de travail à huit heures, par l'instauration des congés payés, etc³⁵. Ce temps dégagé est donc progressivement compris par les différentes formations politiques comme un temps précieux et privilégié pour éduquer les masses et parvenir à la finalité de leurs revendications respectives (s'émanciper à travers Dieu, s'émanciper par la lutte des classes, s'émanciper par l'intégration au sein de la société libérale).

31 Ingberg H., «L'Éducation permanente...», *art. cit.*, p. 14; Service général de la jeunesse et de l'éducation permanente, *Éducation permanente: enjeux et perspectives. Publications des actes de la journée Éducation permanente du 17 juin 2011*, Collection Culture-Éducation permanente, n° 17, 2012, pp. 47-50; Carcères B., *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964, 249 pp.; Poncin-Legrand A., «La formation permanente des travailleurs», in *Cahiers J.E.B.*, n°2, 1979, pp. 77-82; Tétard F., «Vous avez dit éducation populaire? Itinéraire chronologique», in *Agora*, n°44, avril-juin 2007, pp. 74-90; Maurel C., *Éducation populaire et puissance d'agir: les processus culturels de l'émancipation*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2010, pp. 22-31.

32 Hockers M. (dir.), *Éducation permanente, vol. 2, op. cit.*, pp. 29-30.

33 Degée J.-L., *Le mouvement d'éducation ouvrière. Évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (des origines à 1940)*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1986, 171 pp.; Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire, *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de luttes*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière et M.O.C., 1996, 296 pp.; Deprez M., «De l'éducation...», *art. cit.*, pp. 229-231; Delhay C. «L'éducation permanente: ses enjeux actuels et à venir», in *Études du Centre Socialiste d'Éducation permanente*, 2012, pp. 7-9.

34 Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *art. cit.*, p. 4.

35 Hockers M. (dir.), *Éducation permanente, vol. 2, op. cit.*, p.5; Feaux V., «De l'éducation populaire...», *art. cit.*, pp. 78-79.

Dans un second temps, l'éducation permanente s'est nourrie de réflexions de sociologues et de philosophes sur la notion de loisir, de temps de loisirs et d'adaptation à l'évolution des techniques. C'est notamment au cours des années 1950 que se dessine le principe d'une utilisation saine des loisirs en réponse au développement de la culture de masse et de l'industrie culturelle. Le temps de loisir n'est dès lors plus décrit comme un temps de non-travail; il devient progressivement un moment privilégié pour l'éducation. L'école dite «de Francfort³⁶» développe, à partir des années 1950, l'idée que le temps de loisir est un des maillons essentiels de la vie en société, qu'il est lié intimement au temps de l'école, du travail et de la citoyenneté; et que sa fonction n'est pas uniquement de faire marcher l'économie³⁷. Le sociologue Joffre Dumazedier³⁸ prédit, quant à lui, l'arrivée d'une civilisation du loisir devant l'évolution progressive de la technique et des transformations dans l'organisation du travail³⁹. Selon lui, ce temps libéré doit alors être dirigé en partie vers un développement culturel général des hommes, en réponse au besoin d'adaptation de ces derniers aux évolutions techniques de plus en plus rapides des sociétés industrielles et dans une optique d'éducation populaire⁴⁰.

36 Voir Adorno T., Horkheimer M., *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1989, 281 pp.

37 Bidima J.-G., *Théorie critique et modernité négro-africaine: de l'école de Francfort à la «docta spes africana»*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, pp. 46-47; Chaudron M., *L'exception culturelle, une passion française? Éléments pour une histoire culturelle comparée*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2011, p. 24; De Coster M., *Sociologie de la liberté: mise en perspective d'un discours voilé*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 181.

38 Joffre Dumazedier (1915-2002) est un sociologue français, professeur de sociopédagogie des adultes à l'Université Paris V. Il fut l'un des pionniers de la sociologie du loisir et de la formation. Dès 1935, il développe sa réflexion au sein de cours du soir dans le collège du travail de Noisy-le-Sec et dans des Auberges de la Jeunesse. Entre 1940 et 1945 il est instructeur à l'école des Cadres d'Uriage. C'est pendant cette période qu'il met au point la technique dite de «l'entraînement mental» à destination des équipes volantes du maquis du Vercors. Il fonde en 1944, avec l'aide d'anciens cadres de l'École d'Uriage tombés dans la résistance, le mouvement national d'éducation populaire Peuple et Culture dont il occupe le poste de président jusque 1967. Il expérimente, durant ce laps de temps, ses théories en matière de sociologie des loisirs et d'utilisation du temps libre. Il contribue notamment à la création du *Groupe d'études des loisirs et de la culture populaire* au sein du C.N.R.S. en 1954 et du Comité international de recherche sur le loisir à Amsterdam en 1956. Il devient professeur à la Sorbonne à partir de 1968. En 1974, il ouvre la première chaire de sociopédagogie de la formation des adultes. Auteur prolifique et insatiable, il publie au cours de sa vie 14 ouvrages, dont les principaux sont: *Vers une civilisation du loisir* (Paris, Seuil, 1962); *Sociologie empirique du loisir* (Paris, Seuil, 1973). Son dernier livre, *Penser l'Autoformation* paraît en 2002 (Lyon, Chronique sociale). Amouzou E., *La sociologie de ses origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 267-268; Champy P., Etévé C. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Éditions Retz, 2005, p. 294.

39 *Ibidem*.

40 Pronovost G., *Loisir et Société: traité de sociologie empirique*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1997, pp. 19-20; Id., *Temps Culture et Société: essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1983, pp. 158-159; Troger V., «De l'éducation populaire à la formation professionnelle. L'action de Peuple et Culture», in *Sociétés contemporaines*, n°35, 1999, pp. 29-30; Javeau C., «Utopie et impasse de la démocratie culturelle», in *Loisirs, sports et sociétés: regards croisés. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de socio-anthropologie à Besançon le 1^{er} juin 2007*, Presse Universitaire de Franche-Comté, 2008, pp. 47-48.

C. Grands axes de développement en Belgique

I. Évolution

Le principe d'éducation permanente s'est diffusé en Belgique à la fin des années 1950 après une première phase de développement conceptuel en France. Les termes «éducation permanente» sont en effet utilisés pour la première fois dans le cadre français par Pierre Arents, alors inspecteur général de l'éducation populaire et membre de la Ligue française de l'Enseignement, dans un avant-projet de loi sur l'éducation nationale⁴¹. Il utilise ces termes comme substitut à l'éducation populaire et post-scolaire, tout en projetant d'élargir leurs discours dans une vision plus globalisante devant répondre aux besoins d'adaptation à l'évolution de plus en plus rapide des techniques et des savoirs⁴². L'avant-projet ne sera pas retenu, mais les termes auront marqué certains esprits. Ils sont notamment repérés par la Ligue française de l'Enseignement qui y voit la possibilité de mobiliser ses forces sur un nouveau grand combat fédérateur⁴³. Pierre Arents est alors invité à venir développer son point de vue lors d'un Congrès de l'association en 1956. À l'issue de celui-ci, la Ligue française s'approprie - et elle est la première - le concept d'éducation permanente tel qu'il est proposé par ce dernier dans sa dimension citoyenne et de développement culturel. Selon lui, le moyen privilégié pour diffuser cette notion passe par le biais des loisirs et doit reposer sur le réseau associatif d'éducation populaire français⁴⁴.

Par la suite, les termes ne cesseront de s'affiner et de se mélanger à des réalités voisines mais aussi parfois très éloignées: on voit en effet apparaître, dès 1958, le concept de «formation permanente des travailleurs» par le biais des réflexions de Gaston Berger⁴⁵ et du Centre international de prospective⁴⁶. L'importance de

41 Pronovost G., *Loisir et Société*, op. cit., pp. 19-20; Id., *Temps Culture*, op. cit., pp. 158-159; Troger V., «De l'éducation populaire...», art. cit., pp. 29-30; Javeau C., «Utopie et impasse...», art. cit., pp. 47-48.

42 Forquin J.-C., *Les composantes doctrinales*, op. cit., p. 12.

43 Palazzeschi Y., *Introduction à une Sociologie de la formation. Anthologie de textes français*, vol. 1, Paris, Éditions l'Harmattan, 1998, p. 140; Tricot M., *De l'instruction publique à l'éducation permanente*, Paris, Éditions tema, 1973, pp. 87-121.

44 Forquin J.-C., *Les composantes doctrinales*, op. cit., p. 13.

45 Gaston Berger (1896-1960) est un industriel, philosophe et haut fonctionnaire français. Self-made-man, il fonde, en 1925, la Société d'études philosophiques et édite la revue *Études philosophiques*. Durant la Seconde Guerre mondiale, il participe activement à la Résistance tout en obtenant un poste universitaire à la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille en 1941. Il est principalement connu pour ses travaux philosophiques sur Husserl et Hume, sur la caractérologie et pour avoir créé le concept de la prospective. Hombres E., Durance P., Gaberlieri E. (dir.), *Gaston Berger. Humanisme et philosophie de l'action*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2012, pp. 3-8; Defaud N., Guader V. (dir.), *Discipliner les sciences sociales: les usages sociaux des frontières scientifiques*, Éditions l'Harmattan, 2002, pp. 53-63.

46 Le Centre international de prospective est fondé en 1957 à l'initiative de Gaston Berger, du docteur André Gros et d'industriels (notamment la Société Internationale des Conseillers de Synthèse). Il est alors la

la culture y est minorisée au profit d'une adaptation continue du travailleur à son outil de production et aux nouvelles technologies⁴⁷. Les années 1960 sont marquées indiscutablement par un foisonnement bibliographique dans divers pays du monde, témoignant de l'appropriation du concept par des milieux très différents⁴⁸. Ce vivier intellectuel, loin d'être cloisonné malgré des positions parfois diamétralement différentes, mélange et confronte les idées. Le concept d'éducation permanente se dote progressivement d'une identité propre et se démarque de l'éducation populaire par une dimension globalisante et une volonté systémique.⁴⁹

En Belgique, le concept est très rapidement récupéré par des groupes idéologiques et des intellectuels. Les associations d'éducation populaire vont notamment s'approprier une vision rejoignant partiellement leurs convictions; mais basée sur le principe de développement culturel et de participation du citoyen à la bonne marche de la société.⁵⁰ Cette vision générale connaît, en Belgique, un développement particulièrement fécond - car elle rejoint une réalité législative préexistante - et est à la base de l'encadrement institutionnel ultérieur des mouvements et organismes d'éducation permanente.

L'arrêté royal du 5 septembre 1921, déterminant les conditions générales d'octroi de subsides aux œuvres complémentaires de l'école, peut être considéré comme une préfiguration au développement ultérieur de la vision globale de l'éducation permanente en Belgique francophone.⁵¹ D'une part, parce qu'il instaure un principe de financement par l'État des associations d'éducation populaire - et donc permet le développement d'un tissu associatif - et de l'autre, parce que certaines de ses prédispositions (lien entre monde scolaire et un système parallèle de compensation éducative; démocratisation de la culture) et des

concrétisation matérielle de la théorie prospectiviste française. Selon cette théorie, le passé ne contient ni ne préfigure l'avenir; il faut donc chercher d'autres moyens d'inventer le futur de l'homme. En conséquence, le centre porte son action sur le monde immédiatement contemporain par la mise en place d'une multitude d'études sur des problèmes économiques, sociaux et politiques ciblés. Les résultats des travaux sont publiés dans la revue *Prospective*. Outre ce travail de recherche, le centre se donne pour mission de répandre le principe de la prospective dans les plus hautes sphères du pouvoir. Godet M., Durance P., *La prospective stratégique: pour les entreprises et les territoires*, Paris, Dunod, 2011, pp. 10-16; Berger G., Bourbon-Busset J., Masse P., *De la prospective: textes fondamentaux de la prospective française (1955-1966)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2007, pp. 19-21.

47 Laot F., «Éducation permanente...», *art. cit.*, pp. 118-120; Forquin J.-C., *Les composantes doctrinales*, *op. cit.*, p. 13.

48 *Idem*, p. 14.

49 *Idem*, p. 18.

50 A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés*, *op. cit.*, p. 17.

51 Arcq E., Blaise P., «L'éducation permanente en Communauté française», in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°43, 1996, pp. 3-5; A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés*, *op. cit.*, p. 23.

conditions d'octroi se retrouvent ou sont poursuivies dans les textes législatifs ultérieurs.⁵² Cet arrêté se démarque cependant de ces derniers par un accent mis sur l'action locale et sur la neutralité idéologique.

Loin d'être une initiative marginale, l'arrêté royal s'insère dans un vaste mouvement de démocratisation de la culture et d'accès aux savoirs, entrepris dans l'entre-deux-guerres, et se comprend dans le sens d'une préparation à l'arrivée du suffrage universel.⁵³ Ce mouvement s'affirme au travers de nombreuses lois à caractère social - suppression du délit de coalition, instauration de la journée des huit heures, etc. - mais également dans une optique beaucoup plus axée sur la culture avec, notamment, les lois portant sur l'instruction obligatoire, les bibliothèques publiques et les associations sans but lucratif.⁵⁴ Ce cadre légal a permis le développement d'un large mouvement d'éducation populaire aux tendances idéologiques affirmées.

Le concept d'éducation permanente n'arrive donc pas dans un terrain vierge. La situation préexistante contribue à façonner l'orientation culturelle et démocratique prise par ce dernier. Les années 1960 sont toutefois marquées par une profonde réflexion sur ce que doit être l'éducation permanente en Belgique. La politique culturelle nationale est effectivement influencée par trois particularismes importants qui nécessitent une adaptation spécifique: une société pilariée, une tutelle de la Culture par le ministère de l'Éducation nationale et un problème communautaire de plus en plus affirmé. Comment, dans ces conditions, façonner une politique culturelle nationale autonome sur la base d'un concept à portée globalisante?

L'adaptation s'est faite progressivement et est intimement liée à l'évolution de la réalité sociale, économique et culturelle de la Belgique pendant cette période.⁵⁵ Après une décennie de maturation, un premier élément de réponse est donné lors de la troisième révision de la Constitution belge entreprise entre 1968 et 1971.⁵⁶ Cette dernière crée, d'une part, des communautés culturelles et des ré-

52 Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente, vol. 1, op. cit.*, pp. 5-6; Feaux V., «De l'éducation populaire...», *art. cit.*, pp. 78-79; Gryspeerd A., Pollet S., «Les organisations d'éducation permanente pour adultes», in *Cahiers J.E.B.*, n°7, 1977, pp. 11-13; Ingberg H., «L'Éducation permanente...», *art. cit.*, pp. 13-16.

53 Morenville C., «Éducation permanente: pour ne pas marcher au pas», in *Démocratie*, n°22, 1999; Mabilie X., *Nouvelle Histoire, op. cit.*, pp. 203-204.

54 *Idem*, pp. 208-212.

55 De Bodt R., «Matières et politiques culturelles (1965-1971)», in *Repères*, n°2, novembre 2012; Van den Wijngaert M., *D'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale: 40 ans d'évolution de la politique des communautés et des régions*, Bruxelles, A.S.P., 2011, pp. 59-82.

56 Mabilie X., *Nouvelle Histoire, op. cit.*, pp. 298-299; pour l'évolution du principe d'autonomie culturelle on consultera Dumont H., *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge: 1830-1970*, vol. 1, Bruxelles, Éditions Bruylant et Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1996, pp. 271-

gions entre les deux niveaux de pouvoir que sont l'État et la Province et, d'autre part, elle instaure le principe fondamental d'autonomie culturelle. La politique culturelle belge devient désormais l'apanage des communautés culturelles au travers de Conseils culturels propres à chaque régime linguistique.

Le deuxième élément de réponse est donné à la même époque dans la validation du principe de pluralisme au sein du monde politique, mais également de la sphère privée.⁵⁷ Celui-ci est en maturation depuis la signature du Pacte scolaire et se marque par un relatif décloisonnement idéologique dans diverses questions sociétales. Il est un principe essentiel lors de la signature du Pacte culturel, en février 1972, par les trois grandes familles politiques belges - libérale, socialiste et chrétienne - qui prévoit, au sein des communautés culturelles, une série de garanties visant le respect des conceptions idéologiques et philosophiques en matière de politique et d'initiatives culturelles.⁵⁸

Au début des années 1970, le concept d'éducation permanente est parvenu à une première maturation idéologique nourrie d'une décennie de mise en pratique dans les milieux de l'éducation populaire et s'insérant dans les changements globaux observés ci-devant. Le milieu associatif s'est aussi transformé et certaines organisations - par leur taille - ne répondent plus totalement au cadre fixé par l'arrêté de 1921.⁵⁹ Il est désormais temps, pour les pouvoirs publics concernés, de structurer le mouvement au sein d'un dispositif d'action cohérent avec la nouvelle situation.

Le changement se marque, dans la première moitié de la décennie, par une série de dispositions législatives visant des secteurs particuliers du monde culturel - centres culturels, Maisons de jeunes, organisations de jeunesse, etc⁶⁰. -, mais dont la plus importante demeure l'arrêté royal du 16 juillet 1971, établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente, car il reconnaît, pour la première fois officiellement, l'existence d'une politique d'éducation permanente au sein de la société.⁶¹ Celui-ci est davantage basé sur les revendications du mouvement ouvrier

294; Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *art. cit.*, p. 8.

57 Mabilille X., *Nouvelle Histoire*, *op. cit.*, pp. 300-301; Dumont H., *Le pluralisme*, *op. cit.*, pp. 295-368.

58 Vanommeslaeghe S., «Le Pacte culturel», in *État de la question*, décembre 2011; Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 224; Coorebyter V., «Le Pacte culturel», in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°60, 2003; Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *art. cit.*, 8.

59 Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente*, vol. 1, *op. cit.*, p. 7.

60 Arrêté royal du 22 octobre 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et associations assimilées; Arrêté royal du 5 août 1970 établissant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions aux Maisons de la Culture et aux Foyers Culturels; Arrêté royal du 26 février 1970 portant création du Conseil de la Jeunesse d'Expression française.

61 Article 1er de l'Arrêté du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions

chrétien que socialiste car il favorise l'activité d'associations très structurées.⁶² Le mouvement socialiste s'appuyant, depuis son origine, sur des associations de taille modeste et un mode de fonctionnement coopératif.

L'intitulé-même de l'arrêté amène à une première considération; désormais, les pouvoirs publics mettent l'accent sur le financement d'institutions, d'organismes, et non plus en faveur d'actions à la base.⁶³ Cela entraîne un basculement dans le principe de fonctionnement des associations se réclamant de l'éducation permanente, car les organismes reconnus doivent désormais accorder la priorité en leur sein à une organisation pyramidale et donc assurer une politique plus institutionnelle que reposant sur la pratique. L'activité associative sur le plan local - lorsqu'elle est coordonnée par un mouvement national ou régional - n'est, en outre, plus directement subventionnée. Elle est donc désormais orientée, d'une part, par les pouvoirs publics et, de l'autre, par l'organisation-même qui réfléchit plus au niveau de sa politique générale que des volontés locales.⁶⁴ L'arrêté émet également une préférence dans l'octroi des subventions en faveur des associations structurées - logiquement les plus anciennes - nationales et régionales. Les associations locales, seules, n'ont, dès lors, que peu de marge de manœuvre.

Au niveau des pratiques recouvertes par le décret, il faut d'abord constater que si celui-ci les insère dans un système appelé «éducation permanente», il ne définit toutefois pas le concept. Le ministère de la Culture française - puis la Communauté française - reconnaissent aux associations d'éducation permanente une mission d'animation, de formation et de diffusion culturelle.⁶⁵ Le texte légal ne définit cependant pas davantage ces termes que la notion d'éducation permanente elle-même.⁶⁶ Ce flou sémantique permet une large interprétation lorsqu'on aborde la question de la reconnaissance des organisations.

La portée de l'arrêté s'étend également à toutes les couches de la société et non plus spécifiquement au milieu populaire, qui était le public essentiellement visé par l'arrêté de 1921. Le texte légal ne concerne toutefois que les adultes et se limite au plan extrascolaire. Cela ne signifie pas que l'éducation permanente en Belgique concerne exclusivement les adultes; les dispositions légales prises en faveur de la jeunesse à la même époque participent à un encadrement global de

aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.

62 A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés*, op. cit., p. 19.

63 Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», art. cit., p. 9; Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente*, vol. I, op. cit., pp. 6-7.

64 *Ibid.*

65 Article 2 de l'Arrêté du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.

66 Gryspeerdt A., Pollet S., «Les organisations...», art. cit., p. 13; Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», art. cit., p. 9.

la société sous le principe d'éducation permanente.⁶⁷

Enfin, là où l'arrêté de 1921 tendait à limiter toute propagande politique ou philosophique, le nouveau cadre légal n'y accorde plus d'importance et valide, par là, le principe de pluralisme.⁶⁸

2. Les politiques culturelles des pouvoirs publics

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'État et les pouvoirs provinciaux s'investissent pleinement - mais à des degrés différents au niveau provincial - dans une politique culturelle structurée. Ils en dressent les contours et se dotent progressivement des moyens pour y parvenir. Ils ne défrichent toutefois pas un terrain totalement vierge; depuis l'arrêté royal de 1921, un cadre légal général prépare le développement d'une politique culturelle basée sur le principe de subsidiarité. Toutefois, l'ampleur prise par l'encadrement des pouvoirs publics est un fait nouveau - *a fortiori* à partir des années 1960. Au cours de cette période, la Ligue de l'Enseignement profite essentiellement des aides de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs et du Service provincial de la jeunesse du Brabant. Si leurs services se mettent progressivement en place, ces derniers sont toutefois, à partir des années 1970, dotés de longues années d'expérience et de nouveaux moyens conséquemment à l'évolution du cadre légal. Ils peuvent, dès lors, favoriser un grand nombre d'activités sur le plan national et régional.

a. Les années 1960

1) L'État

Sa mission principale est de favoriser les initiatives privées en matière d'éducation populaire - à destination de la jeunesse ou des adultes - dans une optique de complémentarité de l'éducation scolaire.⁶⁹ Cependant, ses prérogatives vont progressivement se diversifier au cours des années 1960 suite à une confrontation de plus en plus réfléchie avec la réalité vécue par les associations privées et en parallèle à un mouvement général et international en faveur du principe d'éducation permanente. L'État doit, dès lors, pouvoir proposer aux initiatives privées - sans l'imposer - des orientations en matière de politique culturelle sur base d'enquêtes et d'études menées en son sein; il doit pouvoir également coordonner et rassembler les acteurs du milieu, leur proposer des formations

67 Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *art. cit.*, p. 9.

68 Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente*, vol. 1, *op. cit.*, p. 6; Gryspeerdt A., Pollet S., «Les organisations...», *art. cit.*, p. 13; Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *op. cit.*, p. 16.

69 Paris A. (dir.), *Ministère de la Culture française - Culture et Communauté - Politique de l'éducation permanente*, Bruxelles, 1971, p. 40.

et les aider en développant une infrastructure et en suscitant des initiatives.⁷⁰ Pour y parvenir, le service public a mis en place, au sortir de la guerre, une administration propre à la Culture reflétant une large part de la vie culturelle du pays, regroupée sous trois Directions générales:

- la Direction générale de la jeunesse et des loisirs;
- la Direction générale des Arts et des Lettres;
- l'Administration de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air.⁷¹

De ces trois administrations, la première est celle qui va logiquement collaborer, à partir de 1962, avec la Ligue de l'Enseignement au niveau de sa politique culturelle. En effet, ses attributions couvrent un large panel de services dont une partie recoupe les activités des services culturels de l'association:

- le Service national de la jeunesse qui a pour missions de former, directement ou indirectement, les cadres des mouvements de jeunesse dans un esprit de neutralité philosophique et politique (1), de permettre le dialogue entre, d'une part, les associations et mouvements de jeunesse et, d'autre part, entre ces derniers et l'État (2), de favoriser le mouvement parascolaire (3), de contribuer à la réalisation de leurs projets (4), de favoriser l'essor des loisirs éducatifs au sein de la société (5) et d'organiser, directement ou avec le concours de tiers, des activités en faveur de la jeunesse au niveau national et international (6);
- le Service des bibliothèques publiques qui aide, depuis 1921, les communes, les organisations et les personnes privées à créer et entretenir des bibliothèques ouvertes à tous;
- le Service de l'éducation populaire qui vise, à partir des principes de l'arrêté royal de 1921, à un développement intellectuel, civique, artistique et social - dans un cadre de stricte neutralité et de libre entreprise - du peuple belge.⁷²

2) Le Service provincial de la jeunesse du Brabant

L'activité des Provinces en matière de politique culturelle est, quant à elle, beaucoup plus centrée sur les réalisations pratiques et sur l'étude du milieu. Elle est également beaucoup plus ancienne que la politique de l'État en la matière pour certaines d'entre elles: principalement dans les Provinces de Liège, du Hainaut et de Namur.⁷³ C'est que les initiatives sont le fait d'un choix politique engagé et

70 *Idem*, pp. 40-42.

71 «L'action culturelle de l'État», in *Cahiers J.E.B.*, n°4, décembre 1967; De Bodt R., «Matières...», *op. cit.*, p. 5.

72 «L'action culturelle...», n°4, *op. cit.*, 95 pp.; *Bilan*, *op. cit.*, pp. 85-88.

73 Parisi A. (dir.), *Ministère*, *op. cit.*, p. 42; Philippart L., «L'éducation populaire dans le Hainaut», in *T.L.*, n°6, janvier 1964, pp. 6-12.

qu'elles s'installent progressivement dans un cadre légal et matériel purement provincial. Si la Province du Brabant déploie plus tardivement une politique dirigée sur le développement culturel de sa population, elle ne le fait pas moins dans des proportions égales, voire supérieures, aux autres. Sa situation est, en effet, particulière, car elle est jusqu'en 1995 - date de sa scission - la seule province à englober, dans des proportions égales, deux communautés linguistiques sur son territoire.⁷⁴ Sa politique culturelle est donc dirigée d'une manière équitable entre la communauté néerlandophone et francophone. Elle limite également cette dernière à un rôle d'aide financière aux initiatives privées. Cette aide porte sur plusieurs domaines qui concernent directement les services culturels de la Ligue de l'Enseignement:

- l'éducation permanente qui recoupe l'ensemble des aides à destination des associations et groupements d'éducation populaire;
- le soutien aux bibliothèques publiques;
- le service de la jeunesse qui, depuis 1964, a pour missions de s'informer et d'informer les associations d'éducation populaire sur le territoire provincial en matière de politique jeunesse, d'aider et d'inciter les initiatives en faveur de la jeunesse en facilitant l'octroi d'aides matérielles, d'équipements, d'animateurs, etc..., et de promouvoir la formation des cadres d'activités de jeunesse et des jeunes eux-mêmes.⁷⁵

b. Les années 1970

1) L'État

L'année 1968 constitue un moment fondamental dans la compréhension du système culturel qui s'impose dans le cadre fédéral belge à partir de 1971. Il y a d'une part, les événements de Mai 68 qui instaurent une révolution dans tous les domaines de l'activité culturelle du pays - que ce soit dans les pratiques-mêmes ou dans la pensée qui anime ces pratiques - et de l'autre, la publication, presque au même moment, par le ministre P.S.C. Pierre Wigny, du «Plan quinquennal de politique culturelle» qui instaure, pour la première fois, une vision de la politique culturelle francophone.⁷⁶ Ce dernier est, en grande partie, empreint d'un optimisme, d'une confiance en l'avenir prégnante et d'une volonté de révolutionner la culture+⁷⁷. Il va inspirer, dans une large mesure, la politique culturelle de la Com-

74 Stephany P, *Les années 60 en Belgique*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006, p. 349; «L'action culturelle des provinces et des villes en Wallonie», in *Cahiers J.E.B.*, n°2-3, septembre 1967, p. 85.

75 *Idem*, p. 86.

76 De Bodt R., «Matières...», *art. cit.*, pp. 6-7. Nous invitons par ailleurs le lecteur à consulter cet article et sa bibliographie. Celui-ci retrace très justement l'évolution de la politique culturelle francophone durant ces années cruciales.

77 Roland De Bodt précise dans son article (De Bodt R., «Matières...», *art. cit.*, p. 7) que le Livre V du Plan

munauté française. Celle-ci se marque notamment par la promulgation de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 et par une réorganisation de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs. Deux nouveaux secteurs sont ouverts en son sein:

- le service de Formation des Cadres qui - comme son nom l'indique - concerne essentiellement la formation des animateurs et permanents du mouvement d'éducation permanente. Il propose des subsides aux associations d'éducation permanente et aux mouvements de jeunesse; ainsi que des formations subventionnées dans le cadre du Centre Expérimental de Formation à l'Action Culturelle (C.E.F.A.C.). Il organise également, au sein des établissements scolaires, des formations à destination des enseignants, éducateurs, parents et étudiants terminant leur cursus dans des écoles normales. Enfin, il organise périodiquement des formations destinées aux animateurs de maisons de jeunes et de centres culturels⁷⁸;
- le service d'Animation et de Diffusion culturelles. Il constitue le principal garant de l'activité culturelle de la Ligue dans les années 1970.⁷⁹ Il est constitué de trois groupes d'activités, eux-mêmes divisés en trois secteurs.⁸⁰ La Ligue émerge à trois de ces secteurs: l'audiovisuel⁸¹, le théâtre de l'Enfance⁸² et les organisations d'éducation permanente. Le premier concerne la production et la diffusion de films, les télévisions locales et communautaires, les médiathèques, les radios locales et les associations d'éducation permanente reconnues dans le domaine de l'audiovisuel. Le deuxième secteur est réglementé par le décret du 25 juin 1973 définissant les conditions d'octroi de subventions aux compagnies professionnelles déployant des programmes en faveur de la jeunesse ou de l'enfance⁸³. Le troisième secteur comprend l'important département de l'Éducation permanente qui concerne particulièrement la Ligue de l'Enseignement et deux autres départements moins significatifs - les actions en faveur de l'immigration et les centres d'expression et de créativité (C.E.C.) -.

de Wigny, paru trois ans plus tard dans un contexte bien différent est, lui, marqué par une vision post-Mai 68 et par une certaine désillusion, accompagnée d'une mise en doute critique vis-à-vis de la Culture dans le nouveau cadre national.

78 Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente*, vol. 1, *op. cit.*, p. 44.

79 cf. «La professionnalisation des services culturels», pp. 101-113.

80 Hockers M. (Éd.), *Éducation permanente*, vol. 1, *op. cit.*, p. 57.

81 cf. «Le service des valises-documents», p. 109. et «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

82 cf. «Diversification et régionalisation des activités dites d'animation culturelle», p. 107.

83 Décret du 25 juin 1973 relatif aux conditions d'agrément et octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse.

2) *Les Provinces*

Au niveau provincial, la politique culturelle demeure du ressort des pouvoirs provinciaux et varie, par conséquent, d'une région à l'autre. La Ligue de l'Enseignement entretient toujours une collaboration étroite avec le Service provincial de la jeunesse du Brabant et ne parvient que progressivement à toucher des aides des Provinces de Liège et du Hainaut.⁸⁴ Cette situation est à mettre en rapport avec la question de la restructuration de l'association en faveur de ses régionales au cours des années 1970.⁸⁵

84 Les aides du Hainaut sont obtenues par le biais du Centre culturel du Hainaut, dirigé par Louis Philippart, proche de la L.E. Lettre de R. Bustage, chef de division au sein du Centre culturel du Hainaut à la L.E. concernant l'octroi d'un subside spécial à l'association, 8 janvier 1973, A.L.E., 1973 A 302.

85 cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

CHAPITRE II:

La Ligue de l'Enseignement

A. Effectifs

Il est relativement difficile d'établir un décompte précis des individus et des associations membres de la Ligue de l'Enseignement pour la période concernée. Si certains épisodes de son histoire sont favorisés au point de vue documentaire, il est un fait que d'autres demeurent plus obscures et que les chiffres avancés restent la plupart du temps approximatifs. Une définition du statut de membre s'impose également: est considérée comme membre, toute personne payant sa cotisation annuelle à l'association.⁸⁶

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'association regroupe quelque 3.700 membres et 177 associations affiliées. Si l'on compare ces chiffres aux années précédant directement le conflit, on observe que l'association a perdu plus de 1.300 membres et plus de 300 associations affiliées en 5 ans.⁸⁷ Au sortir de la guerre, la Ligue reprend cependant son activité et voit ses effectifs augmenter d'année en année. En 1949, l'association regroupe quelque 4.000 membres. Il n'est pas possible d'établir un décompte précis pour les années ultérieures, car on ne dispose que de listes partielles ne référençant que les noms et adresses des membres. Toute entreprise statistique demeure alors difficile et sujette à l'interprétation. De surcroît, une étude de la répartition géographique des membres est impossible à réaliser. La Ligue ne dispose, en effet, pas d'un service de perception des cotisations centralisé; les membres paient leur cotisation tantôt au siège central, tantôt à leur section.⁸⁸

Il est possible toutefois de dégager des tendances et l'évolution générale du nombre d'affiliés d'une part, pour la période 1958-1962 au travers des décomptes d'affiliation annuels effectués lors des séances du Conseil général de l'association et, d'autre part, pour la période 1962-1976 par le biais des rapports financiers établissant le relevé annuel des cotisations et grâce aux fiches de subvention des différents services de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs. La Ligue connaît probablement une brève diminution de ses membres en 1956, car elle voit pour la première fois, depuis l'issue de la guerre, son nombre de cotisations annuelles baisser⁸⁹. Au cours de la période 1958-1962, elle recrute 375 membres dont 176 néerlandophones et 13 associations. Le chiffre des membres néerlandophones est à prendre avec précaution, car il existe, pour ces derniers, deux systèmes de perception des cotisations: l'un concernant la Ligue nationale et l'Alge-

86 B.L.E., n°2, 1925, p. 52.

87 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire*, op. cit., p. 63.

88 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact*, op. cit., p. 591.

89 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire*, op. cit., p. 75.

meeen Vlaams Verbond tot Bevordering van het officiële Onderwijs⁹⁰ (désormais A.V.B.O.), et l'autre concernant strictement l'A.V.B.O. et ses sections provinciales.⁹¹

Cette situation entraîne jusqu'en 1962 - année de la prise d'autonomie définitive de l'association flamande par rapport à son aînée - un flou dans les comptes de l'association et dans ses relevés de membres. Il est dès lors hasardeux d'établir une quelconque statistique de la répartition des membres néerlandophones au sein de la Ligue de l'Enseignement pour cette période. En 1962, la Ligue recrute toutefois plus de 400 membres grâce à une propagande efficace au sein des établissements du réseau officiel. Elle n'a plus connu - selon sa propre estimation - un tel résultat depuis 10 ans.⁹² En 1966, l'association déclare, au service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, un chiffre approximatif de 5.000 membres et quelque 250 associations affiliées.⁹³ Ce chiffre doit être probablement revu sensiblement à la baisse, car l'association ne déclare que 4.000 membres en ordre de cotisation en 1966 et 3.000 à partir de 1968.⁹⁴ Elle perd également près de 100 affiliations d'associations entre 1966 et 1968.⁹⁵

Cette situation délétère est confirmée par la création, en 1966, d'une Commission d'étude et d'action chargée de redynamiser l'association et de lutter contre les problèmes budgétaires. Le président Félix Depreter constate, lors de la mise en place de cette dernière, que le principal problème est un manque d'enthousiasme des militants et la diminution de son attractivité au niveau de sa base - c'est-à-dire au niveau des enseignants des établissements du réseau officiel.⁹⁶ On peut donc avancer l'hypothèse que la signature du Pacte scolaire en 1958 est vécue par la base militante de l'association comme un véritable échec qui remet en cause la fonction-même de cette dernière en tant qu'organe de pression. La réaction initiée par la Ligue et qui est décrite dans le cadre de cette étude n'est, en outre, probablement pas partagée par une partie des membres de l'association. La période s'étalant de 1962 à 1976 est, en effet, marquée par

90 cf. «Les relations entre la Ligue de l'enseignement et l'*Algemeen Verbond ter Bevordering van het Officieel Neutraal Onderwijs*», p. 46.

91 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact*, op. cit., p. 592.

92 *B.L.E.*, n° 1-2, janvier-juin 1963, p. 5.

93 Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1968, s.d., *A.L.E.*, 1966 C 700.

94 Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1966, s.d., *A.L.E.*, 1966 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1968, s.d., *A.L.E.*, 1968 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1970, s.d., *A.L.E.*, 1970 C 700.

95 Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1969, s.d., *A.L.E.*, 1969 C 700.

96 Bilan général de l'action de la L.E. et de son attractivité rédigé par Félix Depreter, s.d., *A.L.E.*, 1966 B 601.

une baisse constante des effectifs de l'association. Cette constatation s'appuie d'une part, sur la baisse régulière des revenus provenant des cotisations entre 1966 et 1976 et de l'autre, sur certaines lettres des membres du Bureau laissant apparaître leur crainte sur le sujet.⁹⁷ La Ligue ne passera cependant jamais sous la barre des 3.000 membres en ordre de cotisations. Il faut probablement situer leur nombre entre 3.500 et 4.000 pour la période étudiée.⁹⁸

B. Finances⁹⁹

I. Évolution générale

Au sortir de la guerre, la Ligue de l'Enseignement est exsangue. Durant quatre ans, elle a puisé dans ses réserves pour maintenir son activité militante et ses services malgré son incapacité à percevoir les cotisations de ses membres.¹⁰⁰ En 1945, elle demande alors à ces derniers de renouveler leur contribution et, si possible, de la majorer. La situation financière de l'association est alors relativement stable jusqu'au milieu des années 1950.¹⁰¹ À partir de 1956, la Ligue connaît une première crise de croissance depuis la fin de la guerre. Plusieurs raisons peuvent être avancées: l'association connaît un problème latent de mobilisation

97 Compte des recettes et dépenses du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968, s.d., A.L.E., 1968 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1969, s.d., A.L.E., 1969 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1979, s.d., A.L.E., 1969 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1972, s.d., A.L.E., 1972 C 700; Fiche de subvention du service de l'éducation populaire de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1973, s.d., A.L.E., 1973 C 700; Fiche de subvention du service de la diffusion et de l'animation culturelle de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1974, s.d., A.L.E., 1974 C 700 II; Rapport financier de la L.E. pour l'exercice 1974, A.L.E., 1975 B 700; Fiche de subvention du service de la diffusion et de l'animation culturelle de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1976, s.d., A.L.E., 1976 B 700; Lettre d'É. Vandersanden à J. Bernard concernant un projet de création de commissions permanentes au sein de la L.E. et l'activité de ses sections régionales, 12 mars 1975, A.L.E., 1975 A 302.

98 Lettre de F. Depreter à J.P. De Becker concernant la situation de l'enseignement officiel au Congo et le pouvoir de pression de la L.E., 15 février 1971, A.L.E., 1971 B 502.

99 Il est relativement difficile et aléatoire de décrire avec précision la gestion des finances de la L.E. entre 1958 et 1976. Deux problèmes majeurs sont à soulever: d'une part, le manque de sources disponibles et de l'autre, la persistance d'un amateurisme latent dans la gestion générale du budget de l'association jusqu'en 1971. La situation s'améliore à partir de la promulgation de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente. Ce dernier instaure un cadre légal qui pousse les membres du Bureau - *a fortiori* le trésorier - à une plus grande rigueur dans la gestion des deniers de l'association. On trouvera cependant, dans cette étude, des indications documentaires plus précises sur la situation financière de certains secteurs d'activité clés de la L.E. qui permettent d'éclairer le bilan global décrit dans ce chapitre.

100 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 72.

101 *Ibid.*

de son effectif militant¹⁰², qui entraîne des baisses croissantes du revenu provenant des cotisations, et le développement de sa politique culturelle à partir de 1962 conduit à une augmentation permanente et non contrôlée des dépenses générales de l'association.

La Ligue réagit progressivement et partiellement à cet état de fait. La création de la Commission d'étude et d'action en 1966 est sans aucun doute la première vraie réponse des cadres dirigeants de l'association. Une des principales missions de la commission est en effet de chercher les moyens les plus efficaces pour résoudre les problèmes budgétaires. Son travail s'oriente alors sur le double axe: recrutement et recherche de subsides¹⁰³. La situation financière de l'association se détériore cependant entre 1966 et 1971. À partir de 1968 la Ligue éprouve de plus en plus de mal à maintenir ses finances viables alors que les services culturels continuent de se développer et qu'il est nécessaire d'engager une secrétaire permanente supplémentaire¹⁰⁴. Cette situation contraint l'A.S.B.L. à une politique d'austérité. Elle accorde en effet de plus en plus rarement son soutien aux initiatives étrangères et éprouve des difficultés à soutenir ses sections locales.¹⁰⁵ La situation en 1970 est considérée par les cadres de l'association comme critique¹⁰⁶.

Deux ans plus tard, au terme d'un long travail de restructuration en faveur de ses régionales et d'affirmation de son activité en matière d'éducation permanente¹⁰⁷, elle est agréée comme mouvement national polyvalent. L'augmentation des subventions résultant de cette reconnaissance permet à la Ligue de relancer activement sa politique culturelle et d'engager un nouveau permanent à plein temps.

L'association connaît, par la suite, périodiquement de nouveaux problèmes budgétaires. Cette situation découle probablement des difficultés d'adaptation des membres du Bureau et des services culturels aux nouvelles procédures de subvention imposées par les pouvoirs publics et, par ailleurs, des problèmes de

102 cf. «Effectifs», p. 22.

103 Bilan général de l'action de la L.E. et de son attractivité rédigé par Félix Depreter, s.d., A.L.E., 1966 B 601.

104 Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I; Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970, s.d., A.L.E., 1970 A 301; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E. du 29 novembre 1971, s.d., A.L.E., 1971 A 301.

105 Lettre de F. Depreter à M. Liebrin, président de la section de la L.E. de Nivelles concernant les difficultés financières de la Ligue nationale et l'incapacité de cette dernière à accorder une diminution du coût des cotisations aux étudiants souhaitant rejoindre l'association, 26 novembre 1969, A.L.E., 1969 B 501 II; Lettre de F. Depreter à F. Potgens, président de l'A.S.B.L. Amitié et Joie concernant les difficultés financières de la L.E. et l'incapacité de cette dernière à accorder des aides aux groupements qui en font la demande, 28 février 1969, A.L.E., 1969 C 607 I.

106 Lettre d'É. Vandersanden à F. Depreter concernant la situation financière de la L.E. et les problèmes de gestion du budget des services culturels de l'association, 7 août 1970, A.L.E., 1970 A 403 II.

107 cf. «La reconnaissance de la Ligue de l'enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971», p. 98.

fonctionnement des services durant la restructuration de la Ligue de l'Enseignement initiée entre 1972 et 1976. En 1974, elle connaît notamment un important problème financier dû à des erreurs dans la gestion de ses comptes et dans ses prévisions budgétaires.¹⁰⁸ La situation s'améliore nettement au cours de l'année 1976 grâce à la stabilisation des nouvelles structures de la Ligue et suite à la majoration de nombreux subsides provenant des divers services de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.

2. Les recettes

La très grande partie des recettes de l'association est assurée d'une part, par les cotisations des membres et des associations affiliées et d'autre part, par les subventions croissantes des pouvoirs publics accordées dans le cadre de l'activité des services culturels de la Ligue à partir de 1962. Au niveau national, elle reçoit d'importantes subventions¹⁰⁹, dès lors, de plusieurs services de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.¹¹⁰ Les subventions provinciales sont, quant à elles, du ressort presque exclusif de la Province du Brabant et de son service jeunesse de 1962 à 1976.¹¹¹ La Ligue perçoit également des subventions des communes où elle développe une activité culturelle: principalement au sein de l'agglomération bruxelloise avant 1971 et, ensuite, dans certaines communes liégeoises et carolorégiennes.¹¹² Ces subventions locales concurrencent les aides provinciales à partir de 1976.¹¹³ Quant aux fonds privés, il faut mentionner l'aide

108 Lettre d'É. Vandersanden à Y. De Braz, animateur permanent de la L.E. concernant des problèmes dans l'octroi de subsides par les pouvoirs publics en faveur d'activités organisées par les services culturels de l'association, 3 novembre 1974, A.L.E., 1974 A 403 I.

109 Il faut l'entendre du point de vue de ses ressources financières et non en comparaison du total des subventions distribuées par les différents services de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs. En la matière, les principaux bénéficiaires restent, durant toute la période étudiée, les associations rattachées aux partis politiques et *a fortiori* - du fait de leur développement inégalé - les associations chrétiennes d'éducation populaire. *Bilan de la politique d'éducation nationale 1961-1965*, Bruxelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la culture, s.d., p. 87; Arcq E., Blaise P., «L'éducation...», *art. cit.*, pp. 10-11.

110 cf. «Les politiques culturelles des pouvoirs publics», p. 17.

111 À partir de la fin des années 1960, on observe toutefois que la Ligue décentralise progressivement son activité culturelle en faveur de ses régionales. Elle perçoit, à partir de ce moment, des aides de plusieurs provinces - notamment celles de Liège et du Hainaut. Cependant, les relations n'atteindront jamais le degré de coopération noué avec la Province du Brabant.

112 Lettre de R. Beauthier, bourgmestre de Ganshoren à J. Bernard concernant l'octroi de subsides communaux à la L.E., 16 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de J. Bernard au bourgmestre de Gosselies concernant l'octroi de subsides communaux à la L.E., 23 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de J. Bernard au bourgmestre d'Angleur concernant l'octroi de subsides communaux à la L.E., 23 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de J. Bernard au bourgmestre d'Ixelles concernant l'octroi de subsides communaux à la L.E., 23 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de J. Bernard au bourgmestre de Grivegnée concernant l'octroi de subsides communaux à la L.E., 30 mai 1975, A.L.E., 1975 A 302.

113 Fiche de subvention du service de l'animation et de la diffusion culturelles de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1977, s.d., A.L.E., 1976 B 700.

constante et non négligeable des loges franc-maçonnnes du Droit Humain et du Grand Orient de Belgique.¹¹⁴ Ces soutiens diminuent cependant progressivement entre 1958 et 1976. Ils se stabilisent à hauteur de 15.000 francs par année à partir de 1966.¹¹⁵ Les recettes sont complétées par les rentrées résultant de l'activité de ses différentes sections: services culturels, abonnements à la revue I.D.T.V., location de valises-documents, etc.¹¹⁶

3. Les dépenses

Les dépenses sont propres à toute A.S.B.L. Les frais de secrétariat et la rémunération des employés permanents drainent une grande partie du budget de l'association. Il en va de même des dépenses résultant de la parution des diverses publications de la Ligue - Tribune laïque en premier lieu - qui pèsent sur les finances de l'association dès 1962. Les services culturels et leurs créations - mais principalement le Centre I.D.T.V., les centres récréatifs puis les services d'animation socioculturelle et de formation - accaparent une tranche de plus en plus importante des moyens de la Ligue au fur et à mesure de leur développement entre 1962 et 1976.¹¹⁷ Enfin, la Ligue soutient, lorsqu'elle le peut, des initiatives extérieures à ses propres services: spectacles, rencontres laïques, associations d'éducation populaire, etc.¹¹⁸

C. Le Conseil général

Depuis sa création, la Ligue est administrée par un Conseil général siégeant à Bruxelles. Les articles des statuts le régissant ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la fondation de l'association, mais ils ne varient pas pour la période s'étalant de la révision de 1925 à celle de 1972. Depuis 1925, il est composé au maximum

114 La franc-maçonnerie belge est très investie dans la Ligue de l'Enseignement depuis sa création au XIX^e siècle. Si les relations sont toujours très prégnantes entre 1958 et 1976 - comme en témoignent les subventions constantes accordées par le Grand Orient de Belgique et le Droit Humain -, il faut toutefois constater que leur collaboration se limite strictement, au cours de la période étudiée, à la question de l'école pluraliste et à l'établissement d'un mouvement laïque structuré. D'un côté comme de l'autre, leur pouvoir de pression sur le monde politique est grandement diminué après la signature du Pacte scolaire. La question des liens francs-maçons au sein de la Ligue de l'Enseignement ne concerne pas directement l'objet de l'étude présentée ici. Il sera toutefois fait mention de ces liens idéologiques entre certains cadres de l'association et le monde franc-maçon lorsque ceux-ci concernent, directement ou indirectement, la problématique. Tyssens J., *Guerre et paix scolaires: 1950-1958*, Bruxelles, De Boeck, 1997, pp. 15-16; Schifano N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2003, pp. 47-48; Bartier J., «La franc-maçonnerie et les associations laïques en Belgique», in Hasquin H. (dir.), *Histoire, op. cit.*, pp. 193-217; Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 143.

115 Liste des subsides de la Loge du Grand Orient de Belgique et de la Loge du Droit Humain entre 1955 et 1973, s.d., A.L.E., 1973 A 302.

116 Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I.

117 Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I.

118 Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I.

de 51 membres élus pour 3 ans. Chaque année, le Conseil est renouvelé d'un tiers de ses effectifs lors de l'Assemblée générale.¹¹⁹ Les membres décédés ou transférés au Comité d'honneur sont systématiquement remplacés par cooptation.¹²⁰ Les prérogatives du Conseil général regroupent la validation des demandes d'affiliation de nouveaux membres et de nouvelles associations, la nomination des membres du Bureau exécutif, des membres du Comité d'honneur, du collège des commissaires, ainsi que l'organisation des réunions du Conseil et des débats qui y ont cours. L'accès aux réunions est habituellement réservé aux membres élus et à ceux du Comité d'honneur. Des invités peuvent éventuellement participer aux débats afin d'apporter une expertise sur un sujet particulier.¹²¹

Le Conseil général est composé, dans sa grande majorité, de personnalités issues du monde politique, de l'enseignement - retraités ou non - et de l'administration scolaire. À partir des années 1970, l'organe s'ouvre à des animateurs et des jeunes membres actifs au sein des services culturels de l'association.¹²² Ils sont choisis pour leurs compétences dans divers domaines liés à la politique scolaire, à la pédagogie ou à l'animation socioculturelle et pour leur implication éventuelle dans les sphères politiques et institutionnelles du pays. Les nouveaux membres sont systématiquement proposés par un ou plusieurs membres du Conseil général ou du Bureau exécutif. Les liens d'amitié et les relations franc-maçonnes jouent un rôle certain dans le choix d'une partie des futurs membres. Cependant, l'accès à des fonctions plus importantes dans l'association est strictement surveillé. Ainsi, Félix Depreter exprime sa désapprobation au sujet d'une demande d'élection jugée un peu trop rapide:

«Le Bureau n'a pas manqué d'examiner avec intérêt la candidature au Conseil Général de notre F. NATOWITZ [sic]. Il a estimé que l'intéressé n'ayant pu se familiariser avec les activités de la Ligue de l'Enseignement, son adhésion étant toute récente, il conviendrait qu'il patientât quelque peu.»¹²³

Il faut l'aval de 10 membres du Conseil pour pouvoir poser sa candidature en tant que nouveau membre.¹²⁴ Le Bureau valide dans un premier temps - seul - la possibilité d'élection; chaque cas est ensuite étudié par le Conseil général au dé-

119 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 48.

120 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact, op. cit.*, p. 598.

121 *Ibid.*

122 *Ibid.*; T.L., n° 11, mai 1965, p. 27; Liste des renouvellements annuels des membres du Conseil général de la L.E. de 1971 à 1976, s.d., 1975 A 201; Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.

123 Lettre de Félix Depreter à M. Lievens concernant la cooptation d'un membre franc-maçon, 28 mars 1968, A.L.E., 1968 A 202.

124 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 75.

but de ses réunions. Une fois sanctionnées par les deux instances, l'Assemblée générale annuelle officialise les éventuelles nominations.¹²⁵ À la fin des années 1950, les représentants politiques proviennent, dans la majorité des cas, de la province du Brabant et, dans une bien moindre proportion, du Hainaut et de Liège.¹²⁶ On retrouve, au plan local, des échevins et des conseillers communaux de l'agglomération bruxelloise - principalement ceux de la Ville de Bruxelles et d'Ixelles¹²⁷. Au niveau national, siègent une poignée d'ex-hauts mandataires, ainsi que des sénateurs et des députés en fonction.¹²⁸ Le nombre de représentants politiques au sein du Conseil général tend cependant à diminuer au cours des années 1960. Cette situation s'explique probablement par la diffusion progressive du principe de pluralisme au sein des partis politiques autrefois relais des revendications de l'association. Les mandataires politiques préfèrent désormais éviter d'afficher officiellement leur appartenance philosophique; dès lors, intégrer le Conseil général de la Ligue de l'Enseignement pouvait être vu comme un engagement particulièrement militant. La plupart des personnes provenant du monde politique - Charles Moureau, Joseph de Grauw, Nicole Delforge-Rosy - décèdent ou démissionnent progressivement.¹²⁹ En 1976, seul le libéral Édouard Klein, alors conseiller communal de Bruxelles, et des représentants de l'administration provinciale - Louis Philippart, Henri Gassée - siègent encore au sein du Conseil général.¹³⁰ La Ligue continue toutefois à recevoir le soutien informel d'élus politiques - essentiellement des échevins et des bourgmestres.

D'une manière générale, les remplacements se font dans le respect de l'équilibre politique entre socialistes et libéraux. Les cas de candidature spontanée sont très rares. Il faut toutefois noter une légère prépondérance libérale à la fin des années 1950 sous la présidence de Nicolas Smelten.¹³¹ Devant son manque de réaction à ce sujet, il lui sera reproché à plusieurs reprises de favoriser l'opinion libérale au sein du Conseil et de ne pas renouveler assez rapidement les effectifs en faveur

125 *Ibid.*

126 T.L., n°11, mai 1965, p. 27.

127 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact, op. cit.*, p. 598; Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.

128 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact, op. cit.*, p. 598; T.L., n°11, mai 1965, p. 27; Liste des renouvellements annuels des membres du Conseil général de la L.E. de 1971 à 1976, s.d., A.L.E., 1975 A 201.

129 Liste partielle des membres du Conseil général de la L.E., s.d., A.L.E., 1974 A 301; Liste des renouvellements annuels des membres du Conseil général de la L.E. de 1971 à 1976, s.d., A.L.E., 1975 A 201; Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.

130 Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.

131 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact, op. cit.*, p. 598

d'une égale représentation des tendances.¹³² La question de la représentation, si elle ne peut pas être tranchée définitivement faute de sources, demeure un sujet constant d'inquiétude durant toute la période étudiée.¹³³

La périodicité des séances du Conseil général varie, quant à elle, aléatoirement d'une année à l'autre. La participation à ces séances est globalement assez peu soutenue depuis 1944.¹³⁴ Cette situation se maintient pendant plusieurs décennies et s'aggrave probablement à l'issue de la signature du Pacte scolaire en 1958.¹³⁵ En 1961, le Bureau insiste à plusieurs reprises auprès des membres du Conseil général sur: «*L'importance d'une présence aussi large que possible à nos débats, afin de donner aux conclusions et aux vœux formulés dans l'intérêt de l'enseignement national le maximum de valeur et d'autorité.*»¹³⁶

Entre 1960 et 1961, le Conseil général est épuré des éléments les moins assidus, mais le problème de l'absentéisme ne disparaît cependant pas. Les élus politiques demeurent les moins impliqués dans la gestion des affaires. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ils ont tendance à participer plus volontiers aux Assemblées générales, où les débats portent majoritairement sur la dimension politique du combat en faveur de l'école officielle.¹³⁷ Les exposés qui terminent les réunions du Conseil général sont consacrés, la plupart du temps, à des questions pédagogiques ou de politique scolaire.¹³⁸ On retrouve donc logiquement de nombreuses études liées à la vie politique du pays sur des sujets tels que l'enseignement spécial¹³⁹, l'expansion de l'université de Bruxelles¹⁴⁰ ou encore l'école pluraliste¹⁴¹.

De nouveaux statuts sont votés le 8 novembre 1975 par l'Assemblée générale. Le Conseil général prend alors la dénomination de Conseil d'administration.¹⁴² Ce dernier s'ouvre à une plus grande représentation des sections régionales, des jeunes et des associations nationales affiliées.

132 Lettre du N. Smelten à H. Van Vynckt concernant le 25^e anniversaire du Centre permanent de défense de l'école publique ainsi que la représentation politique au sein de la L.E., 28 mai 1960, A.L.E., 1960 C 607.

133 Lettre de J. Bernard à S. De Coster, vice-président de la L.E. concernant la situation générale et la restructuration de l'association, 27 mars 1975, A.L.E., 1975 A 302.

134 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact*, op. cit., p. 599.

135 B.L.E., n°1, janvier-mars 1960, p. 6.

136 Communiqué du président Nicolas Smelten et du secrétaire général Félix Depreter adressé aux membres du Conseil général, 10 octobre 61, A.L.E., 1961 A 202.

137 Witte E., De Groof J., Tyssens J. (éds.), *Het schoolpact*, op. cit., p. 599.

138 Liste des exposés présentés au cours des séances du Conseil général de la L.E. depuis 1945, s.d., A.L.E., 1966 A 201.

139 Conclusions de la communication de M.J. Masson en séance du Conseil général, 9 octobre 1960, A.L.E., 1960 A 201.

140 Communiqué du Conseil général portant sur l'expansion de l'université de Bruxelles, 25 octobre 1964, A.L.E., 1964 A 201.

141 Invitation à la réunion de la commission de l'école pluraliste, 11 janvier 1973, A.L.E., 1973 A 201.

142 cf. «La reconnaissance de la Ligue de l'enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971», p. 98.

D. Le Bureau

Le Bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement est construit autour des figures du président, du secrétaire général et du trésorier. La charge de bibliothécaire de la Ligue disparaît en 1959 à la mort de Vital Plas.¹⁴³ Georges Gilbert conserve cependant la titulature en prenant la tête du service des bibliothèques circulantes, mais il n'est plus directement intégré au sein de l'appareil dirigeant de l'association. Durant la période étudiée, le secrétaire général est systématiquement choisi comme successeur du président sortant.¹⁴⁴ L'appartenance à une loge franc-maçonne - si elle n'est jamais présentée comme un prérequis - est toutefois une hypothèse invariablement confirmée.

D'une manière générale, le Bureau exécutif est composé majoritairement d'enseignants et de directeurs d'établissements scolaires.¹⁴⁵ Trois présidents se sont succédé entre la mise en place du Pacte scolaire de 1958 et la rédaction du décret sur l'octroi de subventions aux associations d'éducation permanente d'avril 1976. Nicolas Smelten¹⁴⁶ occupe la fonction de 1931 à 1961. À l'issue de son mandat, le Conseil général décide unanimement de le nommer président d'honneur.¹⁴⁷ Félix Depreter¹⁴⁸, secrétaire général de l'association depuis 1940,

143 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 59.

144 La succession de Félix Depreter ne fut cependant pas garantie d'emblée à Jacques Bernard. Il est probable que le président en fonction ait songé dans un premier temps à Paul Backeljauw. Ce dernier était membre de la Ligue de longue date et appartenait à la Loge du Grand Orient de Belgique, à l'instar de Jacques Bernard et de Félix Depreter. Il effectuait, en outre, un mandat actif au sein d'une des nouvelles sections de la Ligue depuis 1968. Une lettre personnelle lui étant adressée en 1971, au moment où il prit la décision de quitter la fonction qu'il occupait, témoigne du souhait de Félix Depreter de lui accorder une place plus importante au sein de l'association. Lettre de F. Depreter à P. Backeljauw concernant sa démission au poste de directeur du comité de gestion du Centre I.D.T.V. de la L.E., 17 juin 1971, A.L.E., 1971 B 501.

145 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 59.

146 Nicolas Smelten (1874-1962) est pédagogue, professeur diplômé de l'École normale Charles Buls (alors appelée École normale des instituteurs). Après avoir exercé son métier pendant une dizaine d'années, il devient directeur de l'école n°10 de Bruxelles en 1929. Passionné par la discipline pédagogique, il y applique les méthodes d'Ovide Decroly en matière de pédagogie active. Il est également très actif dans le domaine de l'éducation extra et parascolaire. Son engagement laïque l'amène à militer en faveur de l'enseignement public et de la laïcisation de la société. Il intègre par ce biais la L.E. en 1905 qu'il contribue à rénover. Il gravit progressivement les échelons de la direction de l'association et accède à la présidence en 1931. Il oriente la Ligue lors de la deuxième guerre scolaire (1950-1959) et contribue à la fondation du Comité d'action pour la défense de l'école nationale en 1950. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 255; Wagnon S., *La cité joyeuse - foyer des orphelins de Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles): Une préfiguration des communautés d'enfants et un laboratoire pédagogique d'éducation nouvelle? Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation*, Université de Genève, septembre 2010; *T.L.*, n°2, janvier 1963, p.4-7.

147 Communiqué de la L.E. au sujet du nouveau Bureau, s.d., A.L.E., 1962 A 202.

148 Félix Depreter (1904-1991) est enseignant de formation. Il est nommé au cours de sa carrière directeur de l'École de l'industrie, du bois, de l'ameublement et de la décoration intérieure. Très engagé au sein de la Ligue de l'Enseignement, il gravit progressivement les échelons et préside l'association à partir de 1962. Opposé au principe du Pacte scolaire, il contribue également à rénover l'association. C'est sous son mandat que

lui succède et dirige l'association jusqu'en 1973. Le même honneur lui sera fait. Jacques Bernard¹⁴⁹, lui aussi secrétaire général depuis 1962, prend la tête de l'organisation jusque 1986.

Le rôle du président est fondamental dans l'organisation de l'association. Il signe conjointement avec le secrétaire général les lettres, communiqués et textes envoyés au nom de l'association. Il préside les réunions du Conseil général et du Bureau. Il est difficile de connaître exactement son implication dans les décisions du Bureau, car les procès-verbaux de ces réunions n'ont pas été conservés dans leur très grande majorité ou n'ont pas été systématiquement rédigés. Cependant, l'avis personnel du président est d'un poids non négligeable surtout lors des débats et des réflexions sur l'orientation de la Ligue. La présidence de Félix Depreter est par ailleurs marquée par une profonde centralisation du pouvoir.

Poste clé de toute association, la trésorerie générale connaît une certaine stabilité à la Ligue de l'Enseignement. En 1957, Georges Maquet¹⁵⁰ devient trésorier général de l'association. Il occupe la charge jusqu'à son décès en 1974 et est rapidement remplacé par Paul Droulans, un instituteur à l'école Charles Buls.¹⁵¹ Ce dernier assure la fonction jusqu'en 1978.

Outre ces trois fonctions, le Bureau de la Ligue de l'Enseignement est composé d'une série de vice-présidents, de membres et de commissaires. Le nombre de vice-présidents varie selon les époques. Leur poids dans l'appareil décisionnel est fonction des différentes personnalités en présence. Tout comme les membres du Conseil général, ils sont choisis suivant le principe d'une égale représentation po-

l'éducation permanente est devenue l'une des premières préoccupations de la Ligue. Defosse P, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 94-95; Robbrecht R., «La guerre de Troie n'aura pas lieu», in *Éduquer*, n°50, avril 2014.

149 Jacques Bernard (1911-1989) est instituteur de formation. Au cours de sa carrière, il est directeur d'école puis inspecteur des cours de morale de l'enseignement primaire de la Ville de Bruxelles. Il accède à la présidence de la Ligue de l'Enseignement en 1972. Il mène une profonde réforme de l'association qui conduit à la révision des statuts le 8 novembre 1975. Fervent opposant au Pacte scolaire, il poursuit la politique de défense des intérêts de l'enseignement public menée par Félix Depreter depuis 1962. Au sein du mouvement laïque, il est, dès 1964, président fondateur du Comité des Fêtes de la Jeunesse Laïque de Bruxelles et fondateur de la régionale du C.A.L. de Bruxelles en 1979. Defosse P, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 34.

150 Georges Maquet (1897-1975). Instituteur de formation, il accède au titre de docteur en sciences pédagogiques en 1931 à l'U.L.B. Il effectue, dans le cadre universitaire, de nombreuses recherches sur la pédagogie et notamment sur l'enseignement de l'Histoire. En 1933, il est nommé préfet de l'Athénée Robert Catteau à Bruxelles. Il entre au sein de la L.E. en 1950 et en devient le trésorier général en 1957 au moment de sa mise en retraite professionnelle. Il exerce, au sein de l'association, un poids moral non négligeable et participe à de nombreuses rencontres internationales en 1958 et 1975 - notamment pour le compte de la L.I.E. T.L., n°52, avril 1975, p. 10-11; *L'Athénée. Bulletin de la Fédération de l'Enseignement moyen officiel du degré supérieur de Belgique*, n°64, 1975, p. 3.

151 Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 5 octobre 1953, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, t. 2, n°19, 1953, p. 636.

litique entre libéraux et socialistes.¹⁵² À l'instar du Conseil général, le Bureau est cependant composé d'un plus grand nombre de libéraux à la fin des années 1950.¹⁵³

Lors des négociations autour du Pacte scolaire, Nicolas Smelten est secondé par cinq vice-présidents: Léon Mundeleer, ancien ministre de l'Instruction publique, Gabrielle Rosy-Warnant, ancienne échevine d'Uccle, Sylvain De Coster, directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles, Armand Hacquaert, échevin de l'Instruction publique de Gand et professeur de l'Université d'État de la ville, Alphonse Verheyden, professeur et, enfin, Félix Peeters, professeur à l'U.L.B. L'équipe est modifiée en partie sous la présidence de Félix Depreter. Gabrielle Rosy Warnant est remplacée, dès 1962, par Jeanne Burniaux-Taillieu, directrice honoraire d'école professionnelle et Léon Mundeleer émet le souhait de se retirer la même année. Il sera nommé ultérieurement membre du Comité d'honneur de la Ligue.¹⁵⁴ Il est remplacé par Paul Braun, président de la Fédération nationale de la Libre Pensée, en mars 1963.¹⁵⁵ Lucia De Brouckère¹⁵⁶ et Arnould Clause¹⁵⁷ font leur entrée au sein du Bureau de la Ligue en 1964.¹⁵⁸ Ils sont suivis par Paul Backeljauw¹⁵⁹ qui effectue un court

152 Lettre de Félix Depreter à Paul Braun concernant la représentation politique au sein du Bureau de la L.E., 24 mars 1959, A.L.E., 1959 A 401.

153 Lettre de Paul Braun à Nicolas Smelten concernant la surreprésentation libérale au sein du Bureau de la L.E., 11 mars 1959, A.L.E., 1959 A 401.

154 Lettre de Félix Depreter à Léo Mundeleer l'informant de son entrée au Comité d'honneur de la L.E., 5 mars 1963, A.L.E., 1963 A 202.

155 Lettre de Félix Depreter à Paul Braun concernant sa nomination en qualité de vice-président de la L.E., A.L.E., 5 mars 1963, 1963 A 202.

156 Lucia De Brouckère (1904-1982) est chimiste, militante laïque et également première femme à avoir enseigné en Belgique au sein d'une faculté de sciences (1937). Elle est très engagée dans plusieurs associations laïques: l'Extension de l'U.L.B., le Centre d'Action Laïque, la Famille Heureuse, la Pensée et les Hommes, etc. Au sein de la Ligue de l'Enseignement, elle participe en qualité de vice-présidente à de nombreux débats depuis 1964. Elle contribue notamment à la rédaction, avec Arnould Clause, de la charte de l'école pluraliste et s'investit dans la réforme de l'association en 1975. Defosse P., *Dictionnaire*, op. cit., p. 82-83; Van Rokeghem S., Aubenas J., Vercheval-Vervoort J., *Des femmes dans l'histoire en Belgique*, depuis 1830, Bruxelles, Éditions Luc Pire, p. 145.

157 Arnould Clause (1905-1992) est docteur en philologie et pédagogie. Promoteur de l'éducation active, il enseigne au sein d'établissements de l'enseignement officiel avant d'obtenir une chaire de psychopédagogie à l'Université de Liège. Militant socialiste et laïque convaincu, il s'investit activement au sein de la Ligue de l'Enseignement entre 1960 et 1989 - notamment en tant que vice-président. Il est le père du projet de l'école pluraliste qu'il a largement contribué à définir au sein de nombreuses réunions de réflexion et au travers d'une charte. Il a également rédigé plusieurs ouvrages de pédagogie mêlant ses convictions philosophiques et pédagogiques. Defosse P., *Dictionnaire*, op. cit., p. 64; Arnould Clause: *biographie*, [en ligne], www.servicedulivre.be/sll/fiches_auteurs/c/clause-arnould.html (Page consultée le 4/08/2014); Belatalla L., Genovesi G., Marescotti E., *Tra natura e cultura: aspetti storici e problemi dell'educazione*, Milan, FrancoAngeli, 2007, p. 145-157.

158 T.L., n° 11, mai 1965, p. 23.

159 Paul Backeljauw (1921-1999). Il effectue des études d'instituteur à l'École normale Charles Buis en 1940. Puis il entreprend une formation universitaire en Sciences politiques et administratives à l'U.L.B. Diplômé en

mandat jusqu'en 1970.¹⁶⁰ En 1972, Alphonse Verheyden n'est pas réélu¹⁶¹ et est remplacé par John Bartier¹⁶². La composition n'est alors plus modifiée pour la période concernée.¹⁶³

Les commissaires du Bureau sont des membres du Conseil général choisis pour leur compétence dans certains domaines de la politique scolaire, de la pédagogie ou du monde socioculturel. Ils sont chargés par le Bureau d'étudier des problèmes particuliers afin de faciliter les prises de décision et la compréhension des débats. La révision des statuts de 1975 conduit à une multiplication des commissions spécialisées et leur confère davantage de poids au sein de l'association.¹⁶⁴

Enfin, il faut mentionner, à partir de 1962, le cas d'Étienne Vandersanden¹⁶⁵, directeur des services culturels de la Ligue jusqu'en 1975. Il participe à de nombreuses réunions du Bureau et à certaines prises de décision importante, sans en faire officiellement partie. Il intègre toutefois ce dernier quelques semaines

1946, il débute une carrière d'institutrice puis de professeur au sein de nombreux établissements scolaires de la Ville de Bruxelles. Il termine son parcours professionnel en tant qu'administrateur délégué du Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement neutre officiel subventionné. Franc-maçon et laïque, il participe activement au sein de la Loge du Grand Orient de Belgique à l'élaboration du projet d'école pluraliste. Il effectue, en outre, un passage à la L.E. entre 1968 et 1971 avant de se voir confier la présidence du C.A.L. entre 1972 et 1975. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 30; Procès-verbal de la réunion de la Commission pour l'étude du Pacte scolaire du Grand Orient de Belgique, 29 avril 1971, A.L.E., 1971 D 904.

160 Lettre de Paul Backeljauw à Félix Depreter concernant sa démission du poste de vice-président de la L.E., 21 décembre 1970, A.L.E., 1971 A 202.

161 Procès-verbal n°1 de la réunion du Conseil général de la L.E., 13 juin 1975, 1975 A 201.

162 John Bartier (1915-1980) est historien médiéviste et contemporainiste. Diplômé de l'U.L.B., il y enseigne depuis 1951. Lorsque le professeur Frans Van Kalken prend sa retraite, il lui succède à la chaire d'histoire contemporaine. Dès lors, ses sujets de prédilection vont s'orienter autour de l'histoire du libéralisme, de la franc-maçonnerie, de la laïcité ou de l'U.L.B. Dans sa volonté de diffuser le savoir, il participe à de nombreuses conférences de l'Extension de l'U.L.B. et à des réunions sur le thème du libre examen. Laïque et franc-maçon, il fait partie de nombreuses organisations: l'Union rationaliste de Belgique, la Ligue de l'Enseignement, la Pensée et les Hommes, etc. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 31; Miroir A. (dir.), *Laïcité et classes sociales: 1789-1945. En hommage à John Bartier*, Bruxelles, Espace de Libertés et Centre d'Action Laïque de Liège, 1992, 308 pp.

163 Liste des membres du Bureau de la L.E. en 1975, s.d., A.L.E., 1975 A 301.

164 cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

165 Étienne Vandersanden exerce, dans un premier temps, le métier de professeur au sein de l'école Charles Buls. Il démissionne en 1963 pour devenir directeur des Cours normaux provinciaux pour éducateurs et moniteurs de jeunesse du Brabant. Il est également l'un des membres fondateurs en 1938 de la troupe de théâtre des Comédiens Normaliens issus de l'école normale Charles Buls. Au sein de la Ligue de l'Enseignement, il contribue à sensibiliser le Conseil général aux questions liées à l'occupation du temps de loisir et à l'importance des mouvements de jeunesse. *T.L.*, n°3, avril 1963, pp. 19-20; *T.L.*, n°8, juillet 1964, p. 7; Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 6 mai 1963, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°11, 1963, p. 890; Deldime R., *Le Théâtre pour enfants: approches psychopédagogiques, sémantique et sémiologique*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 1976, p. 9-10; Liste des exposés présentés lors des Conseils généraux de la L.E. depuis 1945, s.d., A.L.E., 1966 A 201; «Chapitre 10. La SAGA pourquoi?», in Weis G., Pâques J., DECORTE J. (dir.), *Réussir et rater la révolution de l'école*, Bruxelles, Éditions C.P.A.L.I., 1996, p. 14.

après avoir démissionné. La place importante occupée par sa fonction au cours des années 1960 ne remet jamais en question son statut et contribue à renforcer son poids au sein de l'appareil dirigeant.

E. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle de la Ligue de l'Enseignement est ouverte à tous les membres régulièrement inscrits. Elle se réunit la plupart du temps dans les locaux de l'école Charles Buls à Bruxelles. Y sont présentés les rapports moraux et financiers de l'organisation pour l'année écoulée. Une fois validés par l'Assemblée générale, ceux-ci sont publiés dans le Bulletin de la Ligue et ultérieurement dans Tribune laïque. L'Assemblée générale est aussi l'occasion d'entériner l'élection des membres candidats au Conseil général, ainsi que le renouvellement annuel du tiers de ses effectifs. Enfin, ces rencontres sont systématiquement accompagnées d'exposés sur des sujets liés à la politique scolaire ou à la pédagogie et, plus rarement, à l'éducation populaire et permanente. La Ligue n'a pas conservé ou n'a pas eu le souci de rédiger les procès-verbaux des séances. On peut néanmoins avoir un aperçu des discussions et des sujets abordés par le biais du Bulletin de la Ligue, de la revue Tribune laïque et des nombreux articles des journalistes présents à chaque rencontre.¹⁶⁶

L'Assemblée générale de la Ligue conserve, par ailleurs, une mission de propagande des activités et des valeurs de l'association. Les questions brûlantes en matière de politique scolaire sont souvent sujettes à des motions et des prises de position unanimes, qui sont ensuite envoyées à un réseau de connaissances et à des personnalités politiques influentes. Les sujets et intervenants sont choisis, d'une part, pour leur actualité et leur intérêt, mais également suivant une préoccupation d'équale représentation politique. Si, en théorie, tout membre de la Ligue peut assister aux réunions, dans la pratique, les Assemblées réunissent la plupart du temps des individus de la région bruxelloise et des personnalités influentes invitées par le Bureau. À partir de 1967, on observe une volonté d'ouvrir l'Assemblée générale aux membres des sections locales en l'organisant au sein-même des régions. Les premières à en profiter sont les sections carolorégienne et liégeoise.¹⁶⁷

166 Les journaux qui suivent le plus assidûment les diverses réalisations de la Ligue à cette époque sont Le Drapeau Rouge, la Dernière Heure, le Peuple et le Soir. La Lanterne et la Nouvelle Gazette couvrent plus rarement l'événement. La Libre Belgique rédige à plusieurs reprises des articles contre la position de la Ligue sur divers sujets - notamment le Pacte scolaire.

167 Lettre de Félix Depreter à Lucia De Brouckère concernant l'organisation de l'Assemblée générale de la L.E. à Charleroi, 7 novembre 1967, A.L.E., 1968 A 102; Communication à tous les membres de la section liégeoise de la L.E., 21 janvier 1970, A.L.E., 1970 A 102.

I. Sections régionales et sections locales

Les sections régionales de la Ligue de l'Enseignement sont constituées essentiellement d'enseignants du réseau officiel unis sous le patronage de l'association pour défendre les intérêts de l'enseignement public ou de la laïcité. Dans les faits, la Ligue fournit principalement une aide morale et un service d'information. Elle ris-tourne éventuellement une partie du montant des cotisations annuelles perçues au plan régional, si ces sections de base justifient l'organisation d'un certain nombre d'activités.¹⁶⁹ Les membres des sections régionales deviennent, par ailleurs, automatiquement membres de la Ligue et reçoivent ses revues et publications.¹⁷⁰

Au début des années 1960, seules les trois sections les plus dynamiques - Liège, Mouscron et Marche-en-Famenne - continuent à organiser périodiquement quelques activités et maintiennent un travail de propagande dans les écoles.¹⁷¹ Il en existait pourtant quatorze en 1940, mais la majorité d'entre elles vont disparaître totalement ou tomber dans une profonde léthargie entre 1945 et 1960.¹⁷² Les causes avancées par Philippe Cullus pour cette période évoquent la lourdeur de la structure-même de la Ligue et des questions liées directement à la deuxième guerre scolaire. On ajoutera que le principe-même de fonctionnement des sections locales dont les statuts¹⁷³ de la Ligue ne prévoient ni la possibilité de reconnaissance légale ni celle de gérer leur propre budget en marge de celui de l'organe central, entraînent une dépendance de principe à ce dernier. Dans ces conditions, le poids financier, probablement de plus en plus prégnant entre 1945 et 1960, conduit l'appareil dirigeant de l'association à un repli structurel aux dépens de ses sections.¹⁷⁴

¹⁶⁸ Il ne sera pas question dans ce chapitre d'établir un décompte ni une analyse exacte des sections et des associations, de leur profil, de leur taille, ni de leurs ambitions. L'entreprise demeure difficile pour les sections régionales et *a fortiori* pour les associations adhérentes faute de sources documentaires suffisantes et de par la grande diversité des situations. Il ne sera pas non plus question de décrire ici les autres sections de la Ligue - C.N.G.P.E.O.; Centre I.D.T.V. -, ces dernières sont analysées plus en profondeur dans le cadre de ce travail. cf. «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127 et «Le Centre d'Information et de Documentation pour la Télévision», p. 137.

¹⁶⁹ Cullus P., «La L.E...», *art. cit.*, p. 592.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ Lettre de F. Bassleer, président de la section liégeoise de la L.E. à F. Depreter concernant les projets d'activités de la section en 1960, 7 janvier 1960, A.L.E., 1960 B 501; Lettre de F. Depreter à J. Desbois, secrétaire de la section marchoise de la L.E. concernant la situation de la section en 1960, 3 mars 1960, A.L.E., 1960 B 501; Lettre de A. Carbon, secrétaire de la section mouscronnoise de la L.E. à F. Depreter concernant l'activité de la section en 1960, 21 juillet 1961, A.L.E., 1960 B 501.

¹⁷² Cullus P., «La L.E...», *art. cit.*, pp. 592-598.

¹⁷³ En 1960, les articles des statuts concernant les sections locales ont relativement peu évolué depuis la fondation de l'association. Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 48 et pp. 51-52; B.L.E., n°1, 1905, p. 11.

¹⁷⁴ cf. «Finances», p. 24.

Dans la première moitié des années 1960, la situation évolue peu si ce n'est que l'activité des sections semble diminuer. Les archives mentionnent cependant toujours les sections de Liège, de Mouscron et de Marche-au-Famenne.¹⁷⁵ En 1966, deux événements contribuent à un regain d'intérêt de l'appareil dirigeant en faveur de ses régionales:

- le Congrès sur l'éducation laïque de Paris en 1966¹⁷⁶ qui fixe un cadre idéologique au mouvement laïque international, mais également belge. La Ligue a alors la volonté de diffuser au plus grand nombre l'idéal laïque défini à cette occasion et de remobiliser ses militants sur cette base;
- la création de la Commission d'étude et d'action qui découle directement de cette volonté et dont une des missions principales est d'assurer une propagande dynamique dans toutes les régions de la partie francophone du pays.¹⁷⁷

Dès la seconde moitié de l'année 1966, plusieurs sections sont refondées par des membres de l'association: celles de Liège, de Virton - plus précisément d'Izel - et de Charleroi.¹⁷⁸ Le Bureau de la Ligue s'investit directement dans le processus et favorise l'organisation d'activités au cours de l'année 1967.¹⁷⁹ L'intérêt se marque symboliquement à Charleroi par l'organisation d'une réunion extraordinaire de la Ligue au sein d'un établissement provincial de la ville en février 1967.¹⁸⁰ Entre 1967 et 1970, le Bureau soutient l'essor des nouvelles sections et favorise d'autres refondations- notamment la régionale du Centre et les sections de Couvin et de Nivelles.¹⁸¹ La Ligue tente également, au cours de cette période, de décentraliser progressivement son activité culturelle et d'en faire profiter essentiellement ses régionales et sections locales. L'entreprise sera difficile vu le peu de moyens financiers et humains de l'organe central et à plus forte raison des sections locales. En 1970, confrontée à une profonde crise de

175 A.L.E., 1963 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.

176 cf. «La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire», pp. 43-44 et «Un intérêt croissant pour l'éducation permanente», pp. 84-86.

177 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 6.

178 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 6-7.

179 Lettre d'A. Huaux, trésorier de la section carolorégienne de la L.E. à F. Depreter concernant les activités organisées en collaboration avec l'organe central au cours de l'année 1967, 30 décembre 1966, A.L.E., 1967 A 501; Lettre de F. Depreter à F. Bassleer, membre de la section liégeoise de la L.E. concernant l'envoi d'une liste relevant les membres liégeois de l'association, 23 septembre 1967, A.L.E., 1967 A 501; Lettre de F. Depreter à J. Scheen, membre de la L.E. concernant la refondation de la section de Virton, 16 mars 1967, A.L.E., 1967 A 501.

180 Invitation de la L.E. à la réunion du Conseil général du 11 février 1967, 24 janvier 1967, A.L.E., 1967 A 501.

181 Lettre de R. Gondry, secrétaire de la régionale du Centre de la L.E. à J. Bernard, secrétaire de la L.E. concernant l'activité de la section au cours des six derniers mois, 27 janvier 1968, A.L.E., 1968 B 501; Lettre de W. Verset, membre de la section couvinoise de la L.E. à M.-T. Gilles, secrétaire de la L.E. concernant la liste des membres de l'association dans le Couvinois, 27 février 1968, A.L.E., 1968 B 501; Lettre de la section de Nivelles adressée à ses membres concernant la constitution officielle de la section le 13 janvier 1970, 20 janvier 1970, A.L.E., 1969 B 501 II.

croissance, elle doit relever l'échec de sa politique. Seules les régionales les plus actives permettront une décentralisation relative.¹⁸²

La reconnaissance de la Ligue dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 oblige cette dernière à persévérer dans la voie de la décentralisation, car elle doit désormais justifier annuellement son statut de mouvement national polyvalent.¹⁸³ Les cadres dirigeants donnent à partir de ce moment une plus grande importance à l'expression de la base militante et donc des sections locales. On tient compte notamment pour la première fois en 1971 de leur avis dans les décisions de majoration du prix minimum des cotisations.¹⁸⁴ À partir de 1973, Jacques Bernard, dans son rapport moral annuel présenté devant le Conseil général, affirme «*qu'il nous faut décentraliser nos activités en fonction des besoins spécifiques locaux ou régionaux, du désir d'autonomie de plus en plus ressenti, de la nécessité de rapprocher les responsables de la collectivité pour laquelle ils travaillent*»¹⁸⁵. Elle sera confrontée jusqu'en 1976 à un profond désengagement de ses régionales et sections locales - notamment à propos de sa politique culturelle.¹⁸⁶ Au terme de la période, une nouvelle dynamique de décentralisation s'engage toutefois dans certaines régions francophones. Les sections de Charleroi et de Liège restent les plus énergiques¹⁸⁷, mais un premier pas est également réalisé pour la création d'une section à Namur et dans le Brabant.¹⁸⁸

2. Associations affiliées

La Ligue de l'Enseignement prévoit, depuis la révision de ses statuts en 1905, la possibilité d'intégrer dans sa sphère d'influence les groupements partageant une partie ou l'ensemble des valeurs et des objectifs qu'elle défend.¹⁸⁹ Les associations affiliées jouissent d'un statut plus ouvert que les sections régionales et locales dans le paiement des cotisations, mais elles ne reçoivent qu'un seul exemplaire des revues et documents publiés par la Ligue.¹⁹⁰ Quels sont les types

182 La problématique de la décentralisation en 1970 et 1971 s'inscrit également dans le cadre de la reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement en tant que mouvement d'éducation permanente. Elle y est décrite plus précisément. cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

183 Rappelons qu'elle doit déployer au minimum huit activités relevant de l'éducation permanente dans au moins trois provinces de la Communauté française.

184 Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 29 novembre 1971, A.L.E., 1971 A 301.

185 Rapport moral et d'orientation de la L.I.E. pour l'année 1973, s.d., A.L.E., 1973 B 605.

186 cf. «Bilan», p. 113.

187 Rapport d'activité de la section régionale carolorégienne de la L.E. pour l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 501; Lettre d'É. Vandersanden à R. Ebertzheim, membre de la section liégeoise de la L.E. concernant le programme d'activités pour 1974, 11 février 1974, A.L.E., 1974 B 501.

188 Lettre de la section régionale brabançonne de la L.E. adressée aux associations adhérentes à cette dernière dans le Brabant dans l'optique de créer des collaborations au niveau régional, s.d., A.L.E., 1976 A 501.

189 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 48; B.L.E., n°1, 1905, p. 11.

190 Cullus P., «La L.E...», art. cit., pp. 591-592.

d'associations relevés? Essentiellement des groupements liés au monde scolaire: associations d'anciens élèves ou d'étudiants, écoles, groupes de défense de l'école publique, amicales. À partir de 1966, on retrouve également des associations de parents ou des groupements apparentés dans leur but et structure¹⁹¹ et, dès 1968, des groupements parascolaires.¹⁹² Les associations affiliées se répartissent ensuite entre groupements laïques - associations de libre pensée, F.A.M.L., Ligue Humaniste, La Pensée et les Hommes, etc -, des groupements à portée politique - les jeunesses libérales, association des Enseignants socialistes, etc - et des associations d'éducation populaire ou développant une activité culturelle - Les Amis du Sonnenberg en Belgique, le Centre national belge du film pour la jeunesse, Caravanes de la jeunesse belge, etc. -

La Ligue soutient directement certaines initiatives au plan financier et moral. Son aide pécuniaire tend cependant à diminuer drastiquement au cours des années 1960 et à se limiter à un petit nombre d'associations adhérentes.¹⁹³ À partir de 1972, une fois reconnue comme mouvement d'éducation permanente par la Communauté française, la Ligue redéveloppe sa politique de soutien en faveur d'un nombre croissant d'initiatives à portée culturelle - troupes de théâtres, groupements scolaires, etc. - et fait valoir les réalisations dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971.¹⁹⁴

G. Les associations amies au niveau international¹⁹⁵

I. La Ligue française de l'Enseignement

Jean Macé, issu du terreau populaire - à la fois républicain, franc-maçon et proche du mouvement fouriériste¹⁹⁶ - crée, en 1866, sur l'exemple belge, la Ligue française de l'Enseignement. La mission de cette association est d'éduquer le peuple

191 Cf. «La création de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel», p. 116.

192 Cf. «La Condédération des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

193 Cf. «La situation en 1958», p. 63 et «Une politique de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation permanente», p. 95.

194 Cf. «Professionnalisation des services culturels», p. 101.

195 Il n'est développé ici que les associations ayant directement contribué à la création et à la pérennisation de la politique d'éducation permanente de la Ligue belge de l'Enseignement. Il est bien entendu que cette dernière entretenait des relations avec d'autres associations laïques au niveau international; on pense notamment à l'*Humanistisch Verbond* et à sa contribution dans l'important débat sur l'école pluraliste dans les années 1970.

196 Le Fouriérisme est un courant de pensée présocialiste et une doctrine sociale dont l'originalité est due à Charles Fourier (1772-1837). Il se base sur le principe de l'attraction physique décrite par Newton et poursuit la volonté de l'appliquer au champ social, en vue de créer une nouvelle société reposant sur les passions humaines. Il propose de créer des sociétés de tailles réduites au sein de phalanstères - des unités sociales de production et de consommation d'un millier d'habitants - dans lesquels seraient réunis des individus dont les caractères sont jugés complémentaires. Brémand N., «Charles Fourier (1772-1837)», in *Les premiers socialismes*, [En ligne], <http://premierssocialismes.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=161> (Page consultée le 4/08/2014).

dans une optique sensiblement proche de celle de son homologue belge. Son combat au XIX^e siècle est orienté sur la question de l'instruction obligatoire, sur l'extension de l'enseignement scolaire et de l'éducation populaire.¹⁹⁷ Au début du XX^e siècle, une fois ses premières revendications concrétisées, elle s'engage ensuite sur la promotion de la loi de 1901 sur la liberté associative et sur la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.¹⁹⁸

Dissoute lors du second conflit mondial, elle est refondée à la Libération. À partir de ce moment, elle poursuit son engagement en faveur de l'éducation populaire et s'approprie, en 1956, le concept d'éducation permanente.¹⁹⁹ C'est dans ce contexte qu'elle expose ses idées au sein de la Ligue internationale de l'Enseignement, dans le but de diffuser le concept à travers les organisations laïques du monde entier. La Ligue belge entretient des liens de grande proximité idéologique avec l'association et participe à d'importantes réflexions - au sein de la Ligue internationale - sur «l'idéal laïque» et, à partir de 1959, sur les moyens de favoriser sa diffusion.²⁰⁰ La Ligue française devient dès lors - et ce, pour toute la période concernée - un partenaire privilégié en matière de réflexion théorique et idéologique en faveur du concept d'éducation permanente. Elle œuvre également pour la réalisation pratique de cette politique au sein de l'association belge.²⁰¹

2. La Ligue internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture populaire²⁰²

La Ligue internationale de l'Enseignement est fondée par Jean Macé, en 1889, lors d'un Congrès international des œuvres de l'instruction populaire par l'initiative privée.²⁰³ L'article 1^{er} de ses statuts provisoires donne à l'association la mission «d'établir un lien de confraternité universelle entre ceux qui se dévouent, dans tous

197 Bourzac A., *Les bataillons scolaires: 1880-1891. L'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2004, p. 98-100; Chambon A., *Associations et territoires éducatifs. L'exemple de six fédérations de la Ligue de l'enseignement: Aube, Calvados, Corrèze, Gironde, Loire, Val-d'Oise*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2009, pp. 69-70; Tournemire P., *La Ligue de l'Enseignement*, Paris, Éditions Milan, 2000, 63 p.

198 Chambon A., *Associations, op. cit.*, pp. 70-71.

199 Cf. «Grands axes de développement en Belgique», p. 12.

200 Cf. «Premières réflexions en matière d'éducation permanente», p. 68.

201 Cf. le chapitre «Les services culturels de la Ligue de l'Enseignement», pp. 74-115.

202 La description sommaire de la Ligue internationale depuis sa création jusqu'en 1976 présentée ici n'a pas pour vocation de donner toute l'étendue de son activité. Elle est toutefois nécessaire au vu de l'important investissement de la Ligue belge dans son développement entre 1957 et 1976. La documentation sur le sujet est toutefois relativement pauvre. Il semble malgré tout qu'un mémoire ait été consacré à son étude en France dans les années 1980. Il n'a pas été possible de se procurer cet ouvrage dans le cadre de ce travail. Nous renvoyons le lecteur intéressé à ce dernier: Jacquin C., *La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire et la paix*, mémoire de D.E.S.S. en développement et coopération, inédit, Université Paris I, année académique 1986-1987.

203 *B.L.I.*, n°1, février 1891, pp. 3-7.

*les pays, à la cause de l'instruction populaire, de leur constituer un centre de relations amicales et d'aide mutuelle, fondées sur la communauté d'aspirations et d'efforts.»*²⁰⁴ Elle ne connaît, cependant, aucune réalisation pratique jusqu'en 1957²⁰⁵, date de sa refondation à l'initiative des ligues - ou associations laïques apparentées - française, belge, néerlandaise, luxembourgeoise, espagnole et italienne.

Son article 1^{er} stipule, désormais, que la Ligue internationale a pour objet «d'aider et de défendre l'école publique fondée sur le respect de la liberté de conscience, le principe du libre examen et l'idéal démocratique et d'aider à la création, au développement et au progrès des institutions et des œuvres d'enseignement, d'éducation et de culture qui poursuivent le même idéal.»²⁰⁶ Elle proclame également partager totalement, du point de vue philosophique, les principes des Nations Unies issus de la Charte de l'Atlantique. Elle entend par là: le maintien de la paix par la collaboration des peuples; la sauvegarde de l'idéal démocratique, de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine; la lutte contre le racisme.²⁰⁷

Dans la pratique, la Ligue internationale se fixe trois angles d'approche à réaliser par le biais de l'école publique et de l'éducation populaire:

- l'information permanente relative à toute question entrant dans le cadre de l'article 1^{er} de ses statuts;
- la collaboration entre les associations membres en vue de propager, au niveau mondial, l'émancipation intellectuelle et morale de l'Homme;
- favoriser la paix entre les peuples et encourager les liens d'amitié entre les jeunes des différents pays.²⁰⁸

Entre sa refondation en 1957 et l'organisation du Congrès de l'éducation laïque de 1966, l'association vit une période d'expansion. Elle rallie annuellement entre deux et trois nouvelles associations nationales; en 1966, elle fédère ainsi 23 associations nationales réparties sur trois continents.²⁰⁹ Son activité se construit autour de trois objectifs: information, collaboration et rencontres internationales dans une optique fraternelle. Cela se matérialise par la publication d'une revue

204 *B.L.I.*, n°1, février 1891, p. 12.

205 Elle est pourtant officiellement refondée dès 1947 suite à l'initiative des ligues française, belge et espagnole de l'Enseignement. La décennie qui sépare les premières réalisations pratiques de cette refondation est expliquée, en 1958, par les membres de l'association, comme résultant de la nécessité de resserrer les liens entre les laïques des différents pays. Lettre adressée aux membres de la L.I.E. appelant ces derniers à mobiliser les forces laïques au sein de l'association, 10 octobre 1958, *A.L.E.*, 1959 605.

206 Article 1^{er} des statuts de la L.I.E. s.d., *A.L.E.*, 1959 605.

207 Lettre adressée aux membres de la L.I.E. appelant ces derniers à mobiliser les forces laïques au sein de l'association, 10 octobre 1958, *A.L.E.*, 1959 605.

208 Lettre adressée aux membres de la L.I.E. appelant ces derniers à mobiliser les forces laïques au sein de l'association, 10 octobre 1958, *A.L.E.*, 1959 605.

209 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, *A.L.E.*, 1966 B 605 I, p. 6.

d'information, des réunions périodiques entre délégués nationaux dans le but d'exposer leurs situations respectives, des tournées continentales et par l'organisation de plusieurs rencontres internationales avec des colloques annuels, des congrès continentaux et des journées d'études.²¹⁰ Il faut également mentionner, à partir de 1964, l'organisation de rencontres périodiques exclusivement centrées sur la jeunesse.²¹¹ Ces dernières contribuent progressivement à la création de sections jeunesse au sein de l'association internationale et de son pendant belge.²¹²

Son action culturelle a également évolué en fonction des réalités nationales, voire continentales. En Afrique, elle soutient ou initie des projets relevant strictement de l'éducation populaire, alors qu'en Europe, elle se concentre plus spécifiquement sur l'éducation permanente - principalement au niveau théorique.²¹³ Dans le paysage international, il existe, par ailleurs, un ensemble d'associations œuvrant déjà en faveur de ces problématiques avec, dans la plupart des cas, une situation plus structurée et plus efficiente, car moins hétérogène. La Ligue internationale se positionne, toutefois, comme une des seules et des plus importantes organisations ouvertement laïques dans ce paysage associatif.²¹⁴ Cette représentation se marque surtout au niveau de l'U.N.E.S.C.O. - dont elle obtient le statut consultatif en 1964 - et du Conseil de l'Europe dans ses institutions dirigées vers la jeunesse.²¹⁵

Cette situation montre bien les difficultés structurelles de l'organisation au cours de cette période. Elle est, en effet, composée d'une gamme d'associations aux buts parfois divergents: associations d'éducation populaire, associations de défense du principe de laïcité ou groupements revendiquant ces deux préoccupations, comme la Ligue belge. Les membres du Bureau éprouvent de grandes difficultés à coordonner une action bicéphale, sur plusieurs continents et, de surcroît, avec peu de moyens matériels.²¹⁶ Les recettes de l'association sont exclusivement composées des cotisations des associations membres et, éventuellement, de subsides d'organismes internationaux, mais dans des proportions très

210 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 8.

211 Document présentant l'historique général des sections jeunesse de la L.I.E. et de la L.E., s.d., A.L.E., 1975 B 608.

212 Cf. «La Ligue de l'Enseignement et la question de la jeunesse militante», p. 48.

213 En Afrique, elle ouvre difficilement - faute de moyens financiers suffisants - un Centre africain d'Éducation populaire au Cameroun, qui organise périodiquement des stages de formation de cadres africains du mouvement d'éducation populaire. En Europe, l'association définit progressivement, au cours de ses colloques et congrès, ce qu'elle estime être «l'éducation laïque» et l'éducation permanente. Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 8.

214 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 7; Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 5.

215 Cf. «La Ligue de l'Enseignement et la question de la jeunesse militante», pp. 51-53.

216 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 7.

modérées.²¹⁷ Les revenus des cotisations proviennent, en outre, essentiellement de la Ligue française et de la Ligue belge; la majorité des associations membres ne payant pas du tout leur contribution.²¹⁸ Ces dernières sont trop peu développées ou n'ont tout simplement pas suffisamment de moyens pécuniaires pour financer un organisme étranger.

Malgré cette situation difficile, la Ligue internationale connaît des réalisations très concrètes qui contribuent à fédérer ses membres. Le Congrès consacré à l'éducation laïque, qui s'est tenu du 18 au 24 juillet 1966 à Paris, demeure le plus grand accomplissement de la Ligue internationale entre 1957 et 1976. Il a réuni plus de 600 délégués d'associations laïques provenant des continents africain, européen et américain.²¹⁹ Il s'est consacré à définir le principe d'une «éducation laïque» et à rechercher les moyens susceptibles de la diffuser à travers le monde. Outre l'affirmation de la nécessité d'une école nationale laïque, l'éducation permanente - telle qu'elle a été définie lors du Congrès - est, sans doute, la principale réponse donnée aux mouvements nationaux. Celle-ci reprend, dans les grandes lignes, la vision humaniste développée par la Ligue française.²²⁰

Sans rejeter le principe de formation permanente, la Ligue internationale affirme la nécessité, pour les laïques, de développer une éducation permanente en fonction des loisirs et d'orienter les hommes vers une utilisation saine de ces derniers.²²¹ Cette éducation - qui est alors vue comme une auto-éducation permanente - doit concerner tous les âges de la vie, toutes les tranches de la société, homme ou femme²²² et doit former à la liberté, au civisme et à l'esprit critique.²²³ Elle doit également permettre à toutes les composantes de la société d'être actrices du monde culturel et productrices de culture. Le mouvement d'éducation permanente doit, en outre, être fondé sur le volontariat et l'initiative privée. L'État doit, dans le domaine, se cantonner à un rôle de collaboration sur le plan matériel et pratique.²²⁴ En définitive, c'est la vision défendue par la

217 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 10.

218 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1972, novembre 1972, A.L.E., 1973 C 605, p. 6.

219 Liste du nombre de représentants par pays au Congrès international de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 suivant les prévisions, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

220 Cf. «La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire», pp. 43-44 et «Un intérêt croissant pour l'éducation permanente», pp. 84-86.

221 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré à la problématique de l'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II, pp. 4-5.

222 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré à la question féminine, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

223 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré à la problématique de l'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II, p. 6.

224 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré à la problématique de l'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II, pp. 7-8.

Ligue française de l'Enseignement qui domine les débats. La Ligue internationale ne tranche toutefois pas la question du pluralisme et propose d'en débattre ultérieurement. Cette question est en effet délicate en raison des différentes situations nationales. Outre cet aspect théorique, le Congrès a vu de nombreuses commissions travailler sur les diverses facettes de l'éducation permanente²²⁵ et a permis de dresser un plan global d'action en faveur des adultes, mais aussi, plus spécifiquement, de la jeunesse.²²⁶

Quelques jours avant l'ouverture du Congrès, la Ligue internationale redéfinit ses perspectives d'avenir au travers de nouveaux objectifs. Elle prévoit notamment de:

- coordonner les activités des associations affiliées;
- développer une politique d'éducation permanente au sein de l'association et, si possible, en faveur de l'Afrique et de l'Asie;
- organiser des rencontres de jeunes au niveau international et des rencontres centrées sur la problématique de l'audiovisuel;
- développer une activité de tourisme culturel et d'échanges internationaux;
- chercher de nouveaux moyens de financement.²²⁷

La décennie qui suit le Congrès consacre effectivement une activité accrue - mais tardive - en faveur du tourisme culturel et de la jeunesse.²²⁸ Il faut cependant constater que les autres préoccupations sont restées à l'état de vœux pieux. L'association connaît, en réalité, une grave crise de fonctionnement durant cette période, qui perturbe progressivement toute forme d'action globale en son sein.

Le blocage structurel découle directement des difficultés rencontrées depuis sa refondation en 1957: manque de moyens financiers, double activité pesante et remise en question du principe de fonctionnement centralisé par certaines associations adhérentes - essentiellement africaines et américaines. Ces dernières réclament de pouvoir organiser elles-mêmes certains projets au sein de comités continentaux.²²⁹ Cette demande ne sera que partiellement validée à l'issue

225 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré aux aspects culturels du cinéma et de la télévision, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II; Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré au tourisme culturel, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II; Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré aux sports, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II; Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré aux activités d'expression, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

226 Rapport du Congrès de l'éducation laïque organisé par la L.I.E. en juillet 1966 consacré à la jeunesse, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

227 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, A.L.E., 1966 B 605 I, p. 10.

228 cf. «La Ligue de l'enseignement et la question de la jeunesse militante», p. 48 et «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

229 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1972, novembre 1972, A.L.E., 1973 C 605, p. 6.

du Congrès de 1966; les comités ne pouvant se limiter qu'à un rôle purement consultatif, la décision finale restant du ressort de l'appareil central. La Ligue internationale n'a pas réussi non plus à organiser la coordination entre les associations continentales et à répondre aux besoins des groupements se sentant sous-représentés au sein d'une organisation, dont la direction et l'orientation générale étaient en grande partie aux mains des délégués européens.

En définitive, les réalisations de la Ligue internationale entre 1957 et 1976 se sont essentiellement limitées à un rôle de propagande et de structuration d'une pensée laïque internationale par le biais de Congrès et de colloques.²³⁰ La portée et la prégnance de la vision laïque promue par l'association ne sont pas clairement définies et mériteraient, selon toute vraisemblance, une attention particulière.²³¹ Il n'en reste pas moins que les réalisations de la Ligue internationale se sont surtout centrées sur le continent européen au cours des années 1970. Ce repli stratégique consacre, pour cette décennie, l'arrêt de son expansion dans les régions du monde susceptibles d'accueillir son action - en Afrique, car le relais essentiellement assuré par la Ligue française auprès des pays proches historiquement de la France était désormais épuisé; en Amérique du Sud, car la situation géopolitique mouvante ne permettait pas aux associations nationales de se développer sereinement; et en Europe-même, car le principe de laïcité tel qu'il était défendu par l'association trouvait moins d'écho dans des pays tels que l'Angleterre ou l'Allemagne.²³² À partir de 1973, le rythme des réunions et des échanges tend à diminuer, en parallèle à un ralentissement de l'activité générale de l'association.²³³

H. Les relations entre la Ligue de l'enseignement et l'Algemeen Vlaams Verbond tot Bevordering van het officiële Onderwijs²³⁴ (A.V.B.O.)

La Ligue de l'Enseignement connaît une question linguistique depuis sa création jusqu'à une période relativement récente de son histoire. Résolument partisane du mouvement flamand au XIX^e siècle dans ses revendications d'égalité linguis-

230 *Ibid.*

231 Notamment vis-à-vis des pays d'Afrique subsaharienne où le principe de laïcité s'exprimait difficilement et qui - selon l'avis du secrétaire général de la Ligue internationale de l'Enseignement, Albert Jenger - se sont ouverts progressivement à ce dernier. Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1972, novembre 1972, A.L.E., 1973 C 605, pp. 7-8.

232 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1972, novembre 1972, A.L.E., 1973 C 605, p. 8

233 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1975-76, mai 1976, A.L.E., 1976 B 605, pp. 1-2.

234 Pour une étude plus approfondie de la question linguistique au sein de l'association, nous renvoyons au texte d'Éliane Gubin au sein de l'ouvrage historique publié par la Ligue de l'Enseignement en 1989. Gubin E., «La Ligue et la question linguistique», in Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, pp. 169-183.

tique, cet intérêt se marque, effectivement, dans les toutes premières années de fonctionnement de l'association, par la volonté de développer un engouement dans la partie néerlandophone du pays en faveur de l'enseignement officiel et de valoriser l'enseignement sur base de la langue maternelle à l'école primaire.²³⁵ L'entreprise demeure cependant un échec notable; l'emprise de l'Église, d'une part, et les oppositions de principe de certaines provinces flamandes, d'autre part, - principalement Anvers et Gand - empêchent le mouvement de se répandre de la même manière qu'en Wallonie et à Bruxelles.²³⁶

L'association se désinvestit alors progressivement de la question linguistique. Elle connaît un point de rupture dans l'entre-deux-guerres, lorsque les partis libéral et socialiste développent deux conceptions différentes du problème linguistique. Les libéraux veulent défendre à tout prix la minorité francophone vivant au nord du pays, tandis que les socialistes abandonnent définitivement le principe de bilinguisme et reconnaissent le principe de région linguistique.²³⁷ La Ligue est, dès lors, partagée entre ces deux visions et ne parvient pas à dessiner une politique fédérative.²³⁸ En conséquence, elle décide de ne plus débattre de la question linguistique et de recentrer son action exclusivement sur la défense de l'école publique en Flandre et en Wallonie.²³⁹

En 1939, à l'initiative de militants laïques flamands, est créée, sous le nom d'Algemeen Vlaams Verbond tot Bevordering van het officiële Onderwijs, une fédération flamande regroupant cinq sections provinciales au nord du pays et se positionnant comme le pendant néerlandophone de la Ligue de l'Enseignement.²⁴⁰ Son autonomie, si elle est affirmée lors de sa création, n'est toutefois pas aussi nette dans la pratique. Les deux associations entretiennent, dans un certain flou, des liens au niveau de leur structure - partage des membres et des cotisations - jusqu'en 1962.²⁴¹ À partir de ce moment, la Ligue laisse définitivement la situation pratique de l'enseignement public du nord du pays aux mains de l'A.V.B.O.²⁴²

Leurs relations ultérieures, bien qu'amicales, sont de plus en plus ténues jusque dans les années 1970. Elles s'entendent principalement sur des questions relatives à la défense de l'enseignement public, mais le dialogue demeure, de ma-

235 *Idem*, pp. 171-172.

236 *Idem*, p. 174.

237 *Idem*, p. 180.

238 *Idem*, pp. 180-181.

239 *Idem*, p. 181.

240 *Idem*, p. 182; Tyssens J., *Guerre, op. cit.*, pp. 22-23.

241 Cullus P., «La L.E.», *art. cit.*, pp. 592-93.

242 *B.L.E.*, n°1, janvier 1962, p. 5.

nière générale, impalpable.²⁴³ L'association flamande - dans sa portée culturelle et d'éducation populaire - ne semble toutefois pas être inactive au cours des deux décennies suivant la conclusion du Pacte scolaire. Il est probable qu'elle ait développé une politique culturelle dynamique au nord du pays - notamment un service de colonies de vacances et un centre de formation d'animateurs à Courtrai²⁴⁴ -. Elle intègre également, en 1969, la Ligue internationale à la demande de cette dernière et de la Ligue belge.²⁴⁵ En 1974, elle n'a toutefois participé à aucune réunion ni aucune représentation internationale, malgré une intervention financière soutenue dans l'activité annuelle de la Ligue internationale.²⁴⁶

I. La Ligue au cœur des années 1960. L'exemple de la jeunesse militante: entre volonté participative et consultative

Si le combat mené par la Ligue de l'Enseignement, depuis sa fondation, s'insère dans le cadre de l'école et concerne donc logiquement la jeunesse scolaire, elle ne conçoit cependant une réelle politique de sensibilisation en la matière qu'à partir des années 1960.²⁴⁷ Cette situation s'explique, en grande partie, par la reconnaissance progressive du statut légal du «mineur»²⁴⁸ et, du point de vue sociologique, du «jeune»²⁴⁹. Cette reconnaissance aboutit, au cours du XX^e siècle, à une affirmation de la jeunesse comme groupe autonome au sein de la société. Loin d'être un cas à part, la Ligue de l'Enseignement s'emploie cependant tardivement à encadrer la jeunesse, si on la compare aux structures déjà existantes du côté catholique et socialiste.

Pourtant, il existe, depuis le début du XX^e siècle, une véritable dynamique en la matière: des premières expériences au sein du mouvement scout à l'encadrement politique, par l'Église catholique, au sein des Jeunesses ouvrières chré-

243 Les membres du Bureau sont généralement incapables de répondre à des demandes d'information sur la situation de l'A.V.B.O. et ils ne disposent également pas du Bulletin édité par cette dernière au cours des années 1960 et 1970. Lettre de N. Smelten à A. Decourcelle concernant l'envoi de plusieurs numéros du Bulletin de la L.E. à ce dernier dans une optique de propagande, 8 janvier 1962, A.L.E., 1973 B 605.

244 *Bulletin de l'A.V.B.O.*, n°1, mai 1965, pp. 6-7.

245 Rapport moral de la L.I.E. pour l'année 1969, mai 1969, A.L.E., 1969 B 605.

246 Lettre de J. Bernard à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E. concernant la liste des participants belges au colloque de Marly-Le-Roi organisé par la L.I.E. en décembre 1974, 19 décembre 1974, A.L.E., 1974 B 605.

247 Ses initiatives vis-à-vis de la jeunesse ne sont toutefois pas inexistantes au cours du XIX^e siècle. cf. «Les initiatives en matière d'éducation populaire avant 1958», p. 55.

248 Pour plus d'information sur le sujet, voir la première partie et la bibliographie de Tulkens F., Moreau T., *Droit de la jeunesse: aide, assistance, protection*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2000, pp. 11-320.

249 Augustin J.-P., Ion J., *Des loisirs et des jeunes. Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1994; Galland O., *Les jeunes*, Paris, Éditions La Découverte, 2009; Id., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Collin, 2002.

tiennes et, par le P.O.B., au sein des jeunesses socialistes.²⁵⁰ À partir de 1945, le fait social est reconnu par les pouvoirs publics; c'est l'époque de la création du Conseil national de la jeunesse et du Service national de la jeunesse au sein de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.²⁵¹ Il existe alors une multitude d'organismes et de mouvements de jeunesse organisés, qui se partagent et affirment représenter le paysage de la «jeunesse». Dans leur grande majorité, ces derniers sont encadrés ou se réclament d'un parti politique - a fortiori du P.S.B. et du P.O.B. pour la région francophone du pays.²⁵²

La Ligue de l'Enseignement demeure, paradoxalement, absente de ce mouvement durant toutes les années 1950. A cette époque, son activité s'oriente presque exclusivement sur la défense de l'école publique. Elle est toutefois conscientisée à la problématique et s'avoue ouvertement partisane d'un développement généralisé des mouvements de jeunesse et d'un encadrement par l'État; comme en témoignent certains exposés présentés aux réunions de son Conseil général.²⁵³ L'exposé de Marcel Hicter²⁵⁴, au Conseil général du 22 novembre 1959, est exclusivement consacré à la situation des mouvements de jeunesse en Belgique et conclut d'une manière assez ouverte:

«Il me paraît cependant, malgré ce bilan assez sombre, que la nécessité d'un troisième milieu éducatif s'impose à beaucoup d'esprits qui n'en étaient pas convaincus. Il est essentiel que les milieux laïcs en prennent conscience, car les jeunes de leur

250 *Journal J.E.F.*, n°17, juin-août 2011, p. 5.

251 Dumont H., *Le pluralisme*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 260-262.

252 «Le monde de la jeunesse en Belgique», in *Dossier du C.R.I.S.P.*, n°4, 1971, pp. 13-16.

253 Liste des exposés présentés lors des Conseils généraux de la L.E. depuis 1945, s.d., A.L.E. 1966 A 201.

254 Marcel Hicter (1918-1979) est fonctionnaire, homme politique d'opinion socialiste, philologue, professeur aux universités de Liège et de Bruxelles et poète wallon. Issu d'une famille paysanne et passionné, depuis tout jeune, par le latin et la littérature, il intègre l'Université de Liège grâce aux démarches de son père et d'un instituteur communal. Une fois diplômé, il débute une carrière politique à Momalle (bourgmestre, puis échevin), mais également dans l'administration, en parallèle à un engagement citoyen permanent au sein de nombreuses associations (membre fondateur de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, président de la Fédération internationale des C.E.M.E.A., etc.). Dans l'administration, il crée le Service national de la jeunesse au sein duquel il assure la fonction de conseiller de 1948 à 1957. Il est ensuite détaché par le ministre Léo Collard et devient, successivement, directeur de l'Administration des Arts et des Lettres et, en 1962, directeur général de la jeunesse et des loisirs. Il contribue largement à structurer cette Administration et la dote de nombreux services à dimension socioculturelle. Très engagé dans la politique culturelle du pays, il contribue à définir certaines de ses orientations grâce à ses réflexions théoriques - notamment sur le principe de démocratie culturelle - et en participant à la rédaction et à la promotion de nombreux décrets ou lois sur des thématiques, telles que l'éducation permanente, la lecture publique, les centres culturels, les maisons de jeunes, etc. D'une manière générale, il participe activement, au cours de sa vie, à l'élaboration d'une politique culturelle francophone. Au niveau international, il est membre, jusqu'à sa mort, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en qualité d'expert consultant. Il contribue largement à sensibiliser le monde entier sur les problèmes de la jeunesse contemporaine. Deprez M., «Marcel Hicter», in *Nouvelle Biographie nationale*, t.4, 1997, pp. 211-213; Defosse P., *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 162-163.

milieu qui bénéficient des avantages de l'enseignement officiel neutre ont plus que quiconque besoin d'institutions éducatives de complément qui permettent l'engagement et préparent systématiquement les jeunes à la prise de responsabilités civiques. En effet, il suffit de rencontrer les jeunes couches du Parlement et des grandes organisations sociales du pays pour voir que les leaders de jeunesse deviennent souvent des leaders tout court.»²⁵⁵

Seul Étienne Vandersanden, alors directeur du Cours normal provincial pour moniteur d'œuvres de jeunesse et pour éducateurs du Brabant, émet le souhait de voir la Ligue investir pleinement la question et, éventuellement, créer un mouvement en faveur de la jeunesse laïque, suivant l'exemple à succès de la Confédération générale des Œuvres laïques françaises.²⁵⁶ Sa demande restera lettre morte, malgré le fait que la Ligue oriente sa politique culturelle sur le chemin de l'éducation permanente à partir de 1962.²⁵⁷

Il faut attendre 1966 pour voir l'association véritablement se soucier, pour la première fois, d'une hypothétique jeunesse militante laïque. À l'issue du Congrès international de l'éducation laïque, tenu en 1966 à Paris et organisé par la Ligue internationale de l'Enseignement, les ligues et associations nationales membres se mettent d'accord pour créer un large mouvement international en faveur de la jeunesse laïque.²⁵⁸ Les premières décisions concrètes prises dans ce sens sont la création, au cœur-même de l'association internationale, d'une Commission des jeunes composée de délégués nationaux et l'organisation périodique de rencontres de jeunes en Europe.²⁵⁹ Le souhait unanime est alors de voir la jeunesse scolarisée des différentes entités nationales se regrouper autour d'un projet commun et de diffuser l'idéal laïque.²⁶⁰

À partir de ce moment, la Ligue belge développe une politique en faveur de sa jeunesse - c'est-à-dire envers les jeunes fréquentant les établissements de l'enseignement officiel - qui se marque, dès la seconde moitié de l'année 1966, par plusieurs initiatives: la création d'un Centre international d'information et de documentation culturelle pour la jeunesse²⁶¹; une demande de détachement d'un enseignant auprès du ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de la loi du 29 mars

255 *B.L.E.*, n°1, janvier-mars 1960, p. 17.

256 *Idem*, p. 18.

257 Cf. le chapitre «Les services culturels de la Ligue de l'enseignement», pp. 74-115.

258 Rapport de la situation générale de la L.I.E. pour l'année 1966, juin 1966, *A.L.E.*, 1966 B 605 I, pp. 10-11.

259 Lettre d'A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., adressée aux associations affiliées concernant la création d'une Commission des jeunes, 9 novembre 1966, *A.L.E.*, 1966 B 605 I.

260 Document sur la Commission jeunesse, s.d., *A.L.E.*, 1966 B 605 II.

261 Cf. «Le Centre d'Information et de Documentation pour la Télévision», p. 137.

1965²⁶²; la création d'une Commission d'étude et d'action dont une des missions est de chercher les moyens d'assurer le rajeunissement de l'association²⁶³.

Si la problématique est désormais acceptée et qu'il existe une réelle volonté de fédérer, les membres du Bureau comprennent progressivement que la Ligue ne dispose d'aucun point d'accroche vis-à-vis de la jeunesse dite «laïque». Elle éprouve également des difficultés à trouver un noyau de militants jeunes dans ses effectifs. Le premier représentant belge au sein de la Commission internationale est - et c'est symptomatique - choisi dans le comité de la Commission d'étude et d'action.²⁶⁴ Pour résoudre ce problème et pour des raisons plus pragmatiques, les cadres dirigeants de l'association fondent, à partir de 1967, leurs espoirs sur le mouvement parascolaire belge, alors en plein essor.²⁶⁵ Par ce biais, la Ligue espère asseoir, en son sein, une large structure laïque jeune. L'entreprise se soldera par un demi-échec pour l'association, mais l'expérience aura permis l'instauration d'un dialogue - parfois difficile - avec la jeunesse de l'enseignement officiel. C'est d'ailleurs à partir du noyau parascolaire qu'elle constitue, en 1968, la première ébauche d'une section jeunesse. Ébauche, car, en fait, il est constitué d'un groupe de travail composé de quelques clubs parascolaires provenant, essentiellement, de la région bruxelloise.²⁶⁶ Leur principale prérogative est de participer à l'activité de la Commission internationale.²⁶⁷

En 1971, la situation évolue. La Ligue est désormais composée d'une frange jeune et active, provenant des stages de formation qu'elle organise annuellement dans le cadre de ses services culturels et de son partenariat avec la C.N.G.P.E.O.²⁶⁸ En conséquence, la Commission d'étude et d'action décide de refonder la section

262 Loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse, de membres du personnel enseignant; Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 6.

263 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 6.

264 Procès-verbal de la réunion de la Commission d'étude et d'action de la L.E., 2 mars 1967, A.L.E., 1967 B 601.

265 Cf. «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

266 Rapport d'activité de la Commission d'étude et d'action entre septembre et octobre 1968, s.d., A.L.E., 1968 B 601.

267 La Commission internationale connaît également des difficultés de fonctionnement qui limitent, pendant longtemps, l'organisation périodique de colloques et de rencontres de jeunes provenant de plusieurs pays européens membres de la Ligue internationale. En 1970, l'association internationale recentre son activité générale sur l'Europe et décide de créer, pour l'occasion, une section jeunesse européenne sous le nom de Secrétariat européen des jeunes. Compte-rendu de la réunion de la Commission des jeunes de la Ligue internationale du 26 et 27 juillet 1968, s.d., A.L.E., 1968 B 605; Compte-rendu de la réunion de la Commission des jeunes de la Ligue internationale du 15 mars 1969, s.d., A.L.E., 1969 B 605; Lettre d'A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., aux membres et associations affiliées concernant la restructuration de la Ligue internationale en faveur de l'Europe, 26 octobre 1970, A.L.E., 1970 B 605; *Bulletin d'information internationale*, janvier-mars 1973, pp. 10-11.

268 Cf. «Le service de formation des cadres», p. 92 «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», p. 127.

jeune de l'association et de la nommer officiellement «Commission des jeunes».²⁶⁹ Celle-ci doit être composée exclusivement de membres âgés de moins de 25 ans provenant des sections de l'association - ces dernières comprenant ses régionales, la C.N.G.P.E.O. et, par extension, ses services culturels -. L'équipe se constitue dans le courant de l'année et la présidence de la Commission est confiée à Pierre-Paul Vander Sande, alors directeur du service audiovisuel de la Ligue.

D'une manière générale, tant au niveau international que dans le cadre de l'activité belge, la jeunesse militante va se trouver confrontée à l'hostilité d'une partie des membres des associations laïques. La principale raison demeure la question fondamentale du degré de participation effective de la jeunesse dans les décisions des ligues. Dès le départ, les règlements intérieurs des commissions belge et internationale instaurent un principe de fonctionnement basé sur la tutelle de l'appareil dirigeant et, par extension, des adultes.²⁷⁰ Les membres jeunes revendiquent tout de suite - sur base de projets concrets - une plus large liberté d'action et souhaitent que les Commissions ne soient pas des entités illusives.²⁷¹

L'arrivée de la C.N.G.P.E.O. et de la question du parascolaire au sein de la Ligue internationale est révélatrice de l'opposition de principe d'une large partie des membres plus âgés des ligues nationales. L'engagement laïque des jeunes formant ces mouvements est alors perçu comme fondamental et hautement problématique.²⁷² Le Conseil général de la Ligue internationale laisse à l'appréciation des ligues nationales de promouvoir ou non le mouvement parascolaire.²⁷³ Pourtant, et assez paradoxalement, l'aura de l'association - composée, en partie, de personnes influentes tant au niveau national qu'international - lui ouvre les portes de certaines structures importantes centrées sur la jeunesse et ce, malgré la modestie de ses moyens matériels et le peu d'implication de ses jeunes. Ainsi, à partir de 1973, Pierre-Paul Vander Sande siège au sein du Comité consultatif

269 Lettre d'A. Lamarche, président de la Commission d'étude et d'action, à F. Depreter concernant la création de la Commission des jeunes et la possibilité de refonder la section régionale de Mons, 26 décembre 1971, A.L.E., 1971 B 601.

270 Règlement intérieur de la Commission internationale des jeunes de la L.I.E., s.d., A.L.E., 1972 B 605; Règlement intérieur du Secrétariat européen des jeunes de la L.I.E., s.d., A.L.E., 1972 B 605; Lettre d'A. Lamarche, président de la Commission d'étude et d'action, à F. Depreter concernant la création de la Commission des jeunes et la possibilité de refonder la section régionale de Mons, 26 décembre 1971, A.L.E., 1971 B 601.

271 Lettre de P.-P. Vander Sande, délégué belge au sein de la Commission des jeunes de la L.I.E., à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant un conflit entre les deux individus relatif à la révélation, au sein de la revue Tribune laïque, de l'existence du projet de constitution d'un Secrétariat européen des jeunes, 1^{er} février 1971, A.L.E., 1971 B 605; Propositions de la C.N.G.P.E.O. relatives au fonctionnement de la Commission des jeunes de la L.I.E., 25 octobre 1972, A.L.E., 1972 B 601 II.

272 Compte-rendu de la réunion du Conseil général de la L.I.E., 29 décembre 1972, A.L.E., 1972 B 605.

273 Décision adoptée sur les relations ligues et mouvements parascolaires lors du Conseil général de la L.I.E. du 29 décembre 1972, s.d., 1972 B 605.

du Centre européen de la jeunesse de Strasbourg²⁷⁴ et le Secrétariat européen de la jeunesse touche des subsides du Fonds européen pour la jeunesse²⁷⁵ pour l'organisation de ses rencontres internationales.²⁷⁶

Dans le cadre purement national, la Ligue belge connaît une grave crise structurelle à partir de 1971, dont les origines sont partiellement imputables à sa relation avec la jeunesse militante.²⁷⁷ L'association se fixe, alors, comme priorité d'intégrer progressivement la jeunesse laïque au sein de son appareil décisionnel, dans une optique de rajeunissement général.²⁷⁸ Dans les faits, on observe notamment que la rédaction de la revue *Tribune laïque* est confiée à une équipe jeune.²⁷⁹ La révision des statuts de l'association, le 8 novembre 1975, instaure un nouveau cadre de fonctionnement général où la jeunesse - toujours représentée au sein de la Commission des jeunes - intègre officiellement le Conseil général, au même titre que les associations adhérentes comme la C.N.G.P.E.O. et les sections régionales.²⁸⁰ La réforme a été portée, en grande partie, par la frange jeune de l'association et a rencontré une profonde opposition.²⁸¹ À partir de 1975, les relations se structurent progressivement, mais toujours dans l'optique d'une claire démarcation entre les aspirations de la jeunesse et celles des garants de «*l'esprit centenaire de la Ligue*»²⁸². C'est également à cette période que l'on voit jaillir, pour la première fois, un projet de création d'un large mouvement de jeunesse laïque sous l'égide du Centre d'Action laïque.²⁸³ La question de la jeunesse, si elle peut paraître anec-

274 Le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg est créé, en 1972, par le Conseil de l'Europe grâce au soutien du gouvernement norvégien. Il est un lieu de rencontre et de discussion entre les différents organismes publics et privés de jeunesse. Le Service européen de la jeunesse y organise périodiquement des activités. Petaux J., *L'Europe de la démocratie et des droits de l'homme: l'action du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2009, p. 297; Eberhard L., *Le Conseil de l'Europe et la jeunesse: trente années d'expérience*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2002, p. 6; «Le Centre européen de la jeunesse. Le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe», in *Agora Débats Jeunesse*, n°5, 1996, p. 170.

275 Le Fonds européen pour la jeunesse est créé en 1973. Il apporte un soutien financier aux activités organisées au niveau international en faveur de la jeunesse, par et pour la jeunesse. Petaux J., *L'Europe, op. cit.*, p. 295; «Le Centre européen...», *art. cit.*, p. 170.

276 *Bulletin d'information internationale*, janvier-mars 1973, p. 16; Rapport moral et d'orientation de la L.I.E. pour l'année 1973, s.d., A.L.E., 1973 B 605.

277 Cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

278 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1973, s.d., 1973 A 301, p. 5.

279 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1973, s.d., 1973 A 301, p. 4.

280 Cf. «La reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971», p. 98.

281 Cf. «La réorganisation des services culturels», p. 101.

282 Nous reprenons, sous cette expression, la vision des cadres dirigeants de l'association, défendue par Jacques Bernard ou Étienne Vandersanden qui militaient pour la défense de l'ancienne structure pyramidale de l'association et qui voyaient un véritable danger dans les modifications profondes instaurées par la réforme des statuts.

283 Le projet ne connaîtra aucune suite directe malgré l'investissement personnel de certains cadres de la Ligue, tel que Jacques Bernard. Lucia De Brouckère juge notamment que le C.A.L. ne dispose pas, à l'époque, d'une structure suffisamment pérenne pour assurer le développement du mouvement. Par

dotique pour notre propos, n'en est pas moins révélatrice des bouleversements qui traversent la Ligue durant cette période. La problématique cristallise les interrogations et les espoirs de l'association. Au carrefour de l'éducation permanente, de la crise du militantisme, des problèmes budgétaires et des conséquences des événements de Mai 68...

ailleurs, les groupements de jeunesse laïque - principalement la C.N.G.P.E.O. - sont dubitatifs quant aux modalités d'application du projet et craignent une nouvelle fois une mise sous tutelle. Le projet est ravivé à de nombreuses reprises jusqu'à nos jours et l'on observe, depuis 2013, une nouvelle dynamique au sein de l'A.S.B.L. Go Laïcité fédérant les divers acteurs du mouvement laïque belge. Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 17 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 301; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301, p. 1-2; Go Laïcité, [en ligne], www.laicitad.eu/?q=node/41 (page consultée le 24-07-2014).

CHAPITRE III:

De l'éducation populaire
à l'éducation permanente
(1864-1962)

A. Origine idéologique de son intérêt pour l'éducation populaire

À sa fondation en 1864, la Ligue de l'Enseignement se veut être la représentante des revendications d'une partie des libéraux radicaux en matière d'instruction.²⁸⁴ Porte-flambeau du mouvement laïque, les radicaux désirent un enseignement gratuit, obligatoire et sécularisé. Ce triple objectif s'insère logiquement dans le débat en faveur de l'extension du droit de vote à toutes les couches de la société belge; l'instruction étant vue comme un prérequis nécessaire à la participation citoyenne. L'enseignement doit donc, à terme, être accessible au plus grand nombre, ainsi qu'être totalement détaché des idéologies partisans et de la tutelle religieuse.

Là où l'Église pourvoit un enseignement dont le but premier est d'intérioriser les valeurs morales défendues par l'institution ecclésiastique et de conforter le modèle de classes sociales cloisonnées, les radicaux développent l'idée d'une certaine forme d'ascension sociale par l'instruction. Leur constat est alors sans appel: «l'immoralité» des classes populaires, leur manque de culture, maintiennent les plus démunis dans une condition précaire, sans possibilité d'échappatoire. Pour ces libéraux radicaux, le cercle vicieux doit être brisé par la diffusion de la culture bourgeoise dans la société. Il faut donc éduquer le peuple par tous les moyens à disposition, afin de permettre au plus grand nombre de participer à la vie publique.

L'institution fondamentale de ce vaste projet est l'école. Celle-ci doit se mettre en porte-à-faux de la vision catholique et ne doit plus se contenter - selon le constat des libéraux - d'éduquer l'individu sans l'instruire, d'intérioriser des vérités intangibles; elle doit étudier le monde physique et, à partir de là, permettre le développement d'idées abstraites. Sans être amoral, car les valeurs bourgeoises vues comme fondement de la société doivent être inculquées aux couches les plus larges de la population. Le projet radical aspire, par ailleurs, à une école de professionnels où le métier d'instituteur est valorisé. Au-delà de cette mission principale, la Ligue opte, dès le départ, pour une action d'envergure en faveur de l'éducation des adultes. Elle considère, alors, l'éducation populaire comme le meilleur moyen d'émancipation de la classe ouvrière. La Ligue met en place, dès 1865, des conférences, des cours publics et finance des bibliothèques publiques. Association militante, regroupant les aspirations politiques du mouvement radical, elle est alors vue comme le fer de lance du combat pour l'égalité en matière

284 Pour plus d'informations à ce sujet, voir e.a. Lory J., *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Louvain, Nauwelaerts, 1979, 839 pp.; Nizet J., *La formation des opinions pédagogiques*, thèse de doctorat en sciences économiques, politiques et sociales, Louvain-la-Neuve, 1978; Remy J., Voyer L., Servais E., *Produire ou reproduire? Une sociologie de la vie quotidienne*, t. 2, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1980, 730 pp.; Van Haecht A., *L'enseignement rénové, de l'origine à l'éclipse*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, 336 pp.

d'instruction. Dès sa fondation, elle concentre ces aspirations et les matérialise en 1875, lors de l'ouverture de l'École Modèle.²⁸⁵ Toutes les initiatives ultérieures de la Ligue de l'Enseignement en matière d'éducation populaire et d'activités para- et postsecondaires sont imprégnées de ces idéaux.²⁸⁶

B. Les initiatives en matière d'éducation populaire avant 1958²⁸⁷

L'activité éducative para- et postsecondaire de la Ligue, au cours du XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle, s'articule autour de quelques thèmes majeurs.

Le premier thème, et sans doute le plus précoce, réside dans la promotion des excursions scolaires. Relativement méconnue en Belgique jusque dans les années 1850, l'excursion scolaire est vivement défendue par Pierre Tempels²⁸⁸ dans

285 Fondée par la L.E. le 4 mai 1872 à Bruxelles, l'École Modèle a comme objectif d'appliquer à la lettre le projet pédagogique de Pierre Tempels. Le programme des cours comporte un corpus novateur et cohérent: lecture, écriture, étude du système des poids et mesures, quelques notions de mathématiques, de langues française, néerlandaise et allemande, ainsi que des éléments de sciences naturelles, de géographie, d'histoire, de dessin, de musique et de gymnastique. L'école est gérée, dès le départ, par Charles Buls (directeur) et Pierre Tempels (président du comité scolaire). Elle est financée intégralement par la L.E. et par des associations laïques privées, telles que «le Cercle des Collecteurs du Denier des écoles». L'École Modèle est le terrain d'expérimentations diverses en matière d'hygiène, de pédagogie, d'activités parascolaires, de gestion scolaire, etc. Outre sa renommée internationale, l'école jouit, durant de longues années, d'un certain succès auprès des parents belges. Lors de la réforme de l'enseignement primaire de 1879, dite Loi organique, Pierre Van Humbeeck, ministre libéral de l'Instruction publique et membre de la L.E., s'inspire en grande partie du programme et des méthodes de l'École Modèle. La même année, Charles Buls quitte son poste de directeur. La Ligue estime alors que l'École Modèle a effectué sa mission. L'expérience prend fin et les locaux sont loués à l'État qui y installe une école normale et une école d'application. Lorsque les catholiques reviennent au pouvoir en 1884, l'école normale d'État est supprimée. En réponse, la Ville de Bruxelles reprend le flambeau et ouvre une école normale primaire et secondaire: l'actuelle école normale Charles Buls. Defosse P., *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 104-105; Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, pp. 119-138.

286 Idem, pp. 139-140; Deneckere G., *Nouvelle Histoire de la Belgique 1878-1905: Les Turbulences de la Belle Époque*, vol. 1, Bruxelles, Le Cri, 2010, pp. 31-33; Robrecht R., «La Ligue de l'enseignement», in Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 193-196.

287 Sont regroupées, dans ce sous-chapitre, les initiatives de la Ligue de l'Enseignement en faveur des populations ouvrières. Couvrant l'enfance et l'âge adulte, l'action de la Ligue était orientée suivant un projet global d'amélioration du niveau d'instruction des masses laborieuses.

288 Pierre Tempels (1825-1923). Issu de la petite bourgeoisie bruxelloise, il effectue des études de philosophie à l'U.C.L. et devient, par la suite, docteur en droit à l'U.L.B. Autodidacte et amoureux des sciences expérimentales, il achève sa formation à la Sorbonne et dans les universités de Berlin et de Bonn. Il entre en franc-maçonnerie en 1866 et rédige un important ouvrage de vulgarisation sur le sujet en 1888. Il est invité par Charles Buls au sein de la L.E. dans la foulée de la parution du livre *L'Instruction du Peuple*. La L.E. s'approprie ses revendications et rédige un *Projet d'organisation de l'enseignement primaire* sur base de ses réflexions. En 1875, Pierre Tempels ouvre - avec le soutien de la Ligue - l'École Modèle. Quatre ans plus tard, le ministre de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck, se base sur les résultats de l'École Modèle et du *Projet d'organisation de l'enseignement primaire* pour promouvoir une nouvelle loi organique. Pierre Tempels est ensuite nommé président de la L.E. en 1896. Au cours de son mandat, il promeut le service

son ouvrage l'Instruction du Peuple paru en 1865. Tempels travaille, dès lors, à intégrer le système de l'excursion scolaire dans le système belge, afin de permettre aux enfants les plus démunis de confronter la matière théorique des cours magistraux au réel. Par le biais de promenades et de voyages organisés, Tempels veut faciliter l'apprentissage et ouvrir de nouveaux horizons à l'écolier.²⁸⁹

La Ligue s'approprie rapidement le principe de l'excursion scolaire et décide de l'incorporer dans les premières propositions de son projet de réforme de l'enseignement du peuple.²⁹⁰ Elle travaille ensuite à promouvoir cette activité par le biais de l'École Modèle et transforme les résultats positifs en autant d'exemples types à incorporer dans sa propagande. Elle subventionne, en outre, les excursions organisées par d'autres établissements scolaires.²⁹¹ L'initiative demeure alors majoritairement dans la région bruxelloise et s'exporte peu.

Au niveau national, le principe des excursions scolaires est adopté lors de la signature du nouveau programme des écoles normales primaires de 1880.²⁹² La Ligue participe à la publication de guides destinés aux enseignants, contenant des excursions modèles avec leurs leçons et un catalogue d'excursions. Ces activités permettent à la Ligue de défendre sa position militante en mettant en exergue les différences entre les discours éducatifs catholique et laïque. Les excursions scolaires connaissent un rapide succès, mais leur généralisation au niveau nationale prend un certain temps. Ce n'est qu'en 1922 qu'elles sont officiellement reconnues dans le programme de l'enseignement primaire. L'activité de la Ligue, dans ce domaine, se poursuit jusque dans les années 1920 sous forme de prestation de services. Elle crée, en 1926, un Office des voyages et excursions chargé d'informer, les institutions, les associations et les professeurs membres de la Ligue, des possibilités en matière d'excursion scolaire. L'importance de l'Office diminue rapidement devant la multiplication des points informatifs sur le sujet en Belgique - notamment par le biais des chemins de fer et des exploitants d'autocars -. Il disparaît finalement pendant la Seconde Guerre mondiale.²⁹³

Le deuxième grand axe d'activités de la Ligue de l'Enseignement en matière d'éducation populaire, au XIX^e et au début XX^e siècle, réside dans les œuvres

des bibliothèques circulantes et favorise l'émergence et la pérennité de nombreuses universités populaires. Il quitte la présidence en 1905 pour des raisons de santé. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 261-262.

289 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, pp. 140-141.

290 Ligue de l'Enseignement (éd.), *Projet d'organisation de l'enseignement populaire adopté par le conseil général dans sa séance du 18 juillet 1871*, Bruxelles, M. J. Poot 1872, p. 17.

291 Notamment les écoles de Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Ixelles, Mons, Ledebeg.

292 Germain, A.-J., *Le programme des écoles primaires du 20 juillet 1880 devant la Commission d'enquête scolaire. Déposition de M. Germain, directeur général de l'enseignement primaire, dans la séance publique tenue au Palais de la Nation, Bruxelles, F. Hayez, 1882, p. 31.*

293 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 144.

scolaires. Elles concernent principalement deux services: la distribution de nourriture et de vêtements. Le mot d'ordre est d'assurer, aux enfants les plus démunis, un accès à la scolarité dans les meilleures conditions possible. Cette préoccupation a d'abord été l'apanage de l'Église qui organise, par son réseau d'œuvres caritatives, un ensemble d'aides administratives et pécuniaires. Au fil du XIX^e siècle, l'implication de l'État et d'associations privées non cléricales s'accroît en la matière, créant, en conséquence, une forte concurrence entre les différentes associations.

L'activité de la Ligue dans ce domaine est rarement directe. Elle ne dispose, par exemple, pas de son propre service de distribution de vêtements et de nourriture.²⁹⁴ La plupart du temps, elle aide, au travers de subventions, les initiatives d'associations spécialisées ou d'administrations communales.²⁹⁵ La majorité de ces œuvres sont fondées lors de la première guerre scolaire²⁹⁶, en opposition aux associations caritatives catholiques et ont pour but principal d'amener le plus d'enfants possible dans les écoles officielles. Par ailleurs, la Ligue encourage les communes à créer des réfectoires et des vestiaires scolaires au lieu de subventionner des associations privées. Elle rejoint, par ce biais, les revendications du mouvement socialiste.²⁹⁷ La loi Pouillet²⁹⁸ de 1914 entérine officiellement le principe. Désormais, l'État affirme qu'il est de prérogatives royales de veiller

294 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 145.

295 On peut citer notamment les comités scolaires de l'enseignement communal bruxellois, le Cercle des Anciens Normalistes, les œuvres des Vieux Vêtements...

296 La première guerre scolaire (1878-1884) est une crise politique qui trouve son origine lointaine dans les interprétations contradictoires, des libéraux et des catholiques, de l'article de la Loi constitutionnelle de la jeune Belgique relatif à la «liberté de l'enseignement». Les premiers souhaitent que l'État s'occupe intégralement de la question de l'enseignement, sans recours à des institutions extérieures, tandis que les autres veulent une totale liberté en matière d'enseignement et une prépondérance du milieu privé. À l'issue du conflit et après d'intenses campagnes de propagande dans les milieux catholique et laïque, l'existence des deux réseaux n'est plus remise en question. L'opposition entre les défenseurs d'une école publique laïque et les promoteurs d'un enseignement libre et privé s'orientent ensuite, à partir de 1878, autour de la question de la prédominance de l'un ou l'autre réseau. Pour plus d'informations voir e.a. Schreiber J.-P., *Guerre scolaire ou guerre de religion? Réflexions sur deux épisodes de l'histoire politique belge contemporaine*, in Morelli A., Lemaire J., Suzanne Ch. (éds.), *Les religions et la violence*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1998, pp. 25-58; Hasquin H. (dir.), *Histoire, op. cit.*, pp. 149-163; Ligue de l'Enseignement (éd.), *La défense de l'école publique avant 1914*, Bruxelles, Ligue de l'Enseignement, 1986, 127 pp.; Deneckere G., *Nouvelle Histoire, op. cit.*, pp. 34-49; Grootaers D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1998, pp. 239-251.

297 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 146.

298 La loi Pouillet est votée le 19 mai 1914. Elle instaure le principe de l'instruction obligatoire et gratuite en Belgique pour tous les enfants âgés de six à douze ans. Le projet de loi a été porté par le gouvernement catholique de Charles de Broqueville I (18 juin 1911-1^{er} juin 1918). Compromis entre les aspirations libérale, socialiste et catholique, la loi instaure, en outre, une nouvelle répartition des subsides entre le réseau officiel et privé. La Première Guerre mondiale retarde cependant l'application de la loi jusqu'en 1919. Dumoulin M., *Nouvelle Histoire de Belgique 1905-1950: l'Entrée dans le XX^e siècle*, vol. 2, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005, pp. 77-78; Mabilie X., *Nouvelle histoire, op. cit.*, pp. 164-165.

à ce que les réfectoires scolaires, les colonies scolaires et les distributions de vêtements et d'aliments concernent tous les enfants du pays, peu importe le réseau d'enseignement concerné. Pendant la Première Guerre mondiale, c'est le Comité national de Secours et d'Alimentation²⁹⁹ qui se charge de distribuer l'aide alimentaire aux écoliers, par le biais de l'Œuvre du Repas scolaire. En 1919, l'Œuvre nationale de l'enfance³⁰⁰ prend le relais et poursuit les distributions de nourriture dans une optique toujours non discriminative. À partir de 1920, la Ligue n'évoque plus que rarement la question des repas scolaires et accepte progressivement l'idée que les deux réseaux puissent bénéficier de ce service.³⁰¹

Le troisième grand axe de développement des œuvres scolaires s'oriente autour de l'organisation des colonies de vacances et des colonies scolaires. Celles-ci sont intimement liées à certaines associations privées laïques qui œuvrent dans la distribution de nourriture et de vêtements. Elles sont marquées par le développement, à la fin du XIX^e siècle, des soins de santé. Essentiellement dirigées dans le sens de la prévention, les colonies de vacances ont contribué à améliorer l'hygiène et la santé de la population. Elles ont aussi permis une meilleure reconnaissance du métier de médecin, tant professionnellement, qu'en termes de pouvoir social. Au point de vue pédagogique, les colonies de vacances belges

299 Le Comité national de Secours et d'Alimentation (C.N.S.A.) est un organisme belge de secours et de ravitaillement créé dans le contexte de la Première Guerre mondiale et de la pénurie de biens de première nécessité qui frappe la Belgique dès août 1914. Sa mission est double : assurer l'achat et la distribution des marchandises et venir en aide aux populations belges désœuvrées. Son importance ne cesse de grandir au fil de la guerre alors que de nombreuses institutions émergent sous son impulsion pour pallier les différents problèmes rencontrés sur le terrain (aide à l'enfance, aux malades, aux chômeurs, etc.). L'absence de différenciation de traitement entre les deux réseaux scolaires lors des distributions de secours s'explique probablement en partie par la dimension d'union nationale dominant les comités locaux de Secours et d'Alimentation, ainsi que par leur mode de fonctionnement-même qui assure une équivalence de représentation entre les différents partis. Amara M., Roland H. (éds.), *Gouverner en Belgique occupée. Oscar von der Lancken-Wakenitz. Rapports d'activité 1915-1918*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2004, pp. 31-32; De Lannoy C., *L'alimentation de la Belgique: Novembre 1914 à Novembre 1918*, Bruxelles, J. Lebègue, 1922, 422 pp.

300 L'œuvre nationale de l'enfance (O.N.E.) est fondée pendant la Première Guerre mondiale. Émanant du C.N.S.A., elle est directement rattachée à son système de distribution et est gérée suivant les règles imposées par ce dernier et les conventions internationales. Sa mission est de «sauver l'enfance». Dès le départ, elle travaille à favoriser la création d'œuvres plus spécialisées (œuvre du Repas scolaire, œuvre de la goûte de lait, œuvre de la distribution de vêtements aux indigents, etc.) là où il n'y en avait pas et les subventionne par la suite. Par la loi du 5 septembre 1919, l'État belge lui permet de poursuivre sa mission au sein d'une Belgique en pleine reconstruction et subissant toujours des problèmes de ravitaillement. Depuis lors, l'O.N.E. continue d'opérer par subvention d'organismes locaux dans la plupart des cas. Elle travaille, par ailleurs, à informer la population en matière d'hygiène publique et de soins aux enfants. Après la Seconde Guerre mondiale, elle poursuit son effort dans de très nombreux domaines de la santé et s'attache à promouvoir les avancées technologiques et pratiques du monde médical. Office national de l'enfance, *Notre Histoire. De la création de l'œuvre jusqu'à la guerre de 40-45*, [en ligne], www.one.be/index.php?id=2381 (Page consultée le 18/03/2014); Velge H., *L'activité de l'œuvre nationale de l'enfance pendant vingt-cinq ans, 1915-1940*, Bruxelles, Œuvre nationale de l'enfance, 1940, 273 pp.

301 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, pp. 147-148.

sont caractérisées par une minorisation du cours magistral. L'enseignement à proprement parler est remplacé - en grande partie - par des activités ludiques, comme les promenades et les jeux organisés.³⁰²

La Ligue s'est très tôt préoccupée de l'éducation en matière d'hygiène de la jeunesse. Dès les années 1860, elle organise des conférences populaires afin de promouvoir l'hygiène dans les couches les plus larges de la société. L'association développe ensuite ses aspirations hygiénistes au travers de l'École Modèle et consacre, en 1880, son sixième congrès international à l'hygiène dans le cadre scolaire. Toutes les facettes de l'école y sont examinées à l'aune de cette problématique: architecture scolaire, mobilier, alimentation, éducation physique, inspection médicale, etc.³⁰³ Les bienfaits des colonies de vacances sont exposés, pour la première fois, aux membres de la Ligue lors de l'Assemblée générale du début d'année 1880 par le docteur Émile Yseux.³⁰⁴ Il y défend les hospices maritimes et encourage la création d'un centre sur la côte belge, afin de concurrencer l'hospice maritime catholique de Wenduine. Les premières réalisations pratiques en la matière sont initiées par la ville de Bruxelles. Le mouvement s'étend rapidement à d'autres communes³⁰⁵ et touche les villes de Liège et Gand à partir des années 1890.³⁰⁶ Certaines associations privées, comme Le Progrès³⁰⁷ et les Marçunvins³⁰⁸, organisent aussi leurs propres colonies de vacances à la

302 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 148.

303 *Idem*, pp. 148-149.

304 Émile Yseux (1835-1915) est un médecin, professeur des sciences zoologiques et homme politique. Jusqu'en 1871, il occupe différentes fonctions au sein de l'armée (simple soldat, médecin de bataillon, instructeur militaire). Il travaille ensuite en tant que médecin et devient professeur d'hygiène aux écoles normales de la ville de Bruxelles de 1874 à 1901. À partir de 1876, il est conseiller du Brabant et, entre 1879 et 1895, conseiller communal de Bruxelles. D'opinion libérale, il est très attaché à la libre-pensée et au mouvement laïque. À partir de 1878, il occupe la chaire de zoologie à l'U.L.B. où il enseigne pendant plus de trente ans. Il est alors un ardent défenseur du darwinisme. Il occupe brièvement le poste de recteur de l'Université libre de Bruxelles entre 1882 et 1883. Wils K., *De omweg van de wetenschap. Het positivisme en de Belgische en Nederlandse intellectuele cultuur, 1845-1914*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2005, pp. 174-175; Lameere A., «Émile - Ghislain - Joseph Yseux», in *Biographie Nationale*, t. 27, Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant, 1938, pp.453-454.

305 Notamment Florennes, Beloeil, Falmignoul, Ette et Hargimont.

306 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 151.

307 Le cercle «Le Progrès» est fondé le 29 septembre 1879. C'est une association de libres penseurs militant pour la défense de l'instruction publique. Précurseurs dans la distribution de soupe et de vêtements au sein des écoles laïques, ils ont, dès leur début, le soutien de grands noms de la L.E.: Buls, Goblet d'Alviella, Féron, Berger, Couvreur, etc. Leur action se situe principalement entre 1879 et les années 1890. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 58.

308 Les Marçunvins est une association laïque belge, fondée le 21 mars 1875, dans le cadre de la Fédération du Cercle des Collecteurs du Denier des écoles. Elle est chargée de récolter des dons en faveur des écoles patronnées par la L.E. et des enfants indigents. Elle se développe rapidement dans plusieurs villes de Belgique. En 1877, l'association acquiert, par ses relations, son premier home à Yvoir et débute son activité en faveur des colonies de vacances. Ce dernier est déplacé ultérieurement à Hastière. En 1902 un deuxième don permet aux Marçunvins d'occuper un nouvel établissement à Westende. Ce dernier est détruit à deux reprises pendant les deux guerres mondiales. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'association connaît des

même époque. Cette décennie voit, en outre, l'émergence des premières colonies catholiques à destination des enfants fréquentant les écoles privées confessionnelles. Les colonies scolaires, quant à elles, apparaissent plus tardivement. Elles consistent en des colonies permanentes où l'enseignant prodigue une instruction moins scolaire et plus amicale.

Comme souligné plus haut, les colonies de vacances et scolaires sont alors essentiellement organisées par des associations privées. La Ligue ne participe-jamais directement à leur organisation. À l'instar de son activité envers la distribution de nourriture et de vêtements aux écoliers, elle soutient le mouvement en coordonnant certaines initiatives et en fournissant une réflexion théorique sur le sujet. Elle travaille dans ce sens jusque dans l'entre-deux-guerres: notamment pendant la guerre 14-18, où elle soutient le C.N.S.A. dans ses activités de protection et d'aide à l'enfance. L'entre-deux-guerres est marqué par une évolution d'un certain nombre de colonies de vacances en écoles de plein air. Cette transformation résulte de la création de l'Œuvre nationale de l'enfance en 1919. Celle-ci propose, dès le départ, de subventionner les associations s'occupant des colonies déjà existantes. Elle finance, par ailleurs, directement la construction de six colonies de vacances permanentes. La Ligue se voit dès lors amputée de sa fonction de coordinatrice en ce domaine. Elle n'abandonne toutefois pas ses prérogatives et crée, en 1925, sous l'impulsion de Nicolas Smelten³⁰⁹, un Office

problèmes de trésorerie et de participation. Elle est contrainte de se séparer de ses deux propriétés: Hastière en 1969 et Westende en 1982. Toujours active aujourd'hui, sa mission est néanmoins bien différente. Les Marçunvins agissent principalement, depuis 1994, dans des écoles de devoirs: les Ateliers d'aide à la réussite. Toutefois, ils continuent en partie leur mission historique en finançant les vacances d'été d'enfants issus de milieux défavorisés au sein du centre de vacances de Nettine et dans des plaines de jeux. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., pp. 122-123.

309 Nicolas Smelten (1874-1962) est professeur et pédagogue. Il exerce son métier d'enseignant jusqu'en 1911. Il devient ensuite directeur de l'école n°10 de Bruxelles. Pendant cette période, il a l'occasion d'appliquer les nouvelles techniques pédagogiques prônées par O. Decroly. Il développe notamment des classes de réadaptation et supprime le système des punitions et récompenses. Grand pédagogue, il milite, à partir de 1901, pour que les instituteurs soient formés au niveau de l'enseignement supérieur. Il entre en contact avec la L.E. à partir de 1904 grâce à l'association qu'il a fondée avec ses amis L. Morichar, A. Smets et A. Noël: «l'Union nationale pour la défense de l'enseignement public». Cette dernière fusionne avec la Ligue en 1905. Dès lors, Nicolas Smelten s'investit corps et âme dans le combat pour la défense de l'école publique et parvient à imposer de nouveaux statuts à l'association plus en accord avec celui-ci. Il travaille ensuite, de 1929 à 1938, en tant qu'inspecteur communal des écoles primaires de la Ville de Bruxelles. Il est en outre attaché au cabinet de l'échevin de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles entre 1934 et 1938. En marge de son travail de pédagogue, il est très actif dans la création et la gestion d'œuvres scolaires et parascolaires. Ses réalisations les plus fameuses sont le «Foyer des orphelins» et l'école pour handicapés Nicolas Smelten. Il n'est pas moins dynamique au sein des associations de défense de l'enseignement public. La L.E. le porte secrétaire en 1906, puis secrétaire général et enfin président en 1931. En 1950, il fonde et prend la première présidence du Comité d'action pour la défense de l'école nationale (C.A.D.E.N.). Outre ses activités principales, Nicolas Smelten est membre du Comité de l'union belge pour la Société des Nations et membre du Conseil supérieur de l'éducation populaire. Enfin, il faut mentionner sa collaboration à de nombreuses revues pédagogiques et éducatives Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., pp. 254-255.

central des écoles en plein air et des colonies scolaires qui a, pour triple mission, d'assurer la coordination des associations liées aux colonies de vacances et scolaires, de cataloguer les différentes initiatives déjà en place et de les promouvoir à tous les étages de la société. Son activité ne se développe jamais véritablement et se limite à la participation aux Congrès nationaux et internationaux sur le sujet. Malgré tout, la Ligue continue, par la suite, à soutenir périodiquement des colonies scolaires et des écoles de plein air.³¹⁰

Enfin, en dehors de l'école, la Ligue a mis en place de nombreuses initiatives relevant de l'éducation populaire pure. Le but de cette forme d'enseignement est de permettre à tout adulte de poursuivre sa formation et son épanouissement, une fois en dehors du cadre scolaire. La principale initiative de l'association dans ce domaine est très certainement son soutien aux bibliothèques populaires. Dès 1864, la Ligue favorise la création d'une partie d'entre elles et alloue des subventions à d'autres préexistantes. Elle établit aussi un catalogue idéal des livres à mettre à la disposition des ouvriers. Dans un deuxième temps, la Ligue, par le biais de ses cercles locaux, organise une série de conférences et de débats à un rythme soutenu jusque dans les années 1870. Les sujets traités sont essentiellement: les sciences, l'histoire et l'éducation.³¹¹ Suivant sa revendication du «savoir lire et savoir écrire», la Ligue instaure, entre novembre 1870 et février 1871, des cours de lecture et d'écriture à destination des soldats français internés en Belgique après la bataille de Sedan.³¹²

Mais son intervention la plus marquante dans le domaine de l'éducation postscolaire au XIX^e siècle réside très certainement dans son service de bibliothèques circulantes. On doit leur création au bibliothécaire de la Ligue, Joseph Nyns-La Gye³¹³ en 1899. L'objectif de ce service est de susciter le goût de la lecture auprès des populations fragilisées - essentiellement les ouvriers - et éventuellement permettre la création d'une bibliothèque publique dans les communes n'en disposant pas. Les bibliothèques circulantes connaissent un réel succès jusqu'à la

310 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 155.

311 *Idem*, p. 156.

312 *Idem*, p. 15.

313 Joseph Nyns-La Gye (1855-1932) est professeur. Il exerce son métier dans un premier temps à l'École Modèle. Une fois l'expérience terminée, celui-ci enseigne à l'école normale Charles Buls et prend la direction de l'école d'application annexée à cette dernière. Il est le fondateur de la Société de pédagogie de Bruxelles et est membre de la Fédération Générale des Instituteurs Belges. Il contribue aussi à la rédaction de la *Revue pédagogique*. Franc-maçon et membre éminent de la L.E., il lance et organise, en son sein, le service des bibliothèques circulantes. Il contribue alors, directement ou indirectement, à la création d'un très grand nombre de bibliothèques publiques en Belgique. Ses réflexions dans le domaine sont d'une grande influence dans la rédaction de la loi qui les organise. Defosse P., *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 216-217.

Seconde Guerre mondiale.³¹⁴ Leur popularité a, en outre, joué un rôle important dans la promulgation de la loi Destrée d'octobre 1921, qui encourage la création et la reconnaissance de bibliothèques publiques.³¹⁵ Enfin, il faut mentionner le soutien de la Ligue à une série de patronages laïques. Ces derniers fournissent, à des groupes d'adolescents, une série de loisirs éducatifs, de conférences et de réflexions morales, ainsi qu'une activité physique et, dans certains cas, un enseignement industriel ou commercial, tout en assurant un rôle de mutualité.³¹⁶

Au tout début du XX^e siècle, la Ligue poursuit sa réflexion sur les œuvres postsecondaires en instaurant, en son sein, une Commission des Œuvres postsecondaires. Ses prérogatives sont alors la coordination des différentes initiatives, le regroupement d'un fonds documentaire et matériel et la mise en relation des initiatives privées avec les grandes associations d'enseignement, les conférenciers et les professeurs de l'enseignement officiel. En parallèle, elle nourrit une réflexion théorique sur le développement des œuvres postsecondaires et sur les moyens disponibles pour assurer leur pérennité. Il faut toutefois constater que ses différentes réalisations ne connaissent pas toutes le même succès. Son plus grand échec est son incapacité à coordonner les différentes initiatives locales. Dès 1911, la Commission des œuvres postsecondaires cesse son activité par manque de personnels et de résultats.³¹⁷ À la même période, la Ligue participe également à des congrès internationaux sur l'éducation populaire. Une attention toute particulière est alors portée à l'action éducative des associations postsecondaires et des universités populaires.³¹⁸ Sans rapport avec les institutions publiques, leur objectif est d'éduquer, sur un plan purement local, les ouvriers et la petite bourgeoisie.³¹⁹

Après la guerre, la Ligue continue à soutenir les œuvres postsecondaires sans parvenir, une fois de plus, à coordonner les différentes initiatives nationales. En vérité, on constate que la Ligue réoriente son action principalement dans le domaine de la défense de l'école publique et de la valorisation de l'instruction. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Dans un premier temps, l'obtention de l'instruction obligatoire et des lois encadrant le mouvement d'éducation populaire ont réalisé les principales revendications de l'association en la matière. Le besoin de soutien aux initiatives complémentaires de l'école était, dès lors, moins sen-

314 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p.27.

315 Cette loi s'insère dans un dispositif plus large en faveur d'une plus grande justice sociale (loi limitant à huit heures le travail journalier, loi limitant le travail des enfants, etc.) et d'une démocratisation de la culture. Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p.235.

316 *Idem*, p.156.

317 *Idem*, pp.157-158.

318 Ces dernières apparaissent à la fin du XIX^e siècle en Belgique.

319 *Idem*, p.28.

sible. S'ajoute, dans un second temps, ce que les membres de la Ligue qualifient, à l'époque, de «crise d'indifférentisme de la classe ouvrière». Plusieurs explications sont proposées par les têtes pensantes de l'association pour expliquer ce manque d'intérêt des ouvriers vis-à-vis des activités proposées par la Ligue. Le principal reproche avancé est le constat d'un certain «embourgeoisement» de la classe ouvrière. Selon les dirigeants de la Ligue, ce dernier conduirait le peuple à préférer le divertissement à l'éducation. Il ne faut toutefois pas négliger l'influence grandissante des structures socialistes, puis démocrates chrétiennes dans le paysage associatif, ainsi que la dimension moralisatrice et dirigiste de l'association dans toutes ses réalisations. Devant l'essor de ces réseaux associatifs, la Ligue s'éloigne alors de plus en plus des aspirations des ouvriers et du monde syndical en matière d'éducation.³²⁰

C. La situation en 1958

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'activité de la Ligue dans le domaine de l'éducation populaire change profondément. Elle s'adapte aux réalités du temps, aux nouvelles aspirations de la population, mais également à la vivacité et à la diversité du tissu associatif militant en faveur de l'éducation populaire. Même si elle continue à soutenir occasionnellement des colonies de vacances, des projets d'excursion ainsi que des œuvres postsecondaires d'écoles de la région bruxelloise, son activité en la matière demeure bien moins importante que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.³²¹ D'autre part, à partir des années 1950, le combat que mène la Ligue de l'Enseignement contre le Pacte scolaire ponctionne une partie importante de ses finances. Comme le dit Nicolas Smelten à une association postsecondaire demandant un financement quelques jours avant la signature de l'accord:

«Nous rendons hommage à des œuvres comme celle que vous présidez et nous serions très heureux d'apporter à celle-ci une contribution pour la célébration de son X^e anniversaire. Mais il est dans le pays de très nombreuses associations analogues qui sollicitent nos interventions financières; or la campagne de défense de l'école officielle à laquelle se consacre notre Ligue va nécessiter une recrudescence de propagande [...] Nous sommes donc obligés de réserver strictement toutes nos ressources à une action plus intense que jamais.»³²²

320 *Idem*, pp. 157-158.

321 *B.L.E.*, n°1, janvier-mars 1960, p. 9; *B.L.E.*, n°4, octobre-décembre 1958, p. 90; Lettre de Nicolas Smelten à J. Hoogstoel, président de la Fédération des cercles postsecondaires des écoles officielles de Bruxelles, concernant la participation de la Ligue au 30^e anniversaire de la Fédération, 24 février 1962, *A.L.E.*, 1962 C 607; Lettre de Félix Depreter à J. Brihay, président de la clique des écoles communales de Jemappes concernant l'impossibilité pour la Ligue d'octroyer un soutien financier à l'association, 27 février 1964, *A.L.E.*, 1964 707.

322 Lettre de Nicolas Smelten au président du comité de défense de l'école officielle d'Hyon concernant l'octroi d'une aide financière, 7 novembre 1958, *A.L.E.*, 1958 A 607.

Le service des bibliothèques circulantes fonctionne cependant toujours et obtient d'importantes subventions de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.³²³ La Ligue réactive également, à partir de 1959, les subventions allouées par la Province du Brabant.³²⁴ Il est à noter que les services de l'éducation populaire et des bibliothèques publiques subventionnent son activité depuis de longues années et que le montant du financement croît à de multiples reprises.³²⁵ En 1958, la Ligue dispose toujours de 38 bibliothèques itinérantes qui brassent plus de 4 700 livres à travers la Wallonie.³²⁶

Sur le plan des nouveautés, l'année 1958 concentre, en elle-même, une série d'initiatives s'inscrivant totalement dans cette optique d'adaptation aux questions du temps et à l'évolution des techniques. En premier lieu: un effort pour développer la télévision alors perçue, par une partie de l'opinion belge, comme un formidable outil éducatif. Elle connaît un très grand succès à l'issue de l'exposition universelle de Bruxelles. Plus de 220 000 postes sont enregistrés entre le début de l'événement, le 17 avril, et sa conclusion six mois plus tard.³²⁷ Devant la professionnalisation de l'Institut royal de radiodiffusion (I.N.R.)³²⁸ et la multiplication des émissions à caractère culturel ou informatif, la Ligue entreprend un travail de réflexion sur l'utilité du nouveau dispositif audiovisuel. Le discours de l'Assemblée générale du 23 février 1958 est ainsi consacré à la problématique de la télévision éducative en milieu scolaire.³²⁹ À l'issue de cette Assemblée, la Ligue décide, avec le soutien de Renaud Strivay, secrétaire général de la Société Belge d'Étude et d'Expansion de la Télévision, et d'Igor Recht, chef du service de l'Information et de l'Éduca-

323 Lettre de Félix Depreter à Georges Lheureux, conseiller au sein du service des Beaux-Arts et de l'éducation populaire du ministère de l'Instruction publique, concernant le service des bibliothèques circulantes de la L.E., 18 février 1959, A.L.E., 1959 A 403; B.L.E., n°4, octobre-décembre 1958, pp. 93-94.

324 B.L.E., n°1, janvier-mars 1960, p. 9; Lettre de Félix Depreter à Georges Gilbart, chef du service des bibliothèques circulantes de la L.E., concernant le budget du service pour l'exercice 1963, A.L.E., 1963 A 403 I.

325 Lettre du greffier provincial faisant fonction de la Province du Brabant à la L.E. concernant les subventions accordées au service des bibliothèques circulantes, 19 août 1959, A.L.E., 1958 A 401; Lettre de Georges Lheureux, conseiller-chef au service de l'éducation populaire du ministère de l'Instruction publique, à Georges Gilbart, bibliothécaire de la L.E., concernant les subventions de l'exercice 1960, 19 janvier 1961, A.L.E., 1961 B 403; Budget du service des bibliothèques circulantes de la L.E. pour l'exercice 1966, s.d., 1966 A 403 I.

326 Lettre de Georges Gilbart, chef du service des bibliothèques circulantes de la L.E., à Nicolas Smelten concernant les effectifs du service, s.d., A.L.E., 1959 A 403.

327 «Jeudi 17 avril 1958», in Legrand C., Legrand J., *Chronique de la télévision*, Paris, Éditions Chronique, 1996; sonuma, 1958, *le passage à l'âge adulte*, [en ligne], www.sonuma.be/archive/1958-le-passage-%C3%A0-l-%C3%A2ge-adulte. (Page consultée le 15/05/2014); De Selys E., *Vos années télé. La belle histoire de la télévision belge*, Bruxelles et Namur, Éditions Racine et R.T.B.F., 2013, p. 24.

328 L'I.N.R. est créé par la loi du 18 juin 1930. Les premières diffusions d'émissions ne datent cependant que de 1953. La société conserve alors un caractère expérimental jusqu'à l'exposition universelle de Bruxelles de 1958. Les émissions et programmes ne cessent d'évoluer et de se multiplier jusqu'en 1960, date à laquelle l'I.N.R. est renommé Radio-Télévision belge (R.T.B.). De Selys E., *Vos années télé, op. cit.*, pp. 10-24.

329 Invitation à l'Assemblée générale de la L.E., 13 février 1958, A.L.E., 1958 A 302.

tion à l'I.N.R., de demander au ministre de l'Instruction publique, Léo Collard³³⁰, de favoriser cette nouvelle forme d'enseignement et d'instaurer une commission pédagogique et technique chargée d'élaborer les programmes.³³¹ Elle soutient également financièrement le jeune Centre National belge du Film pour la jeunesse³³², au sein duquel elle confie à Louis Verniers³³³, vice-président de la nouvelle association, la mission de représenter la Ligue.³³⁴ Enfin, il faut également mentionner les bonnes relations entretenues, depuis de longues années, entre la Ligue et l'équipe de l'émission «La Pensée et les Hommes»³³⁵. Elle est, à l'époque, l'un des parte-

330 Léo Collard (1902-1981) est un homme politique belge d'opinion socialiste, docteur en droit à l'U.L.B. et avocat de formation. Bourgmestre de Mons à partir de 1953, il entre, l'année suivante, au sein du cabinet A. Van Acker IV (1954-1958) en tant que ministre de l'Instruction publique. Il mène, au cours de son mandat et dans le cadre de la deuxième guerre scolaire (1950-1959), une politique dynamique en faveur de l'enseignement officiel, de la démocratisation de l'enseignement et abroge des lois votées par son prédécesseur, Pierre Harmel, accordant des subsides à l'enseignement privé catholique. Il assure également, entre 1959 et 1972, la fonction de président du P.S.B. et lance, en 1969, un appel au rassemblement des progressistes. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 65; Bruiver M., «Léo Collard», in *Nouvelle Biographie nationale*, t. 5, 1999, pp. 64-68.

331 Lettre de la L.E. au ministre de l'Instruction publique, Léo Collard, concernant la problématique de la télévision scolaire, 27 février 1958, A.L.E., 1958 A 302; Extrait d'un article du journal Drapeau Rouge concernant l'Assemblée générale du 13 février 1958 de la L.E., 4 mars 1958, A.L.E., 1958 A 302.

332 Le Centre National belge du Film pour la jeunesse est composé de deux ailes: une francophone et une néerlandophone. Il se donne pour missions «d'encourager et de faciliter la production et la diffusion de films récréatifs et culturels de cinéma et de télévision convenant à l'enfance et à la jeunesse, la promotion de l'éducation en arts de l'écran afin de former l'esprit artistique et critique des jeunes spectateurs et l'initiation à la pratique des loisirs actifs par le film en favorisant la réalisation de films par les jeunes». «Le secteur cinématographique en Belgique», in *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°770, 8 juillet 1977, p. 35.

333 Louis Verniers (1890-1979) est un fonctionnaire, professeur, historien et pédagogue. Il étudie au sein de l'école normale Charles Buls et commence une brève carrière d'instituteur à Forest en 1909. Il poursuit ses études et obtient, en 1914, une licence en sciences politiques et une licence en sciences administratives. En 1919, il reprend son métier de professeur, désormais au sein de l'école normale de Bruxelles, et rejoint la Ligue de l'Enseignement. Il est fait doctorant en sciences sociales en 1930. Il occupe alors la fonction de directeur de l'école qui l'avait formée jusque 1945. Il débute sa carrière administrative après la guerre en devenant directeur général de l'enseignement gardien, primaire et normal. Il connaît dès lors une aura grandissante: membre du conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O. (1946); secrétaire général du ministère de l'Instruction publique de 1953 à 1955. Il prend ensuite sa retraite et consacre son temps à la rédaction de livres d'histoire sur la Ville de Bruxelles. Il a également rédigé de nombreux ouvrages pédagogiques et des manuels scolaires. Coenen D., «Louis Verniers», in *Nouvelle Biographie nationale*, t. 8, 2005, pp. 378-381.

334 Lettre de Nicolas Smelten à Louis Verniers concernant le soutien de la Ligue au Centre National belge du Film pour la jeunesse, 7 novembre 1958, A.L.E., 1958 A 607.

335 Le mouvement laïque, au travers de la Fédération nationale des sociétés de libre pensée, dispose, depuis le 15 novembre 1932, d'un droit limité d'émissions radiophoniques. En 1955, Robert Hamaide, futur vice-président du Centre d'Action laïque et Grand Maître du Grand Orient de Belgique, obtient de l'I.N.R. le droit de mettre en place un Comité consultatif des émissions de philosophie et morale laïques francophone pour aider à réaliser les programmes des émissions philosophiques laïques. L'émission prend alors la dénomination de «La Pensée et les Hommes». Les premières réalisations télévisées datent de 1956-1957. En 1959 est fondée l'A.S.B.L. homonyme. La R.T.B. lui reconnaît, à partir de 1961, la responsabilité des émissions de philosophie et de morale laïques. À partir de 1975, elle est reconnue comme association d'éducation permanente par le ministre de la Communauté française, Maurice Dehousse. Son activité ne va, dès lors, cesser de croître et de s'affirmer. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 233-234.

naires laïques - mais cela relève également de liens franc-maçons - les plus proches de l'association. L'émission est souvent utilisée comme outil publicitaire pour les activités de la Ligue et, en contrepartie cette dernière finance annuellement la production et la diffusion des émissions.³³⁶

Loin de se limiter au cadre national, la Ligue favorise le développement d'un réseau éducatif et postscolaire au Congo belge. Sensibilisée à la situation de la colonie depuis 1954, elle poursuit en effet une politique dynamique - mais mesurée - en faveur d'un enseignement officiel et laïque pour les populations indigènes. Elle a alors le soutien d'Auguste Buisseret, ministre des Colonies, qui travaille, durant ses quatre années de fonction, à développer le réseau officiel au Congo, sans réel succès.³³⁷ Son remplacement en juin par Léo Pétilion, issu de la majorité catholique, signe la fin du processus et marque une baisse progressive des subsides alloués aux écoles officielles et au réseau postscolaire laïque - notamment au niveau des cours de lecture pour adultes dont on doit la création à la Ligue.³³⁸ Le manque de soutien de la métropole et les difficultés financières constantes des associations laïques congolaises, dont une section régionale de la Ligue dotée d'une grande autonomie, mettent fin au développement du mouvement laïque d'éducation populaire congolais.³³⁹ Une fois l'indépendance déclarée, la Ligue n'apporte plus qu'occasionnellement son soutien à des activités éducatives au Congo.³⁴⁰ Sylvain De Coster constate notamment que *«l'enseignement officiel belge sera plus difficilement admis que l'enseignement de l'Église qui peut revêtir plus facilement un caractère supranational»*.³⁴¹ À partir de 1962, la Ligue estime ne plus avoir les moyens financiers pour soutenir l'enseignement officiel et le réseau postscolaire congolais.³⁴²

Enfin, la dernière activité de la Ligue en matière d'éducation populaire - et c'est sans doute la plus soutenue et la plus développée - réside dans sa participation à des colloques et des journées de réflexion orientés autour de cette problématique. En 1958, elle suit notamment un colloque international à Bruxelles,

336 Brouillon d'un communiqué radio de la L.E. présenté lors de l'émission La Pensée et les Hommes dédiée au centenaire de l'association, s.d., A.L.E., 1964 D 906 VII; Rapport de l'émission La Pensée et les Hommes du 15 juin 1968, s.d., A.L.E., 1968 C 607 II.

337 Delforge P, «Auguste Buisseret», in Institut Destrée, *Notices biographiques*, [en ligne], www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Notices/Buisseret-A.htm. (Page consultée le 19/05/2014).

338 Lettre de Jean Pierre Courtois, président de la section de Léopoldville de la L.E., à Félix Depreter concernant la situation difficile des écoles officielles au Congo, 7 avril 1958, A.L.E., 1958 A 502 I.

339 Procès-verbal de la section de Léopoldville de la L.E., 1^{er} juin 1958, A.L.E., 1958 A 502 I.

340 B.L.E., n°2-3, avril-septembre 1961, p. 70.

341 Procès-verbal de la réunion du Bureau international de la L.I.E. à Rennes, 10 juillet 1960, A.L.E. 1960 C 605, p. 3.

342 Compte-rendu de la séance du Bureau de la L.E., 10 avril 1962, A.L.E., 1962 A 301.

organisé conjointement par la Fédération Royale des Unions postscolaires de l'enseignement moyen officiel de Belgique et par la Ligue internationale de l'Enseignement, sur le thème de l'éducation laïque.³⁴³ C'est l'occasion, pour les diverses ligues nationales de l'Enseignement ou de défense de l'école publique, d'exposer au plus grand nombre la situation de l'enseignement officiel dans leur pays respectif. Mais les intervenants abordent également la question du combat laïque et des moyens à mettre en œuvre pour faire progresser l'idée de laïcité. Pour Georges Maquet, désigné par la Ligue belge pour exposer le cas de la Belgique, la propagande et le militantisme doivent passer par le mouvement d'éducation populaire et ne doivent plus se limiter au cadre purement scolaire; l'école étant désormais insérée dans la société et soumise aux changements sociaux et économiques.³⁴⁴ Pour le trésorier de l'association, l'éducation laïque se dote donc d'un caractère permanent et global qui doit permettre à l'homme de s'adapter à une réalité socioéconomique mouvante.

On retrouve un développement similaire en août 1958, en Italie, lors du colloque international sur l'action des Églises vis-à-vis de la jeunesse et de l'école, organisé - une fois de plus - par la Ligue internationale de l'Enseignement.³⁴⁵ Si le but premier de la rencontre est d'analyser les réseaux catholiques et leurs services à destination de la jeunesse en Europe, le second volet du colloque concerne spécifiquement la mise en place de solutions alternatives laïques. Dans les conclusions, les ligues membres de la Ligue internationale s'entendent pour développer une activité éducative laïque en dehors du pur cadre scolaire:

«La laïcité doit dépasser le cadre de l'enseignement: l'école ne constitue plus un monde à part dans la cité, elle fait partie intégrante du complexe social et ses problèmes sont fonction des autres. Le combat laïc n'est plus exclusivement scolaire parce que la confessionnalisation a touché tous les secteurs, partout les questions sociales et économiques requièrent notre attention d'une manière impérative. En ce qui concerne la jeunesse, nous devons nous préoccuper de la jeunesse organisée et de la jeunesse inorganisée.»³⁴⁶

Le combat laïque doit donc passer par la jeunesse. Pour les ligues nationales, il ne faut cependant pas copier parfaitement les mouvements de jeunesse catholiques, mais répondre aux besoins du public. L'attention doit être dirigée en priorité sur la jeunesse inorganisée, c'est-à-dire celle qui demeure en dehors de tout mouve-

343 B.L.E., n°4, octobre-décembre 1958, pp. 85-86.

344 Maquet G., «État présent de l'esprit laïque en Belgique», in *Bulletin d'information internationale*, n°spécial, juillet 1958, pp. 4-6.

345 B.L.E., n°4, octobre-décembre 1958, pp. 87-88.

346 Compte-rendu du colloque international tenu en Italie du 25 au 30 août 1958 organisé par la L.I.E., de l'éducation et de la culture populaire, s.d., A.L.E., 1958 A 1002, p. 35.

ment de jeunesse et qui est plus difficilement confrontée au principe de responsabilité publique. Vis-à-vis de cette partie de la population jeune, les ligues souhaitent développer une éducation permanente laïque fondée sur le libre choix des activités et que les pouvoirs publics fournissent l'équipement nécessaire à la réussite de cette permanence.³⁴⁷ Dans le cadre belge, les laïques n'ont effectivement pas le choix; ils n'ont que peu, voire pas, d'assises auprès de la jeunesse organisée et, comme nous l'avons vu, la situation financière de la Ligue ne lui permet pas de réactiver une dynamique dans le domaine de l'éducation populaire.

D. Premières réflexions et expérimentations en matière d'éducation permanente (1959-1962)

L'année 1959 commence difficilement pour la Ligue de l'Enseignement. Parmi les difficultés, il y a bien sûr la signature du Pacte scolaire. Elle a perdu son combat presque centenaire en faveur de la promotion d'une école nationale laïque et d'un unique réseau subventionné par l'État.³⁴⁸ En outre, la situation de l'enseignement officiel au Congo est devenue problématique et de nombreux membres craignent un abandon de la cause au profit de réalités plus proches.³⁴⁹ Fragilisée au niveau de son aura et dans son rôle de lobbying, elle risque de perdre une partie de ses militants et de voir ses revenus baisser en conséquence.³⁵⁰ Il apparaît alors nécessaire, aux membres du Bureau, d'expliquer aux membres de l'association - qui, dans leur grande majorité, n'ont pas eu l'occasion de participer aux débats sur le Pacte scolaire et qui restent cependant incrédules devant la volte-face des élus politiques socialistes et libéraux sur cette question - pourquoi il est nécessaire de continuer à se mobiliser.

La première Assemblée générale de l'année est donc logiquement centrée autour de la dénonciation du Pacte scolaire et des avantages financiers accordés au réseau libre.³⁵¹ La Ligue tente de rassembler ses forces vives afin de les mobiliser autour d'une politique de défense des intérêts laïques garantis dans le cadre du Pacte et contre les éventuelles nouvelles revendications du mouvement catholique en la matière. Si son action est directement orientée dans ce sens et que la grande par-

347 Compte-rendu du colloque international tenu en Italie du 25 au 30 août 1958 organisé par la L.I.E., de l'éducation et de la culture populaire, s.d., A.L.E., 1958 A 1002, pp. 35-36.

348 Communiqué de la L.E. concernant le Pacte scolaire, s.d., A.L.E., 1959 A 201.

349 Lettre de Léon Lecomte à Nicolas Smelten concernant la situation de l'enseignement officiel en Afrique et en Belgique, 5 mai 1959, A.L.E., 1959 A 401.

350 Lettre de Félix Depreter à Léon Lecomte concernant sa proposition de démission du Conseil général de la L.E., 14 mai 1959, A.L.E., 1959 A 401; Lettre de François Bassleer à Félix Depreter concernant la situation de la section liégeoise de la L.E. et des mesures à prendre après la signature du Pacte scolaire, 2 octobre 1959, A.L.E. 1959 A 401.

351 Invitation à l'Assemblée générale de la L.E. du 25 janvier 1959, s.d., A.L.E., 1959 A 101.

tie de ses réserves financières y est allouée, certains membres actifs réfléchissent à l'avenir de l'association. En octobre 1959, François Bassleer, secrétaire de la section liégeoise de la Ligue, suggère à Félix Depreter de dépasser le marasme ambiant et d'orienter le combat de l'association sur un nouveau chemin:

*«Je voudrais à la faveur de ce pacte scolaire qu'il faut appliquer, trouver une orientation pratique à donner à nos efforts. Pour que dans cinq ans, où on fêtera le centenaire de la Ligue, nous ayons à exalter autre chose que les accommodements des dernières décades. Par exemple quelque chose de positif, comme la naissance et la diffusion d'un mouvement destiné à la pratique par la jeunesse des règles de vie sociale que postule elle-même la Ligue.»*³⁵²

François Bassleer propose, en somme, que la Ligue prenne l'initiative de coordonner un mouvement de jeunesse laïque qui se donne pour mission de préparer les jeunes à la vie citoyenne et démocratique. Félix Depreter se montre particulièrement intéressé et suggère de débattre de la question au sein du Conseil général.³⁵³ Ce sera chose faite le 22 novembre avec la participation, de surcroît, de Marcel Hicter, invité à présenter ses réflexions sur le sujet.³⁵⁴ Il pointe notamment le manque de développement de ces mouvements à l'échelle nationale³⁵⁵ et enjoint les associations laïques dans leur ensemble à s'engager plus concrètement en faveur de la jeunesse. Ce souhait, il l'avait déjà émis lors d'une journée de l'Éducation à Bruxelles en mai 1953.³⁵⁶

De plus, la Ligue continue une politique de soutien moral et financier au milieu associatif, mais elle doit effectuer des coupes drastiques dans certains de ses financements, durant l'année 1961, à cause de problèmes de trésorerie. Si les raisons ne sont pas clairement affichées par les cadres de l'association, il est probable que la signature du Pacte scolaire ait entraîné, en réaction, un profond désengagement d'une partie des membres de l'association et donc une baisse du nombre de cotisations. La Ligue diminue ainsi, dans une large mesure, son soutien financier au Centre national belge du film pour la jeunesse³⁵⁷, avant de reve-

352 Lettre de François Bassleer à Félix Depreter concernant la situation de la section liégeoise de la L.E. et des mesures à prendre après la signature du Pacte scolaire, 2 octobre 1959, A.L.E. 1959 A 401.

353 Lettre de Félix Depreter à François Bassleer concernant le problème du rapport entre la L.E. et les mouvements de jeunesse, 6 octobre 1959, A.L.E. 1959 A 401.

354 Communiqué de la L.E. à propos de la situation des mouvements de jeunesse en Belgique, s.d., A.L.E., 1959 A 201.

355 Extrait d'article du journal La Dernière Heure concernant l'Assemblée générale de la L.E. de janvier 1961, 31 janvier 1961, A.L.E., 1961 A 101; B.L.E., n°1, janvier-mars 1960, pp. 13-18.

356 Hicter M., *Pour une démocratie*, op. cit., p. 76.

357 Lettre de Louis Verniers à Félix Depreter concernant le rappel de paiement des cotisations annuelles en faveur du Centre national belge du film pour la jeunesse, 5 avril 1960, A.L.E., 1960 C 605; Lettre de Félix Depreter à H.F. Dubois, Administrateur-trésorier du Centre national belge du film pour la jeunesse

nir sur sa décision, en 1962, suite aux pressions de Louis Verniers.³⁵⁸ D'un autre côté, elle renforce sa collaboration avec d'autres initiatives laïques. Elle délègue notamment, à partir d'avril 1960, un de ses membres au sein du Conseil d'administration des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active.³⁵⁹ En 1961, elle s'engage plus officiellement dans le fonctionnement de l'émission La Pensée et les Hommes, en déléguant Félix Depreter au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L.³⁶⁰ et, à partir de 1962, en la finançant plus activement.³⁶¹

C'est dans ce climat délétère et de profonde remise en question que la Ligue poursuit son activité sur le plan national. Au sein de la Ligue internationale, la situation est cependant plus sereine. L'association contribue à des réalisations pratiques importantes. Elle s'occupe notamment, entre 1959 et 1962, de l'organisation de plusieurs voyages, en Belgique et aux Pays-Bas, d'associations laïques françaises, membres de la Ligue française de l'Enseignement.³⁶² Mais c'est surtout lorsque Sylvain De Coster propose, dès 1959, de réfléchir aux moyens d'action en faveur de la diffusion de l'idéal laïque au niveau international, qu'un pas important est franchi.

Pour Sylvain De Coster, il est nécessaire de revitaliser l'idée de laïcité et de développer de nouveaux moyens de diffusion, car le concept et le vocabulaire y étant liés ont vieilli et sont inadaptés au monde moderne. Il lui apparaît, en outre, nécessaire de se démarquer des mouvements de jeunesse catholiques, car ceux-ci se sont approprié et ont développé une politique d'éducation populaire efficace, qui rejoint désormais une grande partie des conceptions pédagogiques de

concernant la diminution de la cotisation annuelle de la L.E., 1^{er} décembre 1961, A.L.E., 1961 B 607.

358 La Ligue ne remettra, à partir de ce moment, plus jamais en question sa participation financière et morale au sein de l'association. Lettre de Félix Depreter à Fernand Rigot, président du Centre national belge du film pour la jeunesse concernant la diminution des subventions accordées par la L.E. à l'association, 28 janvier 1962, A.L.E., 1962 A 302.

359 Né en France en 1936, le mouvement des C.E.M.E.A. se développe en Belgique après 1945. Ce sont des organismes de formation et de perfectionnement à destination des éducateurs et moniteurs de divers secteurs de l'animation socioculturelle. Le mouvement œuvre dans une optique laïque et se caractérise par l'organisation de stages en internat où la discussion et l'activité collective sont mises en avant; Lettre de Félix Depreter à Jean Boeckx concernant la participation de la L.E. au Conseil d'administration de la délégation de Bruxelles des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, 7 avril 1960, A.L.E., 1960 C 605; Féaux V., «De l'éducation populaire...», *art. cit.*, p. 92.

360 Lettre de Félix Depreter à G. Van Hout, producteur d'émissions de philosophie et de morale laïques, concernant l'entrée de la Ligue dans le Conseil d'administration de l'association La Pensée et les Hommes, 12 octobre 1961, A.L.E., 1961 B 607.

361 Lettre de Félix Depreter à Claude Bareges concernant la souscription du Bureau de la L.E. à la revue la Pensée et les Hommes, 13 avril 1962, A.L.E., 1962 A 302.

362 Lettre de Félix Depreter à M. Vandendorpe, directeur des Voyages belgo-luxembourgeois, concernant l'organisation d'un voyage à destination d'un cercle post-scolaire d'Eure-et-Loire, 25 mai 1959, A.L.E., 1959 A 605; Lettre de Félix Depreter à Edouard Loth, Président de l'Union des Amicales Laïques du Nord, concernant l'organisation d'un voyage de ressortissants français en Belgique, 24 juin 1960, A.L.E., 1960 C 605.

la Ligue de l'Enseignement.³⁶³ Pour Sylvain De Coster, il faut privilégier l'école comme moyen de diffusion, en mettant l'accent sur les jeunes et sur les parents. La question de l'éducation laïque doit être abordée par une approche sociale et non psychologique. Il suggère également de multiplier les liens sociaux au sein même de l'école, afin de démontrer son caractère démocratique. Enfin, il propose d'adapter constamment le contenu philosophique laïque à la vie moderne.³⁶⁴ Dans cette optique, il perçoit l'éducation populaire, ainsi que les réseaux péri et postsecondaires, comme un complément de la formation scolaire et désire les voir se développer dans une optique laïque.³⁶⁵

Ces idées, Sylvain De Coster les défendra lors du colloque annuel de la Ligue internationale en avril 1960. Dans les résolutions finales, les 43 participants provenant des continents européen, africain et américain valident le principe d'éducation permanente et reconnaissent la nécessité, pour le mouvement laïque international, de favoriser, d'une part, son développement généralisé à travers le monde et, d'autre part, d'utiliser cet outil pour diffuser l'idéal laïque.³⁶⁶ Cette vision, nourrie des réflexions de Joffre Dumazedier sur le temps de loisirs et qui développe la dimension émancipatrice de l'éducation permanente, correspond, dans les grandes lignes, à la définition de la Ligue française de l'Enseignement. Les intervenants pointent quatre prérequis à l'application de cette nouvelle politique partout dans le monde.³⁶⁷ Il faut, en premier lieu, supprimer l'analphabétisme là où il existe encore. Ensuite, il s'agit de garantir une scolarité prolongée au bénéfice de tous et d'appliquer une pédagogie active qui bannit les pratiques dogmatiques et autoritaires. Enfin, les participants affirment la nécessité de garantir un enseignement professionnel de reclassement, afin de permettre à tout homme de se réadapter au monde du travail tout au long de sa vie. Ce dernier point est développé et promu par Félix Depreter lors des débats. Une fois ces prérequis validés, l'éducation permanente laïque doit se conformer à six exigences:

1. Une réflexion permanente sur les moyens disponibles pour développer l'idéal démocratique.
2. Une participation effective des pouvoirs publics.
3. Une participation des organisations politiques, professionnelles, culturelles et sociales au mouvement.

363 Compte-rendu de l'exposé de Sylvain De Coster au colloque international de la L.I.E. à Versailles, s.d., A.L.E., 1960 C 605.

364 B.L.E., n°3, octobre-décembre 1960, p. 69.

365 Compte-rendu de la réunion du Bureau de la L.I.E., 3 octobre 1959, A.L.E., 1959 A 605.

366 Compte-rendu du colloque international de Versailles du 11 au 16 avril 1960 sur le thème de l'éducation laïque organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1960 C 607; B.L.E., n°3, octobre-décembre 1960, pp. 67-74.

367 Compte-rendu du colloque international de Versailles du 11 au 16 avril 1960 sur le thème de l'éducation laïque organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1960 C 607.

4. Une transparence au niveau des moyens d'action.
5. Une propagande efficace capable de susciter l'intérêt du public.
6. Une méthode capable de maintenir l'intérêt du public tout au long de leur vie.

Les conclusions du colloque soulignent également l'immense besoin de cadres spécialisés et compétents pour le mouvement et reconnaissent la nécessité d'une aide de l'État en la matière. Enfin, les participants enjoignent les pouvoirs publics à développer un réseau de Maisons de la Culture relié directement au monde scolaire et capable d'y instaurer une politique d'éducation permanente adaptée.³⁶⁸ Il faut constater que les réflexions de ce colloque sont issues principalement d'une majorité d'enseignants et d'inspecteurs - pour la moitié provenant de l'enseignement primaire -, entourés de quelques acteurs du mouvement d'éducation permanente. En outre, ils viennent, pour la très grande majorité d'entre eux, d'Europe occidentale, avec pour principaux pays contributeurs: l'Italie, la France et la Belgique.³⁶⁹ Cette configuration est retrouvée dans la totalité des colloques organisés entre 1957 et 1962 et est encore la plus fréquente pour les années suivantes. Elle témoigne du fonctionnement-même de l'organisation où les pays les plus impliqués - France et Belgique en tête - imposent tacitement leur programme et leurs idées. Au sein-même de ce duo, la vision française est la plus favorisée par l'importance grandissante de l'association dans le paysage culturel français et par ses moyens sensiblement plus importants que ceux de son homologue belge.

Ces différentes initiatives, ainsi que la rapide maturation et la diffusion du concept d'éducation permanente au sein de la Ligue internationale de l'Enseignement, aboutissent, à partir de l'année 1962, à une prise en considération croissante de la problématique, de son importance et des moyens nécessaires à son développement au sein des cadres dirigeants de l'organisation belge. La valorisation du concept et de sa pratique participe, de plus, à un travail de réflexion plus général sur les moyens d'action à promouvoir au sein de l'association vis-à-vis de la diffusion de son idéal laïque. Entre mars et avril, le Bureau de la Ligue décide, d'une part, d'ouvrir une commission spécialisée sur les moyens de propagande et, d'autre part, de réfléchir à l'instauration d'une commission chargée de développer une politique dynamique en matière d'éducation populaire et en cohé-

368 Ceci reprend la logique développée par la Ligue française de l'Enseignement lors du Congrès où elle définit sa politique en matière d'éducation permanente en 1956. Elle espérait, dans le cadre français, voir des Foyers laïques d'éducation permanente se greffer au réseau scolaire. Compte-rendu du colloque international de Versailles du 11 au 16 avril 1960 sur le thème de l'éducation laïque organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1960 C 607; Forquin J.-C., *Les composantes*, op. cit., p. 12.

369 Compte-rendu du colloque international de Versailles du 11 au 16 avril 1960 sur le thème de l'éducation laïque organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1960 C 607.

rence avec les conceptions de l'association.³⁷⁰ Cette dernière mission est confiée à Étienne Vandersanden, membre du Conseil général et directeur du Cours Normal provincial pour moniteur d'œuvres de jeunesse et pour éducateurs du Brabant. Un mois plus tard, le 23 mai 1962, le projet est concrétisé au travers d'un nouveau service créé spécialement pour assurer une activité permanente et efficace dans le domaine. Il est intitulé sobrement «services culturels». Le Bureau en confie la direction à M. Vandersanden.³⁷¹

370 Compte-rendu de la réunion du Bureau de la L.E., 10 avril 1962, A.L.E., 1962 A 301.

371 Bilan d'activité des services culturels de la L.E., s.d., A.L.E., 1962 B 403.

CHAPITRE IV:

Les services culturels de la
Ligue de l'Enseignement
(1962-1976)

A. Les débuts

La rapidité de la mise en fonction des services culturels de la Ligue de l'Enseignement résulte, d'une part, du travail personnel d'Étienne Vandersanden - à qui Félix Depreter, nouvellement élu président, donne carte blanche, début mai, pour réaliser le plus rapidement sa mission³⁷² - et, d'autre part, de l'implication de la Ligue française dans l'orientation générale du processus de création et de mise en application de la politique culturelle.³⁷³ La Ligue française, au travers de son expérience propre en la matière et forte de son succès, propose trois axes de développement:

1. Dans un premier temps, former des cadres compétents et dévoués pour animer les futures activités;
2. Ensuite, organiser des sections provinciales et favoriser la décentralisation des activités pour toucher le public le plus large possible;
3. Enfin, développer une série d'activités en corrélation avec les attentes du public.³⁷⁴

La Ligue française propose également de former elle-même la première équipe d'animateurs belges lors des stages annuels qu'elle organise dans ce domaine. Du point de vue du financement du service, Étienne Vandersanden s'assure rapidement du soutien des institutions publiques - principalement la Direction générale de la jeunesse et des loisirs et le service provincial de la jeunesse du Brabant³⁷⁵-. Il applique en cela les réflexions dégagées lors des colloques de la Ligue internationale de l'Enseignement sur la participation de la sphère publique au mouvement d'éducation permanente et s'adapte au fonctionnement de la politique culturelle belge, des années 1960 et 1970, fondée sur le principe de subsidiarité. Cependant, cette option implique des contraintes: nécessité d'adopter le programme des activités culturelles - dans leur choix et leur application pratique - et d'apporter une attention particulière à la réglementation des différents services publics.³⁷⁶ Il faut, par ailleurs, constater que, dès le départ, la Ligue de l'Ensei-

372 Lettre de Félix Depreter à Étienne Vandersanden concernant le projet de création d'un service culturel au sein de la L.E., A.L.E., 1962 B 601.

373 Lettre d'Étienne Vandersanden à Félix Depreter concernant sa rencontre avec R. Dader, secrétaire général de la Ligue française de l'Enseignement, portant sur la création d'un service culturel au sein de la Ligue belge de l'Enseignement, A.L.E., 1962 B 601.

374 Lettre d'Étienne Vandersanden à Félix Depreter concernant sa rencontre avec R. Dader, secrétaire général de la Ligue française de l'Enseignement, portant sur la création d'un service culturel au sein de la Ligue belge de l'Enseignement, A.L.E., 1962 B 601.

375 Fiche de subvention du service de l'éducation populaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture pour l'exercice 1962-1963 des services culturels de la L.E., A.L.E., 1962 C 700.

376 La politique culturelle d'aide aux associations privées menée par les services publics nationaux, provinciaux et communaux se structure en parallèle à celle des services culturels de l'association. Le souci d'adaptation aux nouvelles réglementations est donc constant. cf. «Les politiques culturelles des pouvoirs publics», p. 17.

gnement belge opte pour une organisation centralisée de sa politique culturelle. D'une manière générale, les activités proposées par les services culturels entre 1962 et 1971 concerneront presque exclusivement Bruxelles et sa périphérie et seront le résultat d'un groupe restreint de membres de la Ligue.

À l'origine, les services culturels sont dirigés, de fait, par Étienne Vandersanden. Il est, cependant, secondé par une équipe de neuf experts - membres de la Ligue au sein d'une Commission de l'éducation permanente entre 1962 et 1964. Cette commission se donne pour mission «*d'aider moralement et matériellement, dans un esprit de neutralité positive, toutes organisations laïques œuvrant ou susceptibles d'œuvrer dans cette perspective*». ³⁷⁷ Elle est ouverte à des personnalités dont la compétence intellectuelle ou professionnelle est à même de favoriser l'essor des services. On retrouve comme principaux collaborateurs dans le comité de départ: Armand Laminne, conseiller au Service national de la jeunesse; Henri Gassée, membre de la Ligue et directeur du service provincial de la jeunesse; deux instructeurs des Cours Normaux provinciaux du Brabant pour moniteurs d'œuvres de jeunesse et pour éducateurs, un représentant des C.E.M.E.A., Louis Philippart, directeur du centre culturel du Hainaut à l'Institut Provincial de l'Éducation populaire et des Loisirs, Fernand Charlier, directeur des services éducatifs de la Province de Liège et André Van Aelbrouck, inspecteur à l'éducation populaire et conseiller-chef du service des bibliothèques publiques. ³⁷⁸ Les représentants des pouvoirs publics sont, dans leur grande majorité, des sympathisants laïques qui relaient les souhaits de la Ligue et facilitent la réalisation de ses projets. ³⁷⁹ Le nombre de membres croît périodiquement et au fur et à mesure de la création de nouveaux services ou de l'instauration de nouvelles collaborations avec des organismes divers. ³⁸⁰

377 T.L., n°2, janvier 1963, pp. 14-15; Document de travail n°4 destiné à la Commission culturelle de la L.E., janvier 1975, A.L.E., 1975 A 403.

378 Lettre d'Étienne Vandersanden à Félix Depreter concernant sa rencontre avec R. Dader, secrétaire général de la Ligue française de l'Enseignement, portant sur la création d'un service culturel au sein de la Ligue belge de l'Enseignement, A.L.E., 1962 B 601; Lettre de Henri Gassée, directeur du service provincial de la jeunesse du Brabant, à Félix Depreter concernant sa participation aux travaux de la Commission de l'éducation permanente de la L.E., 18 mai 1962, A.L.E., 1962 B 601; Lettre de J. Steinweg, secrétaire général des C.E.M.E.A. de Belgique, à Félix Depreter concernant la délégation d'un membre de l'association au sein de la Commission de l'éducation permanente de la L.E., 6 janvier 1963, A.L.E., 1963 A 403 II.

379 Lettre de A. Swartebroecx, directeur délégué du service provincial de la jeunesse du Brabant, à Félix Depreter concernant la validation par la députation permanente du Brabant des projets de création de centres récréatifs, 15 février 1963, A.L.E., 1963 B 403 III; Lettre de H. Gassée, secrétaire d'administration au service provincial de la jeunesse du Brabant, au conseiller A. Laminne du S.N.J. concernant le refus de prêt de matériel photographique à la L.E. dans le cadre de l'organisation des centres récréatifs, 11 avril 1963, 1963 B 403 III.

380 Liste des membres de la Commission de l'éducation permanente, 9 janvier 1968, A.L.E., 1968 B 601.

Au cours des premières années, les services culturels fonctionnent de manière expérimentale, avec peu de moyens financiers et avec le soutien de bénévoles, de sympathisants et des pouvoirs publics.³⁸¹ Les locaux et le matériel nécessaires aux différentes activités sont notamment fournis, soit par la Province du Brabant, soit par des bourgmestres désirant développer une activité culturelle dans leur commune.³⁸² Les instructeurs encadrant les activités sont systématiquement proposés par le service public collaborant avec la Ligue. Il s'agit, dans la grande majorité des cas, d'individus provenant du S.N.J. et, plus rarement, du service provincial de la jeunesse du Brabant. La Ligue doit s'accommoder d'une partie de leur prestation, mais à des conditions préférentielles.³⁸³ Par ailleurs et dans un souci d'économie, le secrétariat des services culturels est le même que celui de la Ligue. Les limitations budgétaires sont, pendant longtemps, la principale entrave à leur essor. Les premières initiatives concrètes demeurent constamment déficitaires; les rentrées ne permettant pas de couvrir la rémunération des instructeurs.³⁸⁴ Malgré l'engouement suscité au sein du Bureau et l'augmentation constante du budget alloué au service, Étienne Vandersanden s'inquiète, dès 1963, des difficultés ultérieures de développement.³⁸⁵

Au cours de ses premières années d'existence, l'activité des services culturels est orientée, d'une part, autour de la question fondamentale de la formation de cadres compétents dévoués à la cause défendue par la Ligue et, d'autre part, vers une série d'initiatives dans le domaine de l'animation socioculturelle, en faveur de la jeunesse, dans une optique d'éducation permanente. La Ligue lance notamment, avec le soutien financier, matériel et moral du service jeunesse de la Province du Brabant et du S.N.J., un ensemble de trois centres culturels à Bruxelles, Cours-Saint-Étienne et Nivelles.³⁸⁶ Ceux-ci sont installés au sein d'écoles du ré-

381 Lettre de soutien de M. Hicter, directeur d'administration du service des Arts, Lettres et de l'éducation populaire, à Félix Depreter concernant l'entrée de la Ligue au sein du Conseil national de la jeunesse, 13 mars 1963, A.L.E., 1963 D 700; Lettre de remerciement de H. Gassée, secrétaire d'administration au service provincial de la jeunesse du Brabant, à Félix Depreter concernant le colloque sur la jeunesse de Bergneustadt d'avril 1964 organisé par la L.I.E., 9 avril 1964, A.L.E., 1964 B 605.

382 C'est notamment le cas de Justin Peeters, bourgmestre socialiste de Wavre de 1953 à 1976, qui a favorisé la création d'un centre récréatif de la Ligue dans sa commune en 1964 et de Paul Delforge, bourgmestre d'Auderghem, qui effectuait de la publicité dans sa commune en faveur des activités du centre de Bruxelles I.

383 Rapport succinct sur l'activité du centre récréatif de Wavre durant l'année 1964, s.d., A.L.E., 1964 B 403 II.

384 Note manuscrite d'Étienne Vandersanden concernant le coût du centre récréatif de Wavre de la L.E. pour l'exercice 1963-1964, s.d., A.L.E., 1964 B 403 II; Lettre de Félix Depreter à Mme Meert, instructrice au centre de Wavre, concernant la fin de son contrat conséquemment à son émargement au budget de la Province du Brabant, 28 septembre 1964, A.L.E., 1964 B 403 II.

385 Compte-rendu de l'activité des services culturels de la L.E. entre 1962 et 1963, s.d., A.L.E., 1962 B 601.

386 Lettre de remerciements de Jacques Bernard à M. Limage, inspecteur et directeur de stages au S.N.J., à propos de l'aide apportée par le S.N.J. à l'organisation des centres récréatifs de la L.E., 22 février 1963, A.L.E., 1963 D 902.

seau officiel souhaitant développer des activités parascolaires.³⁸⁷ Le premier est spécialisé dans les activités audiovisuelles, le second propose des activités d'expression corporelle et un service de ciné-clubs et le troisième, enfin, développe des activités d'art dramatique et également un ciné-club.³⁸⁸ Les centres sont ouverts à tous les jeunes scolarisés, dans un esprit de stricte neutralité et à un prix démocratique. La Ligue est chargée de rémunérer un des quatre instructeurs, de faire la publicité des trois centres et de développer un programme d'activités cohérent.³⁸⁹ L'effort publicitaire se développe essentiellement au travers d'une propagande dans les écoles de la région et par la presse et la radio. La revue Tribune laïque se colore, progressivement et dans des proportions de plus en plus grandes, de reportages culturels, de présentations et de bilans des activités.³⁹⁰ Pour la première année de fonctionnement, les centres ont proposé plus de 50 séances d'activités et ont enregistré quelque 3 300 participants.³⁹¹

Vis-à-vis de son projet de formation de cadres, la Ligue tente d'organiser, sous le patronage de la Province du Brabant et du S.N.J., un stage de formation d'animateurs culturels, en avril 1963, à Jodoigne. Le but est de permettre la rencontre entre les associations œuvrant en faveur de la jeunesse et celles travaillant exclusivement avec un public adulte, afin de sensibiliser à la problématique de l'éducation permanente.³⁹² Le projet doit cependant être annulé faute d'inscriptions en nombre suffisant et malgré un relais publicitaire dans la presse.³⁹³ Félix Depreter doit encore constater, en parlant de l'annulation du stage, que:

*«Les associations affiliées ne réagissent pas dans le sens escompté. Il semble qu'elles n'aient pas été suffisamment sensibilisées à l'idée de la nécessité de la formation de leurs cadres».*³⁹⁴

387 Lettre type de G. Kestelin, greffier provincial du Brabant, adressée au directeur de l'école provinciale des Arts et Métiers de Nivelles concernant l'ouverture d'un centre récréatif dans l'établissement, 22 janvier 1963, A.L.E., 1963 A 403 II.

388 Documents généraux concernant l'activité des services culturels, A.L.E., 1963 A 403 II.

389 Présentation du stage de sensibilisation à l'animation culturelle organisé par la Province du Brabant et la L.E., s.d., A.L.E., 1963 A 403 II.

390 Lettre de Christian Dehennin, directeur du centre récréatif Bruxelles 2 à Jacques Bernard concernant le fonctionnement de ce dernier, 22 novembre 1963, 1963 B 403 III; T.L., n°3, avril 1963, p. 20.

391 Compte-rendu de l'activité des services culturels de la L.E. entre 1962 et 1963, s.d., A.L.E., 1962 B 601.

392 Lettre de G. Kestelin, greffier provincial du Brabant, à la directrice de l'école normale provinciale pour institutrices de Jodoigne concernant l'organisation au sein de son établissement d'un stage de sensibilisation à l'animation culturelle en avril 1963, 23 janvier 1963, A.L.E., 1963 A 403 II.

393 Documents généraux concernant l'activité des services culturels, A.L.E., 1963 A 403 II; Lettre de Jacques Bernard aux rédacteurs en chef de la Dernière Heure, du Peuple et de la Lanterne, 27 février 1963, A.L.E., 1963 A 403 II.

394 Lettre de Félix Depreter à A. Laminne, conseiller au S.N.J., concernant l'annulation par la L.E. du stage de Jodoigne consacré à la formation d'animateurs culturels, 12 mars 1963, A.L.E., 1963 D 902.

L'échec du stage de Jodoigne incite la Ligue à prendre des mesures en faveur d'une sensibilisation progressive de ses membres et du corps enseignant - son principal réservoir de militants - à la problématique de l'éducation permanente et des loisirs éducatifs. Elle organise, à Bruxelles en janvier 1964, avec le soutien du S.N.J., un premier stage d'initiation et d'information aux techniques éducatives réservé au personnel enseignant.³⁹⁵

Outre cette activité régionale, les services culturels ont financé une série de voyages culturels ou formatifs, en partenariat avec la Ligue française de l'Enseignement ou le service jeunesse de la Province du Brabant.³⁹⁶ À travers ces échanges avec la Ligue française, Étienne Vandersanden espère créer une équipe d'animateurs et d'instructeurs permanents. Dès 1962, par le biais de sa revue *Tribune laïque* et d'une propagande de terrain, la Ligue incite des éducateurs et des jeunes à participer aux rencontres internationales organisées par l'Office central pour la coopération culturelle internationale de la Ligue française.³⁹⁷⁻

Les deux premières années d'expérimentation des services culturels instaurent un système de fonctionnement qui repose sur un partenariat étroit avec la Direction générale de la jeunesse et des loisirs - principalement le S.N.J. et le service de l'éducation populaire - et avec les pouvoirs publics provinciaux et communaux, lorsqu'il s'agit d'initiatives régionales. La Ligue collabore également au niveau international avec la Ligue française de l'Enseignement dans la réalisation de certaines activités de tourisme culturel. Elle dispose, par ce biais, d'un fonds pécuniaire et matériel lui permettant de mettre en œuvre des initiatives dépassant largement ses disponibilités financières. Elle s'assure par ailleurs progressivement un noyau d'animateurs compétents susceptibles de devenir membres de l'association et d'éventuellement travailler pour elle. La Ligue profite particulièrement de sa relation avec les pouvoirs publics. La Province a, en effet, le souci de développer un réseau efficient d'associations œuvrant dans le domaine de l'éducation permanente au sein d'une région jugée, par les pouvoirs provinciaux, globalement peu intéressée par la question.³⁹⁸ Les pouvoirs publics nationaux sont, quant à eux, en pleine structuration

395 Lettre type envoyée par la L.E. aux directeurs et directrices d'écoles de l'agglomération bruxelloise concernant l'organisation d'un stage d'initiation et d'information aux techniques éducatives réservé au personnel enseignant, 6 novembre 1963, A.L.E., 1964 C 902; Lettre type envoyée par la L.E. à ses membres concernant l'organisation d'un stage d'initiation et d'information aux techniques éducatives réservé au personnel enseignant, 6 novembre 1963, A.L.E., 1964 C 902.

396 Documents généraux concernant l'activité des services culturels, A.L.E., 1963 A 403 II; Lettre de Félix Depreter à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant la participation d'un groupe de jeunes belges aux stages d'été de la Ligue française de l'Enseignement, 12 mars 1963, A.L.E., 1963 C 605 I.

397 Documents généraux concernant l'activité des services culturels, A.L.E., 1963 A 403 II; T.L., n°2, janvier 1963, pp.14-15.

398 Lettre de G. Kestelin, greffier provincial, à Félix Depreter concernant la participation de la L.E. à un col-

en matière de formation et d'animation socioculturelle et encouragent l'essor du mouvement.³⁹⁹ La Ligue française favorise, pour sa part, un partenaire de choix capable de diffuser la problématique de l'éducation permanente en Belgique, mais aussi au niveau international grâce au poids non négligeable de la Ligue belge au sein de la Ligue internationale.

Si les services culturels de la Ligue de l'Enseignement sont l'organe d'action directe et visible de l'association en matière d'éducation permanente, la Commission de l'éducation permanente, elle, poursuit un travail de soutien moral et financier aux associations d'éducation populaire affiliées à la Ligue. Les subventions allouées au Centre National du Film pour la jeunesse sont maintenues en parallèle à une participation active de la Ligue à son développement.⁴⁰⁰

D'une manière générale, la Ligue adapte, ou tente d'adapter, continuellement son programme aux exigences des pouvoirs publics dans le but d'assurer les subsides des activités, mais également afin de développer son réseau de relations et son aura au sein du mouvement d'éducation permanente. C'est dans ce sens qu'Étienne Vandersanden et Félix Depreter travaillent, dès 1963, à faire reconnaître la Ligue de l'Enseignement au niveau des pouvoirs publics comme une association développant un programme en faveur de la jeunesse et de l'éducation des adultes. Elle cherche notamment - mais sans succès - à entrer au sein du Conseil supérieur de l'Éducation populaire et au sein du Conseil national de la jeunesse.⁴⁰¹

Outre cette pratique de l'éducation permanente, la Ligue poursuit son travail de réflexion sur le concept et intègre les conseils et la vision que la Ligue française développe au travers de la Ligue internationale. Le colloque international de Bruxelles d'avril 1963, consacré aux problèmes de la famille dans la société occidentale, réaffirme, d'une part, la nécessité de développer des loisirs éducatifs et de contribuer à l'élévation générale et permanente de la culture et de

loque organisé par la députation permanente de la Province du Brabant sur le thème du «rôle de l'école dans la diffusion culturelle à Bruxelles», 7 février 1963, A.L.E., 1963 A 403 II.

399 Cf. «Les politiques culturelles des pouvoirs publics», p. 17.

400 Souscription de la L.E. au financement du Centre National du Film pour la jeunesse, 30 mai 1963, A.L.E., 1963 C 607.

401 Lettre de Félix Depreter à V. Larock, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, concernant l'entrée de la Ligue au sein du Conseil national de la jeunesse et du Conseil supérieur de l'éducation populaire, 19 mars 1963, A.L.E., 1963 D 700; Lettre de Félix Depreter à P. Vanbergen, chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, concernant l'entrée de la Ligue au sein du Conseil national de la jeunesse et du Conseil supérieur de l'éducation populaire, 19 mars 1963, A.L.E., 1963 D 700; Lettre de Félix Depreter à H. Janne, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, concernant l'entrée de la Ligue au sein du Conseil national de la jeunesse et du Conseil supérieur de l'éducation populaire, 9 décembre 1963, A.L.E., 1963 D 700; Lettre de Félix Depreter à M. Hicter, directeur d'administration du service des Arts, Lettres et de l'éducation populaire, concernant l'entrée de la Ligue au sein du Conseil national de la jeunesse et du Conseil supérieur de l'éducation populaire, 19 mars 1963, A.L.E., 1963 D 700.

l'éducation dans la société et, de l'autre, l'importance du rôle émancipateur de l'éducation dans une culture démocratique.⁴⁰² C'est l'occasion pour la Ligue française d'exposer, une nouvelle fois, sa politique en la matière.

Le projet français se précise et porte une attention particulière aux loisirs, à leur gestion et à l'extension du temps de loisir. Le loisir doit dorénavant toucher tous les âges et toutes les couches de la société, avec le souci de respect des individus et de leurs croyances.⁴⁰³ Dans cette optique, la jeunesse doit pouvoir trouver, au sein et en dehors de l'école, un ensemble d'activités éducatives adaptées à leurs envies et qui doit les préparer à leur futur rôle de citoyen.⁴⁰⁴ L'éducation permanente doit aussi profiter à toutes les femmes et leur permettre, par ce biais, de s'émanciper, qu'elles travaillent ou soient mères au foyer.⁴⁰⁵ En somme, la Ligue française dresse un ensemble de publics cibles pour une laïcité revitalisée. Pour parvenir à ces résultats, la Ligue française affirme qu'il faut démocratiser le loisir éducatif et permettre son accès généralisé partout où il est nécessaire. L'éducation permanente doit également s'ouvrir à tous les domaines de la vie quotidienne (l'hygiène, l'écologie, la santé physique et morale, la formation citoyenne), mais aussi au monde du travail où elle est amenée à favoriser la formation et la réinsertion professionnelle.⁴⁰⁶ La Ligue française insiste, par ailleurs, sur l'intérêt croissant porté à cette problématique dans le monde et principalement au sein des sociétés occidentales. A partir de 1963, la Ligue belge participe, en qualité de représentant de la Ligue internationale, à de nombreuses conférences portant sur la problématique de l'éducation permanente et de ses différentes facettes. La plupart de ces conférences sont organisées par l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe.⁴⁰⁷ Si la mobilisation des forces vives de la Ligue internationale est généralement difficile, la Ligue belge assure, avec la Ligue française, un rôle de représentation de la vision laïque au sein de ces rencontres. Elles lui permettent, en outre, d'intégrer les dernières réflexions sur des problématiques émergentes en matière d'éducation permanente.

402 Résolutions finales du colloque de Bruxelles du 7 au 13 avril 1963 de la L.I.E. sur le thème des problèmes de la famille dans la société occidentale, s.d., A.L.E., 1963 D 1002 I, pp. 3-4; *TL.*, n°4, mai 1963, pp. 4-5.

403 Compte-rendu final du colloque de Bruxelles du 7 au 13 avril 1963 de la L.I.E. sur le thème des problèmes de la famille dans la société occidentale, s.d., A.L.E., 1963 D 1002 I, p. 63.

404 *Ibid.*, pp. 68-71.

405 *Ibid.*, p. 67.

406 *Ibid.*, pp. 71-73.

407 Rapport moral et d'orientation de la L.I.E. pour l'année 1963, s.d., A.L.E., 1964 B 605; Invitation de la L.I.E. adressée aux associations affiliées au colloque international de l'UNESCO sur la jeunesse se tenant à Grenoble en août 1964, A.L.E., 1964 B 605

B. Le centenaire de la Ligue de l'Enseignement

À l'occasion du centenaire de la Ligue de l'Enseignement, le Bureau a pour ambition d'affirmer le nouveau cap et de montrer les réalisations de la Ligue, dans le domaine de l'éducation permanente, à un large public lors de la cérémonie-même, mais aussi grâce à la presse et aux émissions radio de la «Pensée et les Hommes». De plus, la célébration doit permettre de sensibiliser les enseignants de l'école publique, leurs élèves et les parents de ces derniers aux divers secteurs d'activité de la Ligue.⁴⁰⁸ Pour y parvenir, Étienne Vandersanden prévoit, entre autres, la création d'un nouveau centre récréatif à Wavre et la mise en place d'une Maison de jeunes à Bruxelles avec le soutien de la Province du Brabant.⁴⁰⁹ Lors des deux journées de commémoration, les 12 et 13 décembre, des activités sont organisées, avec le soutien du service jeunesse de la Province du Brabant et du service éducation populaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, dans le but d'attirer un public jeune en organisant, notamment, un concert des Jeunesses de la chanson⁴¹⁰ et un bal à destination des jeunes militants⁴¹¹.

En marge des préparatifs du centenaire, la Ligue relance, avec l'appui du S.N.J. et du service provincial de la jeunesse du Brabant, ses centres récréatifs au sein d'écoles officielles provinciales. À la fin de l'année, elle estime que ces centres sont désormais opérationnels et remplissent pleinement leur mission. En outre, elle dispose d'un noyau d'instructeurs, dévoués et compétents, disponibles pour les futures activités de l'association.⁴¹² En plus des centres récréatifs, l'A.S.B.L. poursuit son travail de sensibilisation du corps enseignant à la problématique de l'éducation permanente et organise, en septembre 1964, un premier stage de perfectionnement à destination du personnel enseignant, ayant participé au

408 T.L., n°9, octobre 1964, p. 27.

409 Projet de création d'une Maison de jeunes au sein de la L.E., s.d., 1964 C 906 III; Communiqué de la L.E. adressé à l'émission radiophonique «La Pensée et les Hommes» concernant les projets de cette dernière en matière d'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1964 D 906 VII.

410 Les Jeunesses de la Chanson est une A.S.B.L. fondée en 1963 par Angèle Guller, dont les buts sont de sensibiliser et de former les jeunes au métier de chanteur, de promouvoir ce dernier et de réfléchir - au moyen de conférences - à son utilité et à son orientation. La Ligue de l'enseignement soutient à plusieurs reprises l'initiative; ce qui lui permet d'observer le succès grandissant de l'A.S.B.L. Delhasse G., *Petits lieux à chansons de Belgique (1950-2012)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2013, pp. 60-70.

411 Lettre manuscrite d'Étienne Vandersanden à Mme Gilles, secrétaire de la L.E., concernant les activités culturelles de l'année 1964, 1^{er} octobre 1964; Lettre de G. Lheureux, conseiller chef du service éducation populaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, à Félix Depreter concernant la location d'une formation de musique de chambre à l'occasion de la commémoration du centenaire de la L.E., 31 janvier 1964, A.L.E., 1964 C 906 III.

412 Lettre type des instructeurs de la L.E. envoyée aux participants des stages organisés au sein des centres récréatifs de Wavre et Bruxelles 2, concernant leur future participation et le bilan d'activité des centres, 2 novembre 1964, A.L.E., 1964 N 403 II; Rapport de la session 1963-1964 du centre récréatif de Bruxelles 2, 23 juin 1964, A.L.E., 1964 B 403 II.

stage de janvier à Bruxelles, et de jeunes éducateurs, sortis des Cours normaux pour éducateurs du Brabant.⁴¹³

De plus, les services culturels favorisent une nouvelle fois les échanges culturels avec la Ligue française. Ils financent, notamment en juillet, le voyage d'une délégation de jeunes éducateurs belges à destination des rencontres internationales d'éducateurs et de jeunes d'Antibes et de Nice.⁴¹⁴ Devant la réussite des stages et l'enthousiasme des participants belges, les deux Ligues initient des pourparlers en vue de structurer les échanges belgo-français et de faciliter leur mise en œuvre.⁴¹⁵ Suivant la ligne de conduite fixée depuis 1962, la Ligue belge participe à deux grandes rencontres internationales sur le thème de l'éducation permanente; d'une part, la rencontre internationale sur les problèmes de la jeunesse de Bergneustadt, en avril 1964, organisée par la Ligue internationale, qui permet à une partie des jeunes militants laïques de participer, pour la première fois, aux débats⁴¹⁶; et d'autre part, le colloque de l'UNESCO sur la jeunesse, de Grenoble en août 1964, où sont développées les problématiques du mouvement parascolaire et de l'éducation par les loisirs.⁴¹⁷ Il faut également mentionner la participation d'Henri Gassée à ces rencontres, en qualité de représentant du service jeunesse de la Province du Brabant. Devenu membre du Conseil général de la Ligue à la même période, il développe, au travers de ces expériences, des liens étroits avec Félix Depreter et Georges Maquet.⁴¹⁸

-
- 413 Lettre type de Félix Depreter adressée aux directeurs d'établissements scolaires de l'agglomération bruxelloise concernant l'organisation par la L.E. et le S.N.J. d'un stage de perfectionnement en activités manuelles, 3 septembre 1964, A.L.E., 1964 C 902; Lettre type de Félix Depreter adressée aux animateurs et futurs animateurs de Maison de jeunes concernant l'organisation par la L.E. et le S.N.J. d'un stage de perfectionnement en activités manuelles, 5 septembre 1964, A.L.E., 1964 C 902.
- 414 Programme des rencontres internationales d'été 1964 organisées par la Ligue française de l'Enseignement, s.d., A.L.E., 1964 A 403 I; Liste des participants belges aux rencontres internationales d'été 1964 organisées par la Ligue française de l'Enseignement, s.d., A.L.E., 1964 A 403 I.
- 415 Lettre de Félix Depreter à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant la publicité en faveur du Centre laïque de tourisme culturel de la Ligue française de l'Enseignement en Belgique, 13 avril 1964, A.L.E., 1964 B 605; Lettre de A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant les voyages et les rencontres organisés par le Centre laïque de tourisme culturel de la Ligue française de l'Enseignement, 17 avril 1964, A.L.E., 1964 B 605.
- 416 Compte-rendu du colloque de Bergneustadt sur les problèmes de la jeunesse, organisé par la L.I.E. du 31 mars au 4 avril 1964, A.L.E., 1964 B 605.
- 417 Invitation de la L.I.E. adressée aux associations affiliées au colloque international de l'UNESCO sur la jeunesse se tenant à Grenoble en août 1964, A.L.E., 1964 B 605; Programme du colloque international de Grenoble sur la jeunesse organisé par l'UNESCO du 23 août au 1^{er} septembre 1964, A.L.E., 1964 B 604.
- 418 Lettre de remerciement de H. Gassée, secrétaire d'administration au service provincial de la jeunesse du Brabant, à Félix Depreter concernant le colloque sur la jeunesse de Bergneustadt d'avril 1964 organisé par la L.I.E., 9 avril 1964, A.L.E., 1964 B 605; Lettre de Félix Depreter à H. Gassée, secrétaire d'administration au service provincial de la jeunesse du Brabant, concernant la cooptation de ce dernier au sein du Conseil général de la L.E., 14 avril 1964, A.L.E., 1964 A 202.

C. Stabilisation de l'activité des services culturels (1964-1971)

I. Un intérêt croissant pour l'éducation permanente

L'année 1965 met un terme à la phase expérimentale des services culturels. Du point de vue quantitatif et qualitatif, le centre récréatif de Wavre est devenu la réalisation la plus visible de la Ligue. Il propose des animations socioculturelles - et, choses nouvelles, des voyages touristiques et des week-ends éducatifs⁴¹⁹ - à quelque 4 500 jeunes, alors que le centre de Bruxelles II est suivi par un peu plus de 500 participants et connaît des difficultés matérielles dans la seconde moitié de l'année.⁴²⁰ De plus, le projet de Maison des jeunes, porté par Étienne Vanderstanden, se concrétise dans le courant de l'année et se voit renommé «centre de Bruxelles I».⁴²¹ Installé dans des locaux fournis par la Province du Brabant, il n'est toutefois pas officiellement reconnu par les pouvoirs publics.⁴²² La Ligue propose, malgré tout, au travers de ce dernier, une alternative laïque dans un réseau de Maisons de jeunes comptant un peu plus de 50 établissements reconnus en Wallonie. À l'époque, ces derniers sont, pour la plupart, de confession chrétienne ou rattachés directement à un parti politique.⁴²³ Quant au secteur de formation de cadres, il a connu un taux record de participation, en permettant à plus de 1 600 individus, essentiellement des enseignants, de se familiariser à l'animation et à la problématique de l'éducation parascolaire.⁴²⁴ Les activités proposées par les services culturels sont, à partir de ce moment, financées dans une plus large proportion par les services de Formation des Cadres, de l'Animation et de la Diffusion culturelles et par le S.N.J.⁴²⁵

D'une manière générale, tant vis-à-vis de ses activités régionales que des échanges avec les Ligues française et internationale, l'activité des services cultu-

419 Fiche d'inscription au week-end éducatif du 19 et 20 novembre 1965 de la L.E. au domaine du Château de Leernes, s.d., A.L.E., 1966 A 403 II.

420 Compte rendu des activités des services culturels de la L.E. pour l'année 1965, s.d., A.L.E., 1965 A 301; Invitation de la L.E. à la réunion du 25 octobre 1965 de la Commission de l'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1965 A 403; T.L., n°13, décembre 1965, p. 23.

421 Compte-rendu des activités des services culturels de la L.E. pour l'année 1965, s.d., A.L.E., 1965 A 301; T.L., n°11, mai 1965, p. 16.

422 Document de travail n°4 destiné à la Commission culturelle de la L.E., janvier 1975, A.L.E., 1975 A 403.

423 On retrouve, en premier lieu, des Maisons de jeunes issues du milieu catholique, puis un important noyau de foyer Y.M.C.A. et deux établissements directement liés au Parti socialiste. Liste établie par le S.N.J. des Maisons de jeunes reconnues par les pouvoirs publics en avril 1965, s.d., 1965 B 1202.

424 Compte-rendu des activités des services culturels de la L.E. pour l'année 1965, s.d., A.L.E., 1965 B 902; Lettre de Mme Gilles, secrétaire de la L.E. à Y. Huby, professeur au sein du réseau libre, concernant le trop grand nombre d'inscriptions à la 4^e session de travaux manuels du 12 octobre au 15 décembre 1965 organisée par la L.E., 30 septembre 1965, A.L.E., 1965 B 902.

425 Annexe au document de travail n°4 de la Commission culturelle de la L.E., février 1975, A.L.E., 1975 A 403.

rels croît en parallèle à leur attractivité, entre 1964 et 1971. Cette intensification est décuplée à l'issue du Congrès international de l'éducation laïque de juillet 1966.⁴²⁶ Si ce congrès est avant tout une démonstration de la force et de la vivacité du mouvement laïque international⁴²⁷, c'est également un moment particulièrement important dans l'affirmation d'un mouvement d'éducation permanente laïque mondial. Jamais la nécessité d'une politique culturelle globale en faveur de la jeunesse et des adultes ne fut autant proclamée dans les milieux laïques que lors de cette rencontre. Le congrès est l'occasion, pour la Ligue française de l'Enseignement, d'exposer sa politique culturelle et de fournir un schéma global d'actions concrètes. Même si la Ligue belge applique déjà les axes principaux de cette politique - la formation des cadres et l'animation socioculturelle -, les membres du Bureau sont marqués, dès les préparatifs du congrès, par la diversité des possibilités et par le succès des réalisations françaises dans le domaine. Cet engouement se concrétise, notamment, par une décision importante: la modification de la titulature de l'A.S.B.L. afin d'affirmer sa nouvelle orientation. Elle est envisagée dès avril 1966 lors des préparatifs de la rencontre, mais la décision ne sera finalement entérinée que le 22 mars 1972 lors d'une Assemblée générale statutaire.⁴²⁸ Elle se dénomme à partir de ce moment «Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente»⁴²⁹. L'association n'a cependant pas attendu cette date pour mettre en pratique une politique culturelle dynamique et diversifiée en adéquation avec les préceptes du congrès de 1966. Étienne Vandersanden, conforté dans son travail, va notamment s'inspirer, en grande partie, des résolutions du congrès dans le développement des services culturels de la Ligue et ce, à partir de 1967.

2. Les centres récréatifs

Les centres récréatifs de Wavre et Bruxelles I sont faiblement touchés par la nouvelle dynamique. Ils évoluent peu entre 1964 et 1967 du point de vue de l'organisation des services et des activités proposées. À partir de 1967, les services culturels relancent leur programme de création et obtiennent la collaboration du service jeunesse de la Province du Brabant dans la transformation des centres récréatifs de Wavre et de Bruxelles I. Le premier devient, dans un pre-

426 Cf. «La Ligue internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture populaire», pp. 43-44 et «Un intérêt croissant pour l'éducation permanente», p. 41.

427 Même si, comme nous l'avons vu, cette affirmation n'est que partiellement vraie au vu des difficultés croissantes de mobilisation des forces vives laïques dans certaines régions du monde, de l'action très limitée de la Ligue internationale même et de la césure progressive entre différents courants idéologiques.

428 Lettre de Mme Gilles, secrétaire de la L.E., à A. Jenger, secrétaire générale de la Ligue internationale, concernant les préparatifs du Congrès international de l'éducation laïque de juillet 1966, 25 avril 1966, A.L.E., 1966 B 605 I; Ligue de l'enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 48.

429 Cf. «La reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971», p. 98.

mier temps, un centre expérimental de loisirs. L'évolution se marque alors en trois points:

- l'ouverture d'un foyer socioculturel avec animateur permanent;
- le maintien de l'activité traditionnelle du centre;
- l'ouverture du centre à un public plus large comprenant la jeunesse, scolarisée ou non scolarisée, entre 12 et 18 ans.⁴³⁰

Le côté expérimental s'exprime, en outre, par la volonté d'ouvrir le champ d'activités, de tester certaines initiatives, d'effectuer des enquêtes, des comptes-rendus analytiques des séances et des stages.⁴³¹ À partir de décembre 1969, le service provincial de la jeunesse du Brabant et la Ligue réfléchissent à transformer la structure en un Centre de jeunesse. La gestion pratique de ce dernier est alors confiée à un mouvement de jeunesse local.⁴³² La Ligue et la Province continuent conjointement à superviser les projets et le fonctionnement quotidien du centre.

Le centre de Bruxelles I devient, quant à lui, à la même époque, une structure de formation à part entière, dénommée Centre audiovisuel de Bruxelles II, qui initie et accompagne les éducateurs, dans leur formation permanente, au moyen audiovisuel. Il permet, désormais, l'initiation et le perfectionnement par des stages plus longs et étalés sur une période plus importante. Les animateurs confirmés sont également amenés à réaliser des projets audiovisuels divers, pour le compte du service provincial jeunesse du Brabant, et à expérimenter de nouvelles techniques en la matière.⁴³³

Par ailleurs, devant ce succès et l'installation d'une routine de fonctionnement avec la garantie de collaboration des pouvoirs publics, nous observons une tendance de la Ligue à écarter volontairement le public d'opinion catholique de ses activités ou, tout du moins, à privilégier un public susceptible d'adhérer aux idées défendues par l'association et, éventuellement, de rejoindre ses rangs.⁴³⁴

430 Lettre de J. Bernard au gouverneur de la Province du Brabant, le chevalier Jean de Neef, concernant l'ouverture du centre expérimental de loisirs de Wavre, 27 juin 1967, A.L.E., 1967 A 301.

431 Rapport de H. Gassée, directeur du service provincial de la jeunesse du Brabant, concernant l'activité du nouveau centre expérimental de loisirs de Wavre, 30 novembre 1967, A.L.E., 1967 A 301; Lettre de R. Vanve Ponsele, directeur délégué au service provincial de la jeunesse, à F. Depreter concernant l'organisation d'un groupe de recherche et la réalisation d'une enquête sur les loisirs des jeunes en collaboration avec la L.E., 11 décembre 1968, A.L.E., 1968 A 403 II.

432 Procès-verbal de la réunion du 29 décembre 1969 entre la L.E., des délégués de la Province du Brabant et le mouvement de jeunesse «La Charrette» concernant la transformation du Centre récréatif de Wavre en un Centre de jeunesse organisé, 29 décembre 1969, A.L.E., 1969 A 403 II.

433 Lettre de H. Guilbert, directeur délégué du service provincial de la jeunesse du Brabant, à F. Depreter concernant les modalités de fonctionnement du nouveau Centre audiovisuel de Bruxelles II, 20 octobre 1967, A.L.E., 1968 A 403 I.

434 Lettre de Mme Gilles, secrétaire de la L.E., à Y. Huby, professeur au sein du réseau libre, concernant le trop grand nombre d'inscriptions à la 4^e session de travaux manuels du 12 octobre au 15 décembre 1965 organisée par la L.E., 30 septembre 1965, A.L.E., 1965 B 902.

S'il est impossible de juger de l'antériorité de cette pratique, elle est désormais avérée et défendue au plus haut niveau. Félix Depreter, dans une lettre adressée à A. Vander Sande, directeur du centre récréatif de Bruxelles II, exprime son opinion à ce sujet:

*«Nous avons pensé que le Centre Audio-Visuel devait nous amener quelques membres à la Ligue de l'Enseignement. Nous suggérons que le Centre soit accessible aux membres de la Ligue sur simple présentation de leur carte de membre en règle de cotisation. Il suffira donc pour les non-membres de remplir un bulletin d'adhésion et de le retourner à la Ligue.»*⁴³⁵

Dans le même ordre d'idée, la Ligue de l'Enseignement se refuse - lorsqu'elle n'y est pas contrainte - à toute discussion ou collaboration dans le domaine de l'éducation permanente avec les associations d'opinion catholique.⁴³⁶

3. Le service de valises-documents

En 1968, les services culturels lancent une nouvelle activité à destination des enseignants et des éducateurs: un service de valises-documents.⁴³⁷ Cet outil pédagogique permet de disposer, pour une durée déterminée, d'un ensemble de documents de natures diverses - livres, études, vidéos, photos - sur des questions de société et adaptés à un public jeune. Les valises sont fournies, dans un premier temps, par la Ligue française à titre d'exemple.⁴³⁸ Les premières expériences de fabrication sont, quant à elles, entreprises au sein de veillées culturelles organisées, à destination de groupements d'éducation populaire, dans le cadre des activités du Centre audiovisuel de Bruxelles II.⁴³⁹ À partir de juin 1968, le service se structure progressivement entre deux sections: l'une concernant la réalisation à proprement dite et l'autre, le prêt du matériel réalisé aux pro-

435 Lettre de Félix Depreter à A. Vander Sande, directeur du centre récréatif de Bruxelles II, concernant la possibilité de recrutement de nouveaux membres au travers des activités des services culturels de la L.E., 22 septembre 1965, A.L.E., 1965 A 403.

436 Les archives de la L.E. ne contiennent aucune indication allant dans le sens d'une collaboration entre les services culturels de l'association et le milieu catholique. Un document indique cependant clairement le refus de la Ligue de collaborer avec les maisons de jeunes du réseau chrétien (Liste établie par le S.N.J. des Maisons de jeunes reconnues par les pouvoirs publics en avril 1965, s.d., 1965 B 1202). Ce dernier est cependant très étudié par les membres de la Commission d'étude et d'action et du Bureau. Il influence également certaines initiatives de la Ligue dans le domaine culturel (notamment la création de la FA.P.E.O., des Centres récréatifs et le Centre I.D.T.V.). Le but avoué de la Ligue est d'opposer, à la vaste organisation catholique, une structure laïque solide et susceptible de fédérer d'autres initiatives.

437 Compte-rendu général des activités de la L.E. pour l'année 1968, s.d., 1968 A 301.

438 Lettre de F. Depreter à A. Jenger, responsable des relations internationales au sein de la Ligue française de l'Enseignement, concernant l'achat de valises-documents, 20 février 1968, A.L.E., 1968 D 902 III.

439 Lettre de F. Depreter au gouverneur de la Province du Brabant, le chevalier Jean de Neef, concernant la possibilité de collaboration entre la L.E. et la Province du Brabant dans la réalisation de valises-documents au sein du Centre audiovisuel de Bruxelles II, 14 mai 1968, A.L.E., 1968 D 902 III.

fesseurs et animateurs en faisant la demande sur le modèle du service de bibliothèques ambulantes.⁴⁴⁰ Des sessions de sensibilisation au nouvel outil sont organisées dans la foulée dans plusieurs sections de l'association.⁴⁴¹

Les deux secteurs connaissent un certain succès dès 1969. Le service de prêt reçoit, en effet, de très nombreuses demandes de location de professeurs provenant - il faut le signaler - de plusieurs provinces wallonnes. Ces derniers sont, dans leur grande majorité, déjà membres de la Ligue et ont participé à une des sessions de sensibilisation. Le service de création et de formation à l'outil pédagogique connaît, quant à lui, des taux record de participation et Étienne Vandersanden doit demander aux pouvoirs publics d'allonger et d'agrandir les stages.⁴⁴² En 1970, le service est définitivement installé et fait concurrence à l'historique service de bibliothèques ambulantes.⁴⁴³

4. Le service de tourisme culturel et les échanges franco-belges

Le service de tourisme culturel existe de manière empirique depuis la création des services culturels en 1962.⁴⁴⁴ La Ligue envoie, périodiquement, des jeunes belges aux rencontres d'été de la Ligue française ou au village de vacances de Pereysq⁴⁴⁵, grâce au soutien du service provincial de la jeunesse du Brabant.⁴⁴⁶ Il se structure, à partir de 1965, alors que les relations s'intensifient globalement entre la Ligue belge et la Ligue française et, a fortiori, en matière de tourisme culturel. Un premier partenariat est établi, en octobre 1965, entre le Centre laïque de tourisme

440 Lettre de F. Depreter à A. Vander Sande, directeur du Centre audiovisuel de Bruxelles II, concernant les résultats de la première session de réalisation de valises-documents et sur la structuration du service, 28 juin 1968, A.L.E., 1968 D 902 III; Lettre de F. Depreter au gouverneur de la Province du Brabant, le chevalier Jean de Neef, concernant la réouverture du Centre audiovisuel de Bruxelles II et les projets d'activités de ce dernier, 9 août 1968, A.L.E., 1969 A 403 II.

441 Compte-rendu de l'activité générale des services culturels de la L.E. pour l'année 1969, s.d., A.L.E., 1969 A 301; Invitation de la section liégeoise de la L.E. adressée à ses membres concernant l'organisation d'une session de sensibilisation à l'utilisation des valises-documents, 28 avril 1969, A.L.E., 1969 B 501 II.

442 Lettre d'É. Vandersanden à M. Hicter, directeur général du S.N.J., concernant le succès des sessions de création de valises-documents, 10 février 1969, A.L.E., 1969 D 902 III.

443 Lettre de la L.E. à G. Van Bellaiengh, inspecteur principal des bibliothèques publiques concernant, la création d'un service de valises-documents au sein de la L.E., 24 janvier 1970, A.L.E., 1970 A 403 II.

444 Cf. «Les débuts», p. 74.

445 Le village français de Peyresq est, depuis sa restauration, débutée en 1954 par l'architecte belge Georges Lambeau et des étudiants, un lieu de rencontres internationales. Situé dans les Alpes du Sud, il est géré par l'organisation belge Pro-Peyresq, qui permet de nombreux échanges franco-belges ou d'une dimension plus internationale. Hellin J., *Nicolas-Claude Fabri de Pereisc: 1580-1637*, Bruxelles, Raymond Lielens, 1980, pp. 21-23.

446 Compte-rendu de l'activité générale des services culturels de la L.E. pour l'année 1968, s.d., A.L.E., 1968 A 301; Compte-rendu de l'activité générale des services culturels de la L.E. pour l'année 1969, s.d., A.L.E., 1969 A 301; Procès-verbal de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O., 17 novembre 1971, A.L.E., 1971 A 301.

culturel (C.L.T.C.) et l'association belge, qui permet des voyages à un prix plus compétitif.⁴⁴⁷ Le service de tourisme culturel est, à partir de ce moment, réservé aux seuls membres de la Ligue.⁴⁴⁸ Un second accord est ensuite élaboré, en janvier 1968, dans le but de structurer définitivement les échanges.⁴⁴⁹

Outre le service de tourisme culturel, les deux ligues nationales organisent des échanges et des visites, de plus en plus nombreux, dans un but formatif. La Ligue belge continue à envoyer annuellement des jeunes aux camps d'été de la Ligue française et des délégués aux colloques internationaux de la Ligue internationale en faveur de la jeunesse.⁴⁵⁰

Il faut surtout mentionner l'organisation, en novembre 1967, du premier stage franco-belge organisé conjointement par les deux associations. Le but affiché par la Ligue française est de «confronter les points de vue des laïques belges et français et étudier les moyens d'aider nos amis belges [sic] à mettre en place des activités d'éducation permanente au sein de leur Ligue de l'Enseignement.»⁴⁵¹ Le succès de la démarche sera reconnu par les deux associations qui travailleront, dès lors, à multiplier les rencontres. Ces dernières sont généralement divisées en deux parties; l'une en Belgique, au domaine provincial d'Heylissem à Opheylissem⁴⁵², et l'autre dans une région de France. Elles s'adressent exclusivement aux membres de la Ligue belge dans le but de créer un noyau d'animateurs - et éventuellement de formateurs - compétents, susceptibles d'animer les différents stages organisés par la Ligue et de contribuer à développer le mouvement parascolaire et le réseau d'associations de parents de l'enseignement officiel.⁴⁵³ À partir de 1970, la Ligue française délègue un représentant permanent chargé de coordonner la collabora-

447 Lettre de P. Lamarque, chef du service des œuvres d'outre-mer et des relations internationales de la Ligue française de l'Enseignement, à J. Bernard concernant l'inscription de 40 citoyens belges auprès du C.L.T.C., 13 octobre 1965, A.L.E., 1966 B 605 III.

448 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 3.

449 Lettre de F. Depreter et É. Vandersanden à A. Jenger, responsable des relations internationales de la Ligue française de l'Enseignement, concernant le développement de la collaboration entre les deux associations, 27 décembre 1967, A.L.E., 1968 D 902 IV.

450 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 3; Compte-rendu du colloque international des jeunes d'Aix-en-Provence organisé par la L.I.E. du 23 au 29 juillet 1967, s.d., A.L.E., 1967 B 607 II.

451 Projet d'organisation d'un colloque franco-belge sur le thème de l'éducation permanente entre les Ligues française et belge de l'Enseignement, 24 février 1967, A.L.E., 1967 C 903.

452 Aujourd'hui Domaine provincial d'Hélicine. Situé entre Jodoigne et Tirlemont, le bâtiment est racheté par la Province du Brabant à la famille d'Oultremont en 1962. L'abbaye est alors transformée en centre de loisir et de séminaires. La Ligue loue les locaux à un prix préférentiel grâce au service provincial de la jeunesse du Brabant. «L'action culturelle...», n°2-3, art. cit., p. 18.

453 Programme des travaux du colloque franco-belge consacré à l'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1967 C 903; Programme définitif de la rencontre franco-belge du 1^{er} et 7 juillet 1968 sur la formation d'animateurs de groupements parascolaires et de foyers socioculturels, s.d., A.L.E., 1968 C 903; Lettre de F. Depreter à A. Jenger, chargé des relations internationales au sein de la Ligue française de l'Enseignement, concernant l'organisation du stage franco-belge de Mâcon du 5 au 11 juillet 1969, 19 juin 1969, A.L.E., 1969 D 902 II.

tion et de superviser les rencontres.⁴⁵⁴ Les deux associations organisent également - mais plus périodiquement - des visites de leurs services et réalisations respectifs à destination de leurs membres ou de groupes d'éducateurs.⁴⁵⁵

5. Le service de formation des cadres

En 1965, le service n'en est encore qu'à ses débuts. L'échec du stage de Jodoigne de 1963 a imposé une réorientation du service en faveur d'une sensibilisation du corps enseignant à la question de l'animation socioculturelle au cours de l'année 1964. L'activité du service, entre 1964 et 1966, se concentre autour de deux pôles: d'une part, l'organisation périodique de stages de formation aux moyens audiovisuels au sein du Centre récréatif Bruxelles I, en partenariat avec le service provincial de la jeunesse du Brabant, et, d'autre part, l'organisation de stages d'initiation et de perfectionnement en techniques éducatives exclusivement réservés au personnel enseignant.⁴⁵⁶ La Ligue en organise plusieurs annuellement, en collaboration avec le Service national de la jeunesse. Ces stages connaissent un succès grandissant et la Ligue peut désormais sélectionner les inscriptions en favorisant les anciens stagiaires.⁴⁵⁷ Il est probable qu'elle travaille alors à se constituer un noyau solide d'animateurs.

À partir de 1966, le service diversifie son champ d'activités et ses publics, au fur et à mesure de l'implication de la Ligue dans de nouvelles problématiques - principalement l'animation d'association de parents et de groupements parascolaires - et grâce au développement des relations avec la Ligue française.⁴⁵⁸ Elle

454 Lettre de la L.E. à A. Jenger, secrétaire générale de la L.I.E., concernant le succès du stage franco-belge de Dijon de juillet 1970 et la nomination d'Henri Labrousse en tant que délégué de la Ligue française de l'Enseignement auprès de la Ligue belge de l'Enseignement, 27 juillet 1970, A.L.E., 1970 D 902 III.

455 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 3; Lettre d'É. Vandersanden à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant la visite de délégués belges au Centre éducatif et culturel de Yerres, 12 avril 1972, A.L.E., 1972 B 605.

456 Présentation de l'activité du Centre de formation d'animateurs audiovisuels de la L.E. au cours de l'année 1965 et 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 403 I; Invitation de la L.E. adressée aux directeurs et directrices d'établissement scolaire de l'enseignement officiel à un stage de perfectionnement en activités manuelles à destination du corps enseignant, 3 septembre 1964, A.L.E., 1965 B 902; Invitation de la L.E. adressée à ses membres à un stage de sensibilisation à la dynamique de groupe à destination du corps enseignant, 21 janvier 1965, A.L.E., 1965 B 902; Invitation de la L.E. adressée à ses membres à un stage de sensibilisation à la dynamique de groupe à destination du corps enseignant, 26 octobre 1965, A.L.E., 1965 B 902; Invitation de la L.E. adressée à ses membres à un stage de sensibilisation aux relations humaines, 26 octobre 1965, A.L.E., 1965 B 902; Lettre de M. Limage, inspecteur principal du Service national de la jeunesse, à É. Vandersanden concernant l'organisation, en collaboration avec la L.E., d'une session de perfectionnement pour animateurs d'ateliers d'expression libre, 1^{er} septembre 1966, A.L.E., 1966 C 902 I.

457 Lettre de Mme Gilles, secrétaire de la L.E., à Y. Huby, enseignante, concernant le refus de son inscription au stage de perfectionnement en activités manuelles faute de place disponible, 30 septembre 1965, A.L.E., 1965 B 902.

458 Lettre d'A. Lamine, inspecteur général au Service national de la jeunesse, à F. Depreter concernant l'organisa-

rejoint, dès lors, la politique menée par le service de Formation des Cadres de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, en faveur de ce que ces derniers appellent «la Communauté éducative»⁴⁵⁹. La Ligue organise notamment, d'une part, des formations pour les jeunes désirant se responsabiliser et participer à la vie en société au travers de son secteur parascolaire et, de l'autre, elle sensibilise les jeunes normaliens et les professeurs aguerris à l'animation socioculturelle. Le nombre de séances croît en parallèle à une augmentation constante du nombre total de participants.⁴⁶⁰

L'année 1968 constitue une étape importante dans le développement généralisé de son activité formative. La Ligue lance des ateliers créatifs qui proposent des formations complètes - c'est-à-dire une formation théorique et une application pratique -, étalées sur une année scolaire entière, à des professeurs et des éducateurs.⁴⁶¹ Le service organise également, périodiquement, des week-ends d'études consacrés au recyclage du personnel enseignant dans une optique de formation permanente.⁴⁶² Les stages franco-belges, quant à eux, se répètent annuellement depuis 1967 et s'adressent directement et exclusivement aux membres de la Ligue. Si le premier stage est, avant tout, une rencontre informative qui jette les bases de la coopération, les premiers stages de formation sont organisés dans le

tion d'un stage de formation d'animateurs d'association de parents, 12 octobre 1966, A.L.E., 1966 C 902 I; Compte-rendu général des activités de la L.E. pour l'année 1968, s.d., 1968 A 301; Programme du stage d'information et de formation d'animateurs pour les associations parascolaires et les foyers socioculturels se tenant à Wattignies du 1^{er} au 7 juillet 1968, s.d., A.L.E., 1968 D 902 IV; Lettre d'É. Vandersanden à Mme Simon-Gris, sous-directrice du Lycée de Charleroi, concernant l'organisation d'un week-end d'études réservé aux professeurs de morale en janvier 1969 à Opheyllissem, 28 septembre 1968, A.L.E., 1969 D 902 I; Rapport du stage de formation d'animateurs de groupements parascolaires et de foyers socioculturels organisé par la L.E. à Opheyllissem du 4 au 12 avril 1970, s.d., A.L.E., 1970 D 902 II; Programme de la session de formation d'animateurs pour associations de parents organisée par la L.E. à Charleroi en décembre 1970, s.d., A.L.E., 1970 D 902 IV; Relevé de l'activité générale de la L.E. du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1971, s.d., 1971 A 301.

459 La communauté éducative est un public-type regroupant les enseignants, les éducateurs, les parents et les jeunes aspirants à un métier lié à l'éducation. Le service de formation des cadres déploie un large éventail de formations en leur faveur jusqu'en 1977, date à laquelle il se limite à la formation des jeunes étudiants. Hockers M. (dir.), *Éducation permanente, vol. 1, op. cit.*, p. 44.

460 Fiche de subvention du service éducation populaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture pour l'exercice 1965, s.d., A.L.E., 1965 B 700; Fiche de subvention du service éducation populaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture pour l'exercice 1968, s.d., A.L.E., 1969 C 700; Relevé de l'activité générale de la L.E. du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1971, s.d., A.L.E., 1971 A 301.

461 Lettre manuscrite présentant un projet de création d'ateliers créatifs au sein de la L.E., s.d., A.L.E., 1968 C 902 I.

462 Programme du week-end réservé aux professeurs de morale sur l'utilisation des valises-documents au cours de morale, organisé par la L.E. à Opheyllissem du 25 au 26 janvier 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I; Rapport du week-end d'études consacré au recyclage du personnel enseignant organisé par la L.E. à Opheyllissem du 29 et 30 novembre 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 III; Programme du week-end d'études réservé aux professeurs de morale de l'enseignement moyen et technique organisé par la L.E. à Opheyllissem du 17 au 18 janvier 1970, s.d., A.L.E., 1970 D 902 II; Relevé de l'activité générale de la L.E. du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1971, s.d., 1971 A 301.

courant de l'année 1968 pour un groupe d'une vingtaine d'enseignants et d'éducateurs. À l'issue du stage de juillet, les participants constituent un groupe dynamique et militant surnommé «le groupe de Wattignies». Ils contribuent, entre 1968 et 1971, d'une part, à promouvoir le mouvement parascolaire laïque en appliquant les techniques d'animation apprises lors des stages au sein du cadre scolaire et, de l'autre, à dialoguer avec les instances dirigeantes de la Ligue en vue d'améliorer la situation générale des services culturels.⁴⁶³ C'est également la première fois que des membres de la Ligue expriment directement au Bureau, d'une part, leur souhait de voir un dialogue se créer au sein de l'association entre la base militante et l'appareil directeur et, de l'autre, leur volonté de voir s'accélérer le processus de restructuration en faveur de ses régionales.⁴⁶⁴ Il faut toutefois constater, à l'issue de cette période, que la Ligue ne dispose toujours pas d'une équipe structurée d'animateurs permanents et que, par conséquent, son action formative repose toujours essentiellement sur l'aide provinciale et du S.N.J.

Si les formations de la Ligue sont reconnues d'utilité publique par les autorités provinciales et le S.N.J., elles ne proposent cependant aucun certificat officiel. Les brevets délivrés - même dans le cadre de stages organisés par le S.N.J. - ne sont pas reconnus stricto sensu par les organismes publics. Loin d'être spécifique aux formations proposées par la Ligue de l'Enseignement, cette situation est à mettre en corrélation avec la reconnaissance progressive du statut professionnel de l'animateur au cours des années 1970. La valeur des brevets est soumise, pendant toutes les années 1960 et 1970, à l'appréciation de l'employeur.⁴⁶⁵

Du point de vue budgétaire, le service de formation des cadres ponctionne la plus grande partie des ressources accordées au secteur culturel de la Ligue et, à partir de 1965, un cinquième des ressources totales de l'association.⁴⁶⁶ Il est constamment déficitaire et la situation s'aggrave sensiblement à partir de 1968. En 1969,

463 Lettre de F. Depreter à A. Jason concernant la réussite du stage franco-belge de Wattignies se déroulant du 1^{er} au 7 juillet 1968, 4 octobre 1968, A.L.E., 1968 D 902 IV; Rapport du stage de Mâcon du 15 au 16 novembre 1969 par le groupe de Wattignies, s.d., A.L.E., 1969 D 902 III; Rapport du stage de formation pour animateurs d'activités socioculturelles organisé à Dijon du 4 au 12 juillet 1970, s.d., A.L.E., 1970 D 902 III; Relevé de l'activité générale de la L.E. du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1971, s.d., 1971 A 301.

464 Compte-rendu du stage franco-belge de formation pour animateurs de foyers socioculturels des 15, 16 et 17 novembre 1968 à Opheyliissem, s.d., A.L.E., 1968 D 902 IV; Lettre d'É. Vandersanden aux membres du groupe de Wattignies concernant, d'une part, le bilan des réalisations des services culturels depuis un an et, de l'autre, leurs projets, 30 avril 1969, A.L.E., 1969 D 902 I.

465 Pour tout complément d'information sur la question, se référer au très intéressant article de Jean-Pierre Nossent sur la question de la reconnaissance progressive du statut professionnel de l'animateur: Nossent, J.P., «L'animation: entre pédagogie, mouvement de critique sociale et création sociale et culturelle», in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°94, 2012.

466 Fiche de subvention du service éducation populaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture pour l'exercice 1965, s.d., A.L.E., 1965 B 700.

le service accuse un manque de plus de 100 000 francs.⁴⁶⁷ En 1970, le service de formation des cadres connaît, en conséquence, de graves difficultés de fonctionnement, qui contraignent Étienne Vandersanden à annuler plusieurs projets.⁴⁶⁸

Le poids de la structure est devenu également problématique. La décentralisation de certaines activités formatives vers les régionales de l'association entraîne une surcharge de travail non négligeable. Le principal problème est d'ordre logistique, car les formations requièrent le déplacement d'un important matériel. La Ligue réfléchit alors, au cours de l'année, à instaurer une commission chargée spécifiquement de coordonner l'ensemble des activités formatives des services culturels et des associations adhérentes, telles que la F.A.P.E.O., la C.N.G.P.E.O. et la F.A.M.L.⁴⁶⁹ Cette commission est composée d'une partie du noyau d'instructeurs formés au sein des stages franco-belges - notamment Henri et Jeanne Sputael - et de quelques jeunes stagiaires. Outre l'entreprise de coordination, ils effectuent également un important travail publicitaire et de prise de contact sur le terrain local. La Commission ne dispose, cependant, d'aucun réel libre arbitre et doit perpétuellement demander l'avis du Bureau dans ses différentes initiatives.⁴⁷⁰

6. Une politique de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation permanente

À partir de 1965, la Ligue octroie de plus en plus rarement des subsides aux associations extérieures - c'est-à-dire non adhérentes - pour leur politique en matière d'éducation permanente ou de défense de l'école publique. Par ailleurs, elle met fin, provisoirement ou définitivement, à certaines collaborations contractées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.⁴⁷¹ Il est probable que cette situation soit liée au poids grandissant des services culturels au sein du budget de l'association. Cette constatation est davantage perceptible à partir de 1966 avec la création de la F.A.P.E.O. et, *a fortiori*, pour les années ultérieures - marquées par une multiplication des services proposés par l'association. Tou-

467 Fiche de subvention du service éducation populaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture pour l'exercice 1968, s.d., A.L.E., 1969 C 700.

468 Lettre d'É. Vandersanden à F. Depreter concernant les difficultés croissantes de gestion des services culturels, 7 août 1970, A.L.E., 1970 A 403 II.

469 Invitation de la L.E. adressée à la F.A.P.E.O., la C.N.G.P.E.O., la F.A.M.L. et aux membres des services culturels de l'association concernant la création d'une Commission de coordination de l'éducation permanente, 16 janvier 1970.

470 Rapport de Jean-Pierre Georlette, membre de la Commission de coordination de l'éducation permanente, sur l'activité des services culturels au cours de l'année 1970, s.d., A.L.E., 1972 A 101.

471 Lettre de F. Depreter à la Centrale Wallonne des Auberges de jeunesse concernant l'impossibilité, pour mesure budgétaire, de souscrire à la cotisation annuelle, 10 février 1967, A.L.E., 1967 B 607 I; Lettre de F. Depreter à E. Huges, organisateur du tournoi d'aéromodélisme interscolaire, concernant l'incapacité de la L.E. à accorder une aide financière pour l'organisation de la rencontre, 7 mars 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

tefois, elle continue à accorder son soutien moral à diverses initiatives privées et à favoriser les échanges entre les associations, cercles et mouvements de jeunesse affiliés ou adhérents à l'organisation.⁴⁷² Elle se rapproche notamment de la Fédération des Amis de la Morale Laïque⁴⁷³ (F.A.M.L.) et des C.E.M.E.A., en les invitant à déléguer un de leur membre au sein de son Conseil général.⁴⁷⁴

En parallèle, la Ligue effectue toujours un travail d'information et de documentation sur les différentes facettes de l'éducation permanente et de l'animation socioculturelle. Si le choix des problématiques est nécessairement lié au travail préparatoire à l'ouverture et à l'organisation des nouveaux services entre 1966 et 1971, la Ligue délègue également des membres du Bureau à des rencontres sur des sujets moins «pragmatiques».⁴⁷⁵ Outre la portée intellectuelle de ces rencontres, celles-ci permettent à la Ligue de recenser les associa-

472 Lettre de F. Depreter à J. Racault, directeur technique du Centre laïque d'Aviation populaire, concernant la collaboration entre la section aéromodélisme de la L.E. et le Centre laïque d'Aviation populaire, 9 février 1966, A.L.E., 1966 B 607 I; Lettre d'É. Vandersanden à M. Baudinet, membre de l'association Interdep, concernant les possibilités de collaboration entre les deux associations, 19 février 1968, A.L.E., 1968 A 403 I; Lettre de la L.E. à un directeur de théâtre concernant une possibilité de collaboration entre les deux organisations, 19 décembre 1968, A.L.E., 1968 B 601; Lettre de F. Depreter à M. Vander Eecken, chargé des relations publiques au sein de l'A.S.B.L. Infor-jeunes, concernant les possibilités de collaboration entre les deux associations, 11 janvier 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Lettre de F. Depreter à R. Strivay, membre du Conseil provisoire du Centre européen des sciences de l'éducation, concernant l'entrée de F. Depreter au sein du conseil général de la structure, 3 février 1969, A.L.E., 1969 C 607 I.

473 La F.A.M.L. est une fédération d'associations militant pour la défense et la promotion du cours de morale non confessionnelle. C'est également un groupe de pression du mouvement laïque qui prend position sur de nombreuses questions relevant de la politique scolaire ou culturelle. Elle est créée en février 1969 et rejoint rapidement la L.E. en tant qu'association adhérente. Delfosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 83; T.L., n° 11, mai 1965, pp. 120-121.

474 Lettre de F. Depreter à P. Illing, président des C.E.M.E.A. de Belgique, concernant la représentation des Centres au sein du Conseil général de la L.E., 2 mai 1967, A.L.E., 1967 A 403 I; Lettre de J. Schouters, président de la F.A.M.L., à F. Depreter concernant la cooptation de celui-ci au sein du Conseil général de la L.E. ainsi que sur les diverses collaborations de la F.A.M.L. avec cette dernière, 19 avril 1970, A.L.E., 1970 C 607 I.

475 Invitation à un colloque sur la responsabilité de la jeunesse européenne vis-à-vis des peuples en voie de développement, organisé par l'association Diffusion culturelle Atlantique en collaboration avec l'A.E.N.A., le C.E.D.I. et l'Europe Meeting Club, 12 février 1965, A.L.E., 1965 B 607; Lettre de G. Ladrière, président du Cercle du Libre Examen, au Bureau de la L.E. concernant l'organisation conjointe d'un congrès international du rationalisme du 24 novembre au 2 décembre 1965, 16 avril 1965, A.L.E., 1965 B 607; Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, s.d., A.L.E., 1966 A 301, p. 2; Lettre de P. Vanbergen, directeur général de l'Organisation des études, à F. Depreter concernant l'organisation, à Bredene, d'un colloque aux loisirs éducatifs, en décembre 1966, par le ministère de l'Éducation nationale, 8 décembre 1966, A.L.E., 1966 C 903; Compte-rendu du deuxième colloque international sur le thème du loisir et du monde moderne organisé par le Bureau international du Loisir du 6 au 8 avril 1967, s.d., A.L.E., 1967 B 607 I; Lettre de F. Depreter à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant la participation d'É. Vandersanden à un colloque sur la formation socioéconomique dans les programmes des organisations d'éducation permanente du 30 janvier au 2 février 1968 à Paris, 1^{er} décembre 1967, A.L.E., 1967 B 605 II; Résolution du 38^e congrès international de l'enseignement secondaire organisé par la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire à Helsinki du 23 au 26 juillet 1969, A.L.E., 1969 D 902 III.

tions et individus travaillant à diffuser le mouvement d'éducation permanente et, éventuellement, de recruter de nouveaux militants.⁴⁷⁶

7. Bilan

La seconde moitié des années 1960 est un mélange de succès et d'échecs pour les services culturels de la Ligue de l'Enseignement. À partir de 1968, la place de la Ligue dans le mouvement d'éducation permanente, que ce soit au niveau de la formation des cadres - son principal atout - ou au niveau de ses activités éducatives, est désormais garantie. Dès lors, il est possible d'affirmer que l'éducation permanente est devenue une de ses principales préoccupations. Elle est reconnue comme telle par les pouvoirs publics et connaît une audience de plus en plus importante et variée. Cependant, si les services culturels se diversifient et se complexifient progressivement tout en développant une interconnexion permanente entre le secteur animation et le secteur formation, c'est au prix d'un poids financier de plus en plus conséquent et d'une charge de travail devenant presque intenable en 1970.⁴⁷⁷ La situation est alors si précaire qu'Étienne Vandersanden menace de démissionner au cours de l'année.⁴⁷⁸ Celui-ci s'inquiète également de l'amateurisme latent dans la gestion des comptes des services culturels et de l'association en général. Félix Depreter, quant à lui, ne peut qu'osciller entre réjouissance et inquiétude devant l'ampleur prise par le secteur culturel de la Ligue et la stagnation persistante des rentrées financières provenant des cotisations des membres.⁴⁷⁹ Les problèmes des services culturels s'insèrent également dans une crise plus globale touchant la structure-même de la Ligue de l'Enseignement et qui remet en cause son mode de fonctionnement. Elle est confrontée à deux problèmes majeurs restés sans véritable solution à l'aube des années 1970: une centralisation trop forte et un vieillissement de ses membres mandataires.

476 Compte-rendu manuscrit, rédigé par É. Vandersanden, du colloque international sur le thème du loisir et du monde moderne organisé par le Bureau international du Loisir du 6 au 8 avril 1967, s.d., A.L.E., 1967 B 605 I.

477 À cela s'ajoutent des problèmes plus aléatoires. Il faut notamment mentionner, au cours de l'année 1970, un retard dans la publication de la revue Tribune laïque, l'abandon de certains projets de stage et des tensions entre Henri Gassée, nommé depuis peu directeur des Cours normaux provinciaux pour éducateurs du Brabant, et la L.E. au sujet de l'organisation par cette dernière d'un stage de formation d'animateurs socioculturels, à Herbuchenne, susceptible de faire double emploi avec les formations proposées par la Province. Le risque de perdre l'aide de la Province du Brabant à cause de ce démêlé est alors apprécié différemment par les membres du Bureau et entraîne une période de tension au sein de l'appareil dirigeant de l'association. Lettre de Mme Gilles, secrétaire de la L.E., à F. Depreter concernant la situation globale de la L.E., 12 mai 1970, A.L.E., 1970 D 902 I; Lettre d'É. Vandersanden à F. Depreter concernant les difficultés croissantes de gestion des services culturels, 7 août 1970, A.L.E., 1970 A 403 II.

478 Lettre d'É. Vandersanden à F. Depreter concernant les difficultés croissantes de gestion des services culturels, 7 août 1970, A.L.E., 1970 A 403 II.

479 Lettre de F. Depreter à S. De Coster, président de la L.I.E., concernant les difficultés financières de la L.E., 22 décembre 1970, A.L.E., 1970 B 605.

D. La reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 (1971-1972)

L'arrêté royal du 16 juillet 1971⁴⁸⁰ est vu, par les cadres dirigeants de l'association, comme une solution à la crise de croissance des services culturels. Les modalités de reconnaissance de cette dernière dans le cadre de l'arrêté sont examinées, dans le courant du mois de novembre 1971, au sein de la Commission d'étude et d'action. Après une analyse approfondie du texte légal et de la situation générale de la politique culturelle de la Ligue, les membres estiment que l'association doit nécessairement se réformer si elle désire être reconnue comme mouvement polyvalent - c'est-à-dire comme mouvement national d'éducation permanente déployant une activité culturelle diversifiée en faveur d'un public adulte au niveau national, régional et local. Plusieurs objectifs sont fixés à l'issue de la réunion:

1. Réviser les statuts de la Ligue de l'Enseignement afin de refléter plus concrètement son activité en matière d'éducation permanente.
2. Restructurer en profondeur les services culturels afin de se conformer aux exigences des pouvoirs publics en matière de subsides.
3. Développer au maximum l'activité régionale et, par conséquent, revivifier les liens entre l'association et ses sections.⁴⁸¹

Le premier objectif se concrétise, en partie, dès le mois de décembre. L'article premier des statuts est modifié dans le sens escompté.⁴⁸² L'association prend désormais la dénomination de Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente pour marquer définitivement sa nouvelle orientation. Elle a pour objet *«la défense et la promotion de l'enseignement public, ainsi que le développement, dans un esprit laïc, des œuvres d'éducation permanente, créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaires à leur insertion dans une société en voie de transformation continue»*.⁴⁸³ Une Commission de révision des statuts est mise en place, au début de l'année 1972, afin de parachever la réflexion. Elle effectue, de 1972 à 1975, un important et fastidieux travail de réforme. La lourdeur du processus est due à la décision de prendre en compte les trois objectifs en même temps et donc de revoir totalement la structure de la Ligue.

480 Cf. «Grands axes de développement en Belgique», p. 12.

481 Procès-verbal de la réunion de la Commission d'étude et d'action du 27 novembre 1971, s.d., A.L.E., 1971 B 601.

482 Il est adopté officiellement lors de l'Assemblée générale du 22 mars 1972 et est publié officiellement dans les annexes du Moniteur Belge le 14 décembre 1972.

483 T.L., n°41, mars 1973, p. 5.

Les nouveaux statuts seront finalement votés à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 1975, après une année de profonde remise en question au sein du Bureau de l'association.⁴⁸⁴ Ils conduisent la Ligue à une plus grande décentralisation ou, tout du moins, à une plus grande représentation de ses sections et de ses associations adhérentes. Son Conseil général - renommé Conseil d'administration - est désormais composé d'un représentant par section régionale, par association nationale adhérente, par secteur d'activité sur le plan national, mais également d'un membre de la Commission des jeunes et de membres directement élus par l'Assemblée générale, dont le nombre ne peut excéder le total des quatre autres groupes.⁴⁸⁵ L'ouverture du Conseil général entraîne probablement, au cours des années 1980, un mouvement de rajeunissement au sein de l'association. La réforme confirme également, au sein du Bureau, un nouveau mode de fonctionnement, initié de manière expérimentale depuis mai 1975 et basé sur la délégation de certains secteurs d'activité de l'association à des Commissions spécialisées regroupant une partie des membres actifs. En 1975, il en existe deux: la Commission de l'éducation permanente et la Commission des affaires internationales.⁴⁸⁶

Outre cet aspect théorique, les deuxième et troisième objectifs, fixés au cours de la réunion du 27 novembre 1971, sont également intimement liés dans leurs modalités d'application pratique. Si la Ligue réaffirme, depuis une décennie, le besoin de revivifier ses sections régionales, elle s'est pendant longtemps heurtée aux problèmes du manque de mobilisation de ses militants et, d'une manière plus pratique, aux difficultés financières et logistiques qu'une décentralisation allait inexorablement entraîner. En 1971, elle est toutefois en mesure d'agir. En effet, malgré les difficultés structurelles qui la secouent depuis 1970, il faut constater que son secteur culturel est parvenu à un stade de développement optimal. Il mène une politique culturelle diversifiée au travers d'une large gamme de services - coordonnés depuis peu par un groupe de bénévoles - en direction d'un public fidélisé. Certaines de ses régionales connaissent également, depuis quelques années, un regain de vie non négligeable. Elles sont capables, d'une part, de mobiliser un public par le biais de démarches publicitaires et, de l'autre, de favoriser le dialogue entre l'instance centrale et les sympathisants laïques locaux susceptibles de faciliter l'organisation des activités culturelles.⁴⁸⁷

484 *T.L.*, n°56, décembre 1975, pp. 1-4; Lettre de J. Bernard à S. Backeljauw concernant sa démission au poste de secrétaire générale de la L.E., 7 janvier 1975; Lettre de J. Bernard à S. De Coster, vice-président de la L.E., concernant la situation générale et la restructuration de l'association, 27 mars 1975, *A.L.E.*, 1975 A 302.

485 Synthèse des travaux de la commission créée en vue de la modification des statuts de la L.E., s.d., *A.L.E.*, 1972 B 601 II; *T.L.*, n°56, décembre 1975, pp. 2-5.

486 Invitation à la première réunion de la Commission des affaires internationales de la L.E., 29 mai 1975, *A.L.E.*, 1975 A 601.

487 Lettre de G. Berra, secrétaire de la section de Mouscron de la L.E., à J. Bernard concernant le manque de

Les cadres dirigeants de l'association - entendu comme la réunion des membres du Bureau et des effectifs militants des services culturels - s'entendent donc pour lancer un mouvement de décentralisation des activités culturelles. Outre les activités traditionnelles, une partie des initiatives entre 1971 et 1972 est alors directement orientée en faveur des régionales de l'association.⁴⁸⁸

Enfin, il faut mentionner l'arrivée, dans le courant de l'année, d'Yves De Braz en qualité d'animateur permanent au sein de l'association afin de se conformer au premier paragraphe de l'article 4 de l'arrêté royal⁴⁸⁹ et, d'une manière plus générale, pour faciliter la gestion des activités. Celui-ci est recruté au sein des groupes de stagiaires participant aux formations organisées par l'association et progressivement impliqué dans l'encadrement des activités culturelles au cours de l'année.⁴⁹⁰ Cette situation est rendue possible par l'octroi d'une importante subvention de la part de Charles Hanin, alors ministre de la Culture française.⁴⁹¹

La procédure de reconnaissance est finalement engagée en octobre 1972. Après une période de vérification des dossiers soumis par l'association et de visites d'une partie des réalisations culturelles de la Ligue, celle-ci est reconnue officiellement, le 14 décembre 1972, par le ministère de la Culture française, comme organisation nationale d'éducation permanente.⁴⁹²

Les subsides accordés ont un effet direct sur les finances de l'association. Le déficit annuel de 100 000 francs, enregistré depuis la fin des années 1960, est enrayé dès 1973.⁴⁹³ De plus, la reconnaissance confirme, dans une large part, le

collaboration entre l'appareil central et la section au niveau de la publicité des activités culturelles, 5 février 1972, A.L.E., 1972 B 501; Lettre de F. Depreter à G. Berra, secrétaire de la section de Mouscron de la L.E., concernant l'activité pratique des délégués de l'association, 15 février 1972, A.L.E., 1972 B 501.

488 Relevé de l'activité générale de la L.E. du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1972, s.d., 1972 A 301; Lettre de F. Depreter à M. Dewamme, président de la section d'Izelle de la L.E., concernant l'organisation, dans le cadre de ses activités d'éducation permanente, d'excursions culturelles à destination de ses membres du troisième âge, 7 mars 1972, A.L.E., 1972 B 501; Lettre de F. Depreter à G. Donnay, président de la section de Nivelles de la L.E., concernant l'organisation d'une excursion culturelle dans la région de Nivelles, 3 février 1972, A.L.E., 1972 B 501; Liste des participants au stage de formation d'animateurs organisé par la L.E. à Andenne du 22 au 28 août 1972 en collaboration avec l'Administration des études du ministère de l'Éducation nationale, s.d., A.L.E., 1972 C 902 II.

489 Article 4, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.

490 Liste des instructeurs et coordinateurs des week-ends de formation organisés à Opheylissem respectivement du 23 au 24 septembre et du 28 au 29 octobre 1972, s.d., A.L.E., 1972 C 902 II.

491 Lettre de C. Hanin, ministre de la Culture française, à F. Depreter concernant l'octroi d'un subside sous forme d'intervention dans la rémunération de l'animateur permanent de l'association, 20 octobre 1972, A.L.E., 1972 C 700.

492 T.L., n°41, mars 1973, pp. 4-5.

493 T.L., n°41, mars 1973, p. 9; T.L., n°46, avril 1974, p. 5; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II.

mode de fonctionnement et la structure de l'appareil culturel de la Ligue. De fait, l'arrêté royal reconnaît la large gamme de services fournis par cette dernière - principalement la formation et l'animation culturelle - tout en validant le principe d'action verticale du noyau dirigeant vers la base militante. Il force également la Ligue à combler le fossé entretenu, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, entre les cadres de l'association et ses membres et à structurer le dialogue avec ses sections locales.

E. Professionnalisation des services culturels (1972-1976)

I. La réorganisation des services culturels

Entre janvier et mars 1973, la Ligue de l'Enseignement connaît plusieurs problèmes d'ordre administratif qui contribuent à ralentir, une fois de plus, le fonctionnement de ses services culturels. Le Bureau éprouve notamment de grandes difficultés à trouver une secrétaire pour remplacer Marie-Thérèse Gilles, partie à la retraite au moment du changement de présidence au sein de l'association. Yves De Braz s'occupe alors, pendant plusieurs mois, de gérer - seul - le secrétariat central et celui des services culturels. Si la situation se stabilise, à partir de mars, avec l'arrivée d'une nouvelle permanente, Étienne Vandersanden suggère, à plusieurs reprises, de revoir totalement le mode de fonctionnement des services culturels de l'association afin d'éviter la répétition de telles situations.⁴⁹⁴ Il réclame notamment le fonctionnement en collégial et une gestion des finances séparée de l'organisme central.⁴⁹⁵ Il estime également nécessaire que les collaborateurs des services culturels - animateurs et membres actifs dans le domaine - participent à la réflexion. Ces derniers forment, en conséquence, à partir de la seconde moitié de l'année, un groupe de travail relativement autonome.⁴⁹⁶ Les débats aboutissent, en novembre 1973, à un projet de création d'une Commission culturelle composée de représentants du Bureau central, des membres actifs au sein des services culturels et d'une partie des animateurs de l'association.⁴⁹⁷ Le groupe de membres composant le noyau de base de la Commission se réunit plusieurs fois, entre novembre 1973 et juin 1974, afin d'approfondir le sujet. Si le projet de départ est orienté exclusivement sur le problème de la surcharge

494 Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à É. Vandersanden concernant la situation générale des services culturels, 5 mars 1973, A.L.E., 1973 A 403 I; Lettre d'É. Vandersanden à J. Bernard concernant un projet de réforme des services culturels, 1^{er} juin 1973, A.L.E., 1973 A 403 I.

495 Lettre d'É. Vandersanden à Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., concernant les activités et la situation générale des services culturels, 9 octobre 1974, A.L.E., 1974 A 403 I.

496 Il faut noter qu'Étienne Vandersanden ne participe pas aux discussions, car il est en vacances durant cette période. Mais il se tient informé de la situation générale des services culturels et des débats par le biais d'Yves De Braz, qui siège également au sein du groupe de travail en tant que délégué du Bureau.

497 Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 9 novembre 1973, A.L.E., 1973 A 301.

de travail d'Étienne Vandersanden et d'Yves De Braz, les rencontres ultérieures élargissent les modalités de la restructuration. On y aborde, notamment, des questions d'orientation générale des services culturels et l'on s'interroge sur l'engagement philosophique des animateurs.⁴⁹⁸

La Commission est officiellement créée le 15 juin 1974. Elle se fixe plusieurs objectifs d'ordre pratique, mais également théorique:

- l'étude et la définition d'une politique d'éducation laïque;
- la mise en place d'une politique de prospection en matière culturelle et d'éducation permanente;
- la recherche et la promotion d'activités culturelles nouvelles;
- la coordination des différentes activités des services culturels;
- la recherche des moyens susceptibles de renforcer le lien entre la Ligue et le monde scolaire;
- la recherche et la diffusion de toute documentation relative à la culture, à l'éducation permanente et à la pédagogie.⁴⁹⁹

Elle est construite sur le même modèle organisationnel qui prévaut depuis l'arrêt de juillet 1971 au sein de l'association. Le Bureau restreint, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et de délégués du Bureau central⁵⁰⁰, constitue l'organe directeur de la commission qui tranche en définitive les questions étudiées. Celui-ci coopère désormais officiellement avec l'équipe des services culturels - animateurs, instructeurs et membres actifs au sein des services culturels - au travers d'un Bureau élargi.⁵⁰¹ Le changement est sensible puisqu'au paravant, le statut de l'équipe était limité à un rôle purement consultatif. Désormais, des membres de l'association disposent d'une certaine emprise sur l'organisation de la Ligue et sur sa politique culturelle. Enfin, la Commission peut éventuellement inviter des membres de la Ligue à venir participer aux travaux, lorsque leur compétence particulière est susceptible d'aider le Bureau élargi sur certaines questions pratiques ou idéologiques.

La création de la Commission répond, en premier lieu, au besoin de structuration et de coordination des diverses activités. Cependant, les négociations ont également débouché sur un nouvel aspect important: la recherche d'une éducation permanente laïque et différenciée des autres expériences en la matière.

498 Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à É. Vandersanden concernant la dernière réunion de la Commission culturelle de l'association, 12 novembre 1974, A.L.E., 1974 A 403 I.

499 T.L., n°50, décembre 1974, p. 4.

500 Respectivement Pierre Verhelpen, Yves De Braz, Claude Raynaud et, pour les délégués, Étienne Vandersanden, Suzanne Backeljauw.

501 On y retrouve notamment un délégué de la C.N.G.P.E.O., le rédacteur de Tribune laïque, un représentant du service jeunesse de la Province du Brabant, le président de la Commission des jeunes de la Ligue, etc.

Une partie des jeunes membres de la Commission s'inquiète, en effet, de la relative stagnation des services culturels au niveau des activités proposées et de l'orientation générale du secteur culturel de la Ligue. Pierre Verhelfen⁵⁰², tout juste nommé président de la Commission, exprime ce sentiment au travers d'une série de propositions concrètes. Selon lui, la Ligue doit nécessairement rechercher de nouvelles activités en accord avec ses idéaux et abandonner les services qui concurrencent, dans une faible mesure, des initiatives extérieures jouissant de plus grands moyens. Elle doit également s'interroger sur les besoins et les demandes de ses différents publics et restructurer ses services en conséquence. Enfin, Pierre Verhelfen suggère de développer un secteur expérimental dans le but de développer les techniques et les services les plus prometteurs.⁵⁰³

Les premières décisions de la Commission s'orientent, d'une part, autour de la prise d'information pratique - fonctionnement des divers services, des procédures d'octroi de subventions - et, d'autre part, sur une réflexion vis-à-vis des besoins des sections régionales et locales.⁵⁰⁴ Les membres continuent, par ailleurs, à s'interroger sur le statut et les prérogatives de la Commission. Durant toute l'année 1974 et une grande partie de 1975, ils imposent progressivement leur vue au sein de l'association. Le processus ne se déroulera pas sans heurt: Jacques Bernard et Étienne Vandersanden - tous deux mis à l'écart des discussions - s'inquiètent de perdre en partie le contrôle de l'appareil dirigeant de l'association. Le premier craint de voir la Commission devenir «une Ligue dans la Ligue».⁵⁰⁵ Quelques mois plus tard, il finit cependant par accepter la nécessité et l'inévitabilité de la réforme structurelle promue par cette dernière.⁵⁰⁶ Il s'op-

502 Pierre Verhelfen est un sociologue diplômé de l'Institut de sociologie de l'U.L.B. Au sein du Centre de sociologie du théâtre rattaché à ce dernier, il rédige, avec Roger Deldime, de nombreux ouvrages portant sur l'animation théâtrale mêlant sociologie et psychopédagogie. En 1975, il est nommé chef de division au Service de l'Instruction publique et des Beaux Arts de la Ville de Bruxelles. Fils d'Emile Verhelfen, professeur à l'école Charles Buls, il est également un militant laïque convaincu. Pour une bibliographie sélective de ses publications: Deldime R., «La médiation. Un nouveau défi», in Centre de sociologie du théâtre, *La médiation théâtrale*, Manage, Éditions Lansman, 1998, pp. 43-46. Certaines informations biographiques ont été trouvées dans les Bulletins communaux de la Ville de Bruxelles: Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 20 octobre 1975, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°22, 1975, p. 330; Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 31 janvier 1977, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°1, 1977, p. 197.

503 *T.L.*, n°50, décembre 1974, p. 5.

504 *T.L.*, n°50, décembre 1974, p. 5; Document de travail n°4 destiné à la Commission culturelle de la L.E., janvier 1975, *A.L.E.*, 1975 A 403; Annexe au document de travail n°4 de la Commission culturelle de la L.E., février 1975, *A.L.E.*, 1975 A 403; Document de travail n°2 destiné à la Commission culturelle de la L.E., octobre 1974, *A.L.E.*, 1975 A 403.

505 Lettre de J. Bernard à É. Vandersanden concernant les dernières activités des services culturels et la situation vis-à-vis de la Commission culturelle de la L.E., 15 octobre 1974, *A.L.E.*, 1974 A 403 I.

506 Lettre de J. Bernard à S. De Coster, vice-président de la L.E., concernant la situation générale et la restructuration de l'association, 27 mars 1975, *A.L.E.*, 1975 A 302.

pose, par la suite, aux revendications de Pierre Verhelpen, notamment vis-à-vis du principe de fonctionnement sur base de secteurs d'activités et de délégation du pouvoir en faveur des membres actifs de l'association.⁵⁰⁷ Le deuxième abandonne par dépit, en mars 1975, la direction des services culturels devant l'implication de plus en plus prégnante de la Commission dans l'organisation des activités socioculturelles.⁵⁰⁸ Étienne Vandersanden est ensuite réintégré, en qualité de membre, au sein du Bureau dans le courant de l'année.⁵⁰⁹ Son statut et ses prérogatives demeurent toutefois flous. Il se limite, dès lors, à un rôle de conseiller au sein du Bureau sur certaines questions d'orientation générale ou techniques relatives à la politique culturelle de l'association. Il n'est plus directement impliqué dans l'organisation pratique des activités.

Le 7 novembre 1975, la Commission culturelle est refondée par ses membres à l'issue d'une réunion à Liège.⁵¹⁰ Renommée Commission de l'éducation permanente, Pierre Verhelpen présente en son nom, le lendemain, lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Ligue de l'Enseignement visant à la révision des statuts de l'organisation, une proposition concrète de réforme des services culturels. À l'instar de la révision, c'est une victoire de la frange jeune de l'association et une affirmation de sa volonté de transformer en profondeur cette dernière. Les membres de la Commission de l'éducation permanente valident définitivement les dimensions idéologique et politique qu'ils souhaitent donner aux services culturels. Ces dimensions sont coulées dans une charte culturelle affirmant que:

«La Ligue se caractérise [...] par une option idéologique, par un objectif politique et par un ensemble de programmes. L'option idéologique souligne que l'action éducative est le fait du pouvoir public. Pour être libératrice et transformatrice, cette action éducative doit être laïque. L'objectif politique incite à mener un certain nombre d'actions dans le sens de l'option idéologique. Les programmes constituent le cadre des actions ou des activités conduites dans une série de domaines choisis, principalement la politique scolaire, la défense de l'école publique, la défense de la laïcité, l'éducation permanente.»⁵¹¹

507 Lettre de P. Verhelpen, président de la Commission culturelle de la L.E., à J. Bernard concernant le bilan d'activité et la situation générale de la Commission, 23 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 403.

508 Lettre d'É. Vandersanden à J. Bernard concernant les dernières activités des services culturels et son souhait de démissionner du poste de directeur de ces derniers, 7 mars 1975, A.L.E., 1975 A 102; Lettre de J. Bernard à S. De Coster, vice-président de la L.E., concernant la situation générale et la restructuration de l'association, 27 mars 1975, A.L.E., 1975 A 302.

509 Lettre de J. Bernard à É. Vandersanden concernant la restructuration de la L.E., 28 mai 1975, A.L.E., 1975 A 302; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 13 juin 1975, A.L.E., 1975 A 201.

510 T.L., n°56, décembre 1975, p. 5.

511 T.L., n°56, décembre 1975, pp. 5-6; Note relative à la mission de la Ligue en matière d'éducation permanente, 17 octobre 1975, A.L.E., 1975 A 101.

La charte se prononce donc en faveur d'un militantisme laïque avoué et se caractérise par une vision de l'éducation permanente empreinte de l'esprit de «Mai 68», lorsqu'elle affirme que cette dernière a pour vocation de transformer la société et de libérer l'homme. Le militantisme laïque s'affirme également par un rejet de toute collaboration avec des acteurs du mouvement d'éducation permanente qui ne partagent pas les valeurs défendues par la Ligue de l'Enseignement. La Commission estime que:

«Des problèmes sont nés de l'activité de la Commission. Celui du risque d'une trop grande technicité qui pourrait faire perdre de vue les objectifs spécifiques de la Ligue attira la plus grande attention (ex. utiliser des personnes dont la compétence n'était pas à mettre en doute mais dont les options s'écartaient diamétralement des nôtres).»⁵¹²

Outre cet aspect essentiellement idéologique, la charte culturelle entraîne une série de décisions beaucoup plus pragmatiques.⁵¹³ Après plus de dix années de fonctionnement sur le principe d'une interconnexion floue entre le Bureau et la direction des services culturels, ces derniers se dotent d'une trésorerie indépendante - toutefois contrôlée par le Bureau central - et d'une plus grande autonomie dans leur gestion administrative et dans l'organisation des diverses activités. Dorénavant, les services culturels sont divisés entre des groupes de travail, composés de membres de la Ligue ayant soumis, à la Commission de l'éducation permanente, un projet d'activités de formation ou d'animation cohérent. Cette commission valide également le principe de décentralisation en faveur des sections locales, de gestion collective et de concertation permanente entre les différents collaborateurs des services culturels. Le Bureau central devient, quant à lui, le garant de l'aspect idéologique et de la ligne politique du secteur culturel.

Le bilan de la première année d'activité de la Commission marque une profonde césure au sein de la direction et de la structure de l'association. La jeunesse s'est imposée après de rudes débats partisans au cœur-même de l'appareil dirigeant. Elle s'oppose dorénavant directement à la «vieille garde» sur l'orientation générale de l'association et sur son futur. En décembre 1975, Jacques Bernard ne peut qu'exprimer son désarroi vis-à-vis de la situation:

«[...] depuis le départ du président Depreter et de notre employée Mme Gilles [...], je me suis trouvé dans une tâche bien lourde: mettre de l'ordre dans l'administration et répondre aux impatiences de nouveaux collaborateurs pour lesquels le passé ne compte plus...»⁵¹⁴

512 *T.L.*, n°56, décembre 1975, p. 5.

513 *T.L.*, n°56, décembre 1975, p. 6; Note manuscrite, rédigée par P. Verhelpen, présentant les propositions de restructuration de la Commission culturelle, s.d., A.L.E., 1975 A 101.

514 Lettre de J. Bernard à M. Van Moortel, membre de la L.E., concernant la situation générale de l'association et

L'impact de ce changement majeur n'entre toutefois pas dans le cadre de cette étude. On n'en perçoit que l'ébauche à partir de 1975.⁵¹⁵ Il est probable que la base militante se soit partagée également entre les deux visions, mais que l'ancienne génération se soit progressivement effacée au profit d'une équipe dynamique provenant des sections régionales et des sociétés affiliées, telles que la C.N.G.P.E.O. Les proportions du désaccord demeurent floues et méritent d'être approfondies et étendues aux années 1980 pour connaître le véritable enjeu de la restructuration des années 1970.

2. Diversification et régionalisation des activités dites d'animation culturelle

Au cours des années 1970, la Ligue investit pleinement les divers secteurs de l'animation socioculturelle, tels qu'ils sont présentés par la nouvelle politique culturelle francophone - elle-même inspirée du Plan quinquennal de Wigny⁵¹⁶-. Son activité en la matière est alors subventionnée, dans sa très grande partie, par le service de l'Animation et de la Diffusion culturelles du Ministère de la Communauté française.⁵¹⁷ La Ligue participe notamment au financement des ciné-clubs organisés dans le cadre de la C.N.G.P.E.O. Ces derniers déploient une activité accrue et de plus en plus régionalisée au fil du développement de la Confédération et comptent plus de 3000 abonnés en 1972.⁵¹⁸ La Ligue s'immisce également dans le monde du théâtre en collaborant avec diverses associations. Les services culturels organisent, avec l'Association des théâtres de marionnettes de Bruxelles, des spectacles théâtraux pour les enfants et, avec l'association «La Rixe», un nombre important de représentations théâtrales dans l'agglomération de Bruxelles.⁵¹⁹ Enfin, elle participe à des événements qui ne concernent pas

plus précisément l'orientation nouvelle de la revue Tribune laïque, 15 décembre 1975, A.L.E., 1975 A 403.

515 Lettre de J. Bernard à M. Van Moortel, membre de la L.E., concernant la situation générale de l'association et plus précisément l'orientation nouvelle de la revue Tribune laïque, 15 décembre 1975, A.L.E., 1975 A 403; Rapport moral de la L.E. pour la période 1975-1976 présenté lors de l'Assemblée générale du 27 mars 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 101.

516 Cf. «Les politiques culturelles des pouvoirs publics», p. 17.

517 Lettre de F. Lucas, conseiller du service de l'Animation et de la Diffusion culturelles au sein de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, à É. Vandersanden concernant les subventions octroyées par le service à des activités socioculturelles organisées par les services culturels de la L.E., 19 février 1974, A.L.E., 1974 D 902 I; Lettre de R. Detry, secrétaire du service de l'Animation et de la Diffusion culturelles de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, à la L.E. concernant les subventions octroyées par le service à l'association, 10 août 1976, A.L.E., 1975 B 700.

518 Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1971 et le 30 juin 1972, s.d., A.L.E., 1973 A 301.

519 Rapport des activités culturelles de la L.E. dans la province du Brabant au cours de l'année 1973, s.d., A.L.E., 1973 A 301; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II; Rapport d'activité de la L.E. dans la région du Brabant au cours de l'année 1975, s.d., A.L.E., 1975 B 700.

directement les buts défendus par l'association, mais qui lui permettent de montrer quelques-unes de ses réalisations en matière d'animation socioculturelle.⁵²⁰

Quant à la dynamique régionale, elle se concentre, à partir de 1973, essentiellement autour de quelques services ciblés: la présentation de valises-documents, l'organisation de conférences et de débats, ainsi que la mise en place de séances de ciné-clubs pour adulte ou pour enfant et d'ateliers créatifs. Le premier souci de la Ligue est alors d'assurer une disponibilité et une mobilité maximales de ces activités afin de faciliter la coordination de l'ensemble.⁵²¹ Malgré l'arrivée d'un animateur permanent et la création de la Commission culturelle, le poids du secteur culturel dans le fonctionnement de la Ligue fait l'objet d'une attention constante. Les animations menées par la Ligue sont, par ailleurs, toujours assurées par le groupe d'animateurs et d'instructeurs issus des stages de formation de cette dernière.

Les principaux bénéficiaires du service sont logiquement les sections locales de l'association qui disposent, par ce biais, d'une gamme d'activités socioculturelles variées et facilement mobilisables.⁵²² Les services culturels desservent toutes les provinces francophones, mais se concentrent *a fortiori* au sein des sections locales les plus développées: Charleroi, Liège et Nivelles.⁵²³ Il faut toutefois constater, au terme de la période étudiée, le relatif échec de la politique menée par l'association en faveur de ses régionales. Malgré l'investissement personnel d'Étienne Vandersanden entre 1973 et 1975, celui-ci souligne la difficulté de dialoguer avec certaines sections locales et l'impossibilité d'y développer une

520 Elle s'associe notamment, en 1973, à un festival sur l'environnement à Namur; à une session culturelle intitulée «Vivre la Ville» à Bruxelles, à des bals et des thés dansants, etc. Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II.

521 Lettre de Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à S. Quoistiaux, secrétaire de la section de Mornignies de l'Extension de l'U.L.B., concernant l'éventuelle collaboration entre les deux associations, 27 février 1973, A.L.E., 1973 A 403 I.

522 Liste des aides accordées par la L.E. à ses sections locales du 1^{er} juillet 1975 au 30 juin 1976, s.d., 1976 B 700.

523 Lettre d'É. Vandersanden à A. Huaux, membre de la section de Charleroi de la L.E., concernant les possibilités d'action en matière d'animation socioculturelle au sein des sections locales de l'association, 9 novembre 1973, A.L.E., 1973 B 501; Lettre d'É. Vandersanden à X. Kolh, secrétaire de la section liégeoise de la L.E., concernant l'organisation de projets communs en matière d'animation socioculturelle, 5 janvier 1973, A.L.E., 1973 B 501; Lettre d'É. Vandersanden à A. Bauduin, doctoresse, concernant l'organisation, au profit de la section liégeoise de la L.E., d'une conférence à destination des parents d'élèves du lycée de Waha sur le thème de l'adolescence, 9 novembre 1973, A.L.E., 1973 B 501; Lettre de R. Schafer, secrétaire de la section nivelloise de la L.E., adressée au Bureau central de l'association concernant l'organisation d'une conférence et d'un débat à Nivelles le 20 février sur le thème de la qualité de l'enseignement, 8 février 1973, A.L.E., 1973 B 501; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II; Rapport d'activités de la section carolorégienne de la L.E. pour l'année 1973, 2 janvier 1974, A.L.E., 1974 A 403 I; Lettre de E. Vandersanden à R. Ebertzheim, membre de la section liégeoise de la L.E., concernant des activités prévues par les services culturels de la L.E. au cours de l'année 1974 à Liège, 11 février 1974, A.L.E., 1974 B 501.

action constructive.⁵²⁴ Outre l'attention particulière donnée à ces dernières, la Ligue de l'Enseignement reprend son rôle de soutien vis-à-vis de ses associations membres. Ses finances lui permettent désormais d'aider, financièrement et matériellement, les groupements qui en font la demande et donc, par là, de conforter son statut de mouvement national polyvalent.⁵²⁵ Enfin, l'association noue une série de partenariats avec des associations privées de jeunesse ou d'éducation permanente et des institutions publiques, dans plusieurs provinces de Wallonie, afin de diversifier son public et de développer son action régionale.⁵²⁶

3. Le service de valises-documents

Le service connaît un développement continu et sans interruption depuis sa création. Le pôle location rencontre un succès certain; en 1972, il a répondu à plus de 200 demandes de prêt, provenant, dans leur grande majorité, d'enseignants et de groupements d'éducation populaire.⁵²⁷ Entre 1970 et 1973, le service a desservi 55 établissements scolaires et a touché un total de 16 000 individus.⁵²⁸ La Ligue réalise entièrement, sur le plan logistique et de l'animation, les séances organisées dans le cadre scolaire. Ces séances concernent, annuellement, entre

524 Lettre d'É. Vandersanden à J. Bernard concernant un projet de création de commissions permanentes au sein de la L.E. et l'activité de ses sections régionales, 12 mars 1975, *A.L.E.*, 1975 A 302.

525 Lettre de L. Schauterden, vice-présidente de l'Union des anciennes élèves de l'école normale Émile André, à F. Depreter concernant les subsides accordés par la L.E. à l'association dans le cadre de son activité culturelle, 27 décembre 1972, *A.L.E.*, 1973 B 403 II; Formulaire présentant l'activité générale de l'association des Amis de l'école Émile De Mot et ses relevés de dépense, s.d., *A.L.E.*, 1973 B 403 II; Formulaire présentant l'activité générale de l'association des Anciens de l'Athénée Royal de Schaerbeek entre le 1^{er} juillet 1972 et le 30 juin 1973, s.d., *A.L.E.*, 1973 B 403 II; Lettre d'Y. De Braz, secrétaire de la Commission culturelle de la L.E., à F. Moreau, secrétaire du Comité de la Ligue de Défense de l'Enseignement officiel de Withéries, concernant les possibilités de collaboration entre les services culturels de la L.E. et l'association locale, 14 octobre 1974, *A.L.E.*, 1974 A 403 I.

526 Lettre de J. Wauquier, animateur de la Maison des jeunes et de la culture de Mons, à É. Vandersanden concernant les possibilités de collaboration entre les deux institutions au niveau de l'animation culturelle, 21 avril 1973, *A.L.E.*, 1973 A 403 I; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., *A.L.E.*, 1973 B 403 II; Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à M. Idiers, échevin de l'Éducation de la commune d'Evere, concernant les possibilités de collaboration entre la L.E. et le réseau associatif de la commune, 30 janvier 1974, *A.L.E.*, 1974 A 403 I; Lettre d'É. Vandersanden à F. Lambrecht, vice-président du Conseil de la jeunesse d'expression française, concernant les possibilités de collaboration entre les deux organismes, 18 décembre 1973, *A.L.E.*, 1973 B 403 III; Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à J. Lambotte, membre de l'A.S.B.L. Présence de la Province du Brabant, concernant la collaboration de la L.E. dans l'organisation d'une exposition sur le thème de la vie culturelle dans le Brabant en septembre 1974, 10 juillet 1974, *A.L.E.*, 1974 A 403 I; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., *A.L.E.*, 1976 A 301.

527 Lettre d'É. Vandersanden à J. Bernard concernant le rapport d'activité des services culturels au cours de l'année 1972, 2 février 1973, *A.L.E.*, 1973 A 302.

528 En 1973, le Centre audiovisuel révèle les résultats d'une enquête sur l'utilisation des valises-documents de la L.E. 3 780 spectateurs-auditeurs ont répondu à la demande de recensement, mais les cadres dirigeants du Centre estiment toutefois que cela ne constitue qu'un quart de l'effectif total.

2 000 et 3 000 élèves de l'enseignement officiel.⁵²⁹ Le développement de l'activité en faveur des différentes provinces wallonnes pousse également le service à décentraliser, en partie, ses stocks de valises-documents vers des dépôts régionaux et à orienter son secteur création vers une double activité, d'une part, de copie du matériel déjà opérant et, de l'autre, de création de nouvelles valises.⁵³⁰

En 1974, le service est réorganisé dans le cadre de la restructuration des services culturels de la Ligue de l'Enseignement et de la création de la Commission culturelle. Cela engendre des problèmes de fonctionnement durant tout le courant de l'année.⁵³¹ Toutefois, le service reprend son activité habituelle à partir de 1975 et touche un public de plus en plus large.⁵³² En décembre 1976, Pierre-Paul Vander Sande, directeur du service, propose d'orienter le travail de création vers un nouvel outil pédagogique: la projection de diapositives.⁵³³

4. Le service de formation des cadres

Les formations déployées par la Ligue sont désormais accessibles sur demande, aux sections régionales. Celles se déroulant au sein de la province du Brabant demeurent toutefois les plus fréquentes et les plus structurées.⁵³⁴ Les stages régionaux sont principalement subventionnés par le service de Formation des Cadres de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.⁵³⁵ Les publics visés par le service au niveau national sont toujours essentiellement les enseignants ou

529 Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1971 et le 30 juin 1972, s.d., A.L.E., 1973 A 301; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II.

530 Note d'É. Vandersanden à l'attention de S. Backeljauw, secrétaire générale de la L.E., concernant les activités des services culturels de l'association en 1973, s.d., 1973 B 403 II; Lettre d'É. Vandersanden à A. Vander Sande, directeur du centre audiovisuel de Bruxelles II, concernant le développement du service de valises-documents, 30 avril 1973, A.L.E., 1973 B 403 III;

531 Lettre d'Y. De Braz, secrétaire de la Commission culturelle de la L.E., à J. Losson, directeur de l'école normale mixte de Morlanwelz-Mariemont, concernant la création d'un dépôt de valises-documents à Morlanwelz, 13 novembre 1974, A.L.E., 1973 B 403 III.

532 Fiche de subvention du service de la Diffusion et de l'Animation culturelles de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs pour l'exercice 1975, s.d., A.L.E., 1975 B 700; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301.

533 Lettre de P.-P. Vander Sande, directeur du Centre audiovisuel de Bruxelles II, à J. Bernard concernant la situation du service de valises-documents et l'orientation future de ce dernier, 16 décembre 1976, A.L.E., 1976 A 404.

534 Rapport des activités culturelles de la L.E. dans la province du Brabant au cours de l'année 1973, s.d., 1973 A 301; Rapport d'activité de la L.E. dans la région du Brabant au cours de l'année 1975, s.d., A.L.E., 1975 B 700.

535 Lettre d'A. Laminne, conseiller du service de Formation des Cadres au sein de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, à É. Vandersanden concernant les subsides octroyés par le service dans le cadre de l'organisation par les services culturels de la L.E. d'une session de sensibilisation aux techniques de relation à Charleroi en mars et avril 1974, 7 mars 1974, A.L.E., 1974 D 902 I; Lettre de M. Hicter, directeur de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, à Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., concernant l'octroi de subventions du service de Formation des Cadres en vue de l'organisation par l'association de deux activités formatives en novembre et décembre 1975, 22 septembre 1975, A.L.E., 1975 B 905.

futurs enseignants - plus particulièrement des professeurs de morale -, les animateurs socioculturels et, d'une manière plus générale, les particuliers amenés à utiliser les techniques d'animation au sein des groupements parascolaires et des associations de parents.⁵³⁶

La Ligue initie également, à partir de 1976, des cours de langue à destination de la population émigrée du Maghreb.⁵³⁷ C'est, en soi, l'ébauche de son travail en faveur de l'interculturalité. Au sein des sections locales, la Ligue organise, périodiquement, des activités formatives orientées sur l'initiation et la sensibilisation aux divers secteurs de l'animation socioculturelle.⁵³⁸ Le public visé est alors toujours constitué essentiellement d'enseignants du réseau officiel membres de l'association. Le Bureau de la Ligue prévoit, en effet, à moyen terme, de décentraliser totalement le secteur animation des services culturels et de laisser les sections locales, redynamisées, gérer elles-mêmes leurs activités.⁵³⁹

5. Le service de tourisme culturel

En 1972, les échanges en matière de tourisme culturel entre la Ligue française et la Ligue belge sont remis en question. Les membres du Bureau jugent, en effet, que le service est peu rentable et que les procédures administratives sont trop lourdes et trop lentes.⁵⁴⁰ Si l'association émet le souhait de se désolidariser partiellement du service français et de limiter les échanges, c'est parce qu'elle est alors en pleine négociation avec les A.S.B.L. les Caravanes de la Jeunesse Belge, la C.N.G.P.E.O. et la Centrale wallonne des Auberges de jeunesse, en vue d'instaurer, en son sein, un service national de coordination de voyages.⁵⁴¹ À l'issue des négociations, elle

536 Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1973, s.d., A.L.E., 1973 A 301; Lettre d'Y. De Braz, secrétaire de la Commission culturelle de la L.E., à É. Vandersanden concernant les dernières activités des services culturels de l'association, 14 octobre 1974, A.L.E., 1974A 403 I; Programme d'une journée de formation en audiovisuel organisée par la L.E. à Bruxelles le 31 mars 1975, s.d., A.L.E., 1975 B 902; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301.

537 Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301.

538 Lettre d'É. Vandersanden à F. Lambrecht, vice-président du Conseil national de la jeunesse d'expression française, concernant les activités culturelles déployées par la L.E. à Liège, 22 novembre 1973, A.L.E., 1973 A 700; Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II; Programme de la journée de sensibilisation à l'audiovisuel organisée par la section régionale de Charleroi le 29 novembre 1975, s.d., A.L.E., 1975 A 501; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301.

539 Lettre d'Y. De Braz à M. Voisin, membre de la L.E., concernant le projet de création de la section locale de Mons et les possibilités d'animations socioculturelles déployées par l'association dans les provinces de Wallonie, 1^{er} octobre 1973, A.L.E., 1973 A 403 I.

540 Lettre d'É. Vandersanden à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant les dernières activités internationales de la Ligue belge de l'Enseignement, 26 avril 1972, A.L.E., 1972 B 605; Lettre de F. De-preter au C.L.T.C. de la Ligue française de l'Enseignement concernant la coopération entre la Ligue belge et le service C.L.T.C., 15 décembre 1972, A.L.E., 1972 B 605.

541 Cf. «La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel», pp. 134-35.

intègre une solide structure de collaboration - dénommée «Jeunesse à l'école du Monde» - qui fournit une alternative moins onéreuse, plus pratique au niveau de la logistique et de l'organisation des activités et qui s'insère toujours dans un cadre purement laïque. La Ligue joue, au sein du groupement, un rôle essentiellement publicitaire et de coordination.⁵⁴² À partir de 1973, le service connaît un réel succès en permettant à plus de 1 400 personnes de voyager; là où le partenariat avec la Ligue française se limite à une centaine de personnes.⁵⁴³

Outre l'activité touristique, la Ligue organise également périodiquement, à partir de 1974, avec son homologue français, des échanges entre des jeunes normaliens des deux pays.⁵⁴⁴ Enfin, la Commission des affaires internationales noue, en 1975, un partenariat avec l'A.S.B.L. Les Amis du Sonnenberg⁵⁴⁵, afin de permettre aux membres qui le souhaitent de participer aux conférences internationales organisées au sein du Centre européen.⁵⁴⁶

6. Vers une disparition du service des bibliothèques circulantes

Le service des bibliothèques circulantes ne fait pas à proprement parler partie des services culturels. Son organisation et sa gestion quotidienne, pendant les années 1960 et 1970, sont, en effet, du ressort exclusif de Georges Gilbert, bibliothécaire

542 Procès-verbal de la réunion entre le Bureau de la L.E. et la C.N.G.P.E.O., 7 juin 1973, A.L.E., 1973 A 301.

543 Il faut toutefois signaler que les Caravanes de la Jeunesse Belge coopèrent largement, au niveau international, avec le Service de voyage de la Ligue française de l'Enseignement et qu'une partie des membres de la Ligue belge continue à préférer s'adresser directement au service français. Les relations ne se sont donc pas totalement délitées en matière de tourisme culturel entre les deux associations. Relevé de l'activité générale des services culturels de la L.E. entre le 1^{er} juillet 1973 et le 30 juin 1974, s.d., A.L.E., 1973 B 403 II; Lettre de Z. Duckstein, administrateur-délégué des C.J.B., à É. Vandersanden concernant les derniers échanges avec la Ligue française en matière de tourisme culturel, 18 juin 1973, A.L.E., 1973 C 607; Lettre de Y. de Braz, animateur permanent de la L.E., adressée au Service national de vacances de la Ligue française de l'Enseignement concernant l'inscription d'un membre belge à un voyage touristique, 5 juin 1973, A.L.E., 1973 C 605; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301.

544 Lettre d'É. Vandersanden à A. Jenger, secrétaire générale de la Ligue internationale, concernant la reprise de contact avec Henri Labrousse et le succès du voyage des jeunes normaliennes de l'école Émile André à Paris organisé en janvier 1974, 15 janvier 1974, A.L.E., 1974 A 403 II; Programme d'un voyage de jeunes français en Belgique organisé par la Ligue française de l'Enseignement, en collaboration avec son homologue belge en juin 1975, 17 juin 1975, A.L.E., 1975 A 403.

545 Le Centre européen du Sonnenberg est, depuis sa création en 1949, un lieu de rencontres internationales et de conférences orientées sur la thématique de l'éducation. L'association «les Amis du Sonnenberg» en Belgique avait son siège à Florennes. Sonnenberg - Association of Great Britain, The History of Sonnenberg and the S.A.G.B., [en ligne], www.sonnenberg-gb.org.uk/history.html (Page consultée le 5/08/2014); «Les amis du Sonnenberg», in *L'Athénée. Bulletin de la Fédération de l'Enseignement moyen officiel du degré supérieur de Belgique*, n°53, 1964, p. 54.

546 Procès-verbal de la réunion de la Commission des affaires internationales, 4 juin 1975, A.L.E., 1975 A 601; Lettre de J. Bernard à R. Eliaerts, président de l'A.S.B.L. Les amis du Sonnenberg en Belgique, s.d., 1975 B 607; Lettre de C. Theys, secrétaire de la L.E., à L. Buxin, secrétaire des Amis du Sonnenberg, concernant diverses inscriptions de membres de l'association aux activités proposées par le Centre européen du Sonnenberg, 3 février 1976, A.L.E., 1976 A 601.

bénévole de la Ligue de l'Enseignement. Depuis sa création au XIX^e siècle, ce service est l'une des réalisations les plus concrètes et les plus stables de l'association en matière d'éducation populaire. À partir de la fin des années 1960, il traverse cependant une profonde crise, qui remet en cause son existence-même.

L'utilité du service est mise à mal, d'une part, par le grand développement de la politique de l'État en faveur de la lecture publique et d'une rationalisation de l'enseignement⁵⁴⁷ et, d'autre part, par les difficultés financières chroniques de la Ligue.⁵⁴⁸ Le secteur des valises-documents contribue également à son déclin, par un phénomène de concurrence indirecte.⁵⁴⁹ Au cours des années 1970, le service se mue progressivement, faute de demandes de prêts en Centre de documentation spécialisé dans les questions d'enseignement, d'animation et d'éducation permanente. Il disparaît définitivement en 1985.⁵⁵⁰

7. Bilan

Au terme de la période, les services culturels ont profondément changé dans leur mode de fonctionnement et sont partagés entre deux visions opposées. L'une tendant à maintenir les acquis et à profiter, en premier lieu, de la logique de financement des pouvoirs publics; l'autre voulant modifier en profondeur l'orientation générale du secteur culturel sur base de la collaboration et de la discussion permanente entre les différents acteurs engagés. Ce conflit latent entraîne, entre 1974 et 1976, une nouvelle crise budgétaire et des troubles dans l'organisation des activités culturelles. La démission de Pierre Verhelfen du poste de président de la Commission de l'éducation permanente et son retrait des services culturels, au début de l'année 1976, sont des signes forts de cette tension et des difficultés d'application de la réforme statutaire.⁵⁵¹ Cela

547 Citons, notamment, le développement des bibliobus provinciaux qui concurrencent directement - par les moyens accordés à ces derniers - les services de bibliothèques privés. La mini rationalisation des établissements scolaires entreprise en 1975 a, quant à elle, entraîné la disparition d'un nombre important d'écoles rurales - restées les principales clientes du service. Lettre de G. Gilbart, bibliothécaire de la L.E., à M. Piret, inspecteur des bibliothèques publiques, concernant la crise traversée par le service des bibliothèques circulantes de la L.E., 29 novembre 1975, A.L.E., 1975 A 403; Cannone A., «Georges Van Bellaiengh, le précurseur», in *Lectures*, n°17, 1984, pp. 7-8; Grootaers D. (dir.), *Histoire, op. cit.*, pp. 154-155.

548 En 1970, au moment où les problèmes financiers de l'association sont sans doute les plus prégnants, l'existence du service est directement remise en cause par Félix Depreter. Dans le même ordre d'idée, les membres du Bureau constatent, en 1975, que le service est constamment déficitaire et ne trouve plus son public. Lettre de F. Depreter à G. Gilbart, bibliothécaire de la L.E., concernant une possible suppression du service des bibliothèques circulantes, 6 avril 1970, A.L.E., 1970 A 403 I; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 15 octobre 1975, A.L.E., 1975 A 301.

549 Il faut rappeler que le principal public des bibliothèques circulantes est - à l'instar du service de valises-documents - le corps enseignant.

550 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (éd.), *Histoire, op. cit.*, p. 44.

551 Rapport moral de la L.E. pour la période 1975-1976 présenté lors de l'Assemblée générale du 27 mars 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 101.

témoigne aussi d'un problème nouveau que bien des associations connaissent à l'issue de leur reconnaissance dans le cadre de l'arrêté royal de 1971: une opposition, plus ou moins prégnante, entre les effectifs militants et les permanents engagés avec l'aide des pouvoirs publics. Dans sa volonté d'affirmer une dimension idéologique au travers des activités des services culturels, Pierre Verhelpen a remis en question, à de nombreuses reprises, les conceptions militantes d'Yves De Braz et, dès lors, sa capacité à gérer effectivement les services en adéquation avec un principe de laïcité engagée.⁵⁵² C'est une question qui préoccupe progressivement un certain nombre de membres du Bureau jusqu'en 1976.⁵⁵³

Si des difficultés existent, les services culturels s'engagent, toutefois, sur la voie décidée en novembre 1975 et des secteurs d'activités se déploient progressivement à partir de 1976.⁵⁵⁴ La Ligue se voit également confirmer, par le service de l'Animation et de la Diffusion culturelles, l'arrivée d'un animateur permanent supplémentaire, venant seconder Yves De Braz, et une majoration des subventions accordées dans le cadre de leur rémunération.⁵⁵⁵ Enfin, elle lance, pour la première fois, un appel à ses sections locales et à ses membres pour participer activement à la direction de l'association et à sa politique générale.⁵⁵⁶

552 Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à Pierre Verhelpen, président de la Commission culturelle de la L.E., concernant son statut au sein de la Commission, 11 avril 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de P. Verhelpen, président de la Commission culturelle de la L.E., à J. Bernard concernant le bilan d'activité et la situation générale de la Commission, 23 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 403.

553 Invitation de J. Bernard adressée aux membres du Bureau de la L.E. à la réunion du 28 avril 1975, 22 avril 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de J. Bernard à É. Vandersanden concernant l'évolution de la restructuration de la L.E., 28 mai 1975, A.L.E., 1975 A 302; Lettre de R. Deldime, directeur du secteur théâtre de la L.E., à J. Bernard concernant sa démission en réponse à sa mauvaise entente avec Yves De Braz, animateur permanent de la L.E., 23 novembre 1976, A.L.E., 1976 A 302; Lettre de J. Burniaux-Taillieu, vice-présidente de la L.E., à J. Bernard concernant son inquiétude quant à la participation des permanents aux décisions du Conseil général ou du Bureau de l'association, 2 juillet 1975, A.L.E., 1975 A 202.

554 Lettre de R. Deldime, responsable de la revue Tribune laïque, à J. Bernard concernant son souhait de démissionner du poste de directeur du secteur théâtre de la L.E., 23 novembre 1976, A.L.E., 1976 A 302; Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 301; Procès-verbal de la réunion du Bureau élargi de la L.E., 17 décembre 1976, A.L.E., 1975 A 301; Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'Éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.

555 Lettre de R. Detry, secrétaire du service de l'Animation et de la Diffusion culturelles de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, à J. Bernard concernant l'avis favorable donné par le ministre de la Culture française dans l'octroi d'un second permanent à la L.E., 29 janvier 1975, A.L.E., 1975 B 700; Lettre de R. Detry, secrétaire du service de l'Animation et de la Diffusion culturelles de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente, concernant la majoration des subsides accordés dans le cadre de la rémunération des animateurs permanents de ces dernières, 25 mars 1975, A.L.E., 1975 B 700;

556 Lettre de J. Bernard adressée aux membres de la L.E. concernant la nouvelle orientation de la L.E. décidée lors de la réforme statutaire du 9 novembre 1975, 24 janvier 1976, A.L.E., 1976 A 102.

La réponse de la base militante est, cependant, plus faible que celle escomptée.⁵⁵⁷ C'est sans doute le plus grand et le plus constant échec de la Ligue de l'Enseignement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Philippe Cullus pointait déjà, dans sa contribution à l'histoire du Pacte scolaire, l'incapacité de l'association à mobiliser sa base et donc à agir réellement sur le plan national.⁵⁵⁸

557 Rapport moral de la L.E. pour la période 1975-1976 présenté lors de l'Assemblée générale du 27 mars 1976, s.d., A.L.E., 1976 A 101.

558 Cullus P., «La L.E...», *art. cit.*, p. 590.

CHAPITRE V:

Une politique d'éducation
permanente décloisonnée

À partir de 1966, la Ligue de l'Enseignement s'investit pleinement dans l'éducation permanente. Ses services culturels ne couvrent qu'une partie de sa politique en la matière. Pour reprendre une notion de pédagogie didactique, il est nécessaire de décloisonner - c'est-à-dire de relier afin de retrouver la globalité et l'unité des «choses» - les différentes initiatives de l'association. Ce chapitre présente quatre créations importantes de la Ligue de l'Enseignement dans la sphère de l'éducation permanente et leur développement au cours des années 1960 et 1970. Leur étude permet de comprendre la vitalité du projet général porté par la Ligue sur le plan culturel.

A. La création de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel (F.A.P.E.O.)

Une association de parents est un organe représentatif des parents au sein d'un établissement scolaire. Elle est, dès le départ, présentée comme un outil privilégié de dialogue entre les parents d'élèves et le milieu scolaire. Elle se dote, par ailleurs, d'une double mission de soutien aux parents: d'abord, vis-à-vis de leur rôle d'éducateurs; ensuite, au niveau de l'information et du débat autour des questions scolaires.⁵⁵⁹

La question d'une éducation à la parentalité et d'une implication des parents dans la vie de leur progéniture - notamment dans l'école - émerge, dans le courant des années 1960, dans le cadre du mouvement d'éducation permanente. Elle se construit, d'une part, autour du concept de «conflit générationnel»⁵⁶⁰ et, de l'autre, au travers des nombreux travaux de sociologues et de pédagogues sur ce que les contemporains appellent déjà «la crise de la famille»⁵⁶¹. Devant ce

559 Décret du 30 avril 2009 portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française.

560 Le concept de conflit générationnel naît à la fin des années 1950, en Europe et connaît un large engouement durant les années 1960 et 1970, notamment en Belgique - a fortiori après les événements français de Mai 68, les révoltes étudiantes de Louvain et de l'U.L.B. de la même année et les troubles du 3 décembre 1970. Le concept est intimement lié au processus de reconnaissance et d'affirmation de la jeunesse en tant que groupe social défini et opérant. Sirinelli J.-F., *Les Vingt Décisives. Le passé proche de notre avenir (1965-1985)*, Paris, Fayard, 2007, 323 pp.; Id., *Les Baby-boomers. Une génération (1945-1969)*, Paris, Fayard, 2003, 324 pp.; Lechat B., «Mai 68 en Belgique. La brèche éclatée», in *Analyses d'Etopia*, avril 2008, pp. 2-7. Pour une bibliographie sélective sur les répercussions de Mai 68 en Belgique, voir Alaluf M., «Traces de Mai 68 en Belgique», in *Politique*, n°54, avril 2008, p.8.

561 Cette crise est, en fait, un bouleversement sociétal aux origines multiples, qui se traduit par une remise en question de la fonction traditionnelle et ancestrale de la famille et du modèle patriarcal, ainsi que par une explosion des structures familiales. Elle est liée au redéveloppement du féminisme dans les sociétés occidentales d'après-guerre, à la perte d'influence de l'Église catholique dans certaines couches de la société, au développement de la question du temps de loisir, ainsi qu'à l'essor de l'individualisme. Durant cette période, la famille et les grands changements qui la parcourent, deviennent une question centrale et d'utilité publique en Belgique, mais, d'une manière plus générale, dans la plupart des pays occidentaux. Affilé

double constat, des parents de plus en plus nombreux réclament, dès la fin des années 1950, outre de l'aide dans leur mission éducative, de pouvoir dialoguer avec les instances scolaires et de participer à la vie scolaire.

Loin d'être spécifiquement belge, ce processus est observé dans de nombreux pays du monde: France, Allemagne, États-Unis, etc. Cette prise de conscience progressive se marque par le développement d'un tissu associatif local.⁵⁶² En Belgique, les premières associations de parents émergent au sein du réseau catholique dans le cadre de la deuxième guerre scolaire. Dès 1955, elles s'organisent au sein de la Confédération Nationale des Associations de Parents (C.N.A.P.). Elles se multiplient alors rapidement et participent, aux côtés des grands organes de défense de l'opinion catholique, à la légitimation du conflit au travers des arguments de libre choix de la famille et d'égalité des réseaux. En 1958, elles sont déjà plus de 1300, alors qu'il en existe moins de 100 dans le réseau officiel en 1966.⁵⁶³ D'une manière générale, le mouvement est caractérisé par une structuration progressive à des niveaux de pouvoir de plus en plus importants: communal, provincial et national.

Si la Ligue réfléchit, depuis 1963, à créer un pendant laïque à la C.N.A.P. et à développer un service d'informations en faveur des associations de parents, elle ne trouve l'occasion de réaliser son projet qu'au cours de l'année 1965, au moment où l'avenir du secteur culturel de l'association semble moins incertain aux yeux de ses cadres dirigeants.⁵⁶⁴ Sollicitée par le président de l'association de parents d'Auderghem, Robert Pihet⁵⁶⁵, futur président de la F.A.P.E.O., la Ligue lance sa campagne de promotion dès le mois de mai, en demandant aux directeurs et préfets d'un grand nombre d'athénées wallons de participer à un recensement des associations de parents et des écoles de parents dans leur établissement.⁵⁶⁶

B., gentil Ch., Rimbert F., *Les grandes questions sociales contemporaines*, Paris, L'Étudiant, 2007, pp.18-19; Sullerot E., *Le grand remue-ménage: la crise de la famille*, Paris, Fayard, 1997, 286 pp.; Jonas N., *La famille*, Rosny, Éditions Bréal, 2007, pp. 17-19.

562 Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance du conseil national des parents, ses deux premières années d'activité (1970-1972)», in *Courrier Hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°608, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1973, p. 2.

563 Tyssens J., *Guerre*, op. cit., p.143; Rapport manuscrit de la situation des associations de parents dans la partie francophone de la Belgique, s.d., 1966 C 607 II.

564 *T.L.*, n°11, mai 1965, p. 7 et pp. 20-22; *T.L.*, n°15, juillet 1966, pp. 6-7; Communiqué de la L.E. adressé à l'émission radiophonique «La Pensée et les Hommes» concernant les projets de cette dernière en matière d'éducation permanente, s.d., A.L.E., 1964 D 906 VII.

565 Robert Pihet est industriel de profession. Il est administrateur-directeur des «Malteries et Meuneries Anversoises» à Crainhem. Il est également président de l'association de parents de l'Athénée d'Auderghem historiquement proche de la L.E. *Bulletin de la fédération des industries belges*, vol. 22, n°1-19, 1967, p. 125; Berns-Lion N., «La représentation des parents d'élèves dans l'enseignement francophone», in *Courrier Hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°975-976, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1982, p. 20; Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance...», art. cit., p. 22.

566 Lettre type de Félix Depreter adressée aux directeurs et préfets d'établissement scolaire de l'enseignement

En parallèle à cette démarche, elle effectue un travail d'information et de documentation sur le sujet. Étienne Vandersanden participe, notamment, en tant que représentant de la Ligue, à une importante conférence internationale à Bruxelles sur les transformations et difficultés actuelles des relations et de l'éducation familiales. Cette conférence est organisée par la Fédération internationale des écoles de parents et d'éducateurs, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture.⁵⁶⁷

Par le biais de la Ligue française de l'Enseignement, la Ligue belge entre également en contact avec la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique⁵⁶⁸, qui lui fournit de nombreux renseignements sur son organisation et sur son activité de formation de cadres.⁵⁶⁹ Enfin, elle examine avec intérêt les initiatives de certaines localités - notamment la commune d'Uccle - en faveur des associations locales de parents.⁵⁷⁰ La Ligue réfléchit, en outre, à créer une école laïque de parents au sein de ses services, susceptible de fournir une information de qualité aux parents de l'enseignement officiel. Le besoin est en effet criant; la Ligue doit constater le manque de structures publiques dans le domaine et l'énorme succès des réalisations catholiques, alors que les initiatives des défenseurs de l'école publique se limitent, bien souvent, à une action locale ou au travers d'organes de presse ou de radio.⁵⁷¹ Le service mis en place progressivement à partir de 1966 se propose de fournir, à un échelon national, un programme d'exposés et de conférences informatives, des films éducatifs, des tables de discussions sur des sujets précis, aux associations de parents et aux

officiel concernant le projet de création, par la L.E., d'une fédération des associations de parents de l'enseignement officiel, 12 mai 1965, A.L.E., 1965 B 607; Rapport manuscrit de la situation des associations de parents dans la partie francophone de la Belgique, s.d., 1966 C 607 II; *Infor-Parents*, n°1, octobre 1967, p. 3.

567 Programme de la conférence internationale de la Fédération des écoles de parents et d'éducateurs organisée à Bruxelles du 24 au 27 mai 1965, s.d., A.L.E., 1965 B 607.

568 La Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique, fondée en 1947, est une des deux grandes fédérations d'associations de parents des écoles publiques en France. Elle est reconnue d'utilité publique dès 1951. Zay D., «Parents d'élèves», in Champy P., Etévé C. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 700-701; Magliulo B., *Les grandes questions de l'Éducation nationale*, Paris, L'Étudiant, 2005, p. 150.

569 Lettre de L. Desbordes, secrétaire général de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique, à Félix Depreter concernant le projet d'établissement d'une Fédération belge des associations de parents de l'enseignement officiel, 8 octobre 1965, A.L.E., 1965 B 607; Lettre de Jean Cornec, président de la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques, à Félix Depreter, concernant sa participation en qualité de conférencier à l'Assemblée générale du 27 mars 1966 de la L.E., 14 décembre 1965, A.L.E., 1965 A 102; Lettre de L. Desbordes, secrétaire général de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique, à Félix Depreter concernant les modalités pratiques et théoriques d'une activité de formation des cadres pour école de parents, 26 octobre 1966, A.L.E., 1966 B 607 I.

570 Lettre de R. Baes adressée à la L.E. concernant la création d'un comité central des parents à Uccle, 24 juin 1965, A.L.E., 1965 B 607.

571 T.L., n°11, mai 1965, pp. 20-21.

écoles de l'enseignement officiel qui en feraient la demande.⁵⁷²

La F.A.P.E.O. est officiellement créée le 25 juin 1966 à la suite d'une réunion de délégués d'associations de parents invités à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement.⁵⁷³ Le comité fondateur est dirigé par Robert Pihet; il est secondé par un vice-président, un secrétaire et un trésorier choisis en dehors des effectifs de la Ligue.⁵⁷⁴ Si, au départ, cette dernière a pensé intégrer la structure au sein de ses services-mêmes, elle doit abandonner l'idée devant l'ampleur de l'institution.⁵⁷⁵ Le rôle que la Fédération est amenée à prendre au niveau national ne peut vraisemblablement pas être couvert par l'unique secrétariat de l'association et par le manque de forces vives disponibles au sein de cette dernière. De surcroît, la Fédération est constituée, dès son origine, sur le principe de la décentralisation de ses activités au niveau de ses régionales. Elle se différencie donc sensiblement du mode de fonctionnement de la Ligue de l'Enseignement, en donnant priorité à la base, plutôt qu'aux instances dirigeantes.⁵⁷⁶

La F.A.P.E.O. est dotée d'un statut indépendant, bien qu'étant officiellement affiliée à la Ligue à partir de 1969.⁵⁷⁷ Cette indépendance passe de *facto* par une gestion séparée, tant de son administration, que des prises de position de son comité directeur. Cependant, le manque de moyens financiers et de personnel durant les premières années d'activité contraint la Fédération à entretenir des liens de grande promiscuité avec la Ligue d'un point de vue matériel - en partageant notamment les mêmes locaux au n° 110 du Boulevard Maurice Lemonnier à Bruxelles. Bien plus, la F.A.P.E.O. profite, au cours de ses débuts, de l'aura et du réseau de relations de la Ligue pour développer son activité au plan national. En effet, la Ligue soutient, à de nombreuses reprises, les démarches de la F.A.P.E.O. au niveau institutionnel pour favoriser la reconnaissance de l'organisation, mais également sur un plan plus local, lorsqu'il s'agit d'appliquer les décisions de la jeune Fédération.⁵⁷⁸

572 *Idem*, p. 22; cf. «Le service de formation des cadres», p. 92.

573 Communiqué de la L.E. concernant la fondation de la F.A.P.E.O., s.d., 1966 C 607 II; *Infor-Parents*, n° 1, octobre 1967, p. 3.

574 Rapport sur le comité provisoire de la F.A.P.E.O., 19 mars 1966, A.L.E., 1966 C 607 II.

575 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, A.L.E., s.d., p. 3, 1966 A 301.

576 Lettre de N. Arnauts, secrétaire générale de la F.A.P.E.O., à É. Vandersanden concernant la participation de la Ligue et de la F.A.P.E.O. à la publication d'un article sur l'éducation permanente et l'école dans un cahier J.E.B., 24 janvier 1972, A.L.E., 1972 C 607.

577 Statuts arrêtés de la F.A.P.E.O., s.d., A.L.E., 1966 C 607 II; Lettre de F. Depreter à R. Pihet concernant l'affiliation de la F.A.P.E.O. en tant qu'association adhérente à la L.E., 14 février 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

578 Lettre de F. Depreter à F. Bonnet, directeur du secrétariat d'administration de la commune d'Ixelles, concernant l'activité en matière d'éducation populaire de la L.E. et la création de la F.A.P.E.O., 14 mars 1966, A.L.E., 1966 A 403 I; Lettre de R. Pihet à A. Laminne, conseiller-chef de service au S.N.J., concernant les difficultés rencontrées par la F.A.P.E.O. depuis sa création et, notamment, au niveau de la

Il faut toutefois observer une certaine réticence d'une partie des membres du conseil d'administration de la Fédération à affirmer officiellement leur rattachement à la Ligue de l'Enseignement. Pour eux, la F.A.P.E.O. doit rester un organisme neutre et indépendant de toute pression. Robert Pihet parvient, progressivement, à les convaincre de la nécessité d'entretenir des liens étroits avec la Ligue pour assurer la pérennité de la Fédération et renforcer son pouvoir de pression.⁵⁷⁹ À partir de 1970, les deux associations s'entendront pour mener un front commun sur certaines questions de la politique scolaire.⁵⁸⁰ Le sujet demeure cependant sensible et la F.A.P.E.O., au gré des changements au sein de son conseil d'administration, oscillera entre confiance et méfiance vis-à-vis du degré de collaboration envisagé avec la Ligue.⁵⁸¹

En 1966, le premier objectif de la F.A.P.E.O. est de susciter la création du plus grand nombre d'associations de parents dans les établissements scolaires publics et d'homogénéiser les structures des différentes associations préexistantes.⁵⁸² Dans un deuxième temps, la Ligue propose de pallier le manque fondamental d'animateurs dans le domaine et de former, avec l'aide du S.N.J., les cadres des futures associations, ainsi que ceux des associations déjà constituées au travers de ses services culturels.⁵⁸³ Les premiers stages sont organisés en décembre 1967.⁵⁸⁴ En parallèle à cette action sur le terrain, la F.A.P.E.O. communique, dès avril 1966, ses positions sur la politique scolaire nationale et fait front avec les autres associations de défense de l'école publique.⁵⁸⁵ Elle participe également à de nombreuses commissions abordant des problématiques du milieu scolaire au niveau national, à des conférences sur divers sujets liés au monde de l'éducation

formation des cadres, 21 décembre 1966, 1966 C 607 II; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la F.A.P.E.O., 1^{er} octobre 1966, A.L.E., 1966 C 607 II.

579 Lettre de F. Depreter à R. Pihet concernant l'affiliation de la F.A.P.E.O. en tant qu'association adhérente à la L.E., 14 février 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

580 Lettre de R. Pihet, président de la F.A.P.E.O., à F. Depreter concernant la création au sein de la fédération d'une commission du Pacte scolaire, 7 août 1970, A.L.E., 1970 C 607 II.

581 Lettre de O. Dubois, président de la F.A.P.E.O., à F. Depreter concernant la publication d'un dépliant par la L.E. ne mentionnant pas distinctement l'indépendance de la F.A.P.E.O., 27 mars 1971, A.L.E., 1971 B 607 I; Lettre de N. Arnauts, secrétaire nationale de la F.A.P.E.O., à J. Bernard invitant les deux associations à multiplier les contacts et les prises de positions communes, 20 avril 1973, A.L.E., 1973 C 607.

582 Lettre de R. Pihet, président de la F.A.P.E.O. à G. Philippe, conseiller au service provincial de la jeunesse du Hainaut, 14 avril 1966, 1966 C 607 II.

583 Rapport moral de la L.E. pour l'année 1966, A.L.E., s.d., p. 4, 1966 A 301; Lettre de R. Pihet, président de la F.A.P.E.O., à A. Laminne, conseiller-chef de service au S.N.J., concernant le développement de la F.A.P.E.O. et les stages de formation de cadres du mouvement, 21 décembre 1966, 1966 C 607 II.

584 *Infor-Parents*, n°1, octobre 1967, p. 6.

585 Procès-verbal de la réunion de la F.A.P.E.O. du 2 avril 1966 avec participation de délégués de la L.E., 2 avril 1966, A.L.E., 1966 C 607 II; Communiqué de la F.A.P.E.O. concernant les mesures de blocage des constructions scolaires décidées par le gouvernement Vanden Boeynants I, s.d., 1966 C 607 II; Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 7 janvier 1967, A.L.E., 1967 B 607 II.

et lance, en son sein, une série de groupes de réflexion.⁵⁸⁶

D'une manière générale, la F.A.P.E.O. devient, dès sa création, un organisme incontournable dans les débats autour des politiques et des réformes scolaires. Le mouvement initié par la Ligue connaît un rapide engouement dans la partie francophone du pays et à Bruxelles.⁵⁸⁷ A partir d'octobre 1966, il est favorisé par l'aide du ministre de l'Éducation nationale, Michel Toussaint, qui invite la jeune association à participer à la création du Conseil national des parents.⁵⁸⁸ La Fédération y siège à partir de 1970.⁵⁸⁹ Durant les premières années, l'association doit répondre à un nombre croissant de demandes d'affiliation et fournit systématiquement des exemples de statuts types pour favoriser l'homogénéisation du mouvement.⁵⁹⁰

La partie néerlandophone demeure, cependant, du ressort exclusif de l'A.V.B.O. Celle-ci manifeste un certain intérêt lors des premiers mois d'existence de la Fédération et met en place un groupe de travail devant favoriser l'extension du mouvement en Flandre.⁵⁹¹ Elle organise également une série de rencontres dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la problématique⁵⁹² et entretient une importante correspondance sur le sujet avec la Fédération et la Ligue.⁵⁹³ Elle ne parviendra cependant pas à imposer l'idée au nord du pays. En conséquence, la

586 *Infor-Parents*, n°1, octobre 1967, pp. 3-4.

587 Lettre de soutien du collège communal d'Angleur à la L.E. concernant la création de la F.A.P.E.O., 7 avril 1966, 1966 C 607 II; Lettre de G. Philippe, conseiller au service provincial de la jeunesse du Hainaut, à R. Pihet, président de la F.A.P.E.O., concernant les possibilités de collaboration entre les deux institutions, 19 avril 1966, 1966 C 607 II; Lettre de J. Bernard à R. Wetzburger, président du comité des parents et amis de l'école d'application de l'école normale de Morlanwelz-Mariemont, concernant la demande d'affiliation de ce dernier à la F.A.P.E.O., 10 novembre 1966, 1966 C 607 II; Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 16 septembre 1967, A.L.E., 1967 B 607 II.

588 Le Conseil national des parents est créé par l'arrêté royal du 26 janvier 1970. Il poursuit la logique de concertation entreprise, pour la première fois, au sein de la table ronde organisée sur la thématique de la réforme des 5 jours dans l'enseignement primaire en 1969; les grandes associations représentant les intérêts des parents (C.N.A.P., F.A.P.E.O. et Ligue des familles) sont, en effet, invitées à donner leur avis. Le Conseil est un organe consultatif et peut soumettre des propositions au ministre de l'Éducation nationale. Il est composé de délégués des trois associations susmentionnées et de délégués choisis par le ministre lui-même. Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance...», *art. cit.*, pp. 1-9.

589 Procès-verbal de la réunion du Bureau de la F.A.P.E.O., 5 novembre 1966, A.L.E., 1966 C 607 II; F.A.P.E.O., *Infor-Parents*, n°1, octobre 1967, p. 4; F.A.P.E.O., *Infor-Parents*, n°11-12, mars-avril 1970, pp. 1-3.

590 Lettre type rédigée par J. Bernard et R. Pihet envoyée aux écoles de l'enseignement officiel de Belgique concernant la création de la F.A.P.E.O. et les statuts des associations de parents, s.d., 1966 C 607 II.

591 Lettre de Félix Depreter à G. Nicaese, président de l'amicale Stedelijke Scholen, concernant la dimension nationale de la F.A.P.E.O., 17 octobre 1966, 1966 C 607 II.

592 Lettre de R. Pihet, président de la F.A.P.E.O., à J. Papa, attaché de cabinet au ministère de l'Éducation nationale, concernant la création de la F.A.P.E.O. et les relations entretenues par cette dernière avec la partie néerlandophone du pays, 5 novembre 1966, 1966 C 607 II.

593 Lettre de R. Pihet, président de la F.A.P.E.O., à Lepoutre, secrétaire général de l'A.V.B.O., concernant l'existence d'une liste des établissements scolaires officiels en Flandre, 10 novembre 1966, 1966 C 607 II.

F.A.P.E.O. décide, en 1969, d'organiser, en son sein, une section néerlandophone sur le modèle des sections linguistiques de la C.N.A.P.⁵⁹⁴ Nommée *Nationaal Verbond van de Ouderverenigingen van het officieel Onderwijs (N.V.O.)*, l'association va profiter, au cours de ses premiers mois d'activités, de l'engouement de certains militants laïques néerlandophones, de la collaboration du ministre flamand de l'Éducation nationale - Pierre Vermeylen - et du soutien continu de la Ligue et de l'A.V.B.O.⁵⁹⁵ La pérennité de la structure initiale de la fédération néerlandophone et de ses rapports avec la F.A.P.E.O. n'est pas clairement définie, mais il est probable qu'elle se soit rapidement détachée de la F.A.P.E.O. dans le contexte de la communautarisation de l'enseignement.⁵⁹⁶ La F.A.P.E.O. demeurera, en définitive, une réalité essentiellement francophone, au grand dam de certains athénées néerlandophones qui avaient répondu à l'appel dès sa création.⁵⁹⁷

Contrairement à la Ligue de l'Enseignement, la F.A.P.E.O. se prononce officiellement pour un dialogue avec le milieu catholique et la C.N.A.P. - notamment à propos du Conseil national des parents et de l'enseignement. Malgré quelques critiques et une certaine inquiétude d'une partie du conseil général de la Fédération, le comité de direction, dirigé par Robert Pihet, confirme sa volonté de donner une égale représentation aux deux associations dans les débats, de préserver l'indépendance de chaque association et d'éviter toute forme de concurrence.⁵⁹⁸ La F.A.P.E.O. collabore sur certains projets avec son homologue⁵⁹⁹ et n'hésite pas à prendre des positions communes sur des questions de politique scolaire.⁶⁰⁰

594 Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.A.P.E.O., 8 mars 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

595 Lettre de N. Arnauts, secrétaire générale de la F.A.P.E.O., à M. Wastiels concernant la création d'une section néerlandophone au sein de la F.A.P.E.O., 30 octobre 1969, A.L.E., 1969 C 607 II; F.A.P.E.O., *Infor-Parents*, n° 11-12, mars-avril 1970, p. 3.

596 Dominique Grootaers suggère, dans son *Histoire de l'enseignement en Belgique*, que la N.V.O. a été créée par le ministre Vermeylen lui-même et que les associations de parents du nord du pays se soient désinscrites des listes de la F.A.P.E.O. dans ce contexte. Il apparaît cependant, au vu des éléments repris ici, que le divorce se soit passé dans des conditions plus sereines. Grootaers D. (dir.), *Histoire*, op. cit., p. 497.

597 Lettre de M. Bertrand, secrétaire de la F.A.P.E.O., à M. Hendrickx, président de la section flamande de l'école Debatty, concernant la création d'une association de parents dans cet établissement, 20 janvier 1967, A.L.E., 1967 B 607 II.

598 Dans le dernier cas, on peut mentionner l'accord entre la F.A.P.E.O. et la C.N.A.P. au sujet des écoles du réseau libre ayant décidé d'appartenir au réseau officiel. Les deux associations s'entendent pour que l'association de l'école en question puisse choisir la fédération qui a sa préférence. Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.A.P.E.O., 9 décembre 1967, A.L.E., 1967 B 607 II; Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.A.P.E.O., 8 mars 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

599 Pihet rencontre notamment, en février 1967, le président de la C.N.A.P. Les deux hommes discutent d'un projet d'enquête sur l'enseignement des langues à effectuer au sein des deux réseaux et dont les résultats seront mis en commun. Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 4 février 1967, A.L.E., 1967 B 607 II.

600 Notamment sur la question de l'enseignement pour handicapés. Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 6 janvier 1968, A.L.E., 1968 C 607 II.

À partir de 1968, la fédération développe une action sans cesse accrue dans tous ses domaines de prédilection. Elle fournit, notamment, une série de revues, de programmes informatifs et d'enquêtes à destination des parents et des associations de parents.⁶⁰¹ Elle effectue également un travail de pression concernant des politiques scolaires, en mobilisant les associations de parents affiliées, au travers de son bulletin mensuel et en les invitant à débattre de différentes problématiques dans ce domaine.⁶⁰² Quant à la formation des cadres du mouvement, la Ligue poursuit, durant toute la période concernée, sa collaboration avec le S.N.J. et relance périodiquement des séances et des week-ends à destination des animateurs d'associations de parents.⁶⁰³

Sur le plan structurel, la F.A.P.E.O. continue à attirer un nombre croissant d'associations de parents qui se regroupent progressivement en régionales. De douze associations constitutives, la F.A.P.E.O. en compte, en 1969, plus de 200.⁶⁰⁴ Les associations bruxelloises sont les premières à se regrouper au sein de la régionale de Bruxelles.⁶⁰⁵ Elle s'étendra, par la suite, à tout le Brabant. Elle est suivie, dans la foulée, par la régionale de Liège-Luxembourg, du Hainaut, de Ath-Tournai, de la Haute-Ardenne, de Gembloux, de Wavre et, plus tardivement, de Namur.⁶⁰⁶ Enfin, la Fédération poursuit son travail de sensibilisation, d'homogénéisation du tissu associatif et d'incitation à la création d'associations un peu partout en Wallonie.⁶⁰⁷ Cet accroissement structurel s'effectue dans un cadre budgétaire difficile, car la F.A.P.E.O. ne dispose pas, jusqu'au début des années 1970, de

601 Lettre du comité de direction de la F.A.P.E.O. aux associations de parents affiliées concernant la mise à disposition de revues et de textes informatifs à destination des parents, 10 mai 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Lettre de M. Bertrand, secrétaire de la F.A.P.E.O., à P. Backeljauw, président de l'A.S.B.L. I.D.T.V., concernant la distribution de la revue I.D.T.V. au sein des associations de parents affiliées à la F.A.P.E.O., 31 octobre 1968, A.L.E., 1968 C 607 II.

602 Motion votée par la F.A.P.E.O. concernant le projet de réforme de l'enseignement des mathématiques au niveau du secondaire, 31 octobre 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 6 janvier 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Lettre de N. Arnauts, secrétaire générale de la F.A.P.E.O., à la régionale du Brabant concernant le projet de révision du Pacte scolaire, 9 janvier 1970, A.L.E., 1970 C 607 II.

603 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 6 janvier 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Invitation de la F.A.P.E.O. à trois sessions de formation sur la dynamique de groupe organisées par la L.E., s.d., A.L.E., 1970 C 607 II.

604 Le nombre exact d'affiliations est cependant difficilement vérifiable, car les associations de parents sont caractérisées par une instabilité structurelle due au fonctionnement sur base du bénévolat. Leur nombre est estimé à plus de 500 à la fin des années 1990. Grootaers D. (dir.), *Histoire, op. cit.*, pp. 496-499; Bilan d'activité de la F.A.P.E.O. réalisé par N. Arnauts, secrétaire générale de l'association, s.d., 1969 C 607 II; Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 83; T.L., n° 11, mai 1965, p. 121.

605 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 16 mars 1968, A.L.E., 1968 C 607 II.

606 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 1^{er} février 1969, A.L.E., 1969 C 607 II; *Infor-Parents*, n° 11-12, mars-avril 1970.

607 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 16 mars 1968, A.L.E., 1968 C 607 II.

moyens financiers importants. Elle est cependant reconnue, en 1968, comme organisme d'éducation populaire par le ministère de la Culture française.⁶⁰⁸ À partir de 1969, elle cherche à obtenir, du service éducation populaire du ministère de la Culture, des subsides à un niveau égal à ceux reçus par la C.N.A.P.⁶⁰⁹ Elle est finalement reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, en 1970, à l'occasion de la création du Conseil national des parents.⁶¹⁰ Huit ans plus tard, son activité en matière d'éducation permanente à destination de la jeunesse scolarisée et de leurs parents est validée dans le cadre du décret d'avril 1976.⁶¹¹

En avril 1971, Odon Dubois⁶¹² est élu à la tête de la F.A.P.E.O.⁶¹³ Son court mandat est marqué par une volonté de soustraire la Fédération à la tutelle morale et physique de la Ligue de l'Enseignement. Sa nomination coïncide notamment avec le déplacement du secrétariat de la Fédération au 51 rue de l'Étuve à Bruxelles.⁶¹⁴ La Ligue et la F.A.P.E.O. sont, à partir de ce moment, deux associations totalement indépendantes, mais qui entretiennent des liens étroits au niveau de leur activité culturelle et vis-à-vis de leur pouvoir de pression.⁶¹⁵

B. Le Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse

Le projet de création d'un Centre international d'information et de documentation culturelles à destination de la jeunesse laïque naît dans le cadre du Congrès international de l'éducation laïque de Paris de juillet 1966. Si les engagements des ligues nationales en faveur des différents champs d'action de l'éducation perma-

608 Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance...», *art. cit.*, p. 2; Grootaers D. (dir.), *Histoire, op. cit.*, p. 496.

609 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la F.A.P.E.O., 1^{er} février 1969, A.L.E., 1969 C 607.

610 Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance...», *art. cit.*, p. 2.

611 Grootaers D. (dir.), *Histoire, op. cit.*, p. 496.

612 Odon Dubois est, au moment de la création du Conseil des parents, conseiller adjoint à l'I.N.A.M.I. de Mons. Il décède, durant l'exercice de son mandat à la tête de la F.A.P.E.O., dans le courant du mois de juillet 1972. Lettre manuscrite de N. Arnauts, secrétaire générale de la F.A.P.E.O., à F. Depreter concernant la révision du Pacte scolaire et le décès d'O. Dubois, président de la F.A.P.E.O., 26 juillet 1972, A.L.E., 1972 C 607; Hoyaux Ch., Collignon J., «La naissance...», *art. cit.*, p. 22.

613 Lettre de F. Depreter à J. Schouters, président de la F.A.M.L., concernant les possibilités de collaboration entre cette dernière et la F.A.P.E.O., 23 avril 1971, A.L.E., 1971 B 607 I.

614 Le bâtiment appartient à la Province du Brabant. Il est toutefois loué à la L.E. depuis 1968 et jusqu'à une période indéterminée allant au-delà de l'année 1976. Il abrite le Centre international de documentation et d'information pour la jeunesse; la F.A.P.E.O. puis la C.N.G.P.E.O. Lettre de R. Guilbert, directeur délégué du service provincial de la jeunesse du Brabant, à F. Depreter concernant la mise à disposition d'un local au 51 rue de l'Étuve à Bruxelles, 19 juin 1968, A.L.E., 1968 A 403 I.

615 Lettre de N. Arnauts, secrétaire nationale de la F.A.P.E.O., à J. Bernard concernant la problématique de la désorganisation de l'enseignement officiel, 20 avril 1973, A.L.E., 1973 C 607; Lettre de N. Arnauts, secrétaire nationale de la F.A.P.E.O., à R. Deldime, président de la commission Tribune laïque de la L.E., concernant la publication d'un article de la F.A.P.E.O. au sein de la revue, 13 janvier 1976, A.L.E., 1976 B 607; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 22 septembre 1975, A.L.E., 1975 A 201.

nente demeurent, avant tout, d'ordre intellectuel et moral, elles reconnaissent toutefois, pour la première fois, l'utilité d'une action commune en la matière.

Afin de coordonner les futures initiatives, les délégués de la Province du Brabant⁶¹⁶ proposent de créer un organe spécialisé dans le domaine de l'éducation permanente au sein de la Ligue internationale.⁶¹⁷ Dénommé, dans un premier temps, «Centre international d'information, de documentation et de formation des cadres», le projet est confié à la Ligue belge à sa demande expresse.⁶¹⁸ Cette nouvelle institution, conformément au projet initial discuté lors du congrès, serait basée à Bruxelles et financée par un Fonds Laïque International. Ce fonds serait alimenté par l'ensemble des ligues affiliées et serait susceptible de recevoir des subventions des pouvoirs publics des différents États. Si ce centre est, en fait, une réalité essentiellement européenne - par son implantation géographique et par le sous-développement du mouvement d'éducation permanente sur les continents africain et américain -, il est néanmoins ouvert à toute collaboration internationale avec un groupement laïque affilié à la Ligue internationale.⁶¹⁹

Le centre devait permettre, dans un premier temps, de documenter les cadres - surtout les éducateurs et animateurs - du mouvement laïque au niveau international. Pour y parvenir, il regrouperait une importante documentation sur les différentes initiatives nationales en la matière et fournirait un travail de traduction préalable à la diffusion des informations. Dans un deuxième temps, le centre coordonnerait un vaste programme de formation de cadres. Il est notamment proposé d'établir une collaboration étroite entre les Ligues française et belge sur ce point. Ce partenariat s'exprimerait par des échanges bilatéraux d'instructeurs et par la mise en place de stages internationaux de formation.⁶²⁰

Toutefois, le projet validé par les participants du congrès et inscrit dans les résolutions finales est modifié dans sa portée et ses modalités d'action quelques mois plus tard.⁶²¹ Il est probable que la Ligue belge, en étroite collaboration avec

616 Henri Gassée et Christian Dehennin participent, en tant que représentants officiels de la Province du Brabant, aux débats de nombreuses commissions traitant de la jeunesse, des loisirs éducatifs et du statut social des femmes. Rapport concernant la participation provinciale au 100^e anniversaire de la Ligue française de l'Enseignement, 4 août 1966, 1966 C 605 III.

617 Rapport de la commission activités d'expression du Congrès international de l'éducation laïque du 18 au 24 juillet 1966 à Paris organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

618 Rapport concernant la participation provinciale au 100^e anniversaire de la Ligue française de l'Enseignement, 4 août 1966, 1966 C 605 III.

619 Rapport de la commission activités d'expression du Congrès international de l'éducation laïque du 18 au 24 juillet 1966 à Paris organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

620 Rapport de la commission activités d'expression du Congrès international de l'éducation laïque du 18 au 24 juillet 1966 à Paris organisé par la L.I.E., s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

621 Projet de création au sein de la L.E. d'un centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, s.d., 1966 B 605 II.

le service jeunesse de la Province du Brabant, dut adapter le programme à la réalité du terrain institutionnel belge. L'organisme prend alors la dénomination de «Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse». Dans le comité directeur, on retrouve, en premier lieu, des représentants du service jeunesse de la Province et de l'État: Henri Gassée, à qui l'on confie la direction du centre, Christian Dehennin, instructeur, et Georges Van Bellaiegh, inspecteur principal des bibliothèques publiques. Étienne Vandersanden siège, quant à lui, comme représentant de la Ligue.⁶²²

Désormais, le Centre ne se limite plus à une activité purement formative, mais porte également son attention sur l'éducation de la jeunesse. La première mission de la structure demeure l'établissement d'une vaste documentation sur les techniques et réalisations des différentes ligues affiliées - mais également, d'une manière plus générale, des pays respectifs - en matière de jeunesse et d'éducation permanente. Dans un second temps, le Centre doit analyser les différentes évolutions et les nouveaux axes de développement du concept, au travers des colloques nationaux et internationaux, et contribuer à leur diffusion dans le monde. Dans un troisième temps, le service a pour mission de favoriser les échanges d'idées, de personnes et de matériel entre les différentes ligues. Enfin, il doit organiser des rencontres internationales entre les responsables des mouvements d'éducation permanente et de jeunesse.⁶²³

Le Centre est officiellement lancé en décembre 1967, une fois garanti le subventionnement de son activité par le service jeunesse du Brabant et après des mois de remise en état des locaux fournis par la Province.⁶²⁴ Cependant, dès le départ, les subsides accordés sont trop faibles et ni la Ligue ni les pouvoirs provinciaux ne sont susceptibles de rémunérer un employé permanent, pourtant nécessaire au bon fonctionnement de la structure.⁶²⁵ Au cours de l'année 1968, le Centre devient, par la force des choses, un simple dépôt de documentation. Le projet entre alors dans une période de léthargie, mais n'est pas abandonné pour autant. En 1969, la Ligue propose notamment que le service se développe en prenant

622 Communiqué de la L.E. concernant la création d'un centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, s.d., 1967 A 403 I.

623 Projet de création au sein de la L.E. d'un centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, s.d., 1966 B 605 II.

624 Invitation de la L.E. à la réunion d'ouverture du 22 décembre 1967 du Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, 12 décembre 1967, A.L.E., 1967 A 403 I.

625 La Ligue espère pouvoir obtenir du ministère de l'Éducation nationale un enseignant détaché, suivant la loi du 29 mars 1965 réglementant la mise à disposition du personnel enseignant en faveur des organisations de jeunesse. La procédure n'aboutira pas puisque la Ligue ne remplit pas les critères pour être reconnue comme mouvement de jeunesse. Procès-verbal de la réunion de la commission de l'éducation permanente, 15 février 1967, A.L.E., 1967 A 403 I; T.L., n°21, mars 1968, p. 8.

exemple sur l'A.S.B.L. InforJeunes, alors en pleine expansion et offrant des services similaires.⁶²⁶ L'année suivante, la situation du Centre devient précaire, d'une part, parce que la Ligue connaît des problèmes de trésorerie suite à l'augmentation de son activité d'animation culturelle, d'autre part, parce que le projet de création du S.E.J. au sein de la Ligue internationale concurrence, en partie, sa mission initiale à destination de la jeunesse.⁶²⁷ Le centre disparaît finalement, en 1971, au profit de ce dernier.⁶²⁸

C. La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel (C.N.G.P.E.O.)

En 1967, le Bureau de la Ligue de l'Enseignement s'inquiète, une nouvelle fois, des difficultés financières croissantes résultant de l'activité culturelle de l'association.⁶²⁹ Les cadres dirigeants estiment alors que l'association doit nécessairement être reconnue comme mouvement de jeunesse par les pouvoirs publics si elle souhaite continuer à développer ses services culturels, voire les maintenir.⁶³⁰ Cependant, cette reconnaissance pose problème, car elle nécessite une action d'envergure en faveur de la jeunesse avec la participation d'un public jeune dans plusieurs provinces; alors que la Ligue est connue pour être, à l'époque, un organe centralisé à Bruxelles et sa périphérie et constitué, dans sa très grande majorité, de membres nés avant la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1966, son activité culturelle intègre toutefois progressivement la problématique de la jeunesse.⁶³¹ Elle est également sensibilisée, par le biais de nombreux colloques⁶³²,

626 Lettre de F. Depreter à H. Gassée, directeur du service provincial de la jeunesse, concernant l'organisation du Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, 7 février 1969, A.L.E., 1969 A 403 II.

627 Lettre de F. Depreter à A. Jenger, secrétaire général de la L.I.E., concernant le développement du Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, 12 novembre 1970, A.L.E., 1970 B 605; Lettre de F. Depreter à S. De Coster, président de la L.I.E. concernant le Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse, 22 décembre 1970, A.L.E., 1970 B 605.

628 Compte-rendu de la réunion du Conseil général de la L.I.E. à Strasbourg, 4 avril 1971, A.L.E., 1971 B 605, p. 4.

629 Cf. «Finances», p. 24.

630 Procès-verbal de la réunion de la commission de l'éducation permanente, 15 février 1967, A.L.E., 1967 A 403 I.

631 Cf. «La Ligue et la question de la jeunesse militante», p. 48 et «Centre international d'information et de documentation culturelles pour la jeunesse», p. 124.

632 Mais principalement par le biais du Congrès international de l'éducation laïque de juillet 1966 organisé par la L.I.E. Rapport de J. Losson, président de la Fédération belge des Maisons de jeunes et de la culture, présenté lors du Congrès international de l'éducation laïque de juillet 1966 portant sur le thème de la jeunesse comme milieu social, s.d., A.L.E., 1966 B 605 II.

à la problématique de l'éducation parascolaire⁶³³ et à la pédagogie active⁶³⁴. Dans cette optique, la Commission de l'éducation permanente propose, au cours de l'année 1967, de réfléchir à la création d'un large mouvement parascolaire laïque afin d'obtenir la reconnaissance comme mouvement de jeunesse.⁶³⁵

Toutefois en Belgique, une dynamique parascolaire existe déjà depuis la fin des années 1950 dans le secteur privé. L'un des plus féconds terreaux se situe à l'Athénée d'Ixelles.⁶³⁶ D'autres initiatives locales émergent au début des années 1960 dans la région bruxelloise au sein d'établissements de l'enseignement officiel revendiquant une pédagogie active.⁶³⁷ Il faut cependant attendre l'année 1966 pour voir apparaître un début de collaboration au sein de ce noyau de

633 L'éducation parascolaire est un mouvement éducatif qui découle de la pédagogie active et est nourri des théories sociologiques du loisir. Elle est, d'une part, un laboratoire pédagogique installé dans et en dehors du cadre scolaire et, de l'autre, un lieu privilégié pour éduquer à la pratique du loisir. On y favorise, entre autres, le dialogue entre l'enseignant et l'enseigné, le jugement critique, la collaboration sur base solidaire et l'épanouissement personnel des élèves à travers la responsabilisation. Champy P., Étévé C. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., p. 697.

634 La pédagogie active est un courant pédagogique reposant, en grande partie, sur le principe d'autoformation et d'induction (c'est-à-dire partir de l'expérience personnelle pour atteindre un savoir plus général). L'apprenant est encouragé à s'impliquer directement dans son apprentissage au départ de sa propre expérience ou de ses propres choix d'apprentissage. Le professeur se limitant alors à un rôle d'animation et d'orientation. Il existe plusieurs sous-courants au sein-même de ce dernier. Si les bases sont identiques, l'accent peut être mis sur l'autoformation, sur la non-directivité ou bien sur un mélange de ces deux principes. Amégan S., *Pour une pédagogie active et créative*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1993, pp. 4-7; Lebrun M., *Théories et méthodes pédagogiques pour enseigner et apprendre. Quelle place pour les T.I.C. dans l'éducation?*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2007, pp. 124-130.

635 Procès-verbal de la réunion de la commission de l'éducation permanente, 15 février 1967, A.L.E., 1967 A 403 I.

636 L'Athénée d'Ixelles, créé au XIX^e siècle, est, pendant longtemps, une école particulièrement féconde en matière d'expérimentation pédagogique. Il est dirigé, entre 1947 et 1967, par Madeleine Jacquemotte, militante laïque proche du Parti Communiste. Celle-ci contribue à transformer l'établissement en un foyer d'expérimentation pédagogique à travers la mise en place du principe du tronc commun promu par le ministre de l'Instruction publique Léo Collard (1954-1958). Le mouvement parascolaire ixellois trouve probablement son origine dans la création, en 1954, au sein de l'école, d'un «Fonds social des élèves de l'Athénée royal d'Ixelles» qui avait pour charge d'aider les élèves les plus défavorisés, de créer du lien social et de responsabiliser les élèves. En 1958, le Fonds social permet notamment la construction par un groupe d'élèves et de professeurs de l'Athénée d'une villa de vacances à Oostduinkerke. C'est également à la même période que sont nées les premières activités parascolaires au sein de l'établissement. L'Athénée d'Ixelles est connu pour avoir vu passer une série de personnalités belges comme étudiants ou professeurs: Émile Vandervelde, Paul-Émile Janson, Henri Janne, Victor Larock, Henri Genicot, etc. Dans les étudiants des années 1960, on peut notamment citer les journalistes Jean-Jacques Jesper et Hugues Lepaige qui avaient animé des syndicats d'élèves au sein de l'établissement. Van Rokeghem S., Aubenas J., Vercheval-Vervoort J., *Des femmes*, op. cit., p. 179; Fonds social des élèves de l'athénée royal d'Ixelles, *Notre parcours*, [en ligne], www.fsari.be/spip.php?article4. (Page consultée le 28/06/2014); Faucon M., *Athénée Royal d'Ixelles, souvenirs*, [en ligne], <http://users.skynet.be/marc.faucon/athenee.htm>. (Page consultée le 28/06/2014); Govaert S., *C'était au temps où Bruxelles contestait*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 1990, pp. 163-164; *La Pensée et les Hommes*, n°88, 2012, pp. 142-143.

637 En premier lieu, à Forest et Saint-Gilles.

groupements parascolaires.⁶³⁸ Cette collaboration s'exprime par l'organisation commune de certaines activités - notamment des voyages en Méditerranée - avec l'appui - périodique du ministère de l'Éducation nationale et de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs.⁶³⁹

Au départ de ce noyau d'expériences bruxelloises, la Ligue espère, dès 1967, pouvoir unifier dans un cadre laïque, les différents groupements et initiatives parascolaires francophones. La Commission de l'éducation permanente effectuée, dans un premier temps, un travail d'information, de recensement de la situation du parascolaire en Belgique et de prise de contact avec les différents acteurs du mouvement. Dans cette optique, Étienne Vandersanden et Jacques Bernard rencontrent Pierre Van Bergen⁶⁴⁰, alors directeur général de l'organisation des études au ministère de l'Éducation nationale, mais aussi fervent laïque et promoteur du mouvement parascolaire belge. Ils obtiennent alors son soutien et sa participation à la réalisation d'un numéro entier de Tribune laïque, d'un Document de la Ligue de l'Enseignement et à des sessions d'information sur l'utilité de l'éducation parascolaire.⁶⁴¹

La Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel est finalement créée, en juin 1968, à Lesve à l'initiative de la Ligue et dans la foulée des révoltes étudiantes de Mai 68. Elle est directement intégrée au sein de l'association en tant que section à part entière, mais conserve une totale autonomie dans sa gestion et son fonctionnement.⁶⁴² Toutefois, la Ligue délègue un représentant au sein du Bureau de la Confédération.⁶⁴³ À l'issue de l'Assem-

638 «Chapitre 10...», *art. cit.*, pp. 3-4.

639 *Ibid.*; Procès-verbal de la réunion de la commission de l'éducation permanente, 15 février 1967, A.L.E., 1967 A 403 I; Delbaere R., «Une école sans société», in *Les Cahiers J.E.B.*, n°3, mai 1976, p.89.

640 Pierre Van Bergen (1919-2002) est un militant socialiste, laïque et franc-maçon. Après des études en philologie romane à l'U.L.B., il intègre, en 1954, le cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Léo Collard, et participe activement à l'élaboration du Pacte scolaire de 1958. Il poursuit, au cours des années 1960, une carrière dans l'administration et accède au poste de directeur général de l'organisation des études. Dans le cadre de ses fonctions, il milite activement pour la démocratisation de l'enseignement. Il est ainsi un des grands promoteurs de l'enseignement rénové à la fin des années 1960. Son engagement laïque et franc-maçon l'amène à collaborer à de très nombreuses reprises avec la L.E. Il accède à la présidence de l'association entre 1985 et 1995. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, pp. 278-279.

641 Lettre de F. Depreter à P. Van Bergen, directeur général de l'organisation des études, au ministère de l'Éducation nationale concernant la participation de ce dernier à la réalisation d'un numéro de Tribune laïque consacré à l'éducation parascolaire en Belgique, 17 mars 1967, A.L.E., 1967 A 202; T.L., n°20, décembre 1967; Van Bergen P., «Les activités parascolaires dans l'éducation de demain», in *Documents de la L.E.*, n°161, 1968.

642 Règlement d'ordre intérieur adopté par l'Assemblée constitutive de la C.N.G.P.E.O. le 15 janvier 1969, s.d., A.L.E., 1969 B 501 I, p. 1.

643 Règlement d'ordre intérieur adopté par l'Assemblée constitutive de la C.N.G.P.E.O. le 15 janvier 1969, s.d., A.L.E., 1969 B 501 I, p. 3.

blée constitutive, Roland Delbaere⁶⁴⁴, provenant du groupement parascolaire de l'Athénée de Forest, est nommé président. Entre juin et décembre, la Confédération profite de l'appui de Pierre Van Bergen pour contacter, au travers de circulaires, les professeurs de l'enseignement officiel, dans le but de développer et structurer le mouvement.⁶⁴⁵ Un règlement d'ordre intérieur est mis en place le 15 janvier 1969. Ce règlement définit le rôle et le principe d'action de la Confédération; basé sur la discussion permanente dans un cadre démocratique, au sein duquel chaque groupement conserve son autonomie et contribue, d'une part, à renouveler l'école d'une manière permanente et, de l'autre, à responsabiliser la jeunesse au moyen de l'expérimentation sur le terrain.⁶⁴⁶ La Confédération se donne également pour missions de favoriser la création de clubs parascolaires dans chaque établissement de l'enseignement officiel et de contribuer à former les cadres du mouvement.⁶⁴⁷

Pendant les années 1960 et 1970, l'activité socioculturelle de la Confédération envers ses groupements affiliés se concentre autour de la coordination de deux services principaux. Elle dispose, d'une part, d'un programme de camps et d'expéditions⁶⁴⁸ et, d'autre part, d'un réseau de ciné-clubs dans l'agglomération bruxelloise regroupés sous le nom de «ciné-club de l'Enseignement officiel de l'État».⁶⁴⁹ Son champ d'activité se diversifie progressivement et intègre, notam-

644 Roland Delbaere est né en 1936. Il obtient une licence en éducation physique à l'U.L.B. en 1967. Il exerce, pendant un temps, son métier de professeur dans l'enseignement secondaire de l'agglomération bruxelloise. A cette époque, il est très actif dans le milieu parascolaire belge. Sa carrière est orientée autour de la question du loisir dans la société. Il fonde ensuite et dirige l'A.S.B.L. bruxelloise LORETO, qui est une banque de données et un centre de recherches en culture du temps libre rattachée à la Direction générale de la culture du ministère de la Communauté française. Au travers de cette dernière, il est expert auprès du Conseil de l'Europe pour les matières relatives au tourisme culturel dans les années 1990. Il enseigne, en parallèle, la méthodologie des loisirs à l'U.L.B. et produit une série d'ouvrages sur la problématique du loisir. Service de l'édition et de la documentation du conseil de l'Europe, *Patrimoine architectural, nouvelles technologies pour la documentation*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1990, p. 141; Delbaere R., «L'approche géographique de l'étude des loisirs. Le projet Loreto et l'importance de la linguistique dans cet ensemble», in *Noris*, vol. 31, 1984, p. 605; Conseil de l'Europe, *Annuaire européen*, vol. 46 (1998), Pays-Bas, Éditions Brill, 2001; Decroly J.-M., Diekmann A., Duquesne A.-M., Delbaere R. (dir.), *Tourisme et société. Mutations, enjeux et défis*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2006, p. 239; Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars 1969, A.L.E., 1969 B 501 I, p. 9.

645 Circulaire signée par R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., invitant les professeurs et groupements parascolaires à contacter cette dernière pour obtenir des informations et leur affiliation, 13 décembre 1968, A.L.E., 1968 B 607 I, p. 1.

646 «Chapitre 10...», *art. cit.*, pp. 3-4.

647 Règlement d'ordre intérieur adopté par l'Assemblée constitutive de la C.N.G.P.E.O. le 15 janvier 1969, s.d., A.L.E., 1969 B 501 I, p. 1.

648 Circulaire n°5 de la C.N.G.P.E.O., mai-juin 1969, A.L.E., 1969 B 501 I, p. 16; Liste des participants aux camps parascolaires d'été de 1972, s.d., A.L.E., 1972 B 501; «Chapitre 10...», *art. cit.*, pp. 3-4.

649 *Ibid.*; Circulaire n°5 de la C.N.G.P.E.O., mai-juin 1969, A.L.E., 1969 B 501 I, p. 9; Bilan d'activité du secteur ciné-clubs de la C.N.G.P.E.O. pour l'année 1976, s.d., A.L.E., 1976 C 607.

ment, un secteur de techniques de plein air, une activité audiovisuelle et un réseau de clubs d'échecs à destination de la jeunesse.⁶⁵⁰ Elle favorise également les échanges interscolaires dans un cadre francophone et par le biais de jumelages entre des écoles belges et étrangères. Outre cette activité pratique, elle publie une revue d'information - les circulaires de la C.N.G.P.E.O. - à destination des établissements scolaires qui en font la demande. On y retrouve les activités des groupements affiliés et des analyses de la situation du parascolaire en Belgique et à l'étranger.⁶⁵¹ Profitant du réseau laïque, elle noue, dès 1967, des relations privilégiées avec les Ligues française et italienne de l'Enseignement, qui contribuent, grâce aux rencontres annuelles, au succès de son service de voyages et participent à l'affirmation du mouvement parascolaire au niveau international.⁶⁵² Enfin dès avril 1968, la Confédération propose, à ses groupements affiliés, en collaboration avec les services culturels de la Ligue, plusieurs stages de formation destinés aux cadres et futurs cadres du mouvement parascolaire belge.⁶⁵³

Au départ, le mouvement regroupe un nombre limité d'établissements concentrés dans la région bruxelloise et le Brabant. À l'instar de la F.A.P.E.O. et de la Ligue, son activité se limite essentiellement à la Wallonie et à Bruxelles. En décembre 1969, la Confédération compte 35 établissements francophones, situés principalement à Bruxelles, Vielsalm, Marchienne-au-Pont, Anvaing, Chênée et Namur.⁶⁵⁴ La situation évolue peu jusqu'en 1976 avec une quarantaine de clubs parascolaires.⁶⁵⁵

Si l'on compare cet état de fait avec la création de la F.A.P.E.O., on observe un certain désengagement des pouvoirs publics dans la promotion du mouvement et une méfiance d'une grande partie des établissements scolaires sur la question du parascolaire. Cette question est liée à l'image de la pédagogie active dans les milieux traditionnels de l'éducation en Belgique. Le mouvement parascolaire

650 Programme d'une journée dédiée aux réalisations des cercles parascolaires organisées par l'Athénée d'Anvaing avec la participation d'A. Dubois, ministre de l'Éducation nationale, s.d., *A.L.E.*, 1970 B 501 I; «Chapitre 10...», *art. cit.*, pp. 3-4; Circulaire n°1 de la C.N.G.P.E.O., septembre-octobre 1973, *A.L.E.*, 1973 C 607; Brochure présentant l'activité générale de la C.N.G.P.E.O. et également ses centres d'intérêt au sein du C.A.L., s.d., *A.L.E.*, 1976 C 607.

651 Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., à A. Dubois, ministre de l'Éducation nationale, concernant les difficultés rencontrées par le mouvement parascolaire belge, 5 décembre 1969, *A.L.E.*, 1969 B 501 I; Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars 1969, *A.L.E.*, 1969 B 501 I, pp. 2-4; Rapport présentant une vue générale de la C.N.G.P.E.O. depuis sa création jusqu'à la situation de l'A.S.B.L. en 1973, s.d., 1973 C 607.

652 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, *A.L.E.*, 1972 B 501, pp. 8-14.

653 Lettre d'É. Vandersanden, directeur des services culturels de la L.E., à P. Vanbergen, directeur général à l'organisation des études, concernant les premiers stages de formation d'animateurs de groupements parascolaires organisés par la L.E. au profit de la C.N.G.P.E.O., 5 septembre 1969, *A.L.E.*, 1969 B 501 I; Rapport de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. à Marchienne-au-Pont, 29 novembre 1970, *A.L.E.*, 1970 B 501 I.

654 Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., à A. Dubois, ministre de l'Éducation nationale concernant les difficultés rencontrées par le mouvement parascolaire belge, 5 décembre 1969, *A.L.E.*, 1969 B 501 I.

655 «Chapitre 10...», *art. cit.*, pp. 3-4.

porte, en lui-même, une dimension révolutionnaire dont le but avoué est de modifier en profondeur l'école par l'activité pratique et expérimentale. Ce point de vue s'exprime dans le mode de fonctionnement même de l'association. Les jeunes sont, en effet, directement impliqués dans la vie de cette dernière suivant le principe de la cogestion: chaque groupement est invité à présenter un délégué adulte et jeune, lors de l'Assemblée générale annuelle, et le Bureau est lui-même réparti, en égale représentation, entre membres jeunes et membres adultes.⁶⁵⁶

Elle est «une sorte de creuset où se forment les idées éparses qui, expérimentées à la base et en dehors des contraintes administratives traditionnelles, pourraient être appliquées à grande échelle».⁶⁵⁷ Les groupes parascolaires de la Confédération mettent notamment en pratique la mixité et la cogestion. Ils s'interrogent également sur les rapports entre professeurs et élèves, sur les méthodes de recherche individuelle et collective en mettant l'accent sur le libre choix des activités. Autant de principes ne s'accordant pas avec l'enseignement traditionnel tel qu'il est dispensé dans les années 1960.⁶⁵⁸ Si la F.A.P.E.O. et la C.N.G.P.E.O. déclarent toutes deux, dans leurs statuts, être des associations apolitiques et neutres du point de vue philosophique, force est de constater que le programme de la Confédération est une réalité essentiellement de gauche. Une des grandes préoccupations de la C.N.G.P.E.O. pendant ses dix premières années d'activité est de lutter contre l'hostilité des préfets et directeurs d'établissements scolaires, par un travail permanent de sensibilisation.⁶⁵⁹

Au départ, le budget de l'association est très limité et repose exclusivement sur l'aide de la Ligue de l'Enseignement.⁶⁶⁰ Pour pallier cette situation, Roland Delbaere et Félix Depreter espèrent progressivement obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics. Dès août 1969, la Confédération s'assure la collaboration - grâce au soutien d'Henri Gassée et d'Étienne Vandersanden - du service jeunesse de la Province du Brabant dans la coordination des activités des groupe-

656 La présidence est, par exemple, attribuée à un animateur adulte du mouvement, mais celui-ci est secondé dans sa tâche par un délégué jeune. Règlement d'ordre intérieur adopté par l'Assemblée constitutive de la C.N.G.P.E.O. le 15 janvier 1969, s.d., A.L.E., 1969 B 501 I, pp. 2-3.

657 Delbaere R., «Une école...», *art. cit.*, p.89.

658 Paradoxalement, cette situation se maintient dans le temps, alors qu'un grand nombre d'expérimentations pédagogiques - initiées ou mises largement en pratique au sein du mouvement parascolaire belge - sont reprises et valorisées lors de l'élaboration et de la mise en place de l'enseignement rénové à partir de 1971. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie du corps professoral reste opposée à la réforme de 1971 et à certains principes défendus par la Confédération. Beckers J., *Comprendre l'enseignement rénové: évolution, organisation, analyse*, Bruxelles, De Boeck, 1998, pp. 104-114; Van Haecht A., *L'enseignement, op. cit.*, pp. 323-327.

659 Circulaire n°1 de ma C.N.G.P.E.O., septembre-octobre 1973, A.L.E., 1973 C 607, p. 2.

660 Circulaire n°5 de la C.N.G.P.E.O., mai-juin 1969, A.L.E., 1969 B 501 I, p. 8.

ments parascolaires de la région.⁶⁶¹ A partir de 1970, elle est cependant confrontée à une première crise morale devant le manque de suivi des pouvoirs publics et le faible succès de son action auprès de l'opinion publique. Les membres de son Conseil d'administration pointent également un échec partiel de la politique favorisant les échanges entre écoles et la participation des jeunes.⁶⁶² Cette crise se marque par le départ d'une partie des effectifs militants, par un désengagement de certains groupements affiliés et par l'instauration d'une légère tension avec la Ligue de l'Enseignement.⁶⁶³

En réaction à cet état de fait, la C.N.G.P.E.O. travaille, entre 1971 et 1972, à revaloriser son action auprès de l'opinion publique, dans le but de fédérer un maximum de groupements et d'obtenir la reconnaissance comme mouvement de jeunesse. Cette revalorisation passe par une plus grande décentralisation de sa structure. Elle se concrétise notamment par la création de centres régionaux coordonnant l'activité des groupements parascolaires locaux affiliés, ces derniers devenant le principal outil de propagande du mouvement.⁶⁶⁴ En avril 1972, la Confédération regroupe 41 associations majoritairement en règle de cotisations. Elle couvre désormais l'essentiel de la région wallonne, à l'exception notable de la ville de Liège.⁶⁶⁵ Elle est finalement reconnue, le 22 novembre 1972, comme mouvement de jeunesse par le Conseil national de la jeunesse et, le 17 janvier 1973, par le ministère de la Culture française.⁶⁶⁶

661 Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., au gouverneur de la Province du Brabant, le chevalier Jean de Neef, concernant la collaboration de la Confédération avec le service provincial de la jeunesse du Brabant, 27 août 1969, A.L.E., 1969 B 501 I; Organigramme de la C.N.G.P.E.O., s.d., A.L.E., 1974 C 607.

662 Rapport de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. à Marchienne-au-Pont, 29 novembre 1970, A.L.E., 1970 B 501 I.

663 Il faut observer que Félix Depreter s'inquiète, dès le début d'année 1970, du manque de soutien des pouvoirs publics et de la différence de traitement entre la C.N.G.P.E.O. et la F.A.P.E.O. Il enjoint Roland Delbaere à tout faire pour obtenir la reconnaissance comme mouvement de jeunesse et à doter la Confédération d'une trésorerie viable. Observant le bilan négatif de l'association et le poids non négligeable qu'elle occupe dans le budget de la Ligue, ce dernier a pu éventuellement remettre le futur de la C.N.G.P.E.O. en question. Le rapport moral de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. de novembre 1970 suggère, en effet, que l'association n'a pas répondu aux attentes de la Ligue dans ce domaine. Lettre de F. Depreter à R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., concernant le développement en demi-teinte de la C.N.G.P.E.O. entre 1968 et 1970, 3 janvier 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Rapport de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. à Marchienne-au-Pont, 29 novembre 1970, A.L.E., 1970 B 501 I.

664 Rapport de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. à Marchienne-au-Pont, 29 novembre 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de E. Laurant, président de la C.N.G.P.E.O., aux chefs d'établissements de l'État, des provinces et des communes et aux groupements parascolaires affiliés concernant les services mis en place par la C.N.G.P.E.O. suite à sa reconnaissance comme mouvement de jeunesse, décembre 1972, A.L.E., 1972 B 501 I.

665 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, A.L.E., 1972 B 501 I, pp. 1-3.

666 Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 83; T.L., n°11, mai 1965, p. 6; Lettre de U. Vanderschraege, président du Conseil de la jeunesse d'expression française, à R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., concernant la séance plénière du 22 novembre 1972 relative à la reconnaissance de la C.N.G.P.E.O. comme mouvement de jeunesse, 10 novembre 1972, A.L.E., 1972 B 501 I; Circulaire n°1 de la C.N.G.P.E.O., septembre-octobre 1973, A.L.E., 1973 C 607, p. 2.

Dans la foulée, la C.N.G.P.E.O. révisé ses statuts afin d'harmoniser sa situation avec la nouvelle structure du secteur culturel de la Ligue de l'Enseignement suite à sa propre reconnaissance comme mouvement d'éducation permanente. En cours d'année, elle se constitue en A.S.B.L.⁶⁶⁷ Elle est désormais totalement indépendante de la Ligue au niveau financier, mais également du point de vue de son organisation.⁶⁶⁸ Cet état de fait lui permet de rejoindre le C.A.L. comme organisme autonome durant l'année 1973.⁶⁶⁹ Cette distanciation physique, voulue par Roland Delbaere, se développe probablement, en partie, en réaction à la mise en place de la Commission jeune au sein de la Ligue en 1972.⁶⁷⁰ Roland Delbaere craint, en effet, que la Confédération soit instrumentalisée par cette dernière qu'il considère comme une création sans véritable ancrage auprès de la jeunesse des écoles officielles.⁶⁷¹ La C.N.G.P.E.O. continue toutefois à entretenir un partenariat privilégié avec la Ligue de l'Enseignement en tant qu'association adhérente; tant d'un point de vue idéologique qu'à travers son activité de coordination du mouvement parascolaire.⁶⁷²

667 Statuts de la Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel, Moniteur Belge (annexes A.S.B.L.), n°3119, 24 avril 1974; Lettre de R. Delbaere, ancien président de la C.N.G.P.E.O., à F. Depreter concernant la situation et l'activité de la C.N.G.P.E.O. depuis sa reconnaissance comme mouvement de jeunesse, 5 février 1973, A.L.E., 1973 C 607; Rapport de l'Assemblée générale de la C.N.G.P.E.O. du 14 février 1973, s.d., 1973 C 607.

668 Son secrétariat permanent se déplace, à l'instar de la F.A.P.E.O., au 51 rue de l'Étuve.

669 Au sein du C.A.L., la C.N.G.P.E.O. développera sa propre vision de l'école pluraliste en continuité avec ses réflexions sur l'insertion de l'école dans la société et sur le concept d'autogestion. Cette problématique n'entre pas dans le cadre de l'étude entreprise ici puisqu'elle ne concerne qu'indirectement la L.E. et émerge, en outre, principalement à partir de 1976. Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66; Brochure présentant l'activité générale de la C.N.G.P.E.O. et également ses centres d'intérêt au sein du C.A.L., s.d., A.L.E., 1976 C 607.

670 Cf. «La Ligue et la question de la jeunesse militante», p. 48.

671 Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., à B. Duwez, président des Jeunes du C.P.A.L.I., concernant le projet de restructuration du secteur jeunesse de la L.E. et la reconnaissance de la C.N.G.P.E.O. comme mouvement de jeunesse, 4 novembre 1972, A.L.E., 1972 B 501; Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., à F. Depreter concernant la situation et l'activité de la C.N.G.P.E.O. depuis sa reconnaissance comme mouvement de jeunesse, 5 février 1973, A.L.E., 1973 C 607; Lettre d'Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à É. Vandersanden concernant la situation générale des services culturels de l'association, 25 mars 1974, A.L.E., 1974 A 403 I.

672 Elle reconnaît, au cours de l'année 1973, représenter une partie des jeunes de la Ligue et met en place, avec cette dernière, une cotisation mixte (Ligue + C.N.G.P.E.O.) et un système de recrutement conjoint de leurs membres. La Ligue, quant à elle, continue à soutenir moralement et financièrement la Confédération, tout en se réservant le droit de se distancier de certaines positions prises par la C.N.G.P.E.O. À partir de 1974, les deux associations vont, en outre, multiplier les réunions bilatérales entre représentants des deux Bureaux et organiser, à plusieurs reprises, des projets communs. La C.N.G.P.E.O. va, dès lors, affirmer de plus en plus ouvertement son option laïque. Compte-rendu d'une réunion entre É. Vandersanden et des représentants de la C.N.G.P.E.O., s.d., A.L.E., 1973 C 607; Procès-verbal de la réunion du Bureau de la L.E., 18 avril 1973, A.L.E., 1973 A 301; Procès-verbal manuscrit d'une réunion entre des délégués de la C.N.G.P.E.O. et de la L.E., 11 mars 1974, A.L.E., 1974 C 607; Lettre de R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., à J. Bernard concernant les relations entre les deux associations, 28 mars 1974, A.L.E., 1974 A 102; Procès-verbal de la réunion bilatérale entre la L.E. et la C.N.G.P.E.O., 13 mai 1974, A.L.E., 1974 A 301; Accord concret et provisoire entre la L.E. et la C.N.G.P.E.O. proposé dans lors d'une réunion d'octobre 1975, s.d., A.L.E., 1975 A 201.

À partir de 1972, le principal programme d'action de la C.N.G.P.E.O. se développe suivant une double orientation pédagogique et logistique en parallèle à une augmentation de ses affiliés.⁶⁷³ Il s'inscrit dans une collaboration plus large avec quatre groupements laïques - dont la Ligue de l'Enseignement et la F.A.P.E.O. - réunis au sein d'un service nommé «Jeunesse à l'École du Monde» (J.E.M.).⁶⁷⁴ Ce service constitue un organe de coordination développant des initiatives en matière de tourisme culturel et d'échanges internationaux en faveur des groupements parascolaires européens et de membres de la Ligue de l'Enseignement.⁶⁷⁵ L'axe pédagogique s'oriente, d'une part, sur la formation des animateurs du mouvement parascolaire via un partenariat avec le service de formation de cadres de la Ligue. Ce dernier développe les problématiques de la gestion de groupe et de l'animation socioculturelle, au travers de stages organisés périodiquement et relayés par le feuillet d'information de la Confédération.⁶⁷⁶ D'autre part, la C.N.G.P.E.O. poursuit son travail de sensibilisation sur la situation du mouvement parascolaire en Belgique et d'information sur les différentes initiatives entreprises.⁶⁷⁷ Le second axe concerne plus spécifiquement l'aide matérielle et financière apportée aux groupements affiliés dans la réalisation de leurs projets: assurance, prêt et achat de matériel, transports, logements, subsides, etc.⁶⁷⁸ Il instaure un partenariat étroit entre la Confédération et deux des associations constitutives du J.E.M.: les Caravanes de la Jeunesse Belge⁶⁷⁹ (C.J.B.) et la Centrale Wallonne des Auberges de Jeunesse⁶⁸⁰ (C.W.A.J.).⁶⁸¹ La F.A.P.E.O. participe, à l'instar de la Ligue, à un travail de propagande et d'information sur les activités proposées par le J.E.M. au sein de son réseau d'adhérents.⁶⁸²

673 Lettre de R. Delbaere, ancien président de la C.N.G.P.E.O., à F. Depreter concernant la situation et l'activité de la C.N.G.P.E.O. depuis sa reconnaissance comme mouvement de jeunesse, 5 février 1973, A.L.E., 1973 C 607.

674 Projet de charte provisoire en vue de la constitution d'un organe de collaboration appelé Jeunesse à l'École du Monde, s.d., A.L.E., 1973 C 607.

675 Cf. «Le service de tourisme culturel», p. 111.

676 Invitation conjointe de la L.E. et de la C.N.G.P.E.O. à une session de formation et de réflexion à destination des animateurs du mouvement parascolaire, mars 1973, A.L.E., 1973 C 607.

677 Circulaire n°1 de la C.N.G.P.E.O., septembre-octobre 1973, A.L.E., 1973 C 607, p. 3.

678 Lettre d'E. Laurant, président de la C.N.G.P.E.O., aux chefs d'établissements de l'État, des provinces et des communes et aux groupements parascolaires affiliés concernant les services mis en place par la C.N.G.P.E.O. suite à sa reconnaissance comme mouvement de jeunesse, décembre 1972, A.L.E., 1972 B 501; Lettre de G. Masslosky adressée aux animateurs du ciné-club de l'Enseignement officiel de l'État concernant les activités prévues pour l'année 1973, 20 mai 1973, A.L.E., 1973 C 607.

679 Les C.J.B. est une A.S.B.L. pluraliste, fondée en 1948, développant un programme d'échange et de tourisme culturel à destination de la jeunesse. Elle est subventionnée par la L.E. pendant une durée indéterminée. C.J.B. L'autre voyage, *Page d'accueil*, [en ligne], www.cjb-to.be/ (Page consultée le 29/06/2014).

680 La C.W.A.J. est créée, en 1932, par un groupe de jeunes à la suite d'un voyage en Allemagne organisé par la Ligue mondiale de la jeunesse. Elle coordonne un réseau d'auberges de jeunesse en Wallonie. *Revue du travail*, vol. 38, 1937, p. 1228.

681 Circulaire n°1 de la C.N.G.P.E.O., septembre-octobre 1973, A.L.E., 1973 C 607, p. 3.

682 Projet de charte provisoire en vue de la constitution d'un organe de collaboration appelé Jeunesse à

Outre cette activité dans le cadre national, la Confédération s'investit pleinement dans la promotion d'un mouvement parascolaire européen avec le soutien des Ligues belge, française, italienne et de la Ligue internationale. L'idée est née progressivement au sein de la C.N.G.P.E.O. et des groupements parascolaires italiens et surtout français, à partir de 1967, au gré des rencontres, des programmes d'échanges et des camps parascolaires internationaux d'été organisés par ces derniers en collaboration avec les ligues nationales.⁶⁸³ Elle ne trouve cependant un véritable ancrage militant au sein des mouvements parascolaires et des ligues nationales qu'à l'issue des rencontres internationales du Val d'Aoste et de Saint-Nazaire-le-Désert, organisées respectivement en février et mars 1972.⁶⁸⁴ Ces rencontres induisent des modifications idéologiques importantes au sein des ligues nationales et témoignent d'une volonté affirmée d'intégrer la jeunesse au sein de la Ligue internationale, dans l'optique de créer un mouvement de jeunesse laïque international.⁶⁸⁵ La dimension révolutionnaire - propre au mouvement parascolaire, mais également nourrie de «l'esprit Mai 68» - est notamment validée par les ligues nationales lors de ces rencontres.⁶⁸⁶ Elles reconnaissent officiellement, en effet, la nécessité de promouvoir une laïcité qui supprime toute forme d'aliénation de l'individu - et non plus seulement «l'aliénation cléricale». Le mouvement parascolaire est alors vu comme un moyen privilégié pour y parvenir.

«Au-delà du rôle d'animation, et même de laboratoire pédagogique, le parascolaire pose, par la base, dans l'école, le problème du rôle que doit jouer celle-ci dans la société. Jusqu'à présent, l'école tentait d'y intégrer l'individu. Le parascolaire veut amener l'école à remettre cette société en question, afin qu'elle ne reste pas figée dans une structure actuelle, afin qu'elle ne s'oriente pas vers l'impasse technocratique. Cet objectif est 'politique' au sens large. Il rencontre de toute évidence l'objectif des ligues.»⁶⁸⁷

À l'issue des deux rencontres, des propositions concrètes sont regroupées au sein d'un programme d'action avalisé par les Ligues nationales et les groupements parascolaires.⁶⁸⁸ Les plus importantes concernent la recherche d'une participa-

l'École du Monde, s.d., A.L.E., 1973 C 607.

683 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, A.L.E., 1972 B 501, p. 10; Lettre d'É. Vandersanden à P. Van Bergen, directeur général de l'organisation des études, concernant les réalisations de la L.E. dans le domaine de l'éducation parascolaire, 5 septembre 1969, A.L.E., 1969 B 501 I; Compte-rendu général des activités de la L.E. du 1^{er} juillet 1971 au 1^{er} juin 1972, s.d., 1972 A 301.

684 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, A.L.E., 1972 B 501, p. 9-16; Rapport moral et d'orientation de la L.I.E. pour l'année 1972, s.d., A.L.E., 1973 C 605.

685 Cf. «La Ligue et la question de la jeunesse militante», p. 48.

686 Bien que cette reconnaissance se soit faite du bout des lèvres et qu'une partie importante des cadres dirigeants des ligues nationales y soient opposés. Cf. «La Ligue et la question de la jeunesse militante», p. 48

687 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, A.L.E., 1972 B 501, p. 13.

688 Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars-avril 1972, A.L.E., 1972 B 501, pp. 14-16.

tion active des pouvoirs publics à la promotion de l'enseignement parascolaire, tout en préservant la totale indépendance des groupements; la promotion de la gestion associative; la création d'un cadre légal favorable pour ces associations et la mise à disposition, avec la collaboration ou non des autorités publiques, de moyens matériels pour y parvenir.

À partir de ce moment, la C.N.G.P.E.O. affirme faire partie intégrante de la section jeunesse de la Ligue belge et de la Ligue internationale.⁶⁸⁹ Dans ce sens, elle délègue des représentants au sein des organes jeunesse de ces deux associations. Toutefois, les relations demeurent, à de nombreuses reprises, difficiles.⁶⁹⁰ L'inactivité structurelle du secteur jeunesse ainsi que le fonctionnement peu démocratique de ce dernier induisent des tensions périodiques entre la C.N.G.P.E.O. et la Ligue belge.⁶⁹¹ Néanmoins, les échanges et la coopération au niveau international vont se développer durant toutes les années 1970 au travers de stages internationaux de formation ou de sensibilisation, de relais publicitaires et d'activités financées dans le cadre du S.E.J.⁶⁹²

En conclusion de ce chapitre, on peut affirmer que la Ligue de l'Enseignement s'est confrontée pour la première fois, au travers de l'expérience parascolaire, à la jeunesse de l'enseignement officiel dont elle se targuait de défendre les intérêts depuis sa création en 1864. La rencontre fut difficile et la Ligue ne parvint jamais à encadrer totalement un mouvement dont l'essence-même était de maintenir une totale autonomie vis-à-vis d'une autorité supérieure, quelle qu'elle soit. La relation entre les deux organismes ne s'orienta pas dans le sens voulu par les cadres dirigeants de la Ligue; la reconnaissance de cette dernière comme mouvement de jeunesse resta lettre morte. Elle contribua, cependant, à la réforme structurelle et idéologique initiée par la Ligue à partir de 1971, notamment vis-à-vis de son rapport avec ses régionales et la jeunesse.

689 Rapport présentant une vue générale de la C.N.G.P.E.O. depuis sa création jusqu'à la situation de l'A.S.B.L. en 1973, s.d., 1973 C 607.

690 Cf. «La Ligue et la question de la jeunesse militante», p. 48.

691 Lettre d'A. Van Haudenhove, secrétaire générale de la L.E., à R. Delbaere, président de la C.N.G.P.E.O., concernant les tensions observées entre les sections jeunes des ligues nationales de l'Enseignement au sein de la Ligue internationale, notamment au travers du S.E.J. et de la C.I.J., 16 juin 1975, A.L.E., 1975 C 607.

692 Lettre de Y. De Braz, animateur permanent de la L.E., à A. Jenger, membre de la Ligue française de l'Enseignement, concernant les possibilités de collaboration entre la C.N.G.P.E.O. et la revue «Image et Son» de la Ligue française de l'Enseignement, 17 janvier 1974, A.L.E., 1974 C 607; Lettre de A. Van Lombeek, délégué jeune de la C.N.G.P.E.O. auprès de la Ligue internationale, à A. Jenger, secrétaire général de la Ligue internationale, concernant l'organisation d'un colloque international en décembre 1977 à Tournai, 14 décembre 1976, A.L.E., 1976 C 607.

D. Le Centre d'Information et de Documentation pour la Télévision (I.D.T.V.)

Dès les années 1950, la problématique de la télévision et de son rôle éducatif est une des grandes questions liées à l'occupation des loisirs. Elle traverse les générations et connaît un formidable élan dans les années 1960 et 1970 dans de nombreux pays. En Belgique, elle est étudiée, débattue et mise en pratique dès la sortie de la Seconde Guerre mondiale, tant au niveau des pouvoirs publics que des initiatives privées.⁶⁹³

L'intérêt du public pour l'écran cathodique émerge, quant à lui, véritablement lors de l'exposition universelle de 1958 et ne fait que conforter les acteurs du mouvement dans leur travail de sensibilisation au nouveau média et à son rôle éducatif. Ceux-ci s'interrogent notamment sur la place de la télévision au sein du cadre scolaire et sur le contenu des émissions diffusées. La question est de savoir si la télévision doit avoir pour unique mission d'éduquer ou bien si l'accent doit être mis sur la sensibilisation à l'utilisation critique du nouveau média.⁶⁹⁴

À partir de 1962, les laïques investissent le monde de la télévision, grâce à l'émission «La Pensée et les Hommes» de la R.T.B., mais force est de constater l'absence d'autres initiatives dans le domaine. Il n'existe, en effet, pas de structure laïque défendant la télévision comme moyen d'éducation de masse. La Ligue s'est surtout limitée à un travail de réflexion théorique et d'information sur le sujet en reconnaissant l'utilité éducative du média.⁶⁹⁵ De leur côté, les catholiques s'y intéressent dans la continuité de leur activité et de leur politique en matière de radiodiffusion, depuis l'immédiate après-guerre.⁶⁹⁶ Ils disposent de leur propre émission philosophique via la Radio Télévision Catholique (R.T.C.) dès 1953.⁶⁹⁷ Dans la partie francophone du pays, le Mouvement Ouvrier chrétien travaille, en outre, au cours des années 1950 et 1960, à travers ses différentes sections, mais essentiellement par le biais des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes et de Vie féminine, à rechristianiser la société par le biais des loisirs.⁶⁹⁸ À cela s'ajoute, en

693 Ministère de l'instruction publique, *Essais de télévision scolaire*, Bruxelles, Ministère de l'Instruction Publique, 1956; Radiodiffusion télévision belge, *Colloque international télévision et culture de Bruxelles en novembre 1969*, Bruxelles, R.T.B., 1970; «Lundi 21 janvier 1963», in Legrand C., Legrand J., *Chronique, op. cit.*

694 Dumont H., Strowel A., *Politique culturelle et droit à la radio-télévision*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1998, p. 72.

695 *T.L.*, n°6, janvier 1964, p. 8; *T.L.*, n°8, juillet 1964, p. 19; Liste des exposés présentés lors des conseils généraux de la L.E. depuis 1945, s.d., A.L.E., 1966 A 201; Invitation à l'Assemblée générale de la L.E., 13 février 1958, A.L.E., 1958 A 302.

696 Dumont H., *Le pluralisme, vol. 1, op. cit.*, pp. 250-254 et pp. 256-258.

697 Defosse P. (dir.), *Dictionnaire, op. cit.*, p. 233.

698 Gerard E., Wynants P. (dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, Louvain, Leuven Universi-

1960, au sein du monde catholique, un Centre d'Action et de Documentation pour la Radio et la Télévision⁶⁹⁹, qui effectue une mission de sensibilisation du public via des stages de formation, des sessions de débats et des ateliers éducatifs.⁷⁰⁰

Il faut attendre fin 1967 pour voir apparaître un début de mobilisation des forces laïques sur le sujet. Un groupe d'enseignants⁷⁰¹ - dont la plupart sont membres de la Ligue et francs-maçons - prend l'initiative de créer un «club des téléspectateurs laïcs». Ce dernier se tourne naturellement vers l'association afin de favoriser l'essor du mouvement.⁷⁰² La Ligue se montre intéressée par la démarche et propose d'intégrer la structure en son sein. L'association a pour ambition de fournir un nouveau service à ses militants et aux écoles intéressées.⁷⁰³ Les milieux laïques et francs-maçons se montrent également favorables à l'initiative; des associations, comme la Pensée et les Hommes, la F.A.P.E.O. et la C.N.G.P.E.O., effectuent un travail de propagande en sa faveur.⁷⁰⁴ La section est finalement créée, début 1968, sur la base du club des téléspectateurs laïcs, sous le nom de centre d'Information et de Documentation pour la Télévision (I.D.T.V.).⁷⁰⁵ Paul Backeljauw est nommé président du comité de gestion. Il est remplacé, en 1971, par Jacques Bernard suite à des conflits au sein de l'équipe sur le mode de fonctionnement de la section.⁷⁰⁶

té Press, t. 2, 1994, p. 480; Dumont H., *Le pluralisme*, vol. 1, op. cit., p. 297.

699 Aujourd'hui, Centre d'Action et de Formation pour la Communication aux Médias (C.T.V.).

700 C.T.V. Médias, *Petit Historique de C.T.V. Médias*, [en ligne], www.ctv.be/cms/?page_id=17 (page consultée le 22/06/2014).

701 Le groupe est composé respectivement de Paul Backeljauw, Jeannine Lahousse, Georgette Schmitz, Irène Stelman, Simone Materne et Micheline Remy. Lettre de Irène Stelman à J. Bernard concernant son manque de motivation à poursuivre son mandat au sein du comité de gestion du Centre I.D.T.V. de la L.E., 15 juin 1971, A.L.E., 1971 B 501; Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., p. 170.

702 Lettre de P. Backeljauw à F. Depreter concernant la création d'une organisation laïque travaillant à promouvoir la télévision éducative, 25 octobre 1967, A.L.E., 1967 A 403 I.

703 Lettre de F. Depreter à P. Backeljauw concernant la création d'une organisation laïque travaillant à promouvoir la télévision éducative, 9 novembre 1967, A.L.E., 1967 A 403 I; Procès-verbal de la réunion de la Commission d'étude et d'action de la L.E. concernant diverses activités et projets de la fin d'année 1967, s.d., A.L.E., 1967 B 601.

704 Lettre de M. Bertrand, secrétaire de la F.A.P.E.O., à P. Backeljauw, président de l'A.S.B.L. I.D.T.V. concernant la diffusion de la revue I.D.T.V. dans les associations de parents affiliées à la F.A.P.E.O., 31 octobre 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Rapport de l'émission La Pensée et les Hommes du 20 avril 1968, A.L.E., 1968 C 607 II; Circulaire n°4 de la C.N.G.P.E.O., mars 1969, A.L.E., 1969 B 501 I, p. 2.

705 *T.L.*, n°21, mars 1968, p. 8.

706 Une partie de l'équipe - probablement les rédacteurs de la revue qui composaient la frange jeune de la section - souhaite, en effet, que le comité adopte un principe de fonctionnement non directif et donc basé sur la réflexion commune et la concertation. Paul Backeljauw souhaite, lui, poursuivre la gestion suivant le principe hiérarchique qui a prévalu depuis la création de la section. Il est relativement isolé au sein du comité en 1970 suite à l'absence, de plus en plus fréquente, des «anciens membres» de la Ligue au sein du comité directeur. Nouvelle composition du comité de direction de la section I.D.T.V., s.d., 1969 B 501 I; Lettre de P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., à F. Depreter concernant les difficultés rencontrées par la section depuis 1969, 20 janvier 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de F. Depreter à P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., concernant sa volonté de quitter la direction de la

La principale activité du service est l'édition d'une revue hebdomadaire, à destination des professeurs et éducateurs de l'enseignement officiel, désirant sensibiliser la jeunesse au rôle éducatif de la télévision au sein du cadre scolaire ou par le biais des clubs parascolaires.⁷⁰⁷ La revue sera ultérieurement proposée à un public plus large comprenant les familles et les maisons de jeunes. Elle est diffusée directement au sein des établissements scolaires ayant souscrit à un abonnement. Elle touche également des organismes publics nationaux et provinciaux - notamment des services des ministères de l'Éducation nationale et de la Communauté française. Il est difficile d'établir le décompte exact des lecteurs de la revue, car ces différentes institutions s'abonnent annuellement à un nombre important d'exemplaires. En 1969, le Centre a diffusé quelque 600 numéros.⁷⁰⁸ Ce chiffre croît durant toute la période d'activité du centre; en 1972, la revue est distribuée à un peu moins de 1 000 exemplaires.⁷⁰⁹ Son contenu est essentiellement composé d'une sélection d'émissions jugées, par le comité, comme ayant une portée éducative. La revue est complétée par des analyses de films et des réflexions sur divers sujets en rapport avec le moyen audiovisuel, la laïcité ou la pédagogie.

En marge de cette activité éditoriale, le Centre I.D.T.V. propose, au cours de ces premières années de fonctionnement, des stages de formation d'animateurs de téléclubs.⁷¹⁰ Il organise aussi périodiquement des journées de sensibilisation, en partenariat avec des acteurs du milieu audiovisuel.⁷¹¹ Enfin, il favorise la création de téléclubs dans l'agglomération de Bruxelles.⁷¹² Cette activité s'arrête, selon toute vraisemblance, en 1970 sans que les motifs aient été clairement définis. Il est cependant probable que l'émergence de dissensions au sein de l'équipe n'ait pas favorisé l'organisation d'activités nécessitant un certain degré de planification.

Le budget de la section est, dès sa création, relativement stable, mais accuse un déficit constant de quelques milliers de francs.⁷¹³ Les recettes sont assurées, en partie, par les subsides du ministère de la Santé publique et de la Famille.⁷¹⁴ Les

section, 28 janvier 1970, A.L.E., 1970 B 501 I.

707 T.L., n°21, mars 1968, p. 8.

708 Compte des recettes et dépenses du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968, S.D., A.L.E., 1968 C 700; Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I.

709 Projet de budget du Centre I.D.T.V. de la L.E., 11 octobre 1972, A.L.E., 1972 B 501.

710 Invitation au stage de formation d'animateurs de télé-clubs organisé par la section I.D.T.V. de la L.E. en collaboration avec l'I.N.S.A.S. en mai 1968, 3 mai 1968, A.L.E., 1968 B 607 I.

711 T.L., n°21, mars 1968, p. 9; Circulaire n°1 de la C.N.G.P.E.O., 15 septembre 1968, A.L.E., 1968 C 607 I; Rapport d'activité du Centre I.D.T.V. pour l'année 1968, 10 septembre 1969, A.L.E., 1969 B 501 I.

712 Rapport d'activité du Centre I.D.T.V. pour l'année 1968, 10 septembre 1969, A.L.E., 1969 B 501 I.

713 Compte des recettes et dépenses du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968, S.D., A.L.E., 1968 C 700; Compte des recettes et des dépenses de la L.E. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, s.d., A.L.E., 1969 D 902 I.

714 La section touche une subvention «d'encouragement» des ministères de la Famille et du Logement et de la Santé publique entre 1968 et 1972. Ces ministères sont tenus respectivement par Gustave Breyne et Louis

abonnements à la revue forment toutefois la grande majorité des rentrées⁷¹⁵. Les plus importantes souscriptions proviennent, le plus souvent, des organisations proches de la Ligue de l'Enseignement ou soutenant son activité culturelle. On retrouve notamment le ministère de la Culture française, le service des bibliothèques publiques dirigé par Georges Van Bellaiengh, ainsi que le Centre culturel du Hainaut.⁷¹⁶ La C.N.G.P.E.O. et la F.A.P.E.O. relaient, quant à elles, les demandes d'abonnements de leurs membres.⁷¹⁷ Ces rentrées sont complétées par des dons et l'insertion de publicités au sein de la revue.⁷¹⁸

La section connaît un grave problème de mobilisation de ses membres après la démission de Paul Backeljauw en 1971. Les membres du comité fondateur vont alors progressivement abandonner leur mandat entre 1971 et 1973.⁷¹⁹ La nouvelle équipe dirigée par Jacques Bernard ne parviendra jamais à relancer le mouvement, malgré une action dynamique durant cette période.⁷²⁰ La revue I.D.T.V. disparaît

Namèche, membres du Parti socialiste belge et actifs au sein de la franc-maçonnerie. Il est probable que des liens d'amitié, mais *a fortiori* idéologiques, unissaient Paul Backeljauw, futur président du C.A.L., une partie des membres de l'équipe et les ministres en fonction. Ces deux ministères n'ont plus jamais accordé de subsides aux activités de la L.E. jusqu'en 1976. Lettre de G. Breyne, ministre de la Famille et du Logement, à P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., concernant l'octroi d'une subvention d'encouragement pour le service I.D.T.V. de la L.E., 10 octobre 1969, A.L.E., 1969 B 501 I; Lettre de P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., à F. Depreter concernant les difficultés rencontrées par la section depuis 1969, 20 janvier 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de G. Breyne, ministre de la Famille et du Logement, à P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., concernant l'octroi d'une subvention d'encouragement pour le service I.D.T.V. de la L.E., 16 septembre 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de G. Breyne, ministre de la Famille et du Logement, à J. Bernard, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., concernant l'octroi d'une subvention d'encouragement pour le service I.D.T.V. de la L.E., 22 octobre 1971, A.L.E., 1971 B 501.

715 La section peut compter sur les demandes d'abonnements de la F.A.P.E.O. et de ses associations affiliées. Il en va de même pour la C.N.G.P.E.O. et ses groupements. Procès-verbal de la réunion du Bureau de la F.A.P.E.O., 1^{er} février 1969, A.L.E., 1969 C 607 II.

716 Lettre de P. Backeljauw, directeur de la section I.D.T.V. de la L.E., à F. Depreter concernant les difficultés rencontrées par la section depuis 1969, 20 janvier 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de M. Hicter, directeur général de la jeunesse et des loisirs, à F. Depreter concernant la souscription du service éducation populaire à 150 abonnements à la revue I.D.T.V., 17 décembre 1970, A.L.E., 1970 B 501 I; Lettre de G. Van Bellaiengh, chef du service des bibliothèques publiques, à J. Bernard, directeur du Centre I.D.T.V. de la L.E., concernant le renouvellement des abonnements à la revue I.D.T.V., 13 décembre 1972, A.L.E., 1972 B 501; Facture adressée au service des activités parascolaires du ministère de l'Éducation nationale pour la souscription à 75 abonnements à la revue I.D.T.V., 11 septembre 1972, A.L.E., 1972 B 501; Facture adressée au Centre culturel du Hainaut pour la souscription à 30 abonnements à la revue I.D.T.V. de la L.E., 16 octobre 1972, A.L.E., 1972 B 501.

717 Facture adressée au pensionnat de l'Athénée d'Esneux pour la souscription à un abonnement de la revue I.D.T.V. de la L.E., 18 janvier 1972, A.L.E., 1972 B 501.

718 Projet de budget de la section I.D.T.V. pour l'exercice 1969-1970, 10 septembre 1969, A.L.E., 1969 B 501 I.

719 Lettre d'Irène Stelman à J. Bernard concernant son manque de motivation à poursuivre son mandat au sein du comité de gestion du Centre I.D.T.V. de la L.E., 15 juin 1971, A.L.E., 1971 B 501.

720 Brochure publicitaire du Centre I.D.T.V. de la L.E. à destination du milieu scolaire présentant l'activité générale de la section, 1^{er} septembre 1971, A.L.E., 1971 B 501; Lettre de J. Bernard, directeur du Centre I.D.T.V. de la L.E., à L. Philippart, directeur du centre culturel du Hainaut, concernant le renouvellement des abonnements à la revue I.D.T.V., 1^{er} septembre 1971, A.L.E., 1971 B 501; Lettre de Pierre Piersack,

en juillet 1973. L'équipe est alors intégrée au sein de l'A.S.B.L. La Pensée et les Hommes, qui lui réserve une rubrique «télévision» au sein de son périodique.⁷²¹ Les deux groupes éprouvent cependant des difficultés à collaborer.⁷²² L'équipe d'I.D.T.V. finit par abandonner définitivement le projet en mai 1974.⁷²³

employé au service Publicité-Information de la société coopérative d'assurances La prévoyance sociale, concernant l'insertion de publicité au sein de la revue I.D.T.V., 3 septembre 1971, A.L.E., 1971 B 501.

721 Lettre de J. Bernard aux associations et institutions ayant souscrit à un abonnement à la revue I.D.T.V. concernant la cessation de publication de la revue, 17 mai 1973, A.L.E., 1973 B 501.

722 Rapport moral de l'activité générale de la L.E. au cours de l'année 1973, s.d., A.L.E., 1973 A 301.

723 Defosse P. (dir.), *Dictionnaire*, op. cit., p. 83; T.L., n° 11, mai 1965, p. 170; Lettre de J. Piron, rédacteur au sein de la revue La Pensée et les Hommes, à J. Bernard concernant la fin d'activité de la revue I.D.T.V. de la L.E., 24 mai 1974, A.L.E., 1974 C 607.

CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous pouvons affirmer que la Ligue de l'Enseignement s'est pleinement investie dans le mouvement d'éducation permanente en Belgique. Inexpérimentée en 1958 et ne disposant plus de réels relais au sein des associations d'éducation populaire, elle développe, toutefois, progressivement une politique culturelle cohérente. D'une part, grâce à l'exemple à succès de la Ligue française et des réflexions théoriques sur l'éducation permanente et la laïcité initiées au sein de la Ligue internationale et, de l'autre, grâce à l'investissement et au soutien de certains représentants des pouvoirs publics francophones - Marcel Hicter, Armand Laminne, Louis Philippart, Henri Gassée, etc. - dans les différentes démarches entreprises par l'association au cours de ces deux décennies.

Loin d'être anodine, cette nouvelle orientation, qui se concrétise en 1962 avec la création des services culturels de la Ligue, répond, en premier lieu, à une crise de mobilisation des membres militants de l'association depuis la signature du Pacte scolaire. Isolée et incapable d'établir, au cours des années 1960, un projet fédérateur au travers de sa politique scolaire, l'association persévère dans sa nouvelle voie car les résultats - bien que limités - sont valorisés et valorisants vis-à-vis des pouvoirs publics et d'une partie de ses membres. Après le Congrès de l'éducation laïque de 1966 et la création de la Commission d'étude et d'action, l'éducation permanente devient, en outre, son nouveau fer de lance; elle doit permettre de diffuser «l'idéal laïque» et de souder ses militants et les associations affiliées dans un projet commun. La fin de la décennie est alors - parce que c'est dans «l'air du temps» et parce qu'elle a intégré le concept et développé un noyau d'activités solides - un moment particulièrement fécond pour l'association avec, notamment, la création de nouvelles instances- F.A.P.E.O., C.N.G.P.E.O., etc. - et la diversification de ses activités culturelles.

Le nouvel axe de développement demeure toutefois problématique, parce qu'il s'insère dans un contexte difficile - désengagement de plus en plus prégnant de ses militants, difficultés financières chroniques - et parce qu'il réclame des changements et des réformes structurelles que les cadres dirigeants de l'association n'avaient probablement ni perçus ni envisagés.

Si, comme l'avait justement observé Marcel Deprez, son activité culturelle pratique demeure, en définitive, limitée et trop localisée, cela résulte en grande partie de son incapacité à réformer sa structure centenaire en faveur de ses sections locales et régionales. La responsabilisation des militants sur le terrain local reste, au terme de la période, problématique malgré l'essor, à partir de 1975, de régionales dynamiques à Liège et Charleroi. La reconnaissance de la Ligue de l'Enseignement comme mouvement d'éducation permanente en 1972 ne s'est donc pas opérée naturellement. Elle a nécessité, d'une part, un profond

revirement idéologique au sein du Bureau et du Conseil général et, de l'autre, une intensification du travail de sensibilisation et de soutien aux militants locaux. L'association est cependant la première organisation laïque à se faire reconnaître par ses seuls moyens et en dehors du mouvement laïque en germe. Une fois son statut de mouvement national polyvalent d'éducation permanente acquis, la Ligue va, en outre, reprendre son rôle de soutien aux activités laïques locales ou isolées. Elle encourage, par là, de nombreuses associations à mettre en place un programme d'éducation permanente et à se faire reconnaître.

En 1971, au moment où la Ligue connaît ses plus importants problèmes de trésorerie, cette dernière est poussée, pour la première fois, sur la voie d'une nécessaire restructuration. L'arrêté royal du 16 juillet a joué, dans ce contexte particulier, un rôle fondamental de prise de conscience de la faiblesse de son assise militante. Les enseignants ont, en effet, globalement assez peu réagi aux invitations périodiques des membres du Bureau à favoriser l'éducation para- et extrascolaire, alors que l'association multiplie les animations destinées aux établissements scolaires - ciné-clubs, service de valises-documents, etc. - et les formations du personnel enseignant du réseau officiel. En sus, la recherche d'une nouvelle base militante composée de jeunes, - si elle a été un motif d'espoir à la fin des années 1960,- a montré rapidement ses limites; la Ligue de l'Enseignement n'étant pas prête à ouvrir le dialogue avec une jeunesse nourrie des idées de Mai 68 et dont l'opinion laïque n'était peut-être pas suffisamment affichée. Devant ce désengagement, l'enjeu est alors - de l'aveu-même de ses dirigeants - la survie de l'organisation ou, tout du moins, le maintien de son statut et de son aura au sein du milieu laïque.

L'arrêté du 16 juillet 1971 a permis à l'organisation de continuer à développer sa politique culturelle. Mais les problèmes structurels demeurent. L'ensemble des difficultés rencontrées au cours de ces deux décennies est lié, directement ou indirectement, à la trop grande centralisation de l'association et à son manque d'ouverture vers sa base militante. La restructuration se poursuit durant toute la période étudiée dans le cadre de ce travail et vraisemblablement au cours des années 1980. La révision des statuts du 8 novembre 1975 est, toutefois, un moment particulièrement important, car elle fige définitivement, dans les fondements de l'association, la nécessité d'une profonde décentralisation et d'une responsabilisation de la base militante. La politique culturelle menée par l'association a donc - peut-être indirectement ou inconsciemment - contribué à démocratiser son mode de fonctionnement. N'est-ce pas le but de l'éducation permanente?

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources

a) Archives de la Ligue de l'Enseignement

- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502 I.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Manifestations de la Ligue. Conférences, 901.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1958, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Bibliothèques circulantes, 403.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1959, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.

- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 B, Bibliothèques circulantes, 403.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 C, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 C, O.N.U., U.N.E.S.C.O., 604.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 C, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1960 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 B, Bibliothèques circulantes, 403.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 B, Relations internationales, 605 I.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 B, Relations internationales, 605 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1961 C, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.

- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 B, Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue, 403.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 B, Commissions de la Ligue, 601.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 D, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 D, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1962 D, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue-I, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 B, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue-II, 403 III.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 B, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.

- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 C, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 C, Relations internationales. Ligue internationale de l'Enseignement. Colloque de Bruxelles-I, 605 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 D, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 D, Manifestations de la Ligue. Sessions- Journées, 902.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 D, Documents imprimés. Autres, 1002 I.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1963 D, Documents imprimés. Autres, 1002 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 B, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 B, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'Enseignement*, 1964 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées, 905.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 III.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 IV.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 C, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 V.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 D, Centenaire de la Ligue de l'enseignement, 906 VII.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 D, Documents imprimés. Autres, 1002 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1964 D, Documents imprimés. Autres, 1002 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue. Tribune laïque, 403.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 A, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 B, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 B, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1965 B, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbaux, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue-I, 403 I.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue-II. Tribune laïque, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 A, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, Commissions de la Ligue, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, Relations internationales, 605 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, Relations internationales, 605 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, Relations internationales, 605 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 B, Personnes morales. Autres, 607 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Personnes morales. F.A.P.E.O., 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. F.A.P.E.O. Services culturels de la Ligue, 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 II
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 C, Manifestations de la Ligue. Autres, 907.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1966 D, Documents imprimés. Autres, 1002 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue-I, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue-II. Tribune laïque, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 A, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Commissions de la Ligue, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Relations internationales, 605 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Relations internationales, 605 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 B, Personnes morales. F.A.P.E.O., 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Manifestations de la Ligue. Conférences, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1967 C, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Services de la Ligue. Centre international d'information et de documentation pour la jeunesse. Services culturels de la Ligue, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue. Tribune laïque. Bulletin de liaison, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 50 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 B, Commissions de la Ligue, 60 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 B, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 C, Personnes morales. Autres, 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels, 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels, 902 IV.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 C, Manifestations de la Ligue. Congrès. Services culturels, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 D, Manifestations de la Ligue. Autres. Services culturels de la Ligue, 907.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 D, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 D, Documents imprimés. Autres, 1002.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1968 E, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue. Tribune laïque. Bulletin de liaison, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 C, A.V.B.O., 603.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 C, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 C, Personnes morales. Autres, 607 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 C, Personnes morales. Autres, 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 E, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 E, Documents imprimés. Autres, 1002.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1969 E, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Centre international pour la jeunesse. Services culturels de la Ligue, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue. Tribune laïque. Bulletin de liaison, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 B, Commissions de la Ligue, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 C, Personnes morales. Autres, 607 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 C, Personnes morales. Autres. F.A.P.E.O., 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 C, Personnes morales. Autres, 607 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 C, Manifestations de la Ligue. Conférences, 901.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 I.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 IV.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 E, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 E, Manifestations de la Ligue. Autres, 907.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 E, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 E, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1970 E, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue. Tribune laïque, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Commissions de la Ligue, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Personnes morales. Autres, 607 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 B, Personnes morales. Autres, 607 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue, 902 IV.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 D, Manifestations de la Ligue. Manifestes. Affiches, 904.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 D, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 D, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1971 D, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes, 403 I.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Services de la Ligue. Tribune laïque. Bulletin de liaison, 403 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Commissions de la Ligue. Commission de l'École pluraliste, 601 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Commissions de la Ligue. Commission des jeunes. Commission de révision des statuts, 601 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 D, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 D, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1972 D, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 A, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 B, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 B, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente). Tribune laïque, 403 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 50 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 B, Divers.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 C, Section de la Ligue. Correspondance. Documents. Congo, 502.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 C, Commissions de la Ligue, 60 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 C, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 C, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 D, Manifestations de la Ligue. Manifestes. Affiches, 904.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 D, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1973 E, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 A, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente). Tribune laïque, 403 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 B, Services de la Ligue. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente). Sociétés affiliées aidées financièrement par les services culturels de la Ligue, 403 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 B, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 C, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 C, S.E.J., 608.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 C, Pouvoirs publics, 700 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 C, Pouvoirs publics. Subsidés aux services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 700 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 D, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 IV.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 D, Courriers divers.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 E, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 E, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1974 E, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Conseils généraux. Procès-verbaux, 201.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente). Tribune laïque, 403 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Commissions de la Ligue. Commission des Affaires internationales. Commission des jeunes, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 A, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 B, Secrétariat européen des jeunes de la Ligue internationale de l'enseignement, 608.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 B, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 B, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 C, Manifestations de la Ligue. Congrès, 903.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 C, Manifestations de la Ligue. Manifestes. Affiches, 904.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 C, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1975 C, Documents. Autres, 1202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Assemblée générale statutaire. Procès-verbal, 101.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Assemblée générale statutaire. Correspondance, 102.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Conseils généraux. Correspondance, 202.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Bureau. Procès-verbaux, 301.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Bureau. Correspondance, 302.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Services de la Ligue. Bibliothèques circulantes. Tribune laïque, 403.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Éducation permanente, 404.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Sections de la Ligue. Correspondance. Documents. Belgique, 501.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 A, Commissions de la Ligue. Commission des Affaires internationales, 601.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 B, Relations internationales, 605.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 B, Personnes morales. Autres, 607.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 B, Pouvoirs publics, 700.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 B, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 I.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 II.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Manifestations de la Ligue. Sessions-Journées. Services culturels de la Ligue (Éducation permanente), 902 III.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Manifestations de la Ligue. Autres. Éducation permanente, 907.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Documents imprimés. Émis par la Ligue, 1001.

- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Documents imprimés. Autres, 1002.
- *Archives de la Ligue de l'enseignement*, 1976 C, Documents. Autres, 1202.

b) Lois, arrêtés royaux, décrets et projets de loi.

- Arrêté royal du 26 février 1970 portant création du Conseil de la Jeunesse d'Expression française.
- Arrêté royal du 5 août 1970 établissant les conditions d'agrégation et d'octroi des subventions aux Maisons de la Culture et aux Foyers Culturels.
- Arrêté royal du 16 juillet 1971 établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente.
- Arrêté royal du 22 octobre 1971 établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et associations assimilées.
- CONDORCET, J.-A.-N., *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique : présentés à l'Assemblée nationale, les 20 et 21 avril 1792*, Paris, L'Imprimerie nationale, 1792.
- Décret du 25 juin 1973 relatif aux conditions d'agrégation et octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse.
- Décret du 30 avril 2009 portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française.
- GERMAIN, A.-J., *Le programme des écoles primaires du 20 juillet 1880 devant la Commission d'enquête scolaire. Déposition de M. Germain, directeur général de l'enseignement primaire, dans la séance publique tenue au Palais de la Nation, Bruxelles*, F. Hayez, 1882.
- LEBON F., *Éducation permanente : reconnaissance et octroi de subventions aux organisations. Décret du 8 avril 1976*, Bruxelles, Ministère de la Culture et des Affaires sociales : Service de l'Éducation Permanente, s.d.

c) Éducation populaire, éducation permanente et politique culturelle.

- « L'action culturelle de l'État », in *Cahiers J.E.B.*, n°4, décembre 1967.
- « L'action culturelle des provinces et des villes en Wallonie », in *Cahiers J.E.B.*, n°2-3, septembre 1967.
- *Bilan de la politique d'éducation nationale 1961-1965*, Bruxelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la culture, s.d.

- DELBAERE R., « Une école sans société », in *Les Cahiers J.E.B.*, n°3, mai 1976.
- MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Essais de télévision scolaire*, Bruxelles, Ministère de l'Instruction publique, 1956.
- « Le monde de la jeunesse en Belgique », in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°4, 1971.
- PARISIS A. (dir.), *Ministère de la Culture française - Culture et Communauté - Politique de l'éducation permanente*, Bruxelles, 1971.
- RADIODIFFUSION TELEVISION BELGE, *Colloque international télévision et culture de Bruxelles en novembre 1969*, Bruxelles, R.T.B., 1970.
- TRICOT M., *De l'instruction publique à l'éducation permanente*, Paris, Éditions tema, 1973.
- VAN BERGEN P., « Les activités parascolaires dans l'éducation de demain », in *Documents de la L.E.*, n°161, 1968.

d) Identification.

- *L'Athénée. Bulletin de la Fédération de l'Enseignement moyen officiel du degré supérieur de Belgique*, n°64, 1975.
- *Bulletin de la fédération des industries belges*, vol. 22, n°1-19, 1967.
- DELDIME R., *Le Théâtre pour enfants : approches psychopédagogiques, sémantique et sémiologique*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 1976.
- « Les amis du Sonnenberg », in *L'Athénée. Bulletin de la Fédération de l'Enseignement moyen officiel du degré supérieur de Belgique*, n°53, 1964.
- Nominations au Conseil d'Administration de la L.E. et de l'éducation permanente, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°6299, 21 juillet 1977.
- *Revue du travail*, vol. 38, 1937.
- Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 5 octobre 1953, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, t. 2, n°19, 1953.
- Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 6 mai 1963, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°11, 1963.
- Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 20 octobre 1975, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°22, 1975.
- Séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 31 janvier 1977, *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, n°1, 1977.

e) Revues de la Ligue de l'enseignement.

1. *Bulletin de la Ligue de l'enseignement.*
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°1, 1905
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°2, 1925.
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°4, octobre-décembre 1958.
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°1, janvier-mars 1960.
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°2-3, avril-septembre 1961.
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°1, janvier 1962.
 - *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, n°1-2, janvier-juin 1963.
2. *Tribune laïque.*
 - *Tribune Laïque*, n°2, janvier 1963.
 - *Tribune Laïque*, n°3, avril 1963.
 - *Tribune Laïque*, n°4, mai 1963.
 - *Tribune Laïque*, n°6, janvier 1964.
 - *Tribune Laïque*, n°7, avril 1964.
 - *Tribune Laïque*, n°8, juillet 1964.
 - *Tribune Laïque*, n°9, octobre 1964.
 - *Tribune Laïque*, n°11, mai 1965.
 - *Tribune Laïque*, n°13, décembre 1965.
 - *Tribune Laïque*, n°20, décembre 1967.
 - *Tribune Laïque*, n°21, mars 1968.
 - *Tribune Laïque*, n°41, mars 1973.
 - *Tribune Laïque*, n°50, décembre 1974.
 - *Tribune Laïque*, n°52, avril 1975.
 - *Tribune Laïque*, n°56, décembre 1975.
3. *Hebdomadaire I.D.T.V.*
 - *Hebdomadaire I.D.T.V.*, n°22, mars 1969.
 - *Hebdomadaire I.D.T.V.*, n°23, mars 1969.
 - *Hebdomadaire I.D.T.V.*, n°25, avril-mai 1970.

f) Revues des associations amies de la Ligue de l'enseignement.

- *Bulletin de l'A.V.B.O.*, n°1, mai 1965.

- *Bulletin de la Ligue internationale de l'enseignement*, n°1, février 1891.
- *Bulletin d'information internationale*, n°spécial, juillet 1958.
- *Bulletin d'information internationale*, janvier-mars 1973.
- *Infor-Parents*, n°1, octobre 1967.
- *Infor-Parents*, n°11-12, mars-avril 1970.

g) Statuts.

- Statuts de la Confédération nationale des groupements parascolaires de l'enseignement officiel, *Moniteur Belge* (annexes A.S.B.L.), n°3119, 24 avril 1974.

II. Travaux

a) Bibliographie rétrospective.

- *Bibliographie sur l'éducation permanente*, Paris, U.N.E.S.C.O., 1973.
- ROCHAIS G., *Bibliographie annotée sur l'éducation des adultes*, Montréal, Gouvernement du Québec, 1982.

b) Bibliographie courante.

- *Bibliographie de l'histoire de Belgique* in *Revue belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, 1960--.

c) Outils.

- *Biographie nationale*, Bruxelles, H. Thiry-VanBuggenhoudt, Bruylant-Christophe.
- CHAMPY P., ETEVE C. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Éditions Retz, 2005.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Annuaire Européen*, vol. 46 (1998), Pays-Bas, Éditions Brill, 2001.
- DEFOSSE P. (dir.), *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation Rationaliste et Éditions Luc Pire, 2006.
- *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
- VAN ROKEGHEM S., AUBENAS J., VERCHEVAL-VERVOORT J., *Des femmes dans l'histoire en Belgique, depuis 1830*, Bruxelles, Éditions Luc Pire.

d) Identification.

- ADARNO T., HORKHEIMER M., *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1989.

- AMARA M., ROLAND H. (éds.), *Gouverner en Belgique occupée. Oscar von der Lancken-Wakenitz. Rapports d'activité 1915-1918*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2004.
- Arnould Clause : *biographie*, [en ligne], www.servicedulivre.be/sll/fiches_auteurs/c/clauss-arnould.html (Page consultée le 4/08/2014).
- BELLATALLA L., GENOVESI G., MARESCOTTI E., *Tra natura e cultura : aspetti storici e problemi dell'educazione*, Milan, FrancoAngeli, 2007.
- BERGER G., BOURBON-BUSSET J., MASSE P., *De la prospective : textes fondamentaux de la prospective française (1955-1966)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2007.
- BIDIMA J.-G., *Théorie critique et modernité négro-africaine : de l'école de Francfort à la « docta spes africana »*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- BRÉMAND N., « Charles Fourier (1772-1837) », in *Les premiers socialismes*, [En ligne], <http://premierssocialismes.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=161> (Page consultée le 4/08/2014).
- CANNONE A., « Georges Van Bellaiengh, le précurseur », in *Lectures*, n°17, 1984, pp. 7-8.
- C.J.B. L'AUTRE voyage, *Page d'accueil*, [en ligne], www.cjb-to.be/ (Page consultée le 29/06/2014).
- DELDIME R., « La médiation. Un nouveau défi », in CENTRE DE SOCIOLOGIE DU THÉÂTRE, *La médiation théâtrale*, Manage, Éditions Lansman, 1998, pp. 43-46.
- DE LANNOY C., *L'alimentation de la Belgique : Novembre 1914 à Novembre 1918*, Bruxelles, J. Lebègue, 1922.
- DELBAERE R., « L'approche géographique de l'étude des loisirs. Le projet Loreto et l'importance de la linguistique dans cet ensemble », in *Norwis*, vol. 31, 1984, p. 605.
- DELFORGE P., « Auguste Buisseret », in INSTITUT DESTREE, *Notices biographiques*, [en ligne], www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Notices/Buisseret-A.htm. (Page consultée le 19/05/2014).
- DELFORGE P., « Marcel Deprez », in *Notices biographiques de l'Encyclopédie du mouvement Wallon*, [en ligne], www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Deprez_Marcel.htm (Page consultée le 19/06/2014).
- DELHASSE G., *Petits lieux à chansons de Belgique (1950-2012)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2013.

- FAUCON M., *Athénée Royale d'Ixelles, souvenirs*, [en ligne], <http://users.skynet.be/marc.faucon/athenee.htm>. (Page consultée le 28/06/2014).
- FONDS SOCIAL DES ÉLÈVES DE L'ATHÉNÉE ROYAL D'IXELLES, *Notre parcours*, [en ligne], www.fsari.be/spip.php?article4. (Page consultée le 28/06/2014).
- GODET M., DURANCE P., *La prospective stratégique : pour les entreprises et les territoires*, Paris, Dunod, 2011.
- HELLIN J., *Nicolas-Claude Fabri de Pereisc : 1580-1637*, Bruxelles, Raymond Lielens, 1980.
- HOMBRES E., DURANCE P., GABERLLIERI E. (dir.), *Gaston Berger. Humanisme et philosophie de l'action*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2012.
- LAUREYS D., LECOMTE Y., « Les bibliothèques publiques, sources et outils d'éducation permanente : une conviction fondatrice de Marcel Deprez », in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°82, novembre 2011.
- MIROIR A. (dir.), *Laïcité et classes sociales : 1789-1945. En hommage à John Bartier*, Bruxelles, Espace de Libertés et Centre d'Action laïque de Liège, 1992.
- OFFICE NATIONAL DE L'ENFANCE, *Notre Histoire. De la création de l'œuvre jusqu'à la guerre de 40-45*, [en ligne], www.one.be/index.php?id=2381 (Page consultée le 18/03/2014).
- ROBBRECHT R., « La guerre de Troie n'aura pas lieu », in *Éduquer*, n°50, avril 2014.
- SERVICE DE L'ÉDITION ET DE LA DOCUMENTATION DU CONSEIL DE L'EUROPE, *Patrimoine architectural, nouvelles technologies pour la documentation*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1990.
- SONNENBERG - ASSOCIATION OF GREAT BRITAIN, *The History of Sonnenberg and the S.A.G.B.*, [en ligne], www.sonnenberg-gb.org.uk/history.html (Page consultée le 5/08/2014).
- VELGE H., *L'activité de l'Œuvre nationale de l'enfance pendant vingt-cinq ans, 1915-1940*, Bruxelles, Œuvre nationale de l'enfance, 1940.
- VISSE J.P., *La question scolaire, 1975-1984 : évolution et permanence*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1995.
- WAGNON S., *La cité joyeuse - foyer des orphelins de Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles) : Une préfiguration des communautés d'enfants et un laboratoire pé-*

dagogique d'éducation nouvelle ? Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, Université de Genève, septembre 2010.

- WILS K., *De omweg van de wetenschap. Het positivisme en de Belgische en Nederlandse intellectuele cultuur, 1845-1914*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2005.

e) Histoire politique.

- CENTRE D'ANIMATION ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE OUVRIERE ET POPULAIRE, *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de luttes*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière et M.O.C., 1996.
- DENECKERE G., *Nouvelle Histoire de la Belgique 1878-1905 : Les Turbulences de la Belle Époque*, vol. 1, Bruxelles, Le Cri, 2010.
- DUMOULIN M., *Nouvelle Histoire de Belgique 1905-1950 : l'Entrée dans le XX^e siècle*, vol. 2, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005.
- GERARD E., WYNANTS P. (dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, t.2, Louvain, Leuven University Press, 1994.
- MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, C.R.I.S.P., 2011.
- SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2003.
- VAN DEN WIJNGAERT M., *D'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale : 40 ans d'évolution de la politique des communautés et des régions*, Bruxelles, A.S.P., 2011.

f) Contexte culturel.

- ALALUF M., « Traces de Mai 68 en Belgique », in *Politique*, n°54, avril 2008, p.8.
- CHAUDRON M., *L'exception culturelle, une passion française ? Éléments pour une histoire culturelle comparée*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2011.
- COOREBYTER V., « Le Pacte culturel », in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°60, 2003.
- DE BODT R., « Matières et politiques culturelles (1965-1971) », in *Repères*, n°2, novembre 2012.
- DUMONT H., *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge : 1830-1970*, vol. 1, Bruxelles, Éditions Bruylant et Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1996.

- EBERHARD L., *Le Conseil de l'Europe et la jeunesse : trente années d'expérience*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2002.
- GOVAERT S., *C'était au temps où Bruxelles contestait*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 1990.
- HICTER M., *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Fondation Marcel Hicter, 1980.
- JAVEAU C., « Utopie et impasse de la démocratie culturelle », in *Loisirs, sports et sociétés : regards croisés. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de socio-anthropologie à Besançon le 1^{er} juin 2007*, Presse Universitaire de Franche-Comté, 2008, pp. 47-48.
- *Journal J.E.F.*, n° 17, juin-août 2011.
- « Le Centre européen de la jeunesse. Le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe », in *Agora Débats Jeunesses*, n°5, 1996, p. 170.
- « Le monde socio-culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles : entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle », in *Analyse de Action et Recherche culturelles*, n°1, 2012.
- « Le secteur cinématographique en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°770, 8 juillet 1977.
- LECHAT B., « Mai 68 en Belgique. La brèche éclatée », in *Analyses d'Etopia*, avril 2008.
- PETAUX J., *L'Europe de la démocratie et des droits de l'homme : l'action du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2009.
- SIRINELLI J.-F., *Les Baby-boomers. Une génération (1945-1969)*, Paris, Fayard, 2003.
- SIRINELLI J.-F., *Les Vingt Décisives. Le passé proche de notre avenir (1965-1985)*, Paris, Fayard, 2007.
- STEPHANY P., *Les années 60 en Belgique*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006.
- VANOMMESLAEGHE S., « Le Pacte culturel », in *État de la question*, décembre 2011.
- WEIS G., PAQUES J., DECORTE J. (dir.), *Réussir et rater la révolution de l'école*, Bruxelles, Éditions C.P.A.L.I., 1996.

g) Éducation populaire et Éducation permanente.

- ARCQ E., BLAISE P., « L'éducation permanente en Communauté française », in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°43, 1996.

- A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés sur l'Éducation Permanente*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1996.
- CARCERES B., *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964.
- CONTER B., MAROY C., « Le développement de la formation professionnelle en Belgique francophone », in *Les Cahiers de recherche du G.I.R.S.E.F.*, n°2, octobre 1999.
- DEGEE J.-L., *Le mouvement d'éducation ouvrière. Évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (des origines à 1940)*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1986.
- DELHAYE C. « L'éducation permanente : ses enjeux actuels et à venir », in *Études du Centre Socialiste d'Éducation permanente*, 2012.
- FORQUIN J.-C., *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente : analyse thématique d'un corpus international (U.N.E.S.C.O.)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2002.
- GOFFIN M., « Éducation permanente en Communauté française Wallonie-Bruxelles : l'enjeu de l'association des milieux populaires à la participation sociale et citoyenne », in DE BOE F. (dir.), *Pauvreté - dignité - droits de l'homme. Les 10 ans de l'accord de coopération*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2008, pp. 174-175.
- GRYSPEERDT A., POLLET S., « Les organisations d'éducation permanente pour adultes », in *Cahiers J.E.B.*, n°7, 1977.
- HOCKERS M. (dir.), *Éducation permanente : politiques de l'État, politiques des associations*, vol. 2, Liège, Fondation André Renard, 1982.
- INGBERG H., « L'Éducation permanente en mouvement », in *Les Cahiers de l'Éducation permanente*, n°12, juillet-septembre 2000.
- KALLEN D., « Éducation permanente : une rétrospective », in *Revue européenne de formation professionnelle*, n°8/9, mai-décembre 1996.
- LAOT F., « Éducation permanente : trois éclairages sur l'histoire d'une idée. », in *Actualité de la formation permanente*, n°180, septembre-octobre 2002.
- MAUREL C., *Éducation populaire et puissance d'agir : les processus culturels de l'émancipation*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2010.
- MORENVILLE C., « Éducation permanente : pour ne pas marcher au pas », in *Démocratie*, n°22, 1999.

- NOSENT, J.P., « L'animation : entre pédagogie, mouvement de critique sociale et création sociale et culturelle », in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°94, 2012.
- NOSENT, J.P., « L'éducation permanente. Une définition qui se cherche ? », in *Les analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°27, 2007.
- NOSENT, J.P., « Formation des cadres culturels dans les années 1970. Genèse d'un modèle de formation à visée émancipatrice dans le champ de la culture et de l'éducation permanente », in *Les Analyses de l'I.H.O.E.S.*, n°57, 2009.
- PONCIN-LEGRAND A., « La formation permanente des travailleurs », in *Cahiers J.E.B.*, n°2, 1979.
- SERVICE GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, *Éducation permanente : enjeux et perspectives. Publications des actes de la journée Éducation permanente du 17 juin 2011*, Collection Culture-Éducation permanente, n° 17, 2012.
- TÉTARD F., « Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique », in *Agora*, n°44, avril-juin 2007, pp. 74-90.
- TROGER V., « De l'éducation populaire à la formation professionnelle. L'action de Peuple et Culture », in *Sociétés contemporaines*, n°35, 1999, pp. 29-30.
- VIAL J., *Histoire de l'éducation*, Paris, Presse Universitaire de France, 1995.

h) Histoire de l'enseignement.

- BECKERS J., *Comprendre l'enseignement rénové : évolution, organisation, analyse*, Bruxelles, De Boeck, 1998.
- BERNS-LION N., « La représentation des parents d'élèves dans l'enseignement francophone », in *Courrier Hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°975-976, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1982.
- MAGLIULO B., *Les grandes questions de l'Éducation nationale*, Paris, L'Étudiant, 2005.
- GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1998.
- HOYAUX Ch., COLLIGNON J., « La naissance du conseil national des parents, ses deux premières années d'activité (1970-1972) », in *Courrier Hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n°608, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1973.
- LORY J., *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude*

de la lutte scolaire en Belgique, Louvain, Nauwelaerts, 1979.

- SCHREIBER J.-P., *Guerre scolaire ou guerre de religion? Réflexions sur deux épisodes de l'histoire politique belge contemporaine*, in MORELLI A., LEMAIRE J., SUZANNE Ch. (éds.), *Les religions et la violence*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1998, pp. 25-58.
- TYSSENS J., *Guerre et paix scolaires : 1950-1958*, Bruxelles, De Boeck, 1997.
- VAN HAECHT A., *L'enseignement rénové, de l'origine à l'éclipse*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985.
- WITTE E., DE GROOF J., TYSSENS J. (éds.), *Het schoolpact van 1958 : ontstaan, grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles, V.U.B.-Press, 1999.

i) Histoire de la télévision.

- C.T.V. MEDIAS, *Petit Historique de C.T.V. Médias*, [en ligne], www.ctv.be/cms/?page_id=17 (page consultée le 22/06/2014).
- DE SELYS E., *Vos années télé. La belle histoire de la télévision belge*, Bruxelles et Namur, Éditions Racine et R.T.B.F., 2013.
- DUMONT H., STROWEL A., *Politique culturelle et droit à la radio-télévision*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1998.
- LEGRAND C., LEGRAND J., *Chronique de la télévision*, Paris, Éditions Chronique, 1996.
- SONUMA, *1958, le passage à l'âge adulte*, [en ligne], www.sonuma.be/archive/1958-le-passage-%C3%A0-l-%C3%A2ge-adulte. (Page consultée le 15/05/2014).

j) Histoire de la laïcité, de la franc-maçonnerie et de la libre pensée.

- BOURZAC A., *Les bataillons scolaires : 1880-1891. L'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2004.
- CHAMBON A., *Associations et territoires éducatifs. L'exemple de six fédérations de la Ligue de l'enseignement : Aube, Calvados, Corrèze, Gironde, Loire, Val-d'Oise*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2009.
- *Go Laïcité*, [en ligne], www.laicidad.eu/?q=node/41 (Page consultée le 24-07-2014).
- HASQUIN H. (dir.), *Histoire de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Espace de libertés, 1994.

- JACQUIN C., *La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire et la paix*, mémoire de D.E.S.S. en développement et coopération, inédit, Université Paris I, année académique 1986-1987.
- *La Pensée et les Hommes*, n°88, 2012.
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (éd.), *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente*. 1864-1989, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990.
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (éd.), *La défense de l'école publique avant 1914*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1986.
- TOURNEMIRE P., *La Ligue de l'enseignement*, Paris, Éditions Milan, 2000.

k) Pédagogie.

- AMÉGAN S., *Pour une pédagogie active et créative*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1993.
- LEBRUN M., *Théories et méthodes pédagogiques pour enseigner et apprendre. Quelle place pour les T.I.C. dans l'éducation ?*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2007.
- NIZET J., *La formation des opinions pédagogiques*, thèse de doctorat en sciences économiques, politiques et sociales, Louvain-la-Neuve, 1978.

l) Sociologie.

- AFFILE B., GENTIL Ch., RIMBERT F., *Les grandes questions sociales contemporaines*, Paris, L'Étudiant, 2007.
- AMOUZOU E., *La sociologie de ses origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- AUGUSTIN J.-P., ION J., *Des loisirs et des jeunes. Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1994.
- DE COSTER M., *Sociologie de la liberté : mise en perspective d'un discours voilé*, Bruxelles, De Boeck, 1996.
- DECROLY J.-M., DIEKMANN A., DUQUESNE A.-M., DELBAERE R. (dir.), *Tourisme et société. Mutations, enjeux et défis*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2006.
- DEFAUD N., GUIADER V. (dir.), *Discipliner les sciences sociales : les usages sociaux des frontières scientifiques*, Éditions L'Harmattan, 2002.
- GALLAND O., *Les jeunes*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

- GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Collin, 2002.
- JONAS N., *La famille*, Rosny, Éditions Bréal, 2007.
- PALAZZESCHI Y., *Introduction à une Sociologie de la formation. Anthologie de textes français*, vol. 1, Paris, Éditions l'Harmattan, 1998.
- PRONOVOST G., *Loisir et Société : traité de sociologie empirique*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1997.
- PRONOVOST G., *Temps Culture et Société : essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1983.
- REMY J., VOYE L., SERVAIS E., *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, t.2, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1980.
- SULLEROT E., *Le grand remue-ménage : la crise de la famille*, Paris, Fayard, 1997.
- TULKENS F., MOREAU T., *Droit de la jeunesse : aide, assistance, protection*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2000.

